



■ L'Europe face au vieillissement
■ Emploi : 31 pages d'annonces classées

Quinquennat oui ou non

■ M. Chirac appelle le RPR à soutenir la réforme

■ M^{me} Alliot-Marie se dit favorable au référendum

■ M. Delors votera contre cette réforme de « circonstance »

■ Le PS tergiverse sur la procédure et le PCF prône l'abstention

Lire pages 6 et 7 et notre éditorial page 17

Immigrés : les 58 morts de Douvres

● Les corps de cinquante-quatre hommes et de quatre femmes ont été découverts dans un camion frigorifique néerlandais ● D'origine asiatique, ils cherchaient refuge en Grande-Bretagne ● Ce drame survient alors que l'Europe tente d'harmoniser sa politique d'immigration et d'asile

UN SENTIMENT de consternation dominait, lundi 19 juin au matin, en Grande-Bretagne, après la découverte, la nuit précédente, à Douvres, des corps sans vie de 58 immigrants clandestins d'origine asiatique, dans un conteneur, à l'arrière d'un camion frigorifique néerlandais transportant des tomates, en provenance de Zeebrugge (Belgique). « C'est un événement absolument horrible. Je suis consterné par toutes ces vies perdues », a déclaré le ministre britannique de l'intérieur, Jack Straw. Les 58 clandestins - 54 hommes et 4 femmes - auraient péri étouffés dans un conteneur étanche, alors que la température extérieure approchait 30 degrés, dimanche. Le chauffeur du camion était interrogé par les enquêteurs lundi matin. Deux survivants ont été hospitalisés à Douvres dans un « état grave ». Le macabre découverte, à l'occasion d'un contrôle de routine, a profondément choqué les dou-



niers et a nécessité une aide psychologique.

La tragédie de Douvres devrait relancer la très vive polémique sur le droit d'asile qui se développe outre-Manche depuis plusieurs mois. Ce débat est alimenté par l'afflux de demandeurs d'asile venant notamment de l'ex-Yougoslavie, du Sri-Lanka, d'Afghanistan ou de Turquie. Le nombre de dossiers a doublé entre 1998 et 1999 en Grande-Bretagne, pour atteindre 71 000, contre 30 000 en France. L'Union européenne tente d'harmoniser sa politique d'immigration et d'asile. Dans un entretien au Monde, Joël Lœuilleux, responsable de la Ligue des droits de l'homme à Calais, décrit l'afflux de demandeurs d'asile qui attendent, dans ce port français, un passage vers la Grande-Bretagne où, pensent-ils, le statut de réfugié est plus facile à obtenir.

Lire page 10 et la chronique de Pierre Georges page 40



FRANÇOIS-XAVIER MARTIN/AFP

EURO 2000 ET HOOLIGANS Le foot se fâche

Une victoire devant la Roumanie, mardi 20 juin, à Charleroi (Belgique), ne suffirait pas à assurer à l'Angleterre une place en quarts de finale de l'Euro 2000. Après les incidents provoqués par les hooligans (photo) lors du match Allemagne-Angleterre (0-1), samedi 17 juin, les autorités européennes du football ont menacé d'exclure la sélection anglaise en cas de récurrence. Elles accusent le gouvernement de Tony Blair de ne pas avoir pris toutes les mesures nécessaires à la prévention des débordements. p. 28 et 29

Vivendi à Hollywood

L'HEURE est aux derniers réglages avant l'annonce officielle, mardi 20 juin, de la naissance d'un nouveau géant de la communication baptisé Vivendi Universal, issu du mariage entre Vivendi, Canal+ et le canadien Seagram. L'opération, qui devrait approcher les 275 milliards de francs, sera annoncée presque simultanément lors de deux conférences de presse, à Paris et à New York. L'une des conséquences de ce rapprochement sera de permettre, pour la première fois, d'associer dans le cinéma la prestigieuse major hollywoodienne Universal à un Européen d'envergure, StudioCanal. Après avoir traversé une très mauvaise passe, Universal Studios se porte mieux, mais les « Frenchies » devront redonner son lustre ancien au studio américain.

Lire page 22

Torturée par l'armée française en Algérie, « Lila » recherche l'homme qui l'a sauvée

ALGER de notre envoyée spéciale « J'étais allongée nue, toujours nue. Ils pouvaient venir une, deux ou trois fois par jour. Dès que j'entendais le bruit de leurs bottes dans le couloir, je me mettais à trembler. Ensuite, le temps devenait interminable. Les minutes me paraissaient des heures, et les heures des jours. Le plus dur, c'est de tenir les premiers jours, de s'habituer à la douleur. Après, on se détache mentalement, un peu comme si le corps se mettait à flotter. » Quarante ans plus tard, elle en parle avec la voix blanche. Elle n'a jamais eu la force d'évoquer avec sa famille ces trois mois qui l'ont marquée à vie, physiquement et psychologiquement. Elle avait vingt ans. C'était en 1957, à Alger. Capturée par l'armée française le 28 septembre, après être tombée dans une embuscade avec son commando, elle avait été transférée, grièvement blessée, à l'état-major de la 10^e division parachutiste de Massu, au Paradou Hydra. « Massu était brutal, infect. Bigeard n'était pas mieux, mais, le pire, c'était Graziani. Lui était innommable, c'était un pervers qui prenait plaisir à torturer. Ce n'était pas des êtres humains. J'ai souvent hurlé à Bigeard : « Vous n'êtes pas un homme si vous ne m'achevez pas ! » Et lui me répondait

en ricanant : « Pas encore, pas encore ! » Pendant ces trois mois, je n'ai eu qu'un but : me suicider, mais, la pire des souffrances, c'est de vouloir à tout prix se supprimer et de ne pas en trouver les moyens. » Elle a tenu bon, de septembre à décembre 1957. Sa famille payait cher le prix de ses actes de « terrorisme ». « Ils ont arrêté mes parents et presque tous mes frères et sœurs. Maman a subi le supplice de la baignoire pendant trois semaines de suite. Un jour, ils ont amené devant elle le plus jeune de ses neuf enfants, mon petit frère de trois ans, et ils l'ont pendu... » L'enfant, ranimé in extremis, s'en est sorti. La mère, aujourd'hui une vieille dame charmante et douce, n'avait pas parlé.

Sa fille aurait fini par mourir, dans un flot d'urine, de sang et d'excréments, si un événement imprévu n'était intervenu. « Un soir où je me balançais la tête de droite à gauche, comme d'habitude, pour tenter de calmer mes souffrances, quelqu'un s'est approché de mon lit. Il était grand et devait avoir environ quarante-cinq ans. Il a soulevé ma couverture, et s'est écrié d'une voix horrifiée : « Mais, mon petit, on vous a torturée ! Qui a fait cela ? Qui ? » Je n'ai rien répondu. D'habitude, on ne me voyait pas. J'étais sûre que cette phrase cachait

un piège. » Ce n'était pas un piège. L'inconnu la fera transporter dans un hôpital d'Alger, soigner, puis transférer en prison. Ainsi, elle échappera aux griffes de Massu, Bigeard et Graziani. Louise Ighilahriz, « Lila » de son nom de guerre, retrouvera la liberté cinq ans plus tard, avec l'indépendance de l'Algérie. Depuis, elle recherche désespérément son sauveur. Ce souhait est même devenu une idée fixe, une obsession. « J'ai tout essayé, envoyé des messages partout, avec de moins en moins d'espoir de le retrouver vivant. S'il l'est encore, il doit avoir à peu près quatre-vingt-cinq ans. Je ne veux qu'une chose : lui dire merci. » Elle ne sait presque rien de Richaud, sinon son nom, pour l'avoir entendu - mais elle n'est même pas sûre de l'orthographe -, sa fonction probable : médecin militaire, et son grade : commandant. A défaut de le revoir, Louise Ighilahriz voudrait remercier sa fille : « Je me souviens qu'il m'avait dit : « Je n'ai pas vu ma fille depuis six mois, vous me faites terriblement penser à elle. » Alors, je la cherche, elle aussi. Je voudrais lui dire combien son père l'aimait et à quel point il pensait à elle, là-bas, en Algérie... »

Florence Beaugé



LOUJI BESHARA/AFP

PROCHE-ORIENT Réfugiés du Golan

Il y a trente-trois ans, l'offensive israélienne avait jeté sur les routes les habitants du Golan. Réfugiés du côté syrien (photo), ils sont aujourd'hui un demi-million, qui ont transformé leurs camps provisoires en véritables villes mais continuent à espérer un retour sur leurs terres. A Damas, le congrès du parti dirigeant Baas, samedi et dimanche, a consacré la promotion de Bachar El Assad aux plus hauts postes. p. 4 et 16

Un patron mythique



JACK WELCH

CET AMÉRICAIN de 64 ans a trouvé comment gérer une entreprise de 340 000 personnes, dans vingt métiers. General Electric est la première capitalisation boursière de la planète. M. Welch explique au Monde ses recettes de management.

Lire page 20

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 \$ CAN ; Côte-d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 Dir ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 Fl ; Portugal CON, 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.



Advertisement for FREDERIC HENRY COMMUNICATION, Grand Prix des Relations Presse 2000, featuring a Pikachu character and contact information.

POINT DE VUE

Une Charte européenne, oui, mais laquelle ?

par Robert Badinter

C'EST au Conseil européen de Cologne, en juin 1999, sous la présidence allemande, que fut prise la résolution de « réunir les droits fondamentaux en vigueur au niveau de l'Union dans une charte, de manière à leur donner une plus grande lisibilité ». L'initiative était heureuse. L'Union européenne est une communauté de valeurs autant que d'intérêts. A l'heure de l'élargissement, il est bienvenu qu'elle rappelle clairement les principes sur lesquels elle est fondée. Cette proclamation est particulièrement utile au regard de la situation politique en Autriche. En approuvant la Charte des droits fondamentaux, le gouvernement et le Parlement autrichiens conforteront leur engagement de les faire respecter dans leur Etat, conformément d'ailleurs aux principes déjà inscrits dans la Constitution autrichienne.

Si l'utilité de la Charte des droits fondamentaux apparaît ainsi certaine, les difficultés que soulève son élaboration n'en sont pas moins importantes. La première est relative au

contenu de la charte : il faut déterminer les droits que l'UE reconnaît comme fondamentaux. A cette fin a été décidée, à Cologne, la création d'une grande commission dénommée « enceinte », chargée d'élaborer le projet de Charte des droits fondamentaux. La composition en a été fixée à Tempere. Elle réunit, outre un représentant de la Commission européenne, soixante et un membres, dont quinze représentants des chefs d'Etat ou de gouvernement, seize membres du Parlement européen et trente membres des Parlements nationaux (deux par Etat). Prenant le nom de « convention », cette commission a élu comme président Roman Herzog, ancien président de la RFA et ancien président de la Cour constitutionnelle allemande.

Lire la suite page 18 et nos informations page 2

Robert Badinter, ancien ministre de la justice, ancien président du Conseil constitutionnel, est sénateur (PS) des Hauts-de-Seine.



FRANÇOIS LAGARDE

FESTIVAL Danse à Montpellier

Le festival Montpellier-Danse fête ses vingt ans. Directrice du Centre chorégraphique, Mathilde Monnier s'inspire du potlatch indien, cérémonie basée sur le don et l'échange (photo). Une centaine d'artistes, plasticiens et danseurs, participeront à son « Potlatch, dérives ». p. 34

Table of contents for the magazine section, listing various topics and page numbers.

UNION EUROPÉENNE Trois sujets dominent le sommet européen de Feira, au Portugal, qui a débuté lundi 19 juin : la Conférence intergouvernementale (CIG) chargée de mener

à bien la réforme des institutions en vue de l'élargissement, les négociations d'adhésion avec les pays candidats, la mise en place des organes de la défense européenne et ses relations

avec l'OTAN. ● LA FRANCE, après le Portugal, va prendre la présidence de l'Union le 1^{er} juillet. ● L'AUTRICHE pourrait perturber l'ordre du jour en réclamant une levée des sanctions bi-

latérales qui la frappent depuis la participation du mouvement de Jörg Haider au gouvernement de Vienne. ● UN COMPROMIS sur la fiscalité de l'épargne semblait se dessiner entre

les ministres des finances qui imposeraient un échange d'information sur les revenus des non-résidents et une levée du secret bancaire. (Lire aussi notre éditorial page 17.)

L'Autriche et la fiscalité au sommet de Feira

Les Quinze se retrouvent au Portugal pour tenter de donner un nouveau souffle aux négociations communautaires. L'ordre du jour risquait d'être perturbé par le chancelier Schüssel, qui réclame une levée des sanctions contre son pays et par l'harmonisation des taxes sur l'épargne

SANTA MARIA DA FEIRA (Portugal)

de notre envoyé spécial

Les chefs d'Etat et de gouvernement des Quinze se sont retrouvés, lundi 19 juin, à Feira, près de Porto, pour un sommet européen très symbolique qui devrait marquer une relance des grandes négociations européennes en cours, mais qui n'est pas conçu comme devant favoriser des avancées concrètes (*Le Monde* daté 17-18 juin). Sur les trois sujets qui dominent l'agenda de l'Europe - la conférence intergouvernementale (CIG) chargée de mener à bien la réforme des institutions en vue de l'élargissement ; les négociations d'adhésion avec les pays candidats ; la mise en place des organes de défense européenne et ses relations avec l'OTAN -, Feira constitue l'occasion de trouver un nouveau souffle avant une période dont

chacun sait qu'elle va mettre à rude épreuve la cohésion communautaire.

Situé à la charnière des présidences portugaise et française (qui débutera le 1^{er} juillet), ce sommet européen permettra de célébrer officiellement l'entrée de la Grèce au sein de l'Union monétaire programmée pour janvier 2001, d'accueillir le président sud-africain Thabo Mbeki, et de passer en revue les grands sujets du moment (Russie, Balkans, suivi des conclusions du sommet de Lisbonne s'agissant de l'économie de la connaissance et de l'exclusion sociale, sécurité alimentaire, débat sur la taxation de l'épargne, Charte des droits fondamentaux).

L'ordre du jour des travaux pourrait cependant être « pris en otage » par la question autrichienne : la présidence portugaise s'est efforcée d'allumer des contre-

feux en rappelant que ce problème ne relève pas du Conseil européen, puisqu'il s'agit de sanctions bilatérales imposées par quatorze pays de l'Union au quinzième, mais le risque de voir le chancelier autrichien, Wolfgang Schüssel, réclamer avec force la fin de l'ostracisme frappant son pays n'est pas écarté.

PHASE D'INTROSPECTION

Feira se déroule surtout à une période-charnière de la construction communautaire. Il y a bien des années que l'Europe n'a pas traversé une telle phase d'introspection, sur son identité et ses finalités, nourrie par Jacques Delors, Joschka Fischer, François Bayrou ou Alain Juppé. L'Europe fonctionne mal et, même si la crise n'est pas aussi grave que les eurosceptiques aiment à le souligner, l'Union est perçue comme opaque et technocratique et la règle de l'unanimité

des Quinze ralentit le processus de l'intégration.

Le quasi-doublement à terme du nombre des Etats membres commande de se doter d'outils neufs : extension du nombre des sujets passant de la règle de l'unanimité à celle de la majorité qualifiée ; libéralisation de la pratique des « coopérations renforcées » (la possibilité de constituer une avant-garde). Ces changements sont redoutés par les pays qui ne souhaitent pas un approfondissement de l'intégration et par ceux qui craignent d'être séparés à jamais des « avant-gardes ».

C'est tout l'enjeu et l'exercice à haut risque que constitue la conférence intergouvernementale (CIG) chargée d'adapter les institutions européennes à la « grande Europe ». D'ores et déjà, la Grande-Bretagne, le Danemark et la Suède, marquent leurs distances à propos

des coopérations renforcées et de l'extension du vote à la majorité qualifiée, et Londres est plus que réservée s'agissant de la Charte des droits fondamentaux. Au sud, l'Espagne, la Grèce et le Portugal, craignent l'institutionnalisation d'une Europe à deux vitesses qui pourrait déboucher sur une baisse des bénéfices de la « manne » communautaire (élargissement oblige), c'est-à-dire les Fonds structurels.

L'ARME ABSOLUE

A Paris, on espère que le premier ministre britannique, Tony Blair, tient trop à son image d'Européen et à la capacité d'influence de la Grande-Bretagne en Europe, pour prendre le risque de faire capoter la CIG. C'est le même raisonnement qui est suivi - sans trop y croire cependant - s'agissant du blocage britannique dans le dossier

de la taxation de l'épargne. A toutes fins utiles, l'Elysée, Matignon et le Quai d'Orsay ont abouti à la conclusion que la France n'a pas d'autre option que de dramatiser progressivement les enjeux : l'échec de la CIG, qui serait aussi celui de la présidence française, sonnerait le glas de la stratégie d'élargissement. Parce qu'une telle issue aurait des conséquences gravissimes, les coopérations renforcées sont désormais présentées comme l'arme absolue. Si certains pays prennent le parti de bloquer le processus communautaire, qu'ils prennent garde !, commence-t-on à dire à Paris, où certains hauts responsables n'hésitent pas à envisager la possibilité de conclure un accord intergouvernemental à six ou sept pays, y compris dans le domaine institutionnel.

L. Z.

Chris Patten, commissaire européen chargé des relations extérieures « Nous devons définir ce qu'est la dimension européenne »

ANCIEN CHEF DU PARTI conservateur britannique et dernier gouverneur de Hongkong, Chris Patten a des prérogatives en concurrence avec celles du haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune (PESC), Javier Solana. Chris Patten veut mettre de l'ordre dans la politique d'aide extérieure de l'Union.

« On vous prête des propos peu amènes à l'encontre de la fonction de haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune... »

Il ne s'agit pas d'une critique du haut représentant pour la PESC, mais il y a un manifestement des problèmes institutionnels dans la manière dont nous essayons de mettre en place la politique étrangère et de sécurité commune. Pour réussir, la PESC ne doit pas seulement avoir une base intergouvernementale. Il est vrai que la politique étrangère est un aspect essentiel de l'expression de la souveraineté de tout pays, et la force motrice de la PESC est et restera celle de gouvernements démocratiquement élus dans les Etats membres. Pour autant, la Commission a compétence pour mettre en œuvre une large part de cette politique.

« Qui, des gouvernements ou de la Commission, doit exercer le leadership ? »

Nous avons en Europe une spécificité en termes de sécurité, ce que le débat actuel sur le bouclier antimissile envisagé par les Américains montre bien : les Américains pensent que l'investissement dans la technologie permet de tenir les dangers à distance. Nous, nous regardons le monde d'un angle différent : nous pensons que nous devons essayer de « projeter la stabilité ». Pour cela, nous avons besoin de la myriade de compétences que les Etats

membres ont conféré à la Commission. Si la PESC doit être un instrument plus fort qu'une simple politique européenne de coopération, l'action intergouvernementale doit être épaulée par l'action communautaire. Je ne dis pas que le rôle de la Commission doit être plus important, mais elle doit pouvoir exercer les compétences qui sont les siennes, ce qui signifie que son rôle doit être reconnu.

« Cette vision d'une Commission devenant le « gouvernement de l'Europe », qui était celle de Romano Prodi, le président de la Commission, manifestement, les Etats n'en veulent pas. »

Lorsque nous disons « nous », « l'Europe », que voulons-nous dire ? Bien sûr, nous reconnaissons que nous devons abandonner une partie de notre souveraineté de façon à faire les choses plus efficacement. La question n'est donc pas celle d'une quelconque institution fédérale rendant des pouvoirs aux Etats-nations, mais celle de savoir quels pouvoirs ces Etats sont prêts à céder à une structure gouvernementale centrale. Je n'ai pas de problème avec l'idée que la Commission doit agir comme un gouvernement. Ce n'est pas le « gouvernement de l'Europe », c'est seulement un instrument qui a vu le jour par les traités, c'est-à-dire par les Etats membres, et à qui ont été confiées des responsabilités.

« Pensez-vous que les chefs d'Etat et de gouvernement aient bien mesuré les conséquences de l'élargissement ? »

Oui, mais il est vrai que l'« héroïsme » de cette décision a été rapidement suivi par la réalisation de l'énormité des conséquences qu'elle impliquait. Cela renvoie à ce que j'appelle le « problème britannique », encore qu'il devienne rapidement le problème de tout le

monde. En d'autres termes : à quoi sert l'Union et quelle est exactement la nature du contrat institutionnel que nous avons signé ? Ce que l'élargissement nous oblige à faire, ce n'est pas seulement de définir le cadre politique de notre coopération, mais aussi de tomber d'accord sur ce qu'est exactement la dimension européenne de ce contrat. J'ai longtemps pensé qu'il était dangereux pour nous, Européens, de tenter de définir cette dimension. Depuis que je suis commissaire européen, je pense que si nous ne le faisons pas, les eurosceptiques et les nationalistes les plus réactionnaires vont en dresser une vision cauchemardesque, rendant ainsi tout progrès très incertain.

« Le chef de la diplomatie allemande, Joschka Fischer, a tenté de répondre à ce défi. »

Comment définir le terme de fédération ? Les Allemands en ont une idée très claire : il s'agit de la dévolution des pouvoirs, et du niveau politique où ceux-ci sont exercés. Pour les Britanniques, une fédération, cela signifie placer la Grande-Bretagne dans les « Etats-Unis d'Europe ». Je suis d'accord avec Joschka Fischer : ce dont nous avons besoin, c'est d'une sorte de contrat constitutionnel disant clairement ce qui doit relever des Etats-nations, et ce qui doit être cédé à un « centre », quel que soit son nom : « confédération », « association constitutionnelle », que sais-je... Ce qui est sûr, c'est qu'il faut que cette répartition des tâches soit rendue plus claire pour les opinions publiques, si les gouvernements veulent continuer à obtenir leur soutien. »

Propos recueillis par
Laurent Zecchini

Vienne espère une levée des sanctions

VIENNE, SANTA MARIA DA FEIRA
de nos envoyés spéciaux

Le chancelier autrichien, Wolfgang Schüssel, croit que, sous la présidence française, les conditions seront moins favorables à la levée des sanctions bilatérales maintenues par les quatorze pays de l'Union européenne contre son pays. L'heure est donc venue, selon lui : près de la moitié des Quatorze jugent qu'il faut trouver un moyen de sortir de la crise. Ils plaident qu'on ne peut pas reprocher au nouveau gouvernement au pouvoir à Vienne de mener une politique contraire aux valeurs communautaires, et que le danger d'une mainmise du leader autrichien d'extrême droite Jörg Haider paraît s'être estompé, l'ÖVP conservatrice devant aujourd'hui de dix points ses alliés du FPÖ dans les sondages.

Officiellement, la présidence portugaise nie avoir une quelconque proposition à formuler. Les « petites phrases » du ministre portugais des affaires étrangères, Jaime Gama, qui, jeudi à Strasbourg, a déclaré qu'il convenait de « marquer une pause » dans la « rhétorique politique » à l'égard de Vienne, et n'a pas hésité à évoquer l'idée d'« ouvrir une fenêtre », ont toutefois été perçues comme un signe encourageant à Vienne. On prête à Lisbonne la préparation

d'une « initiative ». Il pourrait s'agir, estiment certains diplomates, de l'annonce d'une sorte de « rendez-vous » : si, avant une date annoncée officiellement, l'Autriche n'offrait aucun prétexte à un durcissement de l'attitude de ses partenaires, ceux-ci pourraient expliquer que leur politique a déjà produit des effets non négligeables.

Les pays les plus réticents - la France, la Belgique et l'Allemagne - ne peuvent, en revanche, que s'inquiéter de la radicalisation de l'opinion autrichienne, travaillée depuis quatre mois par la surenchère « patriotique » à laquelle se livrent le FPÖ comme l'ÖVP. Selon un sondage publié samedi 17 juin par le quotidien conservateur *Die Presse*, 70 % des Autrichiens estiment que leur pays devrait utiliser plus souvent son droit de veto dans les instances communautaires : un tel blocage gênerait en premier lieu la future présidence française. Après avoir accompagné les populistes sur le terrain du patriotisme, le chancelier conservateur peut aujourd'hui jouer la modération. Il y a quelques jours encore, il assimilait une « observation » de l'Autriche à de la « vivisection ». Il se dit désormais ouvert à toute proposition, pourvu qu'elle mette l'accent sur le « dialogue ».

Joëlle Stolz
et Laurent Zecchini

Accord en vue sur la taxation de l'épargne

FEIRA (Portugal)
de nos envoyés spéciaux

Un accord sur la fiscalité de l'épargne semblait à portée de main des Quinze lundi 19 juin à Feira. Le premier ministre portugais, Antonio Guterres, espère ainsi couronner la présidence portugaise de l'Union européenne. L'objectif, recherché depuis des années et qui paraissait très éloigné il y a encore quelques semaines, est d'harmoniser les taxes sur les revenus de l'épargne et de réduire le dumping fiscal auquel se livrent les Etats membres pour attirer les épargnants depuis la libéralisation des mouvements de capitaux en 1989. A plus long terme, certains Etats souhaitent négocier un code de bonne conduite concernant la taxation des entreprises.

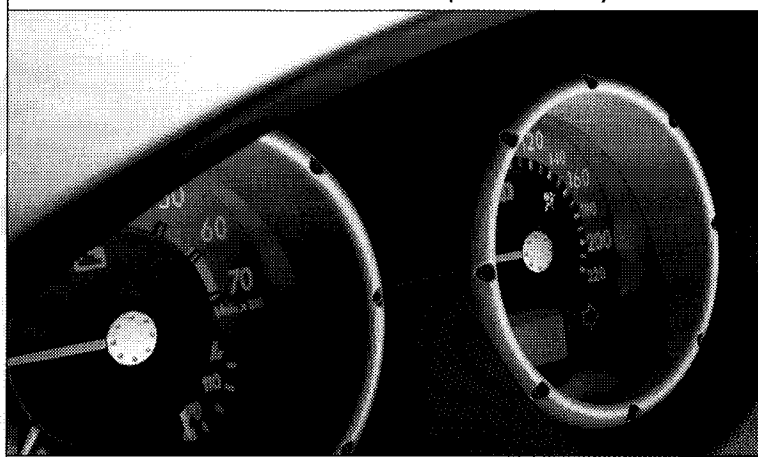
La nécessité de cette harmonisation a été reconnue de tous mais sa mise en œuvre est bloquée depuis des mois par les Britanniques, qui refusent la solution d'une retenue minimale à la source, de peur qu'elle ne gêne les intérêts de la City de Londres. Londres a accepté, cette année, l'idée d'un échange d'informations entre les gouvernements sur les revenus de leurs non-résidents. Mais cela suppose la disparition totale du secret bancaire et

pose d'énormes difficultés aux pays qui le pratiquent encore, le Luxembourg (un tiers des revenus de ce pays vient des banques), l'Autriche et l'Allemagne. Ces pays répliquent que, depuis deux ans, les Quinze étaient d'accord pour retenir un système de coexistence entre l'échange d'informations et la retenue à la source.

Un compromis pourrait être trouvé. Au cours du dîner des leaders socialistes, Tony Blair, interpellé par plusieurs de ses partenaires, dont Lionel Jospin, pour qu'il fasse un effort, aurait laissé entendre qu'il n'y était pas insensible. Un assouplissement de la position de Londres permettrait de rallier le Luxembourg et surtout l'Autriche, dont on pouvait redouter qu'elle ne bloque à son tour une solution. La question a été évoquée à Feira par les ministres des finances des Quinze qui se sont réunis dimanche soir de manière informelle. Ils devaient se revoir lundi après-midi. Les Portugais estiment qu'on est très près, sur le plan conceptuel, d'un accord et qu'il ne manque qu'un peu de volonté politique.

Henri de Bresson
et Philippe Lemaître

Vous aurez peut-être du mal à la reconnaître.
Mais toutes les facilités pour l'essayer.



Climatisation, système audio Volkswagen, double airbag, direction assistée, ABS avec répartiteur électronique de freinage EBV, verrouillage centralisé, vitres avant électriques...

Nouvelle Polo Pack Clim



Offre valable sur les véhicules équipés du Pack Clim (comportant air conditionné manuel et autoradio cassette Beta). Pack Clim non disponible sur modèle S11.

Espace Suffren

40 ter, av. de Suffren - Paris 15
Tél. : 01 53 58 10 00

CONCESSIONNAIRE VOLKSWAGEN

L'Éthiopie et l'Érythrée ont signé un accord de paix, après deux ans de guerre

Les Érythréens souhaitent la reconnaissance définitive de leurs frontières

Les représentants d'Addis-Abeba et d'Asmara ont signé, dimanche 18 juin à Alger, sous l'égide de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), un

accord de cessez-le-feu ouvrant la voie à un déploiement de casques bleus de l'ONU. Le tracé de la frontière entre les deux pays devra être

déterminé avec l'aide d'experts internationaux. Le conflit a fait des dizaines de milliers de morts et plus d'un million de déplacés.

ASMARA

de notre envoyé spécial

L'Érythrée n'a pas exulté, dimanche 18 juin, après que son ministre des affaires étrangères, Haile Woldensae, eut signé à Alger un accord d'arrêt des hostilités avec son homologue éthiopien, Seyoum Mesfin, en présence du président algérien Abdelaziz Bouteflika, président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Asmara est restée aussi calme qu'à l'accoutumée. La majorité des hommes âgés de dix-huit à plus de quarante ans est toujours mobilisée. Le plus grand nombre d'entre eux se trouve sur la ligne de front.

Les promeneurs ou les vieux assis aux terrasses des cafés n'ont manifesté aucune joie particulière. La télévision nationale a simplement retransmis la cérémonie de signature de l'accord à Alger, de manière très factuelle, sans autre commentaire, dans son journal du soir.

Cet accord, en quinze points, avait été publié simultanément jeudi à Asmara et Addis-Abeba. En le signant, les deux pays s'engagent à cesser immédiatement les hostilités et à garantir la libre circulation d'une force internationale qui se déploiera dans une zone tampon de 25 kilomètres entre les deux belligérants, située en territoire érythréen. La mission de maintien de la paix, dont la composition reste à déterminer, devra surveiller le respect du cessez-le-feu et le déploiement des forces éthio-

piennes, actuellement en Érythrée, sur les positions qui étaient leurs avant le 6 mai 1998, date du début du conflit. Elle restera sur place jusqu'à la démarcation précise de la frontière commune par des experts, sous l'autorité de l'ONU.

Déclenché en 1998 à propos d'un différend frontalier, le conflit qui couvait depuis de longs mois s'est transformé en guerre conventionnelle de grande ampleur qui a fait des dizaines de milliers de morts dans les deux camps en deux ans et jeté sur les routes de l'exode plus d'un million de déplacés. En visite samedi à Asmara, Carol Bellamy, directrice du Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef), a indiqué que l'ONU considérait maintenant que 1,1 million d'Érythréens étaient actuellement déplacés en raison de la guerre.

LES CAISSES SONT VIDES

Deux séries de négociations indirectes, organisées à Alger par l'ancien premier ministre algérien Ahmed Ouyahia, ont été nécessaires pour parvenir à cet accord. La première avait eu lieu début mai et s'était conclue sur un échec au bout de six jours. Le 12 mai, l'Éthiopie avait lancé une offensive de grande envergure qui lui a permis de conquérir une fraction de territoire érythréen. La seconde série de pourparlers indirects avait débuté le 30 mai, toujours dirigée par M. Ouyahia et en présence d'un représentant du gouverne-

ment américain, Antony Lake, et d'un représentant de l'Union européenne, Rino Serri, secrétaire d'Etat italien aux affaires étrangères.

L'Érythrée avait fait savoir à Alger, dès le 9 juin au soir, par lettre, qu'elle était prête à signer, tandis que les émissaires éthiopiens rentraient à Addis-Abeba pour consultation. L'Éthiopie n'a exprimé son désir de signer que le 14 juin.

La fin des combats vient à point nommé. Les deux pays sont exsangues et doivent faire face à des situations internes difficiles. Les caisses sont vides, d'un côté comme de l'autre. Pour lancer sa grande offensive, l'Éthiopie a mobilisé tous ses moyens et comptait prendre Asmara le 24 mai, jour anniversaire de l'indépendance érythréenne, au terme d'un *Blitzkrieg*. Cet objectif n'a pas été atteint. L'offensive sur le port d'Assab a également échoué. En revanche, les Éthiopiens ont fait une percée importante à l'ouest. En reprenant la ville de Tesseney, ils ont établi de facto leurs positions sur la rivière Gash. Mais il était devenu impossible pour Addis-Abeba de conti-

nuer à demander de l'aide internationale pour prévenir une famine et d'un autre côté de mener une guerre qui engloutit chaque jour l'équivalent de 1 million de dollars.

Les responsables érythréens se déclarent satisfaits par la signature de l'accord qui « conduira à la démarcation et au bornage des frontières, c'est ce que nous voulions depuis longtemps, et peu importe que la fameuse zone tampon se trouve chez nous au lieu d'être également répartie dans chacun des pays, puisque à terme notre souveraineté sera établie et reconnue par tous sur l'ensemble de notre territoire », explique Yemane Ghebremeskel, directeur de cabinet du président Isayas Afeworki. De son côté, Ahmed Dehli, directeur du Centre d'études stratégiques d'Asmara, estime que « cette guerre est un accident de parcours, grave, mais c'est un accident ». « Nous n'avons pas de haine pour le peuple éthiopien, dit-il. Notre vision n'a pas changé. Érythrée et Éthiopie doivent apprendre à vivre en bon voisinage. »

Frédéric Fritscher

M. Bouteflika a rappelé ses conditions pour nouer des relations avec Israël

Le président algérien a quitté Paris samedi

AVANT de retourner à Alger, samedi, pour présider à la signature de l'accord de paix entre l'Éthiopie et l'Érythrée (lire ci-contre), Abdelaziz Bouteflika avait rencontré, au dernier jour de sa visite d'Etat en France, des dirigeants du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF) et une assemblée d'« Algériens de France ». M. Bouteflika, qui s'est entretenu avec Henri Hadjenberg, le président du CRIF, a réitéré la position de son pays. L'instauration de relations avec Israël n'aura pas lieu, a-t-il précisé, « tant qu'il n'y aura pas un aboutissement du processus de paix avec les Palestiniens et avec la Syrie. (...) Une fois que ces deux relais auront abouti, l'Algérie est prête à reconnaître officiellement Israël et à avoir [avec lui] des relations privilégiées ».

Le président algérien avait ensuite rencontré 4 000 de ses compatriotes, réunis à Paris au pavillon Dauphine. « Le renouveau de l'Algérie, c'est ce que nous sommes en train de réaliser », a-t-il promis à une assistance en liesse. Il a assuré que la « concorde ci-

vile » que les Algériens de France ont « massivement approuvée » par référendum, commençait « à porter ses fruits », promettant que le terrorisme sera « éradiqué » et « un retour progressif à la paix, malgré quelques actes de violence qui continuent de se produire » (un attentat faisant 13 morts et 42 blessés avait eu lieu la veille à Mascara).

Evoquant la situation spécifique des ressortissants Algériens en France, M. Bouteflika leur a lancé : « il est permis (...) de ne pas être d'accord avec le pouvoir politique quand on visite l'Algérie », mais « être un bon citoyen, c'est d'abord être un bon citoyen à l'extérieur de son pays ». Sans la nommer, il a enfin adressé une « déclaration d'amour » à Isabelle Adjani, qui avait exprimé son opposition à sa visite, dénonçant la persistance des violations des droits de l'homme de la part des autorités en Algérie. Il lui a adressé une « invitation officielle à visiter son pays et à [y] dire ce qu'elle veut de son pays », dont elle est l'un des « fleurons ». - (Reuters.)

Asmara assume dans le charme et la douceur son héritage italien

ASMARA

de notre envoyé spécial

Asmara a le charme d'une ville de province italienne. L'atmosphère y est douce et les températures sont agréables, qui pour un peu inciteraient au farniente. La ville, située à 2 400 mètres d'altitude, semble bien loin des fournaises des basses-terres littorales. Tout est calme, propre et ordonné. L'éclairage public fonctionne du crépuscule à l'aube. Il ne manque pas une ampoule aux lampadaires. Et la capitale de l'Érythrée - un pays africain de 3,5 millions d'habitants, parmi les plus pauvres de la planète - peut s'enorgueillir de compter deux pharmacies qui restent ouvertes vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

L'avenue de l'Indépendance est bordée de solides palmiers. C'est la plus chic. Tailleurs sur mesure, maroquineries et librairies côtoient des boutiques de prêt-à-porter ou de chaussures. Le ministre de l'éducation nationale, ancien siège du Parti fasciste italien, avec son architecture massive, semble surveiller la terrasse de l'American Bar, un lieu de rendez-vous apprécié de la jeunesse et des expatriés.

LE GOÛT DU CINÉMA

Des petits groupes d'enfants désœuvrés traînent devant la cathédrale d'Asmara, un bâtiment lourd, de style lombard, en brique sombre, dont le clocher dépasse les cinquante mètres. La nuit venue, un néon agrémenté la porte principale d'un *Ave Maria* bleu fluo, un tantinet anachronique. De vieilles femmes tendent discrètement la main dans le périmètre de charité de cette église consacrée en 1923.

Plus loin, les passants freinent le pas et regardent les affiches de l'Impero, un cinéma construit dans les années 1930, à l'impressionnante façade pourpre. L'intérieur, aux volumes majestueux, est tout aussi surprenant, et les murs de la salle sont décorés de bas-reliefs allégoriques. L'un des projecteurs serait aussi vieux que l'Impero lui-même. Les Italiens ont imposé à l'Érythrée leur goût du cinéma. Asmara a compté jusqu'à neuf salles en activité. L'Odeon, le Roma et le Capitol enrichissent toujours la ville de leur architecture typique des années 1930.

Par endroits, l'histoire semble s'être arrêtée. Dans les échoppes de barbier trônent de vieux fauteuils basculants. Le barbier, courte blouse blanche, rectifie le fil de son rasoir sur une lanière de cuir et travaille à l'ancienne, à grands coups de blaireau et de larges rasades de « sent-bon ». Dans les cafés, l'expresso est servi comme dans le sud de l'Italie par des garçons en pantalon et gilet noirs.

La poste centrale, un pâté de maisons à elle seule, est un pittoresque bâtiment italien. Les façades sont vertes et ocres, une frise art nouveau court sous le toit. L'intérieur est rose pâle, une fausse mezzanine s'appuie sur des colonnes carrées. Des milliers de boîtes postales sont enchâssées dans des boiseries foncées.

Rien n'a changé depuis les années 1920. L'Érythrée indépendante jouit de sa proximité avec l'Italie. Les noms italiens, gommés par l'Éthiopie de l'empereur Haïlé Sélassié et du dictateur Mengistu Haïlé Mariam, ont été partout réhabilités.

Les quartiers résidentiels qui jouxtent le centre-ville sont bien entretenus. Les rues et les trottoirs sont propres. Des bougainvillées colorées jaillissent des grilles, dégoulinent de murs aux couleurs passées. Maisons et villas ont vieilli, mais ceux qui les ont construites seraient heureux de les voir aujourd'hui. Certaines sont de véritables petits palais. Comme la corruption et les détournements d'argent public, la délinquance et la criminalité n'existent pas, du moins à l'aune africaine. De jour comme de nuit, la ville est sûre. Un meurtre aurait toutefois été enregistré en 1999.

Des bus italiens relient Asmara et ses « banlieues ». Quelques voitures à cheval disputent aussi le bitume à la flotte de taxis jaunes. Une collection de Fiat 600 hors d'âge s'époumonent dans les côtes en toussant de grosses volutes nauséabondes. Elles ont atteint un kilométrage respectable, n'ont plus beaucoup de pièces d'origine et commencent à être supplantées par des voitures modernes, des Opel et quelques japonaises. Les chauffeurs, eux, continuent d'apprendre à conduire sur d'antiques et minuscules Fiat 500.

F. F.

A tous les propriétaires de montres Patek Philippe.

Pour marquer la fin du XX^e siècle, Philippe Stern, Président de Patek Philippe, a décidé de récompenser tous les propriétaires de montres Patek Philippe, en leur offrant la possibilité unique de posséder l'une des dix dernières montres « compliquées » créées par la société au XX^e siècle et gravées comme telles.

Philippe Stern remettra lui-même ces dix montres - réf. 5054 - aux personnes sélectionnées, au cours d'une réception spéciale organisée pour l'ouverture du Musée des Trésors de l'Horlogerie de Patek Philippe, qui se déroulera à Genève à l'automne 2001.

Il vous suffit de nous indiquer les références, numéros de mouvement et de boîtier des montres Patek Philippe que vous possédez, acquises avant le 1^{er} janvier 2000, sans oublier de nous indiquer vos nom et adresse ainsi que votre détaillant préféré Patek Philippe. Vous avez autant de chances d'être sélectionné que de montres que vous possédez. Vous devez saisir ces renseignements, de préférence sur le site internet de Patek Philippe, ou les envoyer par courrier ou télécopie, avant le 31 décembre 2000, à l'adresse ou au numéro figurant ci-dessous.

Philippe Stern profite de cette occasion pour remercier tous ceux qui, par leur fidélité, permettent aujourd'hui à Patek Philippe de perpétuer son approche exclusive de l'Art Horloger, pour les générations futures.



PATEK PHILIPPE
GENEVE

Fondez votre propre tradition.

www.patek.com Patek Philippe S.A., P.O. Box 2654, 1211 Geneva 2, Switzerland. Fax: (41) 22 884 2060.
Pour connaître les conditions générales, veuillez vous référer au site web de Patek Philippe.

Au congrès du Baas, Bachar El Assad affermit méthodiquement son pouvoir

De nouveaux membres devraient être désignés à la direction du parti dirigeant de la Syrie

Bachar El Assad a été proclamé dimanche 18 juin « dirigeant du parti (Baas) et du peuple » par le congrès général de la formation au pouvoir, réu-

ni depuis la veille à Damas. Cette « proclamation » précède l'élection formelle à ce poste du président présumé de la République syrienne.

Après cette formalité, Bachar devrait être élu par le Parlement, lors d'une réunion prévue le 25 juin, avant un référendum vers la fin juillet.

DAMAS

de notre envoyé spécial

Quinze ans après son dernier congrès, en 1985, les membres du parti Baas syrien avaient assurément des choses à se dire. L'effacement du modèle économique et politique du grand frère soviétique, la deuxième guerre du Golfe opposant des pays arabes entre eux, les paix séparées avec Israël conclues ou en cours de négociation, autant d'événements qui devaient nourrir les premiers débats tenus à huis clos dans la banlieue de Damas, samedi 17 et dimanche 18 juin. Mais, une semaine après la mort de Hafez El Assad, son secrétaire général, l'essentiel ne pouvait qu'être ailleurs. La réunion du parti, qui a abdicé depuis longtemps toute fonction programmatique pour se contenter d'encadrer la société syrienne, a surtout eu comme objet la promotion de Bachar El Assad aux plus hauts postes.

La presse, présente en nombre à la cérémonie d'ouverture, ne s'y est pas trompée, qui a mitraillé sans vergogne le successeur présumé, assis au premier rang, costume et cravate sombres, sans accorder la moindre attention au discours du secrétaire général adjoint du Baas, Souleiman Kaddah. A la première suspension de séance, cette extrême personnalisation du parti s'est à nouveau vérifiée, le « docteur Bachar » étant entouré d'une nuée de délégués au moins de ses déplacements, effectués d'ailleurs sans cérémonie, pendant que, dans les coulisses, l'actuel ministre de la défense, Moustafa Tlass, dissipait toute esquisse de soupçon d'inter-



rogation, en assurant que le jeune homme exercerait très vite les fonctions de son père, que ce soit dans le parti ou pour le pays.

QUATRE ABSENTS

L'accès de Bachar El Assad au poste de secrétaire général étant acquis dès avant l'ouverture des travaux, les interrogations portaient, samedi et dimanche, sur l'ampleur du renouvellement du commandement régional du parti. S'agissant d'une formation dont le commandement national correspond à une direction panarabe désormais illusoire, et contestée de surcroît par l'Irak qui contrôle des institutions concurrentes à Bagdad, ce com-

mandement régional renvoie en fait à l'échelon syrien, d'où son importance stratégique.

Quatre de ses vingt et un membres sont absents du congrès de Damas. Il s'agit, outre le président défunt, de son frère Rifaat El Assad, banni en 1998, de Mahmoud El Zohbi, l'ancien premier ministre, qui s'est suicidé en mai après avoir été accusé de corruption, et de Hikmat El Chehabi, un ancien chef d'état-major dont le nom a été cité dans la presse parmi les autres personnalités accusées de corruption et qui se trouve pour l'instant aux Etats-Unis. La liste du nouveau commandement devait être approuvée lundi, date officieuse de la

clôture de ce 9^e Congrès. La proportion de « nouveaux », a priori proches de Bachar El Assad, devait lui permettre de consolider son pouvoir, aussi récent qu'inexpérimenté. Une fois le parti cadencé, il sera temps d'obtenir d'un Parlement aux ordres un engagement pour l'organisation d'un référendum qui propulsera le deuxième fils de Hafez El Assad à la tête de l'Etat.

Aucune indication n'a filtré pour l'instant sur la date de cette consultation. Selon la Constitution, la succession à la présidence de la République doit être opérée dans les quatre-vingt-dix jours suivant le décès du président en titre. Compte tenu des quarante jours de deuil décrétés dans le pays depuis le 10 juin, le référendum pourrait ainsi être organisé à la fin du mois de juillet.

Bachar El Assad parviendrait ainsi en un temps record à obtenir tous les pouvoirs qu'exerçait son père. Mais l'efficacité démontrée jusqu'à présent dans la conquête de ces fonctions n'a toujours pas été accompagnée d'éclaircissements sur les priorités du nouvel homme fort de la Syrie. Les travaux du Baas ne devraient pas trop lui lier les mains. La dénonciation du « sionisme » et l'évocation, mêlée de crainte et d'intrigue, de la mondialisation de l'économie, sont restées extrêmement convenues, de même que la dénonciation de la corruption. Celle-ci avait déjà été au cœur du congrès du Baas organisé en 1977, et utilisée avec efficacité pour mettre à l'écart certains membres du parti.

Gilles Paris

Philippines : les négociations pour la libération des otages ont repris

Polémique autour du versement d'une rançon

MANILLE

de notre envoyé spécial

Alors que la prise d'otages de Jolo, dans le sud des Philippines, est entrée dans sa neuvième semaine, une vague lueur d'espoir a ressurgi, au cours du week-end, les rebelles musulmans du groupe Abu Sayyaf ayant accepté de reprendre avec le gouvernement des négociations qui étaient en sommeil depuis plus d'une semaine. Les autorités ont fait état d'un message en ce sens, reçu samedi 17 juin, signé de Mujib Susukan et Galib Andang (alias « commandant Robot »), deux des chefs connus du groupe qui détient 21 otages (19 étrangers et 2 Philippines) depuis leur capture le 23 avril. Les deux hommes renonçaient à récuser le principal négociateur nommé par Manille pour libérer les otages, le conseil présidentiel Roberto Aventajado, dont ils avaient

Les otages de Jolo n'ont pas reçu de soins depuis le 2 juin

L'état de santé des 21 otages de sept nationalités aux mains d'un groupe séparatiste musulman Abu Sayyaf sur l'île de Jolo suscite des craintes en raison de l'absence d'assistance médicale. Le médecin régional Nelsa Amin presse le gouvernement de rétablir un contact afin de permettre aux médecins de se rendre auprès des prisonniers détenus depuis pratiquement deux mois dans la jungle du sud des Philippines. « Je suis très préoccupé par l'état de santé des Européens, en particulier [l'Allemande] Renate Wallert et [le Français] Stéphane Loisy, car cela fait presque trois semaines qu'ils n'ont pas reçu de soins », a déclaré M^{me} Amin. Les derniers soins apportés par une mission médicale du Croissant rouge malaisien à ces prisonniers originaires d'Allemagne, de France, de Finlande, d'Afrique du Sud et du Liban remontent au 2 juin. - (AFP)

précédemment réclamé le remplacement, à cause d'une réflexion qu'il avait faite sur l'éventualité de l'usage de la force militaire pour résoudre la crise.

M. Aventajado, ayant plaidé une maladresse d'expression, a donc repris sa mission, en se disant « très optimiste » désormais. Les services du président Joseph Estrada se sont pressés de tempérer cette appréciation, en relevant que « les choses sérieuses, en fait, ne font que commencer », dans une négociation rendue laborieuse par les revendications changeantes des rebelles.

AILLEURS, CINQ ENFANTS ÉCHANGÉS

Ceux-ci se sont, à la fin mai, attiré un « non » catégorique de Manille quand ils ont formulé l'exigence d'un Etat islamique indépendant sous la forme ressuscitée (il exista effectivement dans le passé) d'un « sultanat de Sulu », l'archipel de facto autonome. « Je n'ai pas été élu président en 1998 pour superviser le démantèlement de la République » des Philippines, a rétorqué le président philippin, dans une missive publiée sur le site Internet de l'hebdomadaire américain Time en réponse à une mise en cause.

Un autre signe d'arrangement possible avec les rebelles a été la « libération », annoncée non sans

publicité à Manille, de cinq enfants faisant partie d'un autre groupe d'otages pris dans le Sud philippin par le même groupe Abu Sayyaf, au cours des combats des derniers mois. Le gouvernement s'est vanté d'avoir obtenu la remise en liberté, samedi, des cinq petits captifs sans avoir payé de rançon, mais a, plus discrètement, reconnu qu'ils avaient été troqués contre une demi-douzaine d'otages musulmans qui avaient été pris, de leur côté, par des milices catholiques de Mindanao...

Cette cuisine assez sordide n'a pas empêché les autorités de maintenir leur refus public d'envisager tout versement de rançon pour la libération des otages de Jolo. La présidence a indiqué lundi 19 juin avoir communiqué aux gouvernements des pays dont les otages étrangers sont ressortissants (France, Finlande, Allemagne, Liban, Afrique du Sud, Malaisie) le souhait qu'on en reste à une fermeté complète sur ce plan : si le problème était réglé par de l'argent, a dit le secrétaire exécutif de la présidence, Ronaldo Zamora, les rebelles « se lanceraient bientôt dans d'autres enlèvements, et nous serions tous perdants ».

LE PRIX DES COMBATS

La remarque faisait suite à des informations en provenance de Berlin, parues dans l'hebdomadaire dominical Welt am Sonntag, selon lesquelles le gouvernement allemand était, depuis mai, disposé à payer une rançon pour obtenir la libération des otages, et à un propos du ministre malaisien des affaires étrangères, Syed Hamid Albar, de passage à Manille, selon lesquels les deux gouvernements envisageaient de laisser tomber le masque de la vertu pour discuter de la seule question concrète qui intéresse les rebelles : la rançon, dont la mise à prix initiale semble s'être stabilisée aux alentours d'1 million de dollars par otage.

Le gouvernement philippin est d'autant plus soucieux de parvenir à habiller l'éventuelle satisfaction de cette exigence financière par une formule politique d'aide au développement, que le regain de combats avec les rebelles musulmans dans le sud de l'archipel commence à se faire sentir jusque dans la capitale, et que le prix électoral s'en profile.

Quelques attentats mineurs ont contraint les autorités à mettre en place un plan « Vigipirate » intensif dans tous les lieux publics. La police se dit surmenée par les fausses alertes à la bombe. Les journaux titrent sur le prix économique de la guerre renaissante, « facteur important dans le déficit budgétaire » de 5,5 milliards de francs résultant de « coûts imprévus » dans l'exercice en cours. La facture des derniers trois mois de combats à Mindanao s'élève, pour l'heure, à 160 millions de francs.

Francis Deron

L'ONU prend note d'infractions israéliennes dans le sud du Liban

ALORS QU'ELLE AURAIT DÛ être une simple formalité, la confirmation par le Conseil de sécurité de l'ONU de la « certification » du retrait de l'armée israélienne du Liban n'a pu être formulée, dimanche 18 juin, qu'au terme de plus de quinze heures de consultations, et après que le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, eut menacé d'annuler sa visite à Beyrouth lundi. Le Conseil est finalement parvenu à un compromis sur une déclaration avalisant le constat de retrait fait par M. Annan (*Le Monde* daté dimanche 18-19 juin), tout en prenant « note avec inquiétude d'informations faisant état de violations [israéliennes] qui se sont produites depuis le 16 juin 2000 ». Cette clause a été ajoutée à la déclaration du Conseil, après que la Russie eut bloqué un consensus pendant dix heures, par solidarité avec le Liban qui continuait de faire état d'empiètements israéliens.

Samedi soir, au terme de dix heures de réunion, les membres du Conseil avaient fait état d'un accord sur une déclaration et précisé que Beyrouth, après un entretien entre la secrétaire d'Etat américaine, Madeleine Albright, et le président libanais, Emile Lahoud, ne contestait plus le constat de M. Annan. Mais la présidence de la République libanaise a vigoureusement démenti cette information, la qualifiant d'« absolument inexacte ».

Il y a bien eu des contacts dans la nuit, notamment avec M^{me} Albright, a confirmé la présidence, mais le Liban a maintenu son opposition à la ligne de retrait, selon lui « fictive », fixée par l'ONU. Beyrouth a continué de réclamer le strict respect de la frontière internationale et prévenu qu'il ne reconnaîtrait pas la réalité du retrait, aussi longtemps qu'Israël empièterait sur son territoire. « D'autant que, a ajouté la présidence dans un communiqué, l'ONU elle-même a informé le Liban samedi (...) de ce qu'elle avait corrigé quatre violations israéliennes, contredisant la confirmation du secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, que le retrait a été achevé. »

KOFI ANNAN À BEYROUTH

De son côté, le premier ministre et ministre des affaires étrangères libanais, Sélim El Hoss, a pris contact dimanche avec les ambassadeurs à Beyrouth des cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité, ainsi qu'avec la Tunisie, qui représente dans cette instance le groupe des pays arabes. Les experts libanais, qui ont continué dimanche la vérification du retrait israélien, ont indiqué qu'ils avaient constaté quatre nouvelles violations de frontière commises par l'Etat hébreu au cours des dernières quarante-huit heures. Ils ont affirmé qu'une équipe de casques bleus de l'ONU qui les accompagnait

avait pu constater ces empiètements. Quelques heures auparavant, toutefois, un haut fonctionnaire des Nations unies au Liban avait affirmé que les experts libanais travaillaient seuls, l'ONU s'étant bornée à mettre un hélicoptère à leur disposition.

Kofi Annan devait arriver lundi à Beyrouth, après des entretiens au Caire avec le président égyptien Hosni Mubarak. Il avait averti les membres du Conseil qu'il annulerait sa visite dans la capitale libanaise si le Conseil ne parvenait pas à avaliser son annonce, vendredi, que les troupes israéliennes s'étaient bien retirées du sud du Liban. Le secrétaire général devait être rejoint dans la capitale libanaise par son envoyé spécial, Terje Roed-Larsen. Mais ce dernier a été empêché de rejoindre la délégation du secrétaire général des Nations unies au Liban, l'avion qu'il devait prendre ayant eu un incident technique, selon le responsable de l'information de la Maison de l'ONU à Beyrouth.

Israël, quant à lui, s'est félicité de la déclaration du Conseil de sécurité sur le retrait de son armée du sud du Liban, et a appelé l'armée libanaise à se déployer dans cette région. Cette déclaration, a indiqué son ministère des affaires étrangères dans un communiqué, est « une confirmation officielle de l'application par l'Etat hébreu de la résolution 425 ». - (AFP)

« Israël au Liban, la fin de 30 ans d'occupation ? »

LA REVUE d'Etudes palestiniennes consacre un hors-série à l'histoire du conflit israélo-libanais : « Israël au Liban, la fin de 30 ans d'occupation ? » est la traduction d'une enquête réalisée par un spécialiste de la région, le Libanais Mahmoud Soueid, directeur de l'Institut des études palestiniennes à Beyrouth.

Avec clarté et concision, l'auteur rappelle les grandes dates du conflit israélo-libanais de 1948 à 1998. Dans cette histoire de cinquante ans, l'année 1978 apparaît comme un moment-clé : c'est à partir de cette année-là que l'occupation israélienne d'une partie du territoire libanais devient permanente, après une attaque baptisée « Opération Litani ». Et c'est au mois de mars de cette même année que le Conseil de sécurité des Nations unies adopta la fameuse résolution 425 enjoignant à l'Etat hébreu de quitter « immédiatement » le territoire libanais - résolution qui finit par être appliquée vingt-deux ans

plus tard. Mahmoud Soueid consacre à cette année charnière une trentaine de pages, passant en revue notamment les positions des principales parties concernées par la résolution 425 : celles du Liban et d'Israël bien sûr, mais aussi celles d'acteurs influents, voire tout-puissants : le Hezbollah libanais, colonne vertébrale de la résistance à l'occupation, l'Iran, qui le soutient, et la Syrie, devenue le véritable décideur au pays du Cèdre. Les points de vue des Etats-Unis, parrains exclusifs du processus de paix israélo-arabe et pays

ami de l'Etat hébreu, et de la France, dont les liens avec le Liban restent très étroits, sont aussi évoqués.

Mahmoud Soueid rappelle qu'il y a eu un « avant-1978 », l'histoire du conflit israélo-libanais remontant à la création de l'Etat hébreu en 1948 ; que le Liban était devenu, dès le début des années 1970 et le repli sur son territoire des fedayine palestiniens chassés de Jordanie, une sorte d'abcès de fixation du conflit régional. Et qu'il y eut un « après » : l'invasion israélienne de 1982, celles de 1993 et de 1996. On trouvera aussi dans ce numéro les textes de la convention d'armistice libano-israélienne (1949), de l'accord libano-palestinien du Caire (1969) et de l'accord de paix israélo-libanais (1983), mis en échec un an plus tard, ainsi que les principales résolutions du Conseil de sécurité relatives au Liban.

Mouna Naim

★ « Israël au Liban, la fin de 30 ans d'occupation ? », numéro hors série (été 2000) de *La Revue d'études palestiniennes*, diffusion Ed. de Minuit, 92 p., 65 F.

REUSSIR

► **CRFPA-EFB**
Préparation par IEJ d'août à début septembre.

► **ENM**
De juillet à mi-août + oraux en septembre.

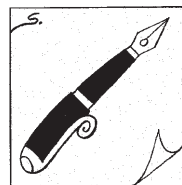
► **DEC F**
Stage de 15 jours en août et 15 jours en septembre.

► **DESC F**
2 soirs par semaine + les samedis d'octobre jusqu'aux épreuves.

► **Concours administratifs**
IRA, TACA, ENI, préparations durant les week-ends

IPESUP

18 rue du Cloître Notre-Dame
75004 Paris 01 43 25 63 30
Enseignement supérieur privé



BIBLIOGRAPHIE

à Beyrouth.

3^{ème} cycle
INGÉNIERIE ET NÉGOCIATION
COMMERCIALES INTERENTREPRISES
Pour devenir
Ingénieur d'affaires/
Chef de produits "b to b"
Recrutement Bac +4/5, Ingénieurs, DEA,
DESS, ESC... jusqu'à fin juillet 2000
Formation d'octobre 2000 à septembre 2001
dont 6 mois de mission en entreprise.
www.devinci.fr/inci
Brochure et dossier au 01 41 16 73 12
Courrier ou E-mail : inci@devinci.fr
INCI - Pôle Universitaire Léonard de Vinci
92916 Paris La Défense Cedex
ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR TECHNIQUE PRIVÉ

MEDECINE PHARMACIE
► Stage de pré-rentree
Mise en condition (2 semaines en septembre)
► Encadrement scientifique annuel
Par Faculté et par semestre.
IPESUP
18 rue du Cloître Notre-Dame
75004 Paris 01 43 25 63 30
Enseignement supérieur privé

CENTRE EUROPÉEN DE MANAGEMENT
HOTELIER INTERNATIONAL
CMH
EUROPEAN CENTER OF
INTERNATIONAL HOTEL MANAGEMENT
BACHELOR OF SCIENCE IN
INTERNATIONAL HOTEL MANAGEMENT
EXECUTIVE MASTER IN
HOSPITALITY INDUSTRY
NEW @ e-COMMERCE
Formation bilingue Français/Anglais
Stages & emplois internationaux
dans les plus grandes chaînes
hôtelières & sociétés de service
En association avec le CMI
Centre de Management International-Genève
Tél. 01 45 26 59 28
www.cmh-school.com
CMH : 52, rue St-Lazare, 75009 Paris
ETS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PRIVÉ

Guerre meurtrière entre castes en Inde

NEW DELHI. Le premier ministre indien, Atal Bihari Vajpayee a promis, dimanche 18 juin, toute l'aide nécessaire de New Delhi au gouvernement du Bihar pour tenter de mettre un terme à la guerre meurtrière qui oppose, dans cet Etat oriental de l'Inde, les hautes castes aux basses castes. Trente-quatre personnes de basses castes, en majorité des femmes et des enfants, ont encore été tuées samedi par des hommes de hautes castes, venus dans le village à la nuit tombée. Depuis deux mois, 76 personnes ont été massacrées dans un cycle sans fin de représailles qui oppose, dans cet Etat où la loi et l'ordre sont bafoués quotidiennement, les castes entre elles. Des renforts de forces paramilitaires devraient être envoyés au Bihar pour monter la garde autour des villages. - (Corresp.)

Le Parlement iranien demande une révision des lois sur la presse

TÉHÉRAN. Le nouveau Parlement iranien s'est prononcé dimanche 18 juin pour une révision d'urgence de la législation très stricte sur la presse. Les députés ont également sommé le responsable de l'appareil judiciaire, aux mains des conservateurs du régime, de respecter les droits des détenus et de rouvrir les publications réformatrices, fermées lors du mouvement répressif d'avril. Une majorité écrasante d'élus - 151 sur 290 - ont voté un texte réclamant une réforme immédiate de la législation sur la presse adoptée il y a quelques mois par leurs prédécesseurs, qui visait à museler la presse indépendante florissante.

Par ailleurs, le ministre des postes, Mohamad-Reza Aref a été nommé samedi par le président réformateur Mohamad Khatami directeur de l'Organisation du plan et du budget. M. Aref est un ingénieur en télécommunications formé aux Etats-Unis et ancien président de l'Université de Téhéran. L'Organisation du plan et du budget, qui fixe les orientations économiques du pays, sera renforcée et s'occupera de l'emploi, « priorité des priorités » de la nouvelle majorité réformatrice du Parlement, avait affirmé le quotidien *Entekhab* (centriste) le 14 juin. - (AFP, Reuters.)

La KFOR découvre plusieurs caches d'armes au Kosovo

PRISTINA. Des soldats de la Force de paix au Kosovo (KFOR) ont découvert une nouvelle cache d'armes dans le centre de la province au cours d'une opération de recherche, dimanche 18 juin, selon un officier britannique. Cette dernière découverte n'est toutefois pas de la même ampleur que celles faites vendredi et samedi.

Vendredi, un impressionnant arsenal militaire avait été découvert par la KFOR dans la région de la Drenica, fief historique de l'ex-guérilla albanaise : 950 mines antipersonnel, 185 mines antichar, quelque 20 000 grenades, 855 obus de mortier, dont 13 de 160 mm, 1 156 roquettes anti-char, 900 mètres de cordon de détonateur et 75 kg de TNT ont été retrouvés dans deux bunkers, creusés à l'extrémité d'une vallée. A proximité, les soldats ont découvert un petit terrain d'entraînement, composé de rondins de bois et deux autres bunkers, vides, probablement un ancien site de l'Armée de libération du Kosovo (UCK), officiellement démilitarisée en septembre. La KFOR a commencé à détruire les armes, et prévoit de dynamiter lundi les bunkers. - (AFP)

Une panne informatique a perturbé le trafic aérien britannique

LONDRES. Les aéroports britanniques ont enregistré de nombreux retards, dimanche, en contre-coup au chaos provoqué samedi 17 juin par la panne de l'ordinateur gérant le trafic aérien dans le ciel du pays. Les passagers ont dû subir des retards allant jusqu'à huit heures, notamment à l'aéroport de Glasgow (Ecosse). L'aéroport d'Heathrow a été particulièrement touché, avec 22 vols de la British Airways et 15 de la British Midland annulés. Le service du trafic aérien national (NATS) avait dû suspendre tout décollage du sol britannique ou en direction de la Grande-Bretagne le temps de la panne, qui a duré plus de trois heures, annulant des dizaines de vols. Le retour à la normale était prévu dans la journée de lundi. - (AFP)

DÉPÊCHES

■ **RUSSIE/MOLDAVIE :** en visite officielle en Moldavie samedi 17 juin, après sa tournée européenne en Espagne et en Allemagne, le président russe Vladimir Poutine a assuré que Moscou considérerait la province séparatiste de Transnistrie, peuplée majoritairement de russophones, comme faisant partie de la Moldavie. Cette question empoisonne l'ancienne république soviétique depuis son accession à l'indépendance en 1991. Les deux pays ont également conclu un accord sur la fourniture de gaz russe à la Moldavie, peuplée de 4 millions d'habitants dont le niveau de vie a considérablement baissé ces dernières années. Les détails du contrat n'ont pas été fournis.

■ **MAROC :** le tribunal fédéral américain de Miami (Floride) a décidé, il y a quelques jours, de répondre favorablement à la demande d'extradition présentée par la France concernant un ressortissant marocain, Hicham Mandari. Ce dernier a décidé de faire appel de la décision. « Conseiller » de l'ex-roi Hassan II du Maroc, M. Mandari est impliqué dans une importante affaire de fausse monnaie qui, pour partie, s'est déroulée à Paris.

■ **ROUMANIE :** le candidat du Parti démocrate (PD, coalition au pouvoir), Traian Basescu, a été élu maire de Bucarest dimanche 18 juin, lors du second tour des élections municipales en Roumanie, selon les résultats communiqués lundi par le Bureau électoral central après le dépouillement de 93 % des suffrages. M. Basescu a obtenu 50,69 % des voix, contre 49,31 % pour son adversaire Sorin Oprescu (gauche néo-communiste). - (AFP)

Scénarios pour un départ en douceur de Slobodan Milosevic

WASHINGTON. Selon le quotidien américain *The New York Times* du lundi 19 juin, la Maison Blanche serait en train d'examiner de façon « informelle », avec certains de ses partenaires de l'OTAN, l'éventualité d'un départ du président Slobodan Milosevic, inculpé de crimes contre l'humanité par le Tribunal international de La Haye, contre des garanties pour sa sécurité et ses avoirs. Selon l'article, la Grèce, agissant comme intermédiaire dans cette affaire, aurait avancé l'idée d'un exil à l'étranger pour M. Milosevic et sa famille ou la possibilité de son immunité en Serbie.

Le journal précise encore que, lors du dernier sommet russo-américain qui s'est tenu du 3 au 5 juin à Moscou, le président russe aurait plaidé pour un exil à Miami ou à Moscou de M. Milosevic.

Haïti plonge dans une grave crise politique après la fuite du président du Conseil électoral

L'opposition dénonce des « fraudes massives » aux élections

Le président du Conseil électoral provisoire (CEP) Léon Manus, craignant pour sa vie après son refus d'avaliser les résultats des élections législatives et

municipales, a quitté Haïti samedi 17 juin et est arrivé dimanche aux Etats-Unis. Cette nouvelle crise compromet l'organisation du second tour des élec-

tions fixé au 25 juin, alors que dans la capitale, Port-au-Prince, les manifestations violentes inquiètent les observateurs.

SAINT-DOMINGUE
de notre correspondant

Menacé de mort, le président du Conseil électoral provisoire (CEP), Léon Manus, a abandonné Haïti samedi 17 juin. Protégé par des diplomates étrangers, il a gagné la République dominicaine par la route avant de s'envoler pour Miami, aux Etats-Unis. Le départ précipité de M. Manus, un juriste âgé de soixante-dix-huit ans qui avait fait preuve d'indépendance tout au long du processus électoral, met en péril l'organisation du second tour des élections législatives et municipales, prévu pour le 25 juin.

Les résultats définitifs du premier tour, qui s'est tenu le 21 mai, n'ont toujours pas été rendus publics. Selon l'un de ses proches, Léon Manus a refusé d'approuver les résultats transmis par le directeur des opérations électorales, Luciano Pharaon, en raison d'un litige portant sur la méthode de calcul.

La mission d'observation de l'Organisation des Etats américains (OEA) a également critiqué la méthode de décompte des voix utilisée par le CEP qui, selon des résul-

tats préliminaires, donnerait 16 des 17 postes de sénateurs à pourvoir à la Famille Lavalas, le parti de l'ex-président Jean-Bertrand Aristide.

Dans un communiqué rendu public mercredi par son porte-parole, le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, a exprimé sa préoccupation face aux « irrégularités dans la méthodologie utilisée pour calculer les pourcentages de voix des candidats au Sénat » et face à la vague d'arrestations de candidats et de militants de l'opposition dans les jours qui ont suivi le premier tour.

VIOLENTES MANIFESTATIONS

Vendredi, plusieurs centaines de partisans de l'ex-président Aristide ont violemment manifesté dans les rues de Port-au-Prince pour exiger la publication immédiate des résultats du premier tour des élections, largement remportées selon eux par la Famille Lavalas. Scandant des slogans hostiles à l'OEA et à l'opposition, les manifestants ont paralysé la circulation à l'aide de barrages de pneus enflammés et obligé les commerces à fermer leurs portes dans plusieurs quar-

tiers de la capitale. Les manifestants ont également dénoncé l'ingérence de la communauté internationale dans le processus électoral en Haïti. La veille, les deux membres du CEP qui représentaient l'opposition, Debussy Damier et Emmanuel Charles, avaient démissionné du Conseil.

En dépit du climat de violences et d'intimidation qui règne depuis plusieurs mois, les Haïtiens s'étaient massivement rendus aux urnes le 21 mai. La mission de l'OEA avait dans un premier temps estimé que la désorganisation et les multiples irrégularités constatées le jour du scrutin ne compromettaient pas la validité du processus électoral, dont les résultats favorisaient nettement les candidats de la Famille Lavalas, selon la plupart des observateurs et des journalistes.

Dès le lendemain de la consultation, les partis de l'opposition avaient dénoncé une « fraude massive » au bénéfice de la Famille Lavalas et exigé l'annulation des élections. Le porte-parole du parti de M. Aristide, Yvon Neptune, a appe-

lé au cours du week-end à la « fin de la violence psychologique » par la publication complète des résultats du premier tour, tandis que les partis d'opposition réclament l'annulation du scrutin et ont annoncé le retrait de tous leurs candidats de la course électorale. Selon une source proche du CEP, en raison du retard pris dans la publication des résultats, le second tour, initialement prévu pour le 25 juin, devrait être repoussé à une date ultérieure, probablement le 2 juillet. La nouvelle crise électorale retarde le déblocage de plus de 500 millions de dollars d'aide internationale gelés depuis plus d'un an en raison de l'absence de Parlement et de gouvernement constitutionnels. La frontière entre Haïti et la République dominicaine a par ailleurs été le théâtre d'un grave incident dimanche. Six immigrants clandestins haïtiens et leur chauffeur dominicain ont été tués par des militaires dominicains à un poste de contrôle près de Montecristi, dans le nord du pays.

Jean-Michel Caroit



Great value hotel breaks across Europe

Cet été, c'est le week-end tous les jours!

Choisissez parmi nos 323 hôtels dans 214 destinations. Nos courts séjours Weekender Plus à un prix avantageux comprennent le logement et le petit déjeuner*, et vous ne paierez jamais plus que le tarif publié par chambre/par nuit. La formule Weekender Plus est aussi très avantageuse pour les familles accompagnées d'enfants: tous les petits déjeuners sont compris et dans la plupart des hôtels les enfants pourront déjeuner et dîner gratuitement et profiter des autres avantages appréciables. N'oubliez pas: pendant tout l'été, nos tarifs week-end sont valables tous les jours de la semaine. N'auriez-vous pas mérité d'un petit break ?

FRANCE

Aix-en-Provence	FF 720
Amiens	FF 370
Angers	FF 370
Bordeaux (2 hôtels)	FF 450 & FF 520
Brest	FF 520
Caen	FF 620
Calais	FF 620
Cannes	FF 620
Clermont-Ferrand	FF 450
Dijon	FF 520
Le Touquet	FF 800
Lille	FF 520
Lyon (2 hôtels)	FF 520
Marseille	FF 520
Metz	FF 520
Montpellier	FF 620
Nantes	FF 450
Nevers	FF 450
Nice (3 hôtels)	FF 720 - FF 1.100
Nîmes	FF 520
Orléans	FF 370
Paris (21 hôtels)	FF 450 - FF 1.100
Poitiers	FF 370
Reims (2 hôtels)	FF 370 & FF 520
Strasbourg (2 hôtels)	FF 620 & FF 720
Toulon	FF 520
Toulouse	FF 800
Tours (2 hôtels)	FF 370 - FF 620
Troyes	FF 620

ANDORRE

Andorre..... FF 800

BELGIQUE

Anvers (2 hôtels)..... FF 520 & FF 720
Bruges FF 862

A partir de FF 370
par chambre par nuit,
petit déjeuner compris



Les prix mentionnés sont des prix maximum qui sont valables dans les hôtels participants tous les jours du 25 juin au 9 septembre 2000, valable dans la limite des chambres disponibles réservées dans le cadre de cette offre. Les prix s'entendent par chambre, par nuit, et comprennent le petit déjeuner pour 2 adultes et jusqu'à 2 enfants de 12 ans ou moins partageant la chambre de leurs parents. Dans certains hôtels participant à cette offre, jusqu'à 2 enfants de 12 ans ou moins pourront choisir un plat gratuit dans le menu pour enfants pendant le déjeuner ou le dîner, s'ils sont accompagnés par un membre adulte de leur famille, dînant en même temps qu'eux. Séjour minimum peut être appliqué. Les prix sont payables en monnaie locale. Les prix en FF représentent la contre-valeur approximative du prix local. Toutes les conditions générales peuvent être obtenues sur demande via le numéro vert repris.

Bruxelles (5 hôtels)... FF 520 & FF 800
Gand (2 hôtels)..... FF 520
Plus 6 hôtels dans 6 destinations

ITALIE

Aoste FF 720
Milan (4 hôtels) FF 620 - FF 800
Turin (2 hôtels) FF 520 & FF 800
Plus 23 hôtels dans 18 destinations

ROYAUME-UNI

Ashford FF 800
Canterbury..... FF 520
Londres (14 hôtels) FF 800 - FF 1.294
Wimbledon FF 720
Plus 73 hôtels dans 56 destinations

SUISSE

Genève FF 800
Lausanne FF 520
Plus 2 hôtels dans 2 destinations

* Petit déjeuner complet dans les hôtels Holiday Inn et Crowne Plaza, petit déjeuner continental dans les hôtels Express by Holiday Inn.

Découvrez également nos destinations en Autriche, Espagne, et le reste de l'Europe, mais aussi au Moyen-Orient et en Afrique.

Pour toutes réservations et informations détaillées sur les hôtels:

0800 905 999
www.weekenderplus.com



INSTITUTIONS Le président de la République a adressé, samedi 17 juin, un message aux militants du RPR réunis en assises. Jacques Chirac a demandé aux gaullistes leur « soutien » à la

réduction de la durée du mandat présidentiel. ● MICHÈLE ALLIOT-MARIE, présidente du RPR, s'est prononcée sans équivoque en faveur d'un référendum sur cette réforme. ● FRAN-

ÇOIS HOLLANDE a estimé, samedi 17 juin, qu'il serait « peut-être plus sage » de faire ratifier le quinquennat par le Congrès. Dimanche, le premier secrétaire du PS a qualifié de « se-

condaire » cette question de « procédure ». ● JACQUES DELORS s'est déclaré, dimanche 18 juin, « hostile » à la réduction du mandat présidentiel. Il a dénoncé cette « mesure de cir-

constance ». ● LE PARTI COMMUNISTE s'est prononcé, le 18 juin, en faveur d'une « abstention critique et offensive » en cas de référendum. (Lire aussi notre éditorial p. 17.)

Quinquennat : Jacques Chirac mobilise, le PS attend de voir

Le chef de l'Etat a appelé le RPR à défendre la réduction du mandat présidentiel. Michèle Alliot-Marie s'est prononcée en faveur de l'adoption de cette réforme par référendum. François Hollande a exprimé ses réserves sur une telle procédure

CETTE FOIS, ce n'est plus mi-oui, mi-non. Dans un message adressé à ses « chers compagnons » réunis, samedi 17 juin, à Paris, pour les assises du RPR, Jacques Chirac a clairement demandé le soutien des militants gaullistes pour la réduction du mandat présidentiel à cinq ans, une « réforme qui, en donnant plus souvent la parole aux Français, sert le débat démocratique ». Il était temps. La réunion de ces assises a encore montré, s'il en était besoin, à quel point les militants du parti du président sont indifférents ou réservés vis-à-vis du quinquennat.

Trois, quatre applaudissements, pas plus, ont salué l'évocation de la réforme lors de la présentation du rapport de synthèse des ateliers de la matinée par le secrétaire général du mouvement, Adrien Gouteyron. Il y avait tout de même huit mille personnes, à ce moment-là, dans la salle. Devant les participants de l'atelier consacré à

l'Etat, Patrick Devedjian, porte-parole du parti, s'était lancé, peu auparavant, dans un vibrant plaidoyer en faveur du quinquennat, qui avait laissé son auditoire de marbre. « Le président de la République a eu quelques hésitations bien légitimes, mais tout le monde a varié dans cette affaire. Ce serait tout de même un comble qu'on nous fasse passer à la remorque, alors que c'est nous, les gaullistes qui, les premiers, en 1973, avons proposé le quinquennat, que n'ont pas voté les socialistes ! », s'est exclamé le député des Hauts-de-Seine. « Le général de Gaulle nous a lui-même montré que la Constitution de 1958 est en permanence amendable », a ajouté M. Devedjian, sans susciter davantage d'enthousiasme.

Dans son discours de conclusion, Michèle Alliot-Marie s'est donc engagée sans équivoque. Sur la procédure, d'abord : « Aux yeux du RPR, seul un référendum peut apporter une réponse à la question

sur la réduction du mandat présidentiel. » Sur le fond, ensuite : « Aujourd'hui, adopter le quinquennat, c'est, sans nostalgie déplacée, sans toucher aux clés de voûte de nos institutions, reconnaître rationnellement les réalités du monde moderne. La position moderne, équilibrée et raisonnable de Jacques Chirac est la nôtre. Le RPR l'appuiera de toutes ses forces. » La présidente du RPR avait déjeuné, deux jours auparavant, avec le président de la République.

MAINTENANT OU JAMAIS

Dimanche 18 juin, au « Club de la presse d'Europe 1 », elle a confirmé que, même si elle ne se voit pas animer des meetings communs avec les socialistes, « ça ne va pas me gêner, pour une fois, d'être d'accord avec François Hollande et, même, avec Lionel Jospin ». La direction du RPR prend donc le contrepied des craintes que suscite, chez de nombreux

parlementaires, la perspective d'une campagne référendaire. « Si le président de la République choisit la voie du Congrès, ce qui est son droit, je continuerais à dire que je préfère le référendum », confie, en privé, M^{me} Alliot-Marie. Son conseiller, Patrick Ollier, député des Hautes-Alpes, estime que « si on ne fait pas de référendum sur une question pareille, qui est simple, il n'y en aura plus jamais ». Dès le début du débat public sur le quinquennat, le président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, Jean-Louis Debré, avait exprimé le même sentiment dans un entretien au Monde du 11 mai où il déclarait : « Si on tient à faire le quinquennat, alors, il faut demander au peuple, par voie de référendum, de se prononcer. »

Dans le sillage de Christian Poncelet, favorable à la réunion du Congrès (Le Monde du 17 juin), le président du groupe RPR du Sénat, Josselin de Rohan, continue

de penser, en revanche, que « dans l'intérêt même de Jacques Chirac », il vaudrait mieux « qu'il choisisse la voie du Congrès ». « Ça me paraît plus prudent », dit-il. Cette double prise de position a naturellement été interprétée comme une préparation au choix que fera in fine le président de la République.

Nicolas Sarkozy le conteste. Sortant du silence qu'il observe depuis septembre, l'ancien président du RPR par intérim a déclaré, en marge des assises, que « ceux qui parlent le plus ne sont pas ceux qui rencontrent le plus » le président de la République. « Le seul argument qui tient en faveur du Congrès, c'est la crainte des électeurs. Or, la crainte est-elle bonne conseillère ? », explique le député des Hauts-de-Seine, partisan à la fois du quinquennat et du référendum. Les autres « éléphants » ne se sont pas exprimés. Totalement respectueux de la consigne de discrétion donnée par M^{me} Alliot-Ma-

rie, Alain Juppé s'est contenté de savourer son retour en grâce auprès des militants : à plusieurs reprises, les ovations se sont transformées, de « Chirac ! Chirac ! » en « Chirac ! Juppé ! », puis en « Juppé ! Juppé ».

POUR UNE RÉFORME PLUS PROFONDE

Edouard Balladur, lui, estime que le choix de la procédure, référendum ou Congrès, n'est « pas un problème constitutionnel, ni politique, ni moral ». Philippe Séguin, enfin, partisan d'une réforme institutionnelle plus profonde que le quinquennat « sec », redoute qu'il n'y ait pas de référendum. Opportunément, le député des Vosges est parti, samedi après-midi, pour un ultime voyage au Québec, et il ne sera donc pas présent, mardi, à l'Assemblée nationale, lors du vote solennel sur la réforme constitutionnelle.

Jean-Louis Saux

« Je vous demande votre soutien à cette réforme »

LE PRÉSIDENT de la République, Jacques Chirac, a adressé, samedi 17 juin, un appel aux militants du RPR, qui a été lu par Michèle Alliot-Marie. Nous en publions les principaux extraits :



VERBATIM

« Vous devez être d'abord et avant tout un rassemblement moderne, soucieux d'intégrer l'évolution des esprits et des choses, déterminé à adapter en permanence la France aux réalités de son temps. C'est dans cet esprit que j'ai proposé la réduction de la durée du mandat présidentiel. Cette réforme ne met pas en cause l'équilibre des institutions léguées par le général de Gaulle. (...) Mais, et c'est important, elle permettra aux citoyens de se prononcer à intervalles plus fréquents sur les grandes orientations du pays. C'est pourquoi je vous demande votre soutien à cette réforme qui, en donnant plus souvent la parole aux Français, sert le débat démocratique. »

» C'est aussi dans cet esprit que

je conduirai la présidence française de l'Union européenne parce qu'il n'y a pas d'alternative à la construction européenne si nous voulons (...) surtout conserver et défendre les valeurs qui sont les nôtres face à une mondialisation, porteuse de progrès mais aussi de risques, que les Européens ne pourront maîtriser qu'ensemble (...). Les Français doivent savoir ce que vous proposez pour assurer leur sécurité et celle de leurs biens, pour favoriser leur accès à l'emploi, pour donner à leurs enfants une bonne formation, quelle part de ressources doit aller à l'Etat, comment adapter les règles de la démocratie (...), comment conforter la solidarité, comment mieux préserver notre environnement, comment défendre la place de la France dans l'Union des nations européennes et dans le monde multipolaire de demain.

» Vous devez aussi affirmer votre union. Union au sein de votre mouvement et refus des querelles subalternes. Union au sein de l'opposition, avec vos partenaires, pour donner aux Français une alternative digne et crédible. L'heure est au travail, aux idées, au don de soi et de son temps. »

Les « éléphants » malades de la peste

PATATRAS ! Une fois, deux fois, dix fois, son nom a grésillé, samedi 17 juin, dans les talkies-walkies des organisateurs des assises du RPR. Vers 12 h 30, à l'heure prévue pour son arrivée, Patrick Ollier s'enquiert lui-même de la position du maire de Paris. Sa voix est couverte par celle d'un haut-parleur : « Avis à toutes et à tous ! Il est important que vous alliez déjeuner tout de suite ! » Tous aux abris, en quelque sorte. Mais non, patience, ce n'est que partie remise.

Alors que la presse du jour relate la perquisition effectuée la veille à la mairie du 5^e arrondissement de Paris, on dit qu'« il » va venir. Il est un peu plus de 13 h 30, en effet, lorsque Jean Tiberi surgit d'un escalier mécanique, accompagné de son dernier carré de fidèles : son épouse, Xavière, son fils, Dominique, son conseiller politique, Jean-François Probst, le secrétaire général de l'Hôtel de Ville, Bernard Bled, son adjoint aux finances, Jean-François Legaret, l'homme des finances de sa prochaine campagne, Vincent Reina, et la plus célèbre de ses « groupies », l'ancienne championne de natation Laurence Bensimon.

Patatras ! C'est le moment choisi par Nico-

las Sarkozy pour quitter les assises. Les deux hommes ne peuvent s'éviter. Ils donnent dans la concision : « Bonjour Jean », « Bonjour Nicolas. » Depuis une heure déjà, Philippe Séguin fait le siège de la salle de presse, plus tranquille, dans un autre hall du Parc des expositions de la porte de Versailles. Edouard Balladur est déjà reparti pour remettre une médaille à un ami, en Seine-et-Marne.

UNE PLACIDITÉ STUPÉFIANTE

Discrètement, deux membres du service d'ordre du RPR surveillent la petite troupe et s'inquiètent de son parcours. La voilà qui s'approche de l'entrée du restaurant, où déjeunent plusieurs milliers de militants. Les plus proches se retournent sur cette apparition, puis replongent bien vite dans leurs assiettes. Quelques minutes plus tôt, l'arrivée d'Alain Juppé a été saluée par une longue ovation. Le maire de Paris hésite, puis préfère se diriger vers son bureau de vote. En habitude, il salue chacun des scrutateurs. Il signe la feuille d'émargement. Lui fait-on remarquer - ce qui est faux - qu'il n'y a pas d'isoloir ? Il répond dans un large sourire : « Dans ce cas,

peut-être faudra-t-il déposer un recours... » D'une placidité stupéfiante, Jean Tiberi regrette une « indécence » de la direction du mouvement. Contrairement à la tradition, en effet, le maire de la ville d'accueil des assises n'a pas été convié à prononcer le discours de bienvenue aux congressistes. Au « village des communes RPR de France », il n'y a pas davantage de stand pour Paris. « Ce n'est pas très intelligent, mais les choses sont ainsi : on ne nous a rien demandé. » Le maire s'attarde, en revanche, devant le stand de Saint-Jean-de-Luz (Pyrénées-Atlantiques), le fief de Michèle Alliot-Marie. « Ce doit être une belle ville », dit-il.

A son passage, beaucoup de militants s'écartent, détournent leur regard. On songe à la fable de La Fontaine *Les Animaux malades de la peste* : « Que le plus coupable de nous se sacrifie aux traits du céleste courroux ». Mais aussi quelques-uns cherchent à l'approcher, comme cette petite dame qui lui lance : « M. le Maire de Paris, résistez ! - Ça fait plaisir », soupire Jean Tiberi.

J.-L. S.

François Hollande sceptique sur l'intérêt d'un référendum

CLERMONT-FERRAND de notre envoyé spécial

Sur les terres auvergnates de Valéry Giscard d'Estaing, auquel on doit la remise à l'ordre du jour de la réduction du mandat présidentiel, il y a eu comme du flottement dans l'air, à la tête du Parti socialiste, autour du quinquennat. Non sur le principe même, adopté par

tion de cette importance, le référendum est préférable au Congrès » mais, avait-il ajouté, « l'essentiel est que la réforme aboutisse d'une façon ou d'une autre ».

Samedi 17 mai, en marge de la convention du PS sur le thème « territoires et citoyens » à Clermont-Ferrand, M. Hollande confiait à quelques journalistes

Jacques Delors votera « non »

« C'est une mesure de circonstance. Je suis contre. » Jacques Delors, ancien ministre, ancien président de la Commission européenne, a exprimé ainsi, dimanche 18 juin, au « Grand Jury RTL-Le Monde-LCI », son hostilité au « quinquennat sec, qui nous fait faire un saut dans l'inconnu ». Partisan d'un renforcement du Parlement, du non-cumul des mandats et de la décentralisation, M. Delors a indiqué qu'« à partir de là, [sa] préférence va à un septennat non renouvelable ». M. Delors qui, dit-il, a voté « oui » aux référendums de 1958 (Constitution de la V^e République) et 1962 (élection du président de la République au suffrage universel), votera « non » cette fois, mais n'ira pas « battre les estrades » pour défendre sa position.

Le quinquennat n'est-il pas moderne ? « Moderne, qu'est ce que ça veut dire ?, a demandé M. Delors. Maurice Chevalier chantait avant guerre : « C'est peut-être moins bien, mais c'est nouveau, et si c'est nouveau, c'est rigolo... »

Lionel Jospin dans sa campagne présidentielle de 1995 et réitéré lors de la convention du PS sur la démocratie en juin 1996, ni même sur le rejet par Jacques Chirac de tout amendement au quinquennat « sec » - « nous en prenons acte avec regret mais avec responsabilité », a souligné François Hollande à propos de la condition mise par le président de la République. Mais sur la procédure ? Référendum ou Congrès ? Dans un entretien au Monde (daté du 12 mai), avant l'intervention télévisée de M. Chirac, le premier secrétaire du PS avait jugé que « sur une ques-

tion scepticisme sur l'organisation d'un référendum à l'automne, jugeant important le risque d'une abstention élevée et s'interrogeant sur une campagne où le PS se retrouverait le seul parti à mobiliser.

« POURQUOI FAIRE COMPLIQUÉ »

Quelques instants plus tard, le député de Corrèze prenait connaissance de l'appel, qualifié de « cocasse », du chef de l'Etat auprès des militants du RPR : « Faut-il que M. Chirac ait des doutes sur la qualité de l'approbation des militants du RPR pour qu'il leur demande le soutien qu'il

n'avait pas eu du côté des élus. » « Si on veut faire vite », a affirmé M. Hollande, « le plus sage serait peut-être d'aller au Congrès. Mais c'est la responsabilité du président de la République, s'il veut aller au référendum, nous notre réponse est connue, c'est « oui ». » « Quand on peut faire simple et vite, pourquoi faire compliqué ? », s'est-il empressé d'expliquer.

Dans les couloirs de la convention, la prise de position de M. Hollande, qui ne semble pas avoir été mandaté explicitement sur ce point par M. Jospin, a surpris. Pierre Mauroy, partisan du septennat renouvelable une fois mais rallié au quinquennat, se concentrait sur la décentralisation. Jacques Delors, absent, n'avait pas prévenu son ancien disciple des clubs témoins de son opposition au quinquennat. Mais l'ancien président de la Commission européenne, très à l'écart du PS où il n'est qu'un membre invité du bureau national, n'exerce encore son influence que sur l'Europe.

Opposant déclaré du quinquennat, Michel Charasse, sénateur du Puy-de-Dôme, ne s'est montré qu'à la clôture de la convention, pour applaudir ostensiblement le premier secrétaire du PS quand il s'est exclamé : « Si le président de la République est élu demain pour cinq ans, comment justifier un mandat de neuf ans pour les sénateurs ? »

Dimanche 18 juin, M. Hollande a donc dû revenir longuement sur le sujet, en soulignant d'emblée que « notre adhésion au quinquennat ne relève en rien d'un choix de circonstance ou de convenance mais relève d'un choix de conviction ». « Comment vous cacher plus long-

temps, a-t-il enchaîné, que j'ai trouvé savoureux, suave même, le message du 17 juin, je n'ose pas dire l'appel que Jacques Chirac lance pour obtenir le soutien de ses amis à une proposition de Lionel Jospin. »

« VITE ET SIMPLE »

Observant que le quinquennat n'était pas la « première préoccupation des Français », M. Hollande a estimé que « la question de la procédure me paraît secondaire par rapport à l'objectif ». « Si l'on peut faire vite et simple, a-t-il redit, pourquoi s'en priver et en terminer alors avant l'été dans un Congrès, mais si le président de la République veut recourir au référendum, c'est sa responsabilité - notre réponse est connue -, lui seul en dispose. » Moins catégorique que la veille, le député de Corrèze a toutefois opéré un petit virage sur l'aile, en notant que si référendum il y a, « Jacques Chirac devra y mettre un enthousiasme plus communicatif » que lors de son intervention à la télévision, le 5 juin.

Michel Noblecourt

INTERNATIONAL SCHOOL OF MANAGEMENT

www.ism-mba.edu
Fully accredited *

ISM Programmes accrédités * USA & Europe, exclusivement pour cadres et dirigeants

Séminaires en anglais avec professeurs américains, compatibles avec votre vie professionnelle

Profil des participants : 30-45 ans, 24 nationalités, diplômés enseignement supérieur avec une moyenne de 10 années d'expérience professionnelle

Admissions : janvier, avril, octobre.

ieMBA International Executive Master of Business Administration

- « part-time » sur 12 mois : 10 ou 15 séminaires mensuels à PARIS et 1 ou 2 mois à NEW YORK
- 520 heures plus thèse

◆

MBA Master of Business Administration in International Management

- « full-time » 4 mois à Paris et 6 mois à New York
- 520 heures plus thèse

◆

DBA Doctorate of Business Administration

- Pour titulaires d'un MBA ou équivalent
- « part-time » sur 24 mois : séminaires mensuels intensifs
- 320 heures plus thèse

International School of Management
148, rue de Grenelle, 75007 Paris
Tél. : 33-1-45-51-09-09 - Fax : 33-1-45-51-09-08
Programmes gérés à New York par ISM USA
Internet : http://www.ism-mba.edu e-mail : info@ism-mba.edu

ISM

professionpolitique.com

TOUT SUR LES
CABINETS MINISTÉRIELS,
LES ÉLUS,
L'ADMINISTRATION
EN
35 000 BIOGRAPHIES

professionpolitique.com

Second tour serré entre la droite et la gauche dans la législative du Haut-Rhin

Très implantée, l'extrême droite a progressé

MULHOUSE

de notre correspondant

Francis Hillmeyer (UDF), maire de Pfafstatt, et Jo Spiegel (PS), maire de Kinersheim, conseiller général de Wittenheim et président de la communauté de communes du bassin potassique, sont au coude à coude à l'issue du premier tour de l'élection législative partielle qui était organisée, dimanche 18 juin, dans la 6^e circonscription du Haut-Rhin, puisque seules 171 voix les séparent. Briguée par sept candidats, la succession de Jean-Jacques Weber (UDF), président du conseil général du Haut-Rhin de 1988 à 1998, condamné à un an de prison avec sursis, 100 000 francs d'amendes et deux ans d'inéligibilité pour avoir fait financer par le conseil général des voyages d'agrément à des conseillers généraux, à leurs épouses et à une quinzaine de fonctionnaires, a mobilisé moins d'un électeur sur trois. Le jeu n'en est que plus ouvert pour le second tour.

Le duel entre MM. Hillmeyer et Spiegel sera aussi arbitré par les électeurs de l'extrême droite. Traditionnellement nombreux (22,42 % lors de la partielle de décembre 1997, 22,91 % en mai 1997), leur proportion a encore progressé de plus de trois points, puisqu'ils ont été 26,31 % à voter pour l'un de ses deux représentants. Le MNR Gérard Freulet, conseiller général de Mulhouse-Nord, a obtenu jusqu'à 29,89 % des voix dans les quartiers populaires dont il est l'élu et où la violence urbaine et la polémique autour de la construction d'une mosquée ont alimenté la campagne. M. Hillmeyer a vu là « un énorme chantier à ouvrir ». M. Spiegel attend, pour sa part, un report en sa faveur des voix Vertes (6,01 %).

Pour protester contre l'obligation prochaine de s'inscrire à l'assurance-maladie en Suisse, le comité de défense des travailleurs frontaliers du Haut-Rhin avait recommandé de glisser dans l'urne un bulletin jaune. Ce mot d'ordre a rencontré un écho parmi les 1 873 bulletins nuls, dans les communes de la frange rhénane.

Lucien Naegelen

HAUT-RHIN 6^e circonscription (MULHOUSE-NORD, premier tour).

L., 69 648 ; V., 20 115 ; A., 71,12 % ; E., 18 242.

Ball. : Francis Hillmeyer, UDF, m. de Pfafstatt, 5 910 (32,40 %) ; Joseph Spiegel, PS, c. g. de Wittenheim, m. de Kinersheim, 5 739 (31,46 %).

Elim. : Gérard Freulet, MNR, c. g., 2 957 (16,21 %) ; Martine Binder, FN, 1 843 (10,10 %) ; Jacques Muller, Verts, 1 096 (6,01 %) ; Jean Bitterlin, MEI, 393 (2,15 %) ; Jean-Claude Vinel, div. d., 304 (1,67 %).

[7 décembre 1997 : I., 68 282 ; V., 29 486 ; A., 56,82 % ; E., 28 901 ; Jean-Jacques Weber, UDF-FD, 11 554 (39,98 %) ; M. Spiegel, PS, 9 159 (31,69 %) ; M. Freulet, FN, c. r., 6 479 (22,42 %) ; Michel Breuzard, GE, 755 (2,61 %) ; Eric Morel, PC, 466 (1,61 %) ; Aimé Sensé, LO, 441 (1,53 %) ; Karl Goschescheck, rég., 47 (0,16 %).

25 mai 1997 : I., 68 470 ; V., 45 408 ; A., 33,68 % ; E., 43 370 ; M. Weber, UDF-FD, pr. c. g., m., 13 082 (30,16 %) ; M. Spiegel, PS, c. r., c. g., m., 12 474 (28,76 %) ; Aldo Zasio, FN, 9 936 (22,91 %) ; Serge Becq, GE, 1 267 (2,92 %) ; Yann Flory, MEI, 1 216 (2,80 %) ; Jean Kaspar, div. g., 1 151 (2,65 %) ; Eric Morel, PC, 1 071 (2,47 %) ; Jean-Marie Pheulpin, LO, 1 053 (2,43 %) ; Sylvie Manchon, LDI-MPF, 801 (1,85 %) ; Charasidine Lamouchi, div., 664 (1,53 %) ; Jean-Claude Vinel, div., c. m., 371 (0,86 %) ; Daniel Lander, MDC, c. m., 284 (0,65 %).

Henri Emmanuelli (PS), président de la commission des finances de l'Assemblée « Téléphonie mobile : des recettes pour réduire la fracture numérique »

Henri Emmanuelli préconise, dans un entretien au Monde, que les recettes générées par l'attribution des licences de téléphonie mobile de troisième génération

soient utilisées non pour abonder le fonds de réserve des retraites, mais pour offrir à tous les Français une adresse électronique et développer les équipements collectifs.

« Le ministre des finances a annoncé la procédure qu'il entendait suivre pour l'attribution des licences de téléphonie mobile de troisième génération, qui permettront d'accéder au Net par des portables : l'attribution se fera au terme d'une sélection sur dossier et devrait générer 130 milliards de francs de recettes au profit de l'Etat, que celui-ci affectera pour l'essentiel au fonds de réserve des retraites et, pour le solde, à la réduction du déficit budgétaire. Avez-vous été consulté sur ce choix ?

— Incontestablement, le gouvernement a fait des efforts en matière d'information du Parlement, notamment en ce qui concerne les recettes budgétaires. Mais les habitudes de l'exécutif sous la V^e République ont la vie dure. On a ainsi appris fortuitement, à l'occasion d'une question d'actualité à l'Assemblée, que tout avait déjà été décidé pour l'attribution de ces licences. Tout : la procédure aussi bien que le montant des recettes escomptées ou encore leur affectation. Le Parlement est en train de débattre d'un collectif budgétaire qui prévoit de nouvelles baisses d'impôt, pour un montant de 40 milliards de francs, mais pour un arbitrage dont l'enjeu financier est plus de trois fois supérieur, il n'a pas son mot à dire. C'est un peu surprenant.

— Sur la forme, sans doute, mais sur le fond... où est le problème ?

— Pourquoi a-t-on décidé d'attribuer quatre licences et non pas cinq ? On ne me l'a pas dit. Pourquoi 130 milliards de francs et pas une autre somme ? Je l'ignore. Pourquoi ce choix du fonds de ré-

serve des retraites et pourquoi pas une autre affectation ? Je pense que cela mériterait un vrai débat.

— Ce débat aurait-il pu conduire à envisager d'autres solutions ?

— Il faut en tout cas y réfléchir sérieusement. Dès 1997, Lionel Jospin a décidé de promouvoir une « société de l'information pour tous » et s'est engagé à réduire non seulement la « fracture sociale », mais aussi la « fracture numérique », qui risque d'opposer ceux qui ont accès à cette société de l'information à ceux qui en sont exclus. Je pense donc que les recettes attendues de ces licences nous offrent une extraordinaire opportunité de réduire cette fracture, qui peut prendre des formes multiples : sociales, générationnelles, géographiques... C'est une occasion de réinventer l'aménagement du territoire aussi bien que de rénover le service public.

— Pour déboucher sur quelle solution concrète ?

— Déjà sous la monarchie, tous les Français ont eu le droit de disposer d'une adresse postale. Pour rénover le service public, nous pourrions utiliser cette manne de telle sorte qu'ils puissent, demain, disposer d'une adresse électronique et des équipements nécessaires pour accéder à Internet.

— On vous objectera que ce n'est pas à l'Etat de faire cela...

— Pourquoi donc ?... La Finlande a avancé dans cette voie, ou encore le Québec. Un comité interministériel pour la société de l'information doit prochainement se tenir. J'estime que ce devrait être une occasion pour faire un bond en avant et promouvoir les équipements collectifs mais aussi des

moyens d'accès. Il en va de la modernisation du service public. Et cela concerne aussi l'éducation nationale : durant des lustres, nous nous sommes battus pour assurer la gratuité des livres scolaires. La forme moderne de ce combat, c'est que, demain, tous les élèves aient un ordinateur pour accéder à Internet. Sur un autre plan, c'est aussi promouvoir les chances d'une démocratie renouvelée, plus participative.

— On vous objectera aussi qu'avec votre solution le déficit budgétaire baissera moins vite et que le fonds de réserve des retraites, déjà peu garni, sera privé d'une ressource essentielle...

— La dynamique des recettes de l'Etat est telle que nous pouvons tenir sans crainte nos objectifs en matière de réduction du déficit. Quant au fonds de réserve des retraites, il peut sans difficulté être abondé car l'Etat dispose d'autres recettes patrimoniales. Au demeurant, je vous fais observer que la dramatisation autour de l'avenir du système des retraites par répartition est orchestrée par ceux qui veulent le mettre à bas, au profit des fonds de pension. Pour ma part, je suis moins inquiet. Avec le cycle de croissance dans lequel nous sommes entrés, je ne vois pas venir, dans les vingt prochaines années, la menace que certains nous prédisent. J'en tire donc la conclusion que la priorité devrait aller aux équipements porteurs de croissance. C'est l'un des combats que devrait engager la gauche, celui de l'égalité numérique". Tout comme celui de l'égalité génétique".

Propos recueillis par
Laurent Maucluit

L'élection des conseillers généraux provoque un débat au PS

CLERMONT-FERRAND de notre envoyé spécial

La réforme du mode d'élection des conseillers généraux a été la seule pomme de discorde lors des termes débats de la convention « territoires et citoyens » du Parti socialiste, samedi 17 et dimanche 18 juin à Clermont-Ferrand. Le texte préparé par Alain Claeys a été très largement approuvé par les militants - 86,41 % de voix pour, 5,63 % de contre -, mais avec une faible participation (35,49 %). La fédération de l'Aude, dirigée par Jean-Claude Perez, également secrétaire national, a voté à 71 % contre un texte qui prévoit que « les conseillers généraux soient élus au scrutin de liste ». « On ne peut envisager de se priver des animateurs privilégiés du terrain que sont les conseillers généraux », a protesté M. Perez. Jean-Claude Peyronnet, président du conseil général de Haute-Vienne, a demandé « qu'on ne traite pas de façon sauvageusement simpliste » cette réforme.

Seul à animer un peu les débats, Pierre Mauroy s'est emporté : « Comment diable peut-on défendre le canton, surtout quand on est socialiste ? Cela nous donne un Sénat de droite depuis un certain nombre d'années, et à "perpète" ! Et moi, je n'aime pas être minoritaire. » « Qu'est-ce que c'est que ces assemblées renouvelées par tiers ou par moitié ?, a enchaîné le sénateur du Nord. Ce sont les associations de bridge qui font cela ! » Partisan du scrutin départemental de liste, M. Mauroy, applaudi par les trois cents délégués, a souhaité « bien du plaisir à ceux qui veulent garder le scrutin uninominal, surtout avec la parité ».

Michel Noblecourt

(lire aussi page 17.)

B O N É T É B O N S O L E I L !

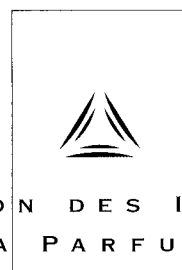
DEMAIN, C'EST L'ÉTÉ...

Forte de la collaboration qu'elle mène depuis plusieurs années avec les autorités de Santé, la Fédération des Industries de la Parfumerie - qui regroupe les fabricants de produits de beauté et de toilette, dont les produits de protection solaire - souhaite rappeler les principes d'un « Bon usage du soleil ».

Le « bon soleil » implique de respecter notamment les règles de prévention suivantes, qui permettront de tirer le meilleur parti de l'été qui commence :

- ◆ Éviter l'exposition solaire aux heures d'ensoleillement maximum ; sinon prévoir une protection vestimentaire.
- ◆ Les coups de soleil sont dangereux, surtout chez l'enfant.
- ◆ Utiliser des produits de protection solaire appropriés à son type de peau.

Renseignements :
"Vivre le bon soleil !"
26, rue de Marignan
75008 Paris



FÉDÉRATION DES INDUSTRIES
DE LA PARFUMERIE

PRODUITS DE PARFUMERIE, DE BEAUTÉ ET DE TOILETTE

Les dirigeants du Parti socialiste et du RPR s'opposent au sujet de l'assurance-chômage

Le Medef devait ratifier, lundi, le protocole d'accord accepté par la CFDT et la CFTC

Le Medef, qui réunissait son conseil exécutif, lundi 19 juin, en début d'après-midi, devait annoncer officiellement qu'il signera le protocole d'accord sur

l'assurance-chômage inspiré par ses dirigeants. Les socialistes multiplient les mises en garde, moins sur le fond que sur la forme de cet accord,

que soutient le RPR. Les syndicats non signataires - CGT, FO et CGC - entendent se concerter. CGT et CFDT tentent de minimiser leurs divergences.

TROIS SIGNATURES, celles du patronat, manquent encore à l'appel, alors même que le débat sur la réforme de l'assurance-chômage prend de l'ampleur. Ce n'était plus, lundi matin 19 juin, qu'une question d'heures : après la réunion de son conseil exécutif, convoquée pour l'après-midi, le Medef devait s'engager officiellement à ratifier le protocole d'accord négocié une semaine plus tôt entre les partenaires sociaux et dont il est le principal instigateur. Dans la foulée, la CGPME (petites et moyennes entreprises) et l'UPA (artisans) devraient également avaliser le texte qui, en créant le « PARE », plan d'aide au retour à l'emploi, modifie en profondeur les missions du régime d'indemnisation.

Le suspense était faible. Lors de la dernière séance de négociations, dans la nuit du 13 au 14 juin, Ernest-Antoine Seillière, président du Medef, s'était lui-même discrètement rendu, peu avant minuit, au siège de l'organisation patronale pour superviser la rédaction du document. Les trois organisa-

tions patronales devraient donc rejoindre les deux syndicats, la CFDT et la CFTC, qui ont déjà fait part de leur soutien au projet. La défection inattendue de la CGC est considérée par le Medef comme un acte « déloyal » ; c'est, en tous cas, la première fois, depuis le début des années 90, qu'un protocole d'accord de l'Unedic, destiné à se transformer en convention avec l'Etat, est ratifié par aussi peu de monde. Pour le secrétaire général de la CGT, Bernard Thibault, non signataire avec FO et la CGC, cette situation pose un problème de « légitimité ».

Deux syndicats suffisent, juge le président du RPR. Samedi, lors du rassemblement du parti gaulliste, Michèle Alliot-Marie s'en est prise à la ministre de l'emploi, Martine Aubry, qui « encourage l'opposition entre salariés et patrons ». Au sujet de l'assurance-chômage, a-t-elle ajouté le lendemain sur Europe 1, « un filet de secours ne doit pas se transformer en assistantat » comme « veut faire le gouvernement ». Au même moment, à gauche, les mises en garde

se sont multipliées, moins sur le fond que sur la forme. A Clermont-Ferrand, où le PS était réuni en convention nationale, François Hollande, son premier secrétaire, a déclaré « inacceptables » les conditions imposées par le Medef. L'organisation patronale a en effet posé un ultimatum au gouvernement - jusqu'au 1^{er} janvier 2001 - pour agréer la future convention, faute de quoi l'accord deviendrait caduc. Ses dispositions, est-il par ailleurs précisé dans le document, sont « indissociables ».

« DIALOGUE, PAS CHANTAGE »

« Il n'y a pas de place pour le chantage. Le dialogue n'est jamais l'ultimatum », s'est insurgé M. Hollande, dénonçant l'attitude du patronat, qui « demande rien de moins que l'Etat s'efface devant la liberté des acteurs sans s'interroger sur leur propre légitimité ». Tout en relevant « quelques progrès », comme la fin de la dégressivité des allocations, le dirigeant socialiste a redit le risque qu'il y aurait à « instaurer une indemnisation à plusieurs vitesses ».

C'est l'argument qui a déjà été brandi à plusieurs reprises par la ministre de l'emploi et de la solidarité, Martine Aubry, et que récuse Nicole Notat. Dans un entretien publié lundi par *Le Figaro*, la secrétaire générale de la CFDT estime que « c'est une accusation gratuite ». Le contenu du protocole d'accord est l'« inverse d'un système à double vitesse », affirme-t-elle. Invité du « Grand Jury RTL-Le Monde-LCI », dimanche, Jacques Delors a déclaré, pour sa part, que cet accord n'est « acceptable » que si « deux conditions sont remplies » : l'ANPE doit être chargée de mettre en œuvre le dispositif ; « un geste » des partenaires sociaux est nécessaire pour régler les contentieux financiers. « L'Etat, a-t-il déclaré, n'est pas le camion-balai du social. » Sans un « compagnonnage » entre l'Unedic et l'ANPE, « je refuserais l'agrément », a souligné l'ancien « ingénieur social » que fut aussi M. Delors, pour qui toute cette affaire est partie « d'un mauvais pied ».

Isabelle Mandraud

Les non-signataires vont se concerter

Les syndicats qui refusent de signer le protocole d'accord sur la réforme de l'assurance-chômage, c'est-à-dire la CGT, FO et la CGC, ont décidé de se réunir dans les prochains jours. Cette rencontre n'est pas exclusive, a indiqué, lundi 19 juin, le président de la CGC, Jean-Luc Cazettes. « Je souhaite rencontrer les cinq leaders syndicaux pour qu'ensemble, on fasse des propositions au Medef et pour sortir de cette crise », a-t-il indiqué au micro d'Europe 1.

Les trois centrales non signataires réclament la réouverture de négociations et la convocation d'une réunion tripartite avec l'Etat. Pour M. Cazettes, le projet de réforme de l'assurance-chômage prôné par le Medef serait « peut-être un bon accord si on y met les verrous et les garanties nécessaires ».

La CGT et la CFDT tentent de minimiser leurs désaccords

LES RESPONSABLES de la CGT et de la CFDT auront beau défilier côte à côte lundi 19 juin, à Porto, au Portugal, à l'appel de la Confédération européenne des syndicats, pour demander le « retour du plein emploi », avec notamment le « renforcement des politiques actives » et l'« inclusion dans le traité de l'Union européenne des droits sociaux fondamentaux, y compris les droits syndicaux... l'affaire de l'assurance-chômage laissera des traces entre les deux centrales. La réforme de l'Unedic a en effet mis en lumière toute l'ambiguïté du rapprochement entre les deux confédérations qui, dans les faits, tient plus du pacte de non-agression que de la réelle convergence de vues. Pour la CFDT, le protocole d'accord auquel ont abouti les partenaires sociaux après plusieurs séances de négociations et qu'elle s'appête à signer avec la CFTC, est « bon pour les chômeurs » et s'inscrit dans une logique de « progrès social ». Pour la CGT, le texte est une véritable « machine libérale pour imposer aux demandeurs d'emploi des postes aux salaires les plus bas et dans la plus grande précarité ».

Chacune des deux centrales met un point d'honneur à minimiser les conséquences de ce différend. La direction de la CGT a veillé à faire taire dans ses rangs toute tentation d'attaque frontale contre la centrale cégétiste. Et Bernard Thibault a souligné, à plusieurs reprises, que les interpellations plus virulentes de la CGT-chômeurs, qui avait accusé la CFDT de « collusion avec le patronat » pour « déclarer la guerre aux privés d'emploi », n'engageait que ce collectif et non la centrale de Montreuil.

Pour la direction confédérale de la CGT, l'affaire est délicate à gérer. Tout débat approfondi autour du rapprochement stratégique avec la CFDT risque d'ouvrir la voie à une remise en cause des orientations de son 46^e congrès. Sur le terrain, dans les secteurs qui restent nombreux où le climat n'est pas à la franche camaraderie entre équipes syndicales cégétistes et cégétistes, le dossier Unedic va rendre un peu plus vaines les exhortations du

sommet à la coopération. Dans *La Vie Ouvrière* du 9 juin, la numéro deux de la CGT, Maryse Dumas, rappelait ainsi à l'intention de la base cégétiste que « l'unité était plus que jamais nécessaire ». La centrale de Montreuil ne souhaite pas en effet être réduite à un tête-à-tête avec FO, qui hypothèquerait ses marges de manœuvre sur les chantiers à venir de la refondation sociale, qu'il s'agisse des retraites complémentaires ou de la négociation collective. Dès lors, les critiques se font à fleurets mouchetés.

UN ACCORD MINORITAIRE

Sans jamais se prononcer sur la prise de position de la CFDT en elle-même, M. Thibault centre sa critique autour du caractère minoritaire d'un accord sur l'assurance-chômage ne recueillant la signature que de deux syndicats, qui représentent seulement « 30 % des salariés », sur les cinq jugés représentatifs.

Pour la CFDT, la situation n'est pas plus aisée. La centrale de M^{me} Notat, qui pouvait croire, il y a quelques semaines encore, emmener avec elle deux, voire trois signataires, laissant la CGT dans l'isolement, se retrouve dans une position strictement inverse. Très en pointe dans le dialogue avec le Medef, obligée de justifier sa signature, la confédération ne peut remettre en cause un rapprochement avec la CGT qui lui coûte peu, sans prendre le risque d'être déportée davantage. Et de raviver des critiques internes qui, sur la réforme de l'Unedic, commencent à dépasser le seul champ de ses fédérations oppositionnelles. Par souci d'apaisement, la secrétaire générale de la CFDT évoque ainsi, dans *Le Figaro* daté du 19 juin, « un désaccord ponctuel avec la CGT » qui ne signifie pas « des désaccords répétitifs sur les autres chantiers de la négociation ». Les directions cégétistes et cégétistes font du point de croix concernant leurs rapports mutuels. Il n'est pas sûr que cet exercice délicat résiste à une montée de la pression à propos de ce dossier.

Caroline Monnot



Ce qu'il y a de vraiment nouveau avec la nouvelle économie, c'est que les critères traditionnels d'évaluation ne sont plus toujours opérationnels. C'est pourquoi il est de plus en

plus nécessaire de s'appuyer sur une véritable expertise financière pour anticiper les évolutions et pour équilibrer les investissements entre économie traditionnelle et nouveaux acteurs émergents.

Osez la gestion privée, contactez-nous dès maintenant

www.deutschebank.fr

Deutsche Bank

BORDEAUX - LILLE - LYON - MARSEILLE - NANTES - NICE - PARIS - TOULOUSE

IMMIGRATION Les corps sans vie de 58 immigrants clandestins d'origine asiatique ont été découverts, lundi 19 juin au matin, à Douvres (Grande-Bretagne) dans un

conteneur, à l'arrière d'un camion hollandais en provenance de Belgique. ● « C'EST UN ÉVÉNEMENT absolument horrible. Je suis consterné par toutes ces vies per-

dues », a déclaré, lundi, le ministre britannique de l'Intérieur, Jack Straw. ● LA POLÉMIQUE SUR LE DROIT D'ASILE, qui se développe outre-Manche depuis plusieurs

mois, risque d'être attisée par la tragédie de Douvres. ● JOËL LÆUILLEUX, responsable de la Ligue des droits de l'homme à Calais, décrit l'afflux de demandeurs d'asile qui

attendent, dans ce port français, un passage vers la Grande-Bretagne. ● L'UNION EUROPÉENNE mène une politique d'harmonisation des politiques d'immigration et d'asile.

La mort de 58 clandestins à Douvres relance le débat sur l'asile en Europe

La consternation domine, en Grande-Bretagne, après la macabre découverte, lundi 19 juin au matin, dans un camion en provenance de Belgique. Cette tragédie intervient alors qu'une vive polémique sur l'asile se développe outre-Manche, et que l'UE tente d'harmoniser sa politique

LONDRES

de notre correspondant
« C'est un événement absolument horrible. Je suis consterné par toutes ces vies perdues » : le ministre de l'Intérieur, Jack Straw, a exprimé le sentiment unanime d'horreur éprouvé en Grande-Bretagne après la découverte, dans la nuit du dimanche 18 au lundi 19 juin, de 58 corps sans vie d'immigrants clandestins - 54 hommes et 4 femmes - à Douvres, le grand port du sud-est de l'Angleterre. Deux autres clandestins ont été découverts vivants au milieu des corps entassés à l'arrière d'un camion frigorifique immatriculé aux Pays-Bas transportant des tomates. Le chauffeur de Zeebrugge (Belgique), a été arrêté. Les clandestins seraient originaires du sous-continent indien. Ils seraient morts asphyxiés dans un conteneur ; les deux survivants, qui se trouvaient lundi matin « dans un

état grave », selon la police, ont été hospitalisés dans un hôpital de Douvres. Selon les premières constatations des enquêteurs, les malheureux auraient péri étouffés dans un conteneur étanche, alors que la température extérieure approchait de 30 degrés, dimanche.

C'est, semble-t-il, à l'occasion d'un contrôle douanier de routine du camion frigorifique - arrivé peu avant minuit de Belgique - que les douaniers ont fait l'horrible découverte. « Nous n'avons jamais rien vu de semblable. Plusieurs officiers qui ont effectué le contrôle sur le camion sont en état de choc. Ils reçoivent l'aide de psychologues », a déclaré un porte-parole de la police du Kent. L'enquête a été confiée à une unité spéciale composée de représentants de la police portuaire, des douanes et de la police du comté. Lundi en fin de matinée, les policiers fouillaient toujours le camion dont le conducteur était interrogé.

Les corps devaient être examinés ensuite par une équipe de médecins légistes.

« C'est une tragédie. Mais on a déjà eu des morts à Douvres. La situation s'était améliorée depuis deux mois en raison de la multiplication des contrôles de douanes. On avait déjà découvert jusqu'à une centaine de clandestins entassés dans des conteneurs », a estimé, pour sa part, le député de Douvres, Gwynn Posser.

PLAQUE TOURNANTE

Douvres est la plaque tournante traditionnelle des transports maritimes en direction du nord de la France et de la Belgique. Durant le seul mois d'août 1999, 1130 immigrants clandestins y avaient été interpellés, soit plus du tiers des 3212 arrêtés pendant toute l'année précédente. En septembre, une opération « coup de poing » sur 48 heures avait abouti à l'interpellation de 140 personnes, la plupart dissimulées dans des poids-lourds en provenance de France.

La tragédie de Douvres ne va pas manquer de relancer la vive polémique sur la lutte contre les immigrants utilisant la procédure de la demande d'asile pour obtenir le droit de séjourner en Grande-Bretagne. Depuis quelques mois, la presse populaire, avec d'inévitables relents racistes, s'est déchaînée contre les immigrants clandestins. Le thème a été repris avec succès par l'opposition conservatrice pour tenter de rattrapper son retard dans les sondages sur les travail-

listes. Face aux pressions des journaux populaires visant particulièrement les Tsiganes d'Europe de l'Est, le gouvernement travailliste a été contraint de resserrer les boudins d'une réglementation jugée laxiste

Le Royaume-Uni doit faire face

dans la nature. En février, les demandes d'asile formulées par des passagers d'un avion afghan détourné sur Londres avaient envenimé la controverse. Le ministre de l'Intérieur avait alors réclamé une révision dans un sens plus restrictif de la convention de Genève de 1951

cistes et les manchettes ensanglantées des journaux populaires, comme le *Sun* qui, dans un éditorial incendiaire à la tonalité raciste, fulminait contre ces « illégaux qui s'enrichissent à nos dépens », estimant même : « Il est grand temps de les jeter dehors. »

Entrer en Europe par tous les moyens

Par mer ou par route, ils sont des dizaines de milliers à tenter de pénétrer dans l'un des pays riches d'Europe. En 1999, 10 000 personnes ont été interpellées pour avoir tenté d'entrer en France illégalement par voie maritime. Les autorités portuaires estiment que ce chiffre représente un dixième des clandestins qui arrivent à s'introduire sur le territoire. Tout récemment, le 7 juin, un groupe de dix Turcs a été découvert dans un wagon d'un train de marchandises en gare de Bourg-en-Bresse. Ils voulaient se rendre en Grande-Bretagne. Une femme et deux enfants ont dû être hospitalisés. Quelques jours auparavant, c'est sous le capot d'une voiture que la Police de l'air et des frontières a repéré un jeune clandestin marocain. Arrêté au Perthus, il souhaitait se rendre en Italie. En novembre 1999, onze Marocains avaient été découverts à Vitrolles, dans la remorque d'un camion ; ils avaient traversé la Méditerranée cachés dans un conteneur de farine embarqué à Fès (Maroc).

depuis deux ans à un nombre accru de demandeurs d'asile politique (*lire ci-contre*). Seulement 17 % des demandes sont acceptées, les déboutés étant, en principe, expulsés vers leur pays d'origine. Le ministre de l'Intérieur est submergé par les demandes, comme l'indique le délai moyen de dix-sept mois nécessaire pour traiter un dossier. Selon l'opposition conservatrice, ces retards, aggravés par l'installation d'un nouveau système informatique, permettent à de nombreux demandeurs d'asile de disparaître

sur le droit d'asile. Des crédits supplémentaires avaient été débloqués pour accélérer l'examen des dossiers et renforcer les contrôles douaniers dans les ports de la côte est. La politique de l'immigration s'est durcie. Les experts craignent en effet qu'un afflux de demandeurs d'asile ne vienne troubler la relative période d'harmonie raciale dont bénéficie le Royaume-Uni depuis vingt ans. Les apparences d'une société multiraciale tolérante accréditent un tel constat, malgré la multiplication d'incidents ra-

CIBLE DE JEUNES DU CRU

Le comté du Kent, qui comprend le port de Douvres, cristallise le sentiment anti-immigrants qui se développe en Grande-Bretagne. Les anciennes stations balnéaires ont été contraintes d'accueillir les demandeurs d'asile. Cet afflux a contraint les autorités locales à accroître les impôts locaux en justifiant cette hausse en direction de leurs administrés par la nécessité d'héberger 6 000 demandeurs d'asile envoyés par le ministère de l'Intérieur. Les services sociaux, en particulier les hôpitaux de cette région, qui compte déjà de nombreux retraités, sont débordés.

A Douvres, les nouveaux venus sont fréquemment la cible de jeunes du cru de cette cité pauvre et délabrée. Face à la révolte des élus locaux, conservateurs en majorité, Jack Straw, ministre de l'Intérieur, s'était engagé à disperser les demandeurs dans tout le Royaume, en particulier dans le nord de l'Angleterre et en Ecosse. Cette décision avait à son tour provoqué la colère des parlementaires représentant de circonscriptions travaillistes.

Marc Roche

Des demandes d'asile en forte hausse

A l'instar de la France, la Grande-Bretagne connaît depuis deux ans une augmentation importante du nombre de ses demandeurs d'asile. Selon les chiffres communiqués à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra), le nombre de demandeurs serait passé de 46 015 en 1998 à 71 315 cette année, soit une hausse de 55 %. Dans la même période, la France a, de son côté, enregistré une poussée de 38 % de ses demandes d'asile : 30 907 demandes en 1999 contre 22 375 en 1998.

Cette hausse n'est pas générale en Europe, puisque d'autres grands pays d'accueil des réfugiés comme l'Allemagne, les Pays-Bas et l'Italie voient leurs chiffres baisser. Les étrangers demandeurs d'asile arrivant au Royaume-Uni sont majoritairement originaires des pays de l'ex-Yougoslavie, de Somalie, du Sri-Lanka et de Russie.

TROIS QUESTIONS À...

JOËL LÆUILLEUX

1 Vous êtes responsable de la Ligue des droits de l'homme à Calais, comment réagissez-vous au drame de ce week-end ?

On a toujours craint qu'il y ait des morts vu les conditions dans lesquelles ces étrangers en fuite tentent de passer en Angleterre. Mais notre crainte portait surtout sur les centaines de demandeurs d'asile qui attendent à Calais. Certains sont à bout car ils n'arrivent pas à payer le passeur et attendent depuis des mois avec leur famille. Avec la Coupe d'Europe, les passages sont plus fréquents et ce sont près d'une centaine d'entre eux qui parviennent, chaque jour, à partir. On les voit dans les jardins de la ville ou à la sortie du centre d'hébergement de la Croix

rouge préparer leurs paquets en attendant de monter dans un camion.

2 Quand ce phénomène a-t-il commencé à Calais ?

Voici quatre ans, les associations ont constaté que de nombreux tamouls, venant d'Allemagne, transitaient par le port avant leur traversée. Depuis, leur nombre a augmenté régulièrement et a explosé au printemps 1999 avec le conflit au Kosovo. A tel point que la préfecture a décidé d'ouvrir un centre d'hébergement de cent places fin avril 1999. Les autorités l'ont fermé trois mois plus tard. On a vu alors des centaines de réfugiés dormir dans le parc Saint-Pierre. La Ligue des droits de l'homme a saisi le cabinet de Martine Aubry sur cette situation dramatique. Un nouveau centre d'hébergement a été ouvert, géré par la Croix rouge.

3 La situation s'est-elle améliorée depuis ?

Les gens ne couchent plus dans la rue mais sinon, rien n'a changé. La semaine dernière, le centre accueillait 515 personnes dont de nombreux enfants. Tous attendent de trouver une place à bord d'un camion. L'Angleterre a une politique de l'asile plus ouverte que la France. Les étrangers sont assurés, une fois leur demande d'asile déposée, d'obtenir une petite allocation, d'être hébergés, nourris et vêtus, et de pouvoir suivre des cours d'anglais. Ils trouvent du travail très vite et savent qu'ils ne seront pas expulsés. Ils sont donc très peu à demander l'asile ici : seuls six jeunes l'ont fait en 1999 à Calais !

Propos recueillis par Sylvia Zappi

La politique de contrôle des frontières, nouveau champ de coopération européenne

FEIRA

de notre envoyé spécial
La politique d'asile et d'immigration, qui relevait jusqu'il y a peu encore strictement de la coopération intergouvernementale entre les pays européens, a commencé à être intégrée dans le domaine des politiques communautaires lors de la conclusion du traité d'Amsterdam en 1997. Seules, la Grande-Bretagne et la République d'Irlande avaient encore à l'époque fait valoir leur situation particulière d'insularité pour obtenir le droit de rester en dehors, sans empêcher toutefois leurs partenaires d'aller de l'avant. La politique britannique a commencé à être revue ces derniers mois en raison de l'afflux dans le royaume d'une vague de demandeurs d'asile très importante.

La prise de conscience par les Européens continentaux de leur incapacité de gérer, pays par pays, ces flux remonte aux années 80. Au milieu de cette décennie, sept Etats européens, comprenant la France et l'Allemagne, les trois pays du Bénélux, l'Espagne et le Portugal, avaient décidé de signer entre eux la convention de Schengen qui lançait l'idée d'un espace de libre circulation au sein duquel les contrôles aux

frontières seraient supprimés. Cette convention a été mise en œuvre dix ans plus tard. Elle a nécessité la mise en place de mesures draconiennes de contrôles aux frontières extérieures de l'espace ainsi créé, mais aussi d'une coordination des politiques d'asile et d'immigration pour que l'immigrant arrivant dans un pays ne puisse pas jouer de différents systèmes des pays participants.

SYSTÈME SCHENGEN

Le système Schengen a d'ailleurs supposé la création d'un fichier central d'informations basé à Strasbourg, qui permet aux services de police, de justice, et aux diplomates des pays-membres d'échanger à tout moment des renseignements. La convention de Dublin, quant à elle, pose le principe du traitement des demandeurs d'asile par la réglementation en vigueur dans le pays d'entrée.

Ce système Schengen, auquel se sont joints l'Italie, l'Autriche et la Grèce puis les pays scandinaves, est souvent cité en exemple de cette « coopération renforcée » que les Quinze souhaitent aujourd'hui étendre afin de permettre aux pays-membres désireux d'aller de l'avant

dans l'intégration européenne de pouvoir le faire sans attendre. L'intégration de la convention de Schengen dans le corps des traités européens ne s'est pas faite sans réticence et de nombreux garde-fous ont été prévus au moment de la conclusion du traité d'Amsterdam pour revoir la situation dans les cinq ans à venir suivant l'expérience qui serait faite. Mais aujourd'hui, cette coopération est considérée comme un succès. Les Quinze continuent de travailler aujourd'hui d'arrache-pied afin d'approfondir leur travail en commun malgré toutes les difficultés que supposent des traditions souvent fort différentes en matière de police et de justice.

En novembre 1999, un sommet extraordinaire a été consacré à ces questions à Tampere, en Finlande. Les décisions qui ont été prises ont confirmé la volonté des Quinze de poursuivre cette voie. Le sommet de Tampere a donné le feu vert à toute une série de mesures, confirmant l'importance que les Quinze accordent désormais à la coopération de leurs polices au sein d'Europol et leur volonté de mettre en place un réseau judiciaire commun.

Henri de Bresson



RENAULT *twingo*

Twingo Pack Clim : 65 400 F*.

Climatisation de série.

Inclus dans la liste des courses :

- direction assistée
- double airbag
- vitres et rétroviseurs électriques
- condamnation des portes à distance
- Radiosat 2000
- bouclier ton carrosserie

Twingo roule à l'Optimisme.



Modèle présenté non contractuel. *Modèle AM 2000. Prix conseillé au 01/04/2000.

www.renault.fr

DANS TOUT LE RÉSEAU RENAULT

La Marche mondiale des femmes a rassemblé, à Paris, près de 10 000 personnes

Elle se conclura le 17 octobre à New York

UNE PETITE DIZAINE de milliers de femmes ont trouvé « 2 000 bonnes raisons de marcher » du Châtelet à la Bastille, samedi 17 juin, répondant à l'appel de 220 associations féministes et de défense des droits de l'homme, syndicats et partis de gauche. Caniculaire et gaie, la version parisienne de la « Marche mondiale des femmes de l'an 2000 contre les violences et la pauvreté », qui se conclura le 17 octobre par un immense rassemblement new-yorkais (*Le Monde* du 17 juin 2000), avait des allures de patchwork revendicatif.

Quelques foulées devant la banderole officielle du Collectif national pour la Marche, un petit groupe de femmes venues à pied de Montluçon. Maïté et Djamil, quinquagénaires et RMistes, « bref, dans la merde parce que c'est pas à cet âge-là qu'on retrouve du boulot », ont accompli leur propre marche vers la capitale « pour se faire entendre : "Y'en a marre de quémander tous les mois" ».

Derrière elles, et leur modeste pancarte de carton clamant « Non à la pauvreté, à la précarité, à la discrimination, à la violence », un méli-mélo de banderoles pose principes et vérités (« La majorité des chômeurs sont des chômeuses », « La pauvreté ne doit pas être une condition féminine »); revendique (« Le droit d'asile pour les femmes persécutées », « Allocations familiales non déductibles du RMI »); dénonce encore (« Le viol en garde à vue », « Les licenciés abusivement par Auchan du Havre », « Roland Garros : stop au zoom de la petite culotte »...).

Chaque région a son collectif pour la Marche mondiale. Dans

l'Isère, mobiliser pour les droits des femmes ne fut pas une mince affaire, raconte Hélène, quarante-trois ans, conseillère au planning familial de Grenoble : « Nous sommes dans une société plus individualiste, et les jeunes femmes ont le sentiment que les luttes ont déjà été menées... » A tue-tête, le collectif Vendée chante qu'il « aura la parité contre de Villiers qui ne l'a pas votée ».

« DYNAMIQUE DE SOLIDARITÉ »

Au-delà du symbolique, quel impact peut avoir une telle manifestation ? « Nous relançons une dynamique de solidarité internationale, répond Gaëlle, de l'association féministe Mix-cité. Nous participons du grand mouvement contre la mondialisation qui, en premier lieu, a des effets sur les femmes : quand il n'y a rien à manger, quand les soins, l'éducation manquent, ce sont les premières touchées. » Gaëlle tient, à bout de bras, une poupée noire. Sur le boubou de l'effigie, on lit « 80 % des femmes du monde sont dans la pauvreté ».

Un peu esseulée, une jeune fille en mini-jupe fleurie fume lascivement, un autocollant « Je ne suis pas un objet » collé sur le ventre. Derrière elle, Florence Montreynaud, qui s'évertue à faire chanter en cœur les Chiennes de garde, s'enthousiasme : « C'est la première fois dans l'histoire que des millions de femmes marchent ainsi, dans le monde entier. Le féminisme a toujours été international, mais réservé aux riches. Grâce à Internet, les choses changent, et toutes les femmes peuvent faire la démonstration de leur force tranquille. »

Pascale Krémer

L'enquête d'un juge d'instruction dévoile une filière européenne de fraude à la TVA

Les escrocs abusent de la faiblesse des contrôles aux frontières

Une organisation visant à obtenir le reversement de la TVA par l'Etat en simulant des transferts de marchan-

dises a été mise au jour par l'enquête du juge Jean-Pierre Pétillon. Quelque 200 millions de francs auraient ainsi

NANTES

de notre correspondant

La suppression, il y a six ans, des contrôles fiscaux aux frontières internes de l'Union européenne a été une aubaine pour les délinquants sachant jouer de ce mécanisme libéral. L'information judiciaire confiée en juillet 1999 au juge d'instruction de Nantes Jean-Pierre Pétillon en témoigne. Elle a débouché sur la mise en examen de vingt-huit personnes, dont plusieurs sont toujours en fuite. L'enquête porte sur une escroquerie ayant permis à un groupe de fraudeurs de se faire verser indûment par l'Etat français quelque 200 millions de francs de TVA en simulant des transactions commerciales d'un montant fictif de 2 milliards de francs. L'un des protagonistes s'est récemment livré à la justice. Ses déclarations pourraient éclairer le mécanisme d'une « arnaque » qui semble encore d'actualité.

La fraude consiste à présenter à l'Etat, pour récupérer la TVA, des factures de vente dans un pays de l'Union européenne assorties de certificats de transport de marchandises inexistantes. La société fondée ou soudoyée par les escrocs touche ainsi 19,6 % (20,6 % au moment des faits) du prix de vente hors taxes, sans avoir dépensé cette somme au préalable. Pour 100 francs de fausses transactions, les fraudeurs gagnent 20 francs, moins la commission éventuelle versée. De quoi rémunérer les intermédiaires et vivre confortablement en encourageant au maximum des peines de 5 millions de francs d'amende et cinq ans de prison.

En fuite depuis plusieurs mois en

Israël, Rubens Lévy s'est constitué prisonnier le 15 juin devant le juge Pétillon. Selon son avocat, M^e Yvan Trebern, cet ancien courtier du Havre a expliqué avoir préféré la prison française aux menaces de ceux qu'il dénonce comme les véritables commanditaires et bénéficiaires de l'escroquerie. Rubens Lévy souhaite démontrer qu'il n'a joué qu'un rôle d'intermédiaire, recrutant des complices et faisant transiter des fonds sur des comptes à l'étranger, mais qu'il n'a pas été l'instigateur de cette filière. Ses éventuelles révélations pourraient accélérer le cours de l'enquête sur une affaire qui semble mêler le milieu du grand banditisme, quelques escrocs déjà condamnés et certains chefs d'entreprise peu regardants sur la nature des commissions qui leur étaient versées.

FACILITÉ DE L'OPÉRATION

Rubens Lévy appartenait à l'une des deux organisations sur lesquelles enquête le juge Pétillon : celle de l'agroalimentaire, dans laquelle paraissent notamment impliqués deux grossistes de Rungis et trois directeurs de centres Clerc. Une seconde filière fonctionnait autour de la société KL-Diffusion, basée dans la région de Clermont-Ferrand, qui importait du matériel électroménager et des équipements haute-fidélité. Sa gérante a été placée en détention provisoire durant quatre mois : elle est soupçonnée d'avoir perçu 50 millions de francs de TVA. Plusieurs chefs d'entreprise ayant reçu des commissions pour acheter et revendre des marchandises fictives. Attirés par la facilité apparente de l'opération et rassurés par l'absence de contrôle aux frontières, ils

été extorqués par un réseau sur lequel un ancien courtier du Havre a livré des détails à la justice.

auraient mis en place leur propre système d'achats et de reventes fictifs. Le dossier judiciaire recense ainsi plusieurs dizaines de sociétés-écrans, aussi virtuelles que les marchandises qu'elles étaient censées faire circuler. Rubens Lévy a évoqué, pour sa part, la possible complicité de transporteurs et de fonctionnaires habilités à délivrer le document attestant la circulation internationale des marchandises.

C'est la vigilance d'un professionnel portuaire nantais, Stéphane Dekytspotter, qui a conduit les enquêteurs sur cette piste. Constatant que des certificats de transport de barres de chocolat, achetées en Angleterre et revendues par sa société sur la suggestion d'un collègue havrais, étaient falsifiés, M. Dekytspotter a mené sa propre enquête à Rungis, auprès des sociétés à qui il avait revendu les produits. Les barres de chocolat n'existaient pas, alors que ses factures avaient été payées via la Kredietbank de Luxembourg. Cette banque a été mise en cause, depuis, par la justice belge.

L'affaire correspond exactement au mécanisme dénoncé par le rapport sur la fraude fiscale du député (apparenté PC) Jean-Pierre Brard, rendu public le 8 septembre 1999 et qui estimait le coût de ce type de fraude entre 5 milliards et 10 milliards de francs au préjudice de l'Etat français. Au mois de février, la Commission européenne a accredité ce constat alarmant dans une recommandation aux Etats-membres, leur demandant de renforcer leurs contrôles sur la TVA intracommunautaire.

Dominique Luneau

Le procès de Roland Dumas doit être renvoyé au début 2001

LE PROCÈS de Roland Dumas devait s'ouvrir, lundi après-midi 19 juin, et se refermer aussitôt. Les défenseurs de l'ancien président du Conseil constitutionnel, poursuivi pour « complicité et recel d'abus de biens sociaux », ont excipé de son état de santé pour solliciter le renvoi de l'audience, qui devait théoriquement se prolonger durant deux semaines. Opéré de la hanche le 4 mars, M. Dumas ne serait « pas en mesure » de comparaître avant la fin du mois de juillet, ont indiqué ses avocats, M^{es} Jean-René Farthouat et François Tosi. Leur requête se fonde sur trois certificats médicaux établis à leur demande au mois d'avril et qui ont attesté l'« incapacité temporaire » de l'ancien ministre à affronter l'épreuve judiciaire (*Le Monde* du 26 mai).

Les avocats devaient produire un nouveau certificat à l'ouverture des débats, plaçant la présidente de la 11^e chambre correctionnelle devant une impasse. Le parquet devait néanmoins requérir une contre-expertise, indiquait-on lundi matin de source judiciaire. Selon toute vraisemblance, le procès ne pourrait pas se tenir avant le début de 2001, en raison de l'encombrement du calendrier des audiences.

M. Dumas a été renvoyé devant le tribunal correctionnel au terme de l'enquête sur les sommes – estimées à 65 millions de francs – perçues par son ex-compagne, Christine Deviers-Joncour, alors « chargée de mission » au sein du groupe Elf-Aquitaine. Durant cette période (1989-1993), M. Dumas était ministre des affaires étrangères.

Une nouvelle vision des Sciences de la Vie : Du traitement des maladies à leur guérison

Tout médecin veut aider ses patients à guérir rapidement.

Pourtant, malgré les nombreux succès de la recherche pharmaceutique, beaucoup de maladies n'ont toujours pas de réponse thérapeutique satisfaisante. Nous développons des médicaments qui permettent aux médecins de toujours mieux soigner leurs patients. Dans le même temps, nous travaillons à mieux comprendre les causes des grandes maladies afin de mettre au point des médicaments qui pourraient apporter une guérison définitive.



Le premier rapport de politique pénale montre une hausse du traitement accéléré des procédures

67 % des affaires font l'objet d'un traitement en temps réel

Le ministère de la justice a rendu public, jeudi 15 juin, le premier rapport global de politique pénale. Synthèse des comptes rendus d'activité

des procureurs et procureurs généraux, il souligne la réorientation de l'action publique vers le traitement en temps réel des procédures. Les

parquets constatent également une évolution de la délinquance financière, qui prend une « dimension nationale ».

LE PREMIER rapport global de politique pénale, commandé aux parquets par la garde des sceaux, Elisabeth Guigou, a été rendu public, jeudi 15 juin, par la chancellerie. Ce document, qui fait la synthèse des comptes rendus d'activité des 181 procureurs des tribunaux de grande instance et des 35 procureurs généraux près les cours d'appel, fait état d'une réorientation de la politique des parquets vers le traitement en temps réel des procédures, qui s'appliquait, en 1998, à 67 % des affaires en moyenne.

Sans surprise, les parquets traitent majoritairement de la délinquance traditionnelle (circulation routière, drogues et toxicomanie, délinquance urbaine et délinquance des mineurs), qui se maintient au niveau élevé qui est le sien depuis plusieurs années. Pour ces contentieux, les parquets privilégient les procédures rapides (comparutions immédiates, convocation à délais rapprochés, médiations ou rappels à la loi) afin que « la réponse judiciaire acquière un caractère quasi systématique ».

Le traitement en temps réel des procédures n'est cependant pas exempt de critiques. Très « consommateur en temps », il suppose un investissement décuplé pour les parquets, qui considèrent leurs effectifs « comme insuffisants » pour répondre à leur nouvelle charge de travail. Par ailleurs, le rapport note que le traitement en temps réel « privilégie et surdimensionne le traitement de la petite et moyenne délinquance, au détriment de la délinquance économique et financière ou relevant de contentieux techniques. Il privilégie également le traitement des effets de la délinquance plutôt que ses causes profondes ».

Or la majorité des parquets fait état de l'importance de la délinquance économique et financière dont la « dimension nationale constitue une véritable évolution ». L'accroissement de ces infractions concerne soit la gestion des collectivités locales (corruption, favoritisme, prise illégale d'intérêts...) ou des infractions plus classiques comme les abus de biens sociaux, les faux, les escroqueries, ou en-

core les fraudes à la consommation. En cette matière, les parquets sont alimentés par les chambres régionales des comptes, les directions de la consommation et de la répression des fraudes ou les commissaires aux comptes. Les procureurs estiment cependant que les affaires dont ils ont connaissance restent encore « très au-dessous de la réalité ».

LES LIMITES DE L'HARMONISATION

Les parquets font également état de la progression des infractions liées à l'environnement ainsi que de celles relatives au droit social (travail illégal, accidents du travail, hygiène et sécurité), qui représentent chacune 2 % des condamnations. D'autres affaires, même si elles restent minoritaires (quelques centaines de procédures), préoccupent désormais prioritairement les parquets : les dossiers liés à la santé publique (amiante, « vache folle », produits alimentaires, dopage sportif...) ou les affaires qui impliquent les sectes. Les parquets s'intéressent également de plus en plus aux

comportements racistes et xénophobes, même s'ils déplorent, là encore, « le fossé existant entre la délinquance déclarée et la délinquance supposée commise ».

L'harmonisation de la politique pénale connaît cependant ses limites. Que ce soit en matière de délinquance des mineurs, d'aide aux victimes ou de politique judiciaire de la ville, chaque procureur adopte sa propre stratégie en fonction des contingences locales. L'exemple de la politique de poursuites en matière de stupéfiants est, à ce titre, éclairant. A Lyon, les usagers-revendeurs de drogues dures, interpellés pour la première fois, ne sont pas poursuivis en deçà de 20 grammes de produits stupéfiants. A Bastia, le seuil de poursuites est fixé à 50 grammes, tandis qu'il est de 20 grammes à Ajaccio ou de 10 grammes à Gap. Dans les parquets proches des frontières, comme à Lons-le-Saunier, Montbéliard, Vesoul, le seuil de poursuite est très bas (5 grammes), y compris pour le cannabis.

Cécile Prieur

M. Douste-Blazy poursuivi aux prud'hommes par une ancienne collaboratrice

Elle dénonce la perte de son « emploi fictif »

A L'HEURE où les emplois fictifs tiennent presque du phénomène de mode, Michèle David a tout de la *fashion victim*. Agée de cinquante-quatre ans, cette ancienne collaboratrice du maire (UDF) de Lourdes, Philippe Douste-Blazy, réclame à l'ancien ministre (UDF) des dédommagements justifiés, selon elle, par la perte de son emploi. L'originalité de la situation tient à ce que cet emploi est qualifié de « fictif » par celle-là même qui en bénéficiait. L'affaire devait être examinée, lundi 19 juin, par le conseil des prud'hommes de Toulouse.

« En 1993, explique Michèle David, M. Douste-Blazy, dont j'étais jusque-là l'attachée parlementaire à Bruxelles, m'a proposé de travailler à ses côtés au ministère délégué à la santé où il venait d'être nommé. » Le ministre lui aurait alors proposé de faire prendre en charge son salaire par le centre hospitalier de Laon (Aisne). « Cela ne m'a pas vraiment surprise, raconte-t-elle. Dans son entourage, plusieurs personnes étaient déjà rémunérées par des organismes pour qui ils ne travaillaient pas. » Le 1^{er} mai 1993, M^{me} David est donc recrutée en qualité d'agent contractuel par l'hôpital de Laon. Comme elle le reconnaît avec candeur, elle n'a « jamais mis les pieds dans cet hôpital, ni même dans la ville de Laon ». Sa mission consiste alors à « mettre en valeur l'action et l'image de Philippe Douste-Blazy, à Paris et à Lourdes, dans le domaine de la lutte contre la toxicomanie et le sida ».

Au printemps 1995, après l'élection de Jacques Chirac, Philippe Douste-Blazy devient ministre de la culture. Michèle David s'inquiète, il la rassure. « Il m'a dit de ne pas m'en faire, qu'il allait me trouver quelque chose », se souvient-elle. Mais en février 1996, l'hôpital de Laon interrompt, sans préavis, le contrat de son employée virtuelle. « Du jour au lendemain,

dit-elle, je me suis retrouvée sans travail, je n'avais même pas droit à l'Assedic. » S'estimant victime d'un licenciement abusif, elle attaque le centre hospitalier devant le tribunal administratif de Paris. Le 3 février, au terme de quatre années de procédure, cette juridiction a rejeté sa requête, considérant que « le recrutement de M^{me} David n'[avait] pas eu pour objet de pourvoir aux besoins du centre ; qu'en outre, aucune disposition législative ou réglementaire applicable aux agents non titulaires des établissements publics d'hospitalisation n'a prévu une possibilité de mise à disposition d'un cabinet ministériel ; que, dès lors, le contrat (...) qui ne correspondait pas à un travail effectif pour le compte de cet établissement était nul et non avenue dès sa signature ».

« TRÈS COURANT »

Tenace, M^{me} David, aujourd'hui au chômage, a décidé de se retourner contre son « vrai » employeur, à savoir M. Douste-Blazy. Le défenseur de la plaignante, M^e Jean-François Blanco, ne se fait pourtant guère d'illusion sur les résultats de l'audience de conciliation devant les prud'hommes : « Si M. Douste-Blazy refuse d'accorder un dédommagement à ma cliente, menace-t-il, nous envisagerons de déposer une plainte au pénal. » Interrogé par *Le Monde*, M. Douste-Blazy, candidat à la mairie de Toulouse, se dit troublé par « cette démarche qui ressemble à une manœuvre politique ». L'ancien ministre affirme n'avoir « rien à se reprocher », assurant – comme bien d'autres avant lui – que « ce genre de détachement est très courant dans les ministères et dans les syndicats ». « Ce n'est pas moi à titre personnel, suggère M. Douste-Blazy, mais l'Etat qui a fait prendre en charge le salaire de mon ancienne collaboratrice par un hôpital. »

Fabrice Lhomme

BJC-6200 SINGLE INK

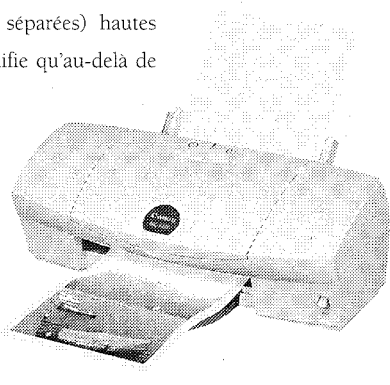
Imprimante Bulle d'encre



Un jour, toutes les imprimantes auront des réservoirs d'encre séparés.

La BJC-6200 est le dernier modèle ultra-silencieux de la gamme d'imprimantes Single ink (Encres séparées) hautes performances de Canon. La BJC-6200 dispose de quatre réservoirs d'encre couleur séparés, ce qui signifie qu'au-delà de l'exceptionnelle qualité d'impression PhotoRealism™ qu'elle procure, elle élimine également le gaspillage inhérent aux cartouches d'encre combinées, qui sont parfois jetées à moitié pleines.

Qualité superbe, économie et vitesse. La BJC-6200 imprime avec une netteté saisissante à 10 pages par minute en monochrome et 7 pages par minute en couleur. Grâce à une résolution d'impression de 1440 dpi, améliorée par la fonctionnalité Drop Modulation Technology™ de Canon, les couleurs sont plus éclatantes et plus réalistes que jamais. Ajoutez à cela une cartouche scanner optionnelle, et vous obtenez le produit idéal. L'imprimante BJC-6200 compatible PC et Mac (interfaces parallèle et USB), totalement intégrable en réseau (en option), est votre solution complète d'impression professionnelle sans gaspillage.



Des sans-papiers dénoncent les « pillages » du Musée du Louvre

UNE CENTAINE de sans-papiers et de militants de l'association Droits devant !! ont occupé, dimanche 18 juin, la grande salle du musée du Louvre, à Paris, afin de dénoncer les « pillages » économiques et culturels dont sont victimes les pays du Sud. Selon Droits devant !!, l'émergence des sans-papiers est « la conséquence directe de la pauvreté et de l'immigration forcée », provoquées par ces pillages, dont l'exposition sur les Arts premiers organisée au Louvre serait l'un des exemples. Droits devant !! a une nouvelle fois demandé la régularisation collective des étrangers en situation irrégulière et dénoncé « l'acharnement répressif » du gouvernement. Accompagnés du professeur Albert Jacquard, les manifestants ont évoqué le cas des sans-papiers de Lille, en grève de la faim depuis 72 jours.

Faible mobilisation pour la manifestation des « Sans nous »

MOINS D'UN MILLIER de personnes ont manifesté, dimanche 18 juin, à Paris, à l'appel du collectif « Sans nous » qui milite en faveur de la suppression du service national pour les derniers appelés. Alors que le ministère de la défense recommande, dans une circulaire, la « bienveillance » aux préfets pour les dossiers de sursitaires (*Le Monde* daté des 18 et 19 juin), les « Sans nous » continuent de réclamer l'exemption pure et simple pour tous les appelés et sursitaires qui en font la demande. Ils exigent également la libération anticipée des jeunes actuellement sous les drapeaux ainsi que l'amnistie des déserteurs et des insoumis. Une délégation du collectif doit être reçue, mardi 20 juin, par Paul Quilès (PS), président de la commission de la défense nationale et des forces armées à l'Assemblée nationale.

DÉPÊCHES

■ **DISCRIMINATION** : plusieurs milliers de personnes ont défilé contre l'homophobie, samedi 17 juin, dans les rues de Lille, Lyon et Toulouse, une semaine avant la Lesbian and Gay Pride, prévue le 24 juin à Paris. Les manifestants réclamaient notamment que les protections accordées par la loi contre la discrimination soient étendues aux délits « d'homophobie et de gayphobie ».

■ **PRISON** : cinq détenus mineurs ont déclenché une brève mutinerie, dimanche 18 juin, à la maison d'arrêt de Loos-lès-Lille (Nord), blessant légèrement trois gardiens. Les détenus qui refusaient de réintégrer leur cellule, ont mis le feu à des jeux collectifs situés dans les coursives. La fumée s'est répandue dans une quinzaine de cellules. La prison de Loos est l'une des plus surpeuplées de France avec 1 100 détenus pour 500 places.

■ **DIVERS** : trois hommes, une femme et une fillette ont été tués à bord d'un avion de tourisme qui s'est écrasé, dimanche 18 juin, vers 20 heures 30 sur la commune de Saint-Clar-de-Rivière (Haute-Garonne), à une dizaine de kilomètres de Muret. Selon les premières constatations, le bimoteur parti de l'île d'Yeu (Vendée) aurait décroché dans le dernier virage avant son atterrissage sur l'aérodrome de Muret-L'Herm.

Sauviat, ou le barrage enlisé dans les métaux lourds

Le lac de retenue de cet ouvrage, dans le Puy-de-Dôme, a accumulé tant de sédiments toxiques qu'EDF doit remplacer la vidange décennale par une délicate opération de pompage, pour ne pas polluer l'écosystème en aval. Plusieurs autres sites hydroélectriques connaissent ce problème

SAUVIAT (Puy-de-Dôme)

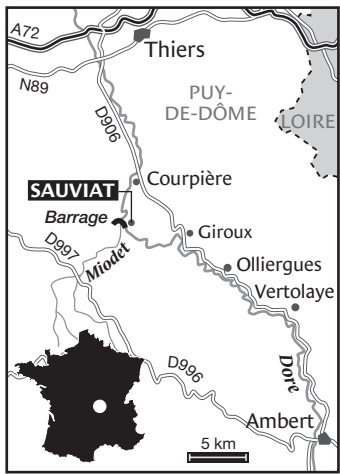
de notre envoyé spécial
Le barrage de Sauviat, dans le Puy-de-Dôme, est un de ces murs de béton qu'EDF a lancés en travers des rivières françaises. Vingt-quatre mètres de hauteur, moins d'une centaine de mètres de large : l'ouvrage érigé en 1903 n'a rien de colossal. Derrière ce rempart, sommeille au milieu de la forêt un lac alimenté par deux cours d'eau, la Dore et le Miodet. L'usine hydraulique en contrebas fournit à l'année à peine de quoi alimenter une ville de 10 000 habitants. Cette infime morceau du puzzle électrique français s'avère pourtant un casse-tête pour la compagnie nationale, qui se retrouve dépositaire d'une gigantesque poubelle.

En amont de ce décor champêtre, plusieurs industries sont implantées depuis des décennies sur les rives de la Dore : une usine de produits chimiques, actuellement propriété d'Aventis, installée à Vertolay ; une cartonnerie à Giroux ; une entreprise fabriquant des peintures à Olliergues. Des mines d'argent étaient également exploitées naguère sur les bords du Miodet. Année après année, les

hommes ont donc jeté à l'eau leurs effluents, qui ont suivi le courant, mêlés aux limons. Jusqu'au barrage, contre lequel ils se sont accumulés.

En 1991, une étude était menée pour EDF par le Centre d'étude technique de l'équipement de Clermont-Ferrand. Elle restera entermée pendant près de dix ans. Le document d'une cinquantaine de pages vient d'être récupéré par des associations de riverains. Selon son auteur, 210 000 m³ de sédiments gorgés de métaux toxiques – plomb, cadmium, chrome, arsenic, zinc, entre autres – crouissent au fond du lac. Aujourd'hui, d'autres estimations font état de 250 000 m³.

Des carottages ont été effectués dans la couche d'alluvions. Plus on creuse, plus la pollution augmente, explique l'étude de 1991. La progression dans le sol correspond également à une remontée dans le temps, vers des années où la législation environnementale était moins contraignante. A deux mètres de profondeur, les chercheurs ont trouvé des taux de plomb de 2,26 grammes par kilo et des taux de chrome atteignant



3,1 grammes par kilo, jugés « préoccupants » par ces mêmes scientifiques. Ils ont arrêté leurs recherches à trois mètres. Or la couche de sédiments en atteint quinze !

« Il y a potentiellement des risques importants de relargage des métaux toxiques, donc un danger réel pour la vidange total du barrage de Sauviat », explique le rapport. Un tel accident s'est produit en 1987.

L'ouverture intempestive d'une vanne avait expédié en aval 11 800 m³ de vase qui avaient infecté la rivière sur une longueur de 30 kilomètres. « Tous les poissons ont disparu du jour au lendemain : ils ont mis dix ans à revenir », raconte Jean-Michel Ternoir, président du Comité de sauvegarde de Vollore et ses environs.

La Dore se jette dans l'Allier, qui rejoint plus loin la Loire. Fort de l'exemple de la pollution du Danube par le cyanure provenant d'un affluent, début 2000, certains riverains s'interrogent sur les conséquences que pourrait avoir un largage massif, notamment à l'occasion des vidanges décennales obligatoires pour surveiller l'état de l'ouvrage.

Cette opération a été menée en mai, dans la plus grande discrétion. Routes barrées et forces de l'ordre omniprésentes ont écarté les curieux. Plutôt que d'ouvrir les vannes de fond, les techniciens d'EDF ont précautionneusement pompé en surface une semaine durant, du 2 au 9 mai. Tout aussi délicatement, ils ont orchestré la remise en eau du lac, à la fin du mois, apparemment sans incident, les

contrôles de la qualité de l'eau restant en dessous de seuils d'alerte.

Riverains et pêcheurs, nombreux dans cette région, s'inquiètent malgré tout de cette menace permanente. La population savait intuitivement que ce lac ne fleurait pas très bon : l'apparition sporadique de larges bulles gazeuses à la surface, provenant des effets de la fermentation, l'avait instruite depuis longtemps sur la drôle de chimie qui s'opérait sous l'eau. La révélation du rapport de 1991, et les chiffres qui y sont évoqués, ont attisé ces craintes. Les associations de défense de l'environnement aimeraient bien connaître les résultats des analyses effectuées à l'occasion de la vidange, dont la préfecture se contente de dire qu'ils sont conformes.

« NE PAS REMUER LES BOUES »

Lors d'une réunion publique à Courpière, le 13 juin, des maires et leurs administrés ont dénoncé ce « manque de transparence » des autorités. Les langues se délient. Un témoin oculaire rapporte qu'une précédente vidange, en 1967, au cœur de l'été, avait déjà provoqué d'importants dégâts écologiques. « Près de vingt centimètres de vase s'étaient déposés dans le fond de la rivière, dont les eaux étaient alors très basses : les poissons crevaient et leur décomposition répandait une odeur pestilentielle », a raconté un ancien garde-pêche.

La mobilisation s'organise. Truite, omble, saumon (TOS), une

association de pêcheurs, a annoncé sa décision de porter plainte. « Ce site est une décharge sauvage de catégorie 1, c'est-à-dire de déchets toxiques », estime, avec d'autres écologistes, Jean-Michel Ternoir. « La solution retenue ne fait que décaler le problème, admet un membre du comité de pilotage de la vidange. Il faudra bien un jour songer à évacuer ces déchets. »

« Il n'existe pas actuellement de solutions techniques opérationnelles pour assurer l'élimination de ces matériaux sans impact lourd sur l'environnement. C'est pourquoi l'option a été prise de ne pas remuer les boues », explique-t-on à la préfecture. « La meilleure des solutions est de les laisser là, affirme également Jacques Masson, délégué à la production hydraulique d'EDF. Il n'y a pas de risque, car les sédiments pollués sont confinés au fond de la retenue et ont été recouverts avec le temps par l'érosion. »

« Il ne faut pas oublier que nous avons hérité d'un problème dont nous ne sommes pas la cause », rappelle M. Masson. Sa compagnie a tenté de se retourner vers les entreprises en amont. Mais celles-ci ont beau jeu de nier toute responsabilité dans cette pollution anonyme et parfois ancienne. EDF doit donc se dépatouiller toute seule avec ce fardeau empoisonné. Et les riverains, vivre avec la hantise d'un nouvel accident écologique.

Benoît Hopquin

Un casse-tête pour EDF

SUR LE TERRITOIRE français, EDF exploite 550 ouvrages hydrauliques, parmi lesquels 150 barrages de plus de vingt mètres, qui assurent 13 % de la production électrique nationale. Le cas de Sauviat n'est pas isolé, reconnaît la compagnie. D'importants dépôts de sédiments se sont accumulés dans une quarantaine de retenues : une « bonne dizaine » d'entre elles contiennent des quantités gênantes d'éléments toxiques, selon Jacques Masson, délégué à la production hydraulique d'EDF. Parmi ces points noirs, le barrage de Grangent (Loire), sur la Loire, celui de Queuille (Puy-de-Dôme), sur la Sioule, ou encore de Vézins (Manche).

« Cette pollution est le plus souvent ancienne, explique M. Masson. Elle provient la plupart du temps d'industries qui n'existent plus, dont nous devons assumer l'inconséquence. » « Les entreprises ont aujourd'hui mis en place des systèmes d'épuration efficaces, continue le responsable. Mais nous constatons l'accumulation de pollutions nouvelles qui proviennent d'usages domestique ou agricole. »

Le péril, latent, est accru à chacune des vidanges décennales, rendues obligatoires par une circulaire de 1970, édictée après la catastrophe de Malpasset de 1959, près de Fréjus. Si, à Tignes (Savoie), début mai, la spectaculaire mise à sec du barrage (Le Monde du 3 mai) a fait l'objet d'une promotion médiatique, ailleurs, l'exploitant préfère agir plus discrètement. Il lui faut éviter de mettre en mouvement les sédiments pollués qui pourraient se déverser en aval. Plutôt que de vider complètement les lacs artificiels, EDF se contente donc d'en abaisser le niveau par pompage. « Nous avons défini des procédures strictes », assure M. Masson.

Parfois, ces précautions s'avèrent insuffisantes, comme à Vézins (Manche), où une fausse ma-

oeuvre a occasionné une pollution locale en 1993. A Grangent, le concessionnaire a même préféré s'abstenir : une simulation de vidange avait laissé entrevoir des risques trop importants de pollution. Jusqu'à l'estuaire de la Loire, estiment des écologistes, scénario-catastrophe que dément EDF. « Les sédiments sont fortement contaminés par le cadmium, le chrome et le mercure, sans toutefois atteindre, et de loin, les limites [fixées] pour l'épandage [des boues d'épuration] », explique un rapport d'EDF. Actuellement, la compagnie expérimente l'usage de robots pour effectuer ses inspections décennales sans modifier les flux. Mais le procédé, mis au point avec la Comex, n'est pas encore parfait, notamment lorsque les eaux sont trop troubles.

MENACES D'ENGORGEMENT

L'entreprise met également en avant le suivi continu opéré à partir de capteurs, que des techniciens viennent relever tous les huit ou quinze jours. EDF a encore lancé un programme de recherche avec le Cemagref, un établissement public dépendant du ministère de l'agriculture, afin de mesurer l'impact écologique de ces alluvions douteuses et d'imaginer la manière de s'en débarrasser.

Mais, en l'absence d'un curage régulier, les sédiments ne cessent de s'accumuler au fond des retenues. A Sauviat (vingt-quatre mètres de haut), ils ne sont plus qu'à quatre mètres de la surface. Les ouvrages menacent de s'engorger. Faute de pouvoir ouvrir les vannes de fond, les techniciens d'EDF profitent donc des crues sporadiques des rivières pour laisser partir les sédiments de surface, a priori moins pollués, au fil de l'eau. Sans aucune garantie que des matières toxiques ne s'échappent pas par la même occasion.

B. H.

Je ne porte pas de bijoux.



Je les conduis.

Les "Grands jours" Alfa Romeo

du 16 au 24 juin 2000.*

9 jours en tête à tête avec l'Alfa Sportwagon.

Garantie 24 mois dont "Extension de garantie ALFA" de 12 mois offerte par les concessionnaires Alfa Romeo. Retrouvez cette offre et le détail des conditions dans tous les points de vente participants à l'opération. Internet : www.alfasportwagon-fr.com *ouverture selon autorisation

Alfa Romeo FINANCEMENT

Coeur Sportif



L'autre Golan, côté syrien

En trente-trois ans, le camp a eu le temps de devenir une vraie ville. C'est aujourd'hui une cité de la grande banlieue de Damas, sur la route qui mène à Homs et à Hama. Moukhayam (« le camp »), un lieu presque banal, avec ses petits magasins et ses attroupements aux arrêts des minibus qui assurent la navette avec la capitale. Une ville en dur, égayée par les grappes d'enfants qui prennent d'assaut les petites rues tortueuses à la sortie de l'école, la blouse marron parfois ornée des effigies de la Trinité El Assad, le président défunt Hafez, son fils Bassel, qui s'est tué dans un accident de voiture en février 1994, et le cadet, président présumé, Bachar.

Accroupi derrière son pupitre, dans la petite pièce qui lui sert de salle d'audience, le *mokhtar*, le maire, courbé et chenu, tourne dans ses doigts une vieille photographie. C'est bien lui, ce jeune homme à la chevelure abondante et noire comme du jais, le visage barré d'une sombre moustache. Souleiman El Ali sourit à l'objectif, la poitrine ornée d'une médaille. Nous sommes en 1956. Gravement blessé par des tirs israéliens, le jeune homme vient d'être décoré par les autorités syriennes en récompense de sa bravoure. C'est « avant ». Le Golan est encore syrien.

Autour du *mokhtar*, d'autres Syriens se souviennent, une millième fois, du mois de juin 1967. La guerre vient d'embraser à nouveau le plateau et l'offensive israélienne est fulgurante. « Nous avons quitté nos maisons pour nous réfugier dans les champs. Lorsque nous sommes revenus, les soldats étaient déjà là, raconte Mohieddine El Omar, alors adolescent. Nous avons été chassés, sans pouvoir rien emporter avec nous, pas un objet, pas une clef, pas un souvenir. Nous avons été fouillés par les Israéliens, dépouillés de nos papiers et de nos bijoux. Ils traquaient tout particulièrement les jeunes hommes, suspectés d'être des soldats en civil. Si vous aviez les cheveux courts et une marque aux chevilles trahissant le port de bottes, votre compte était bon ! Que vous soyez véritablement soldat ou non ! » Parmi l'assemblée fusent les noms de jeunes paysans suppliciés pour l'exemple.

Quelques instants auparavant, dans le bureau du président du conseil municipal, Sati El Ahmad, la deuxième autorité du camp, des mains de réfugiés s'étaient posées sur une carte de la région et avaient désigné des points gommés par l'histoire. « Notre village, *Betha*, se tenait là. » Les Golanais désignent un triangle de terre décroché du plateau et qui descend en pente douce vers le lac de Tibériade, le long du Jourdain. « Ma maison se trouvait à trente-cinq mètres de la rive du lac, nous n'avions qu'une route à traverser pour pouvoir partir avec nos petits bateaux de pêche. Je me souviens que, parfois, les Israéliens bouchaient le lac pour faire monter les eaux et noyer nos cultures », assure Mohieddine El Omar, sous le regard approbateur d'un vieil homme, les mains croisées sur une canne et qui se souvient du temps où on pouvait traverser le lac et jeter les amarres sur l'autre rive, côté palestinien, avant 1948, avant la création d'Israël.

SELON les autorités syriennes, 153 000 Golanais sont jetés en juin 1967 sur les routes de l'exode. Les réfugiés s'entassaient dans des camps de fortune, des cités de toile montées avec précipitation par le régime syrien. « Quand je suis parti, j'ai pensé que tout cela ne durerait que quelques semaines, tout au plus quelques mois. Nous pensions tous que nous repartirions très vite chez nous », se souvient un réfugié. Mais le temps a passé. La toile ondulée a remplacé la toile, puis le béton a achevé de transformer le camp en ville, traversée par des rues qui portent des noms de là-bas. « Ce n'était pas facile, commente un Syrien, parce que les réfugiés avaient l'habitude de vivre dans des maisons individuelles. Ils refusaient catégoriquement d'occuper des immeubles collectifs. »

Après la guerre de 1973, qui a permis à l'armée syrienne de regagner un peu du terrain perdu, la ligne de cessez-le-feu avec Israël, garantie par des casques bleus, est devenue une frontière « froide ». Et les Golanais se sont résignés à suivre de loin les tribulations des



KAI WIEDENHOFER/LOOKAT

En juin 1967, il y a trente-trois ans, l'attaque israélienne mettait sur les routes 153 000 habitants du Golan. Aujourd'hui, ils sont un demi-million, nostalgiques, qui attendent encore, du côté syrien, de regagner leurs terres

équipes de négociateurs rassemblées aux Etats-Unis, toujours sans succès. La Syrie exige le retour à la situation qui prévalait le 6 juin 1967, veille de la guerre, mais Israël refuse de lui accorder l'accès au lac. Quelques mètres carrés de terre continuent de faire obstacle à la paix.

A moins d'une heure de route de Damas, le lourd autobus qui emporte une délégation américaine, encadré par des policiers syriens, serpente parmi les ruines de Kuneitra, la localité dresse ses pans de murs décharnés et les squelettes des fers à béton vers le ciel. Inextinguiblement, le temps ajoute son œuvre aux destructions. Quelques vaches se repaissent de l'herbe nouvelle qui pousse parmi les ruines. Au bout de la ville, la bar-

rière d'un poste syrien marque la limite qu'on ne peut dépasser : les militaires israéliens sont en face, sous un porche métallique, souhaitant ironiquement en anglais la bienvenue en Israël aux seuls véhicules des Nations unies qui effectuent des allées et venues.

Située à mi-chemin entre Damas et Haïfa, Kuneitra fut longtemps un carrefour entre la Palestine, la Syrie et le Liban. La ville libanaise de Marjayoune, dans la zone qui, jusqu'au 24 mai, était occupée par Israël, n'est distante que d'une quarantaine de kilomètres. La localité sinistrée a été longtemps hantée par celle qui gagna son surnom de « Dame de Kuneitra », Widad Nasif. Restée sur place pendant l'occupation israélienne, elle était devenue la mémoire des murs rongés. Mais « la Dame de Kuneitra » est morte d'un bel âge avant d'avoir pu voir la ville renaître de ses gravats.

Plus à l'ouest, la route devient

tortueuse et grimpe sur le flanc du Jebel Cheikh. Le mont Hermon tire son surnom de « Vieux Sage » de sa coiffe de neige qui peut résister jusqu'à l'été. On distingue très nettement les deux stations d'observation occupées par l'armée israélienne sur son sommet. Le fonctionnaire du ministère de l'information mis obligeamment à la disposition du visiteur assure que, depuis cette hauteur, le regard peut courir jusqu'à la frontière avec l'Irak, au bout de la steppe désertique qui court au bas de la pente.

Quelques lacets encore, on croise une patrouille. Des hommes en civil armés de kalachnikovs effectuent leur ronde parmi les vergers de jeunes cerisiers encore figés par le gel de l'hiver. « C'est cela, le Golan, glisse le fonctionnaire. Au nord, on peut avoir les cerises et les pommes. Au sud, en zone occupée, il fait assez chaud pour les oranges. » On bute enfin sur une maison en construction, au bord d'une petite vallée dont le lit marque la frontière. En face, le village druze de Majdel-Chams s'étire à mi-pente, dans la partie du Golan annexée par Israël. On y vient d'ordinaire se parler à distance, à l'aide de mégaphones. « Il y a toujours quelqu'un en face qui peut téléphoner aux personnes demandées et leur dire de venir au plus vite », explique un responsable syrien de la sécurité.

CÔTÉ israélien, 17 000 Druzes syriens sont toujours accrochés à leurs villages de Majdel-Chams, Ain Kinya, Masaadé, Bokaat et Al-Ghajar. Autant que de colons. Lorsque le Parlement israélien, la Knesset, a étendu, en décembre 1981, la loi civile israélienne au plateau annexé, les autorités ont tenté de leur délivrer de force des cartes d'identité israéliennes. En vain. Sporadiquement, les Druzes organisent des manifestations de protestation contre l'occupation israélienne et la présence des colons. « Les Israéliens ne leur font pas de cadeaux, assure un Syrien. Ils achètent leur production à des prix arbitrairement fixés très bas et ils leur coupent même l'eau courante. » Les contacts entre les familles restées sur place et leurs parents chassés du Golan sont exceptionnels. Depuis la fin des années 70, les étudiants golanais peuvent venir étudier à Damas et revenir au pays une fois leur diplôme en poche. De temps en temps, des mariages saute-frontière supervisés par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) installé à Damas permettent aux familles de se voir brièvement. Le CICR fait également passer le courrier entre les uns et les autres, sur ses formulaires réglé-

mentaires qui ne permettent que des lettres de quelques lignes.

En Syrie, les Druzes du Golan ont leur propre député. A Mourayam, dans la banlieue damascène, Mohieddine El Omar a été leur représentant. Aujourd'hui, le siège est occupé par un jeune colosse, Madhat Saleh El Saleh, né en 1967 sous occupation israélienne. Le jeune parlementaire a mené la vie dure aux occupants, multipliant les actes de rébellion et de sabotage. Arrêté, puis emprisonné pendant plus de dix ans, il a rejoint la Syrie dès sa libération.

A Damas, le gouverneur de la province de Kuneitra, Walid El Bouz, est convaincu qu'un jour, les Israéliens se retireront du Golan et que tous les réfugiés retourneront chez eux. « Ils sont nostalgiques de leur terre, ce sont tous des paysans, ils ont un lien particulier avec elle. Même leurs enfants voudront rentrer là-bas, ils savent où sont leurs ra-

Côté israélien, 17 000 Druzes syriens restent accrochés à leurs villages et protestent régulièrement contre la présence des colons.

un accord est conclu un jour entre Israël et la Syrie. Comme de coutume, la paix éventuellement signée sous l'égide des Etats-Unis sera financée par de généreux donateurs, les Européens, très certainement, mais également les Japonais. « Nous sommes prêts, on peut aider les Syriens très concrètement, pour reconnecter le Golan avec les réseaux syriens d'électricité, d'eau ou de téléphone par exemple, mais, pour l'instant, nous ne percevons aucun signe de leur part », note un membre de la délégation de l'Union européenne présente à Damas.

A Mourayam, l'attente dure depuis plus de trente-trois ans. « Nous suivons les informations sur n'im-

« Quand je suis parti, j'ai pensé que tout cela ne durerait que quelques semaines, tout au plus quelques mois. Nous pensions tous que nous repartirions très vite chez nous »

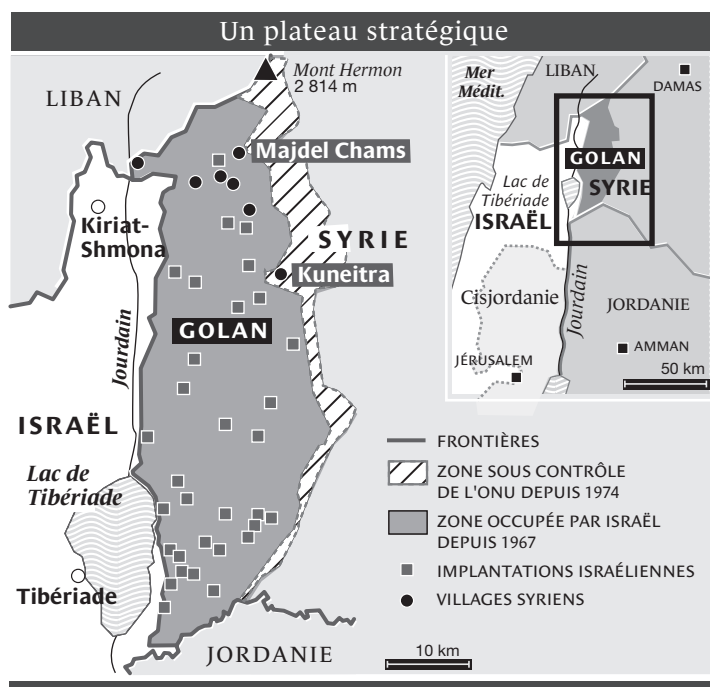
cines », assure-t-il avec conviction. Le problème est que les 153 000 Golanais de 1967 sont aujourd'hui près d'un demi-million et que l'on peut se demander si un tel transfert de population est réalisable ou même souhaitable.

« Pour les autorités syriennes, le retour des 500 000 Golanais est devenu un symbole, un slogan, estime un observateur européen, mais on devine que la réalité sera un peu différente, pour des raisons pratiques – le plateau ne pourra pas accueillir une telle masse –, mais aussi parce que beaucoup de jeunes Golanais qui ont grandi à Damas ou dans les environs n'ont nulle envie de quitter leurs amis et leur travail. » Une chose est sûre. Le Golan devra être rendu débarrassé de tout Israélien. « Impossible de cohabiter avec les colons, ils devront tous partir, ils ne sont pas chez eux. Il n'y aura jamais de paix avec la colonisation », affirme le gouverneur. Pour les Golanais de Mourayam, qui hochent la tête de concert, un rien désolés, pas question en effet de vivre côte à côte.

« Une fois le Golan libéré, tout sera reconstruit », poursuit le gouverneur. Sur les territoires déjà reconquis, le gouvernement a rebâti des villages permettant le retour de 60 000 Golanais. Mais la tâche risque d'être autrement plus rude si

porte quel média pour avoir des nouvelles et des images de chez nous », confie un Golanais. Les paraboles blanches tournées vers le ciel apportent parfois des surprises. « L'autre jour, nous avons vu que les Israéliens avaient refait le pont des Filles-de-Yacoub, sur le Jourdain. Ils ont construit quelque chose qui paraît très solide », raconte-t-il. La reprise des négociations, en décembre 1999, a entretenu l'illusion à Damas, pendant quelques semaines, que l'année 2000 serait la bonne. Puis les optimistes ont dû déchanter, à cause de cette fameuse rive orientale de Tibériade. Après le décès du président Hafez El Assad, cela risque de traîner en longueur, les négociations de paix n'étant certainement pas la priorité de son successeur. Sur le rebord de la vallée de Majdel-Chams, un tombeau blanc attend lui aussi son heure. Il contient les restes d'un général syrien, Nouredine Abou Saleh, décédé en 1984 et dont les dernières volontés ont été de reposer en terre golanaise. A l'époque, les Israéliens auraient refusé que la dépouille traverse la ligne de cessez-le-feu. Depuis, l'ombre obstinée du militaire s'étire dans le soleil au fil des jours, sûre de son bon droit. Elle a l'éternité pour elle.

Gilles Paris



Les paradoxes de la décentralisation

PRENDRE à Rhône-Alpes pour donner au Limousin, obliger les Hauts-de-Seine à cotiser davantage pour la Lozère... C'est une petite révolution que prône le parti socialiste. Réuni, samedi 17 et dimanche 18 juin, à Clermont-Ferrand, pour sa Convention nationale sur le thème « *territoires et citoyens* », le parti de François Hollande a adopté une proposition qui prévoit qu'un quart – contre 12 à 15 % actuellement – du montant total des dotations versées par l'Etat aux collectivités locales soit redistribué aux plus pauvres d'entre elles. Dans la foulée, le PS propose que les collectivités fournissent un effort plus grand pour partager entre elles le gâteau de leurs recettes fiscales.

Si la proposition du PS entraine dans les faits, la solidarité entre collectivités territoriales prendrait corps. Mais, sous cette idée généreuse, perce une logique que certains élus peuvent craindre : les recettes des communes, départements et régions seraient davantage tributaires d'une règle édictée d'en haut. Ainsi, lorsque François Hollande évoque des collectivités locales « *plus autonomes et plus solidaires* », le second volet l'emporterait en réalité sur le premier.

RAPPEL AU RÈGLEMENT

Ce retour à une intervention accrue de l'Etat dans la vie des collectivités locales correspond à une tendance de fond. Trois exemples le montrent. Mercredi à La Rochelle, Dominique Voynet devrait lancer une sorte de rappel au règlement aux grandes villes qui n'ont pas, d'elles-mêmes, rédigé leurs Plans de déplacement urbain (PDU). Ce terme barbare désigne les moyens que doivent mettre en œuvre les agglomérations les plus importantes, pour réduire la circulation automobile et ainsi diminuer la pollution atmosphérique. Seule une minorité des agglomérations de plus de 100 000 habitants sera prête, à la date-butoir du 30 juin. La ministre de l'environnement devrait annoncer que l'Etat se substituera aux plus récalcitrantes pour rédiger leurs PDU, même si cela s'effectue en concertation avec les élus. Autre retour de la contrainte légale, dans le domaine cette fois de l'habitat social : au nom de la solidarité, la loi Gayssot-Besson, dite SRU (solidarité et renouvellement urbains) va imposer à toutes les communes situées dans des agglomérations de plus de 50 000 habitants, un quota de 20 % de logements sociaux, à la fureur des maires de droite.

Troisième exemple, dans le domaine de la santé : le gouvernement projette de reprendre en main la gestion de la Prestation spécifique dépendance (PSD) versée aux personnes âgées

aux revenus modestes, pour résorber des disparités inadmissibles : actuellement fixé par les conseils généraux, son montant varie de un à dix. L'Etat entend imposer un barème unique. Dans le même esprit, la nouvelle Couverture maladie universelle (CMU) destinée aux plus démunis a été instituée par Martine Aubry en dehors des collectivités locales. On est loin de la démarche de Michel Rocard qui, en 1988, confia le volet « insertion » du RMI aux départements.

Pourtant, c'est au moment où le gouvernement prête le flanc aux accusations de « recentralisation » que les responsables politiques nationaux, encouragés par les élus locaux, évoquent la nécessité d'une « nouvelle étape », d'un « acte II » de la décentralisation, vingt ans après les textes fondateurs. En novembre 1999, Lionel Jospin n'a pas pu faire autrement que de prendre le mouvement en marche, en nommant une commission *ad hoc* présidée par Pierre Mauroy. Au Sénat, les ténors du RPR et de l'UDF avaient déjà créé une mission d'information sur le sujet. Le conseil économique et social s'appête à rendre un rapport sur la question. Le commissariat au Plan travaille sur le même thème.

Cette ébullition intellectuelle prend sa source dans un constat largement partagé. Comme un antidote à la mondialisation de l'économie, les citoyens expriment une forte demande d'ancrage culturel dans le territoire où ils vivent et travaillent... Partout, se ressent le besoin d'être gouverné au plus près. Dans le cadre européen, les régions s'émancipent de plus en plus de la tutelle des Etats. En France, nul ne conteste plus (la droite de l'époque s'y était violemment opposée) les avancées des lois de 1982-83, qui ont permis, par exemple, un effort sans précédent pour la construction des collèges et des lycées. Du point de vue de l'aménagement du territoire, le dernier recensement a montré que la célèbre formule de l'après-guerre « *Paris et le désert français* » était aujourd'hui caduque.

Mais dans le même temps, les disparités de richesse entre régions se sont creusées. L'écart de potentiel fiscal, c'est-à-dire de capacités contributives des citoyens, entre le département le plus riche et le plus pauvre a été multiplié par trois en vingt ans. Le poids des impôts locaux sur les ménages varie de plus en plus selon les régions. Les inégalités sont largement géographiques, au point qu'à la « *fracture sociale* » s'ajoute désormais une fracture « *territoriale* ».

Ainsi s'explique la schizophrénie ambiante : alors que s'affirme une volonté d'émancipation accrue des collectivités, le bilan de la décentra-

lisation et de la politique d'aménagement du territoire est pour le moins ambivalent. Dans ce contexte, l'urgence est-elle d'accorder davantage d'autonomie aux territoires, ou de forger un nouvel outil pour réduire les inégalités ?

Au PS, même les plus décentralisateurs penchent aujourd'hui pour la deuxième solution. Jadis ardents régionalistes, les rocardiens font désormais l'éloge de l'Etat et de la loi, rejoignant l'aile la plus « *républicaine* » de la gauche. Ce qui explique, au passage, que les propositions du PS en matière de décentralisation ouvrent, de l'aveu même d'une des chevilles ouvrières du texte débattu à Clermont-Ferrand, « *un robinet d'eau tiède* ». Le PS ne propose pas de transférer aux régions des compétences dans le domaine universitaire. Il n'affirme pas le droit à l'expérimentation pour les collectivités locales qui voudraient innover en matière économique. Mais il affirme la nécessité d'un Etat qui « *régule* » et qui « *corrige* ».

L'« ETAT JACOBIN »

Depuis 1982, en effet, le rapport de force s'est inversé. Les collectivités locales gèrent désormais un tiers des crédits publics. Elles assurent les deux tiers des investissements civils. Il y a vingt ans, elles en assuraient 20 %. Le budget de Catherine Tasca représente aujourd'hui la moitié des dépenses culturelles des collectivités... L'« Etat jacobin », enserré dans les contraintes budgétaires européennes, se repose de plus en plus sur les collectivités locales pour l'équipement du pays. Ce qui explique, en partie, l'augmentation de la pression de la fiscalité locale depuis 20 ans.

Cette tendance au transfert de charges s'illustre, de manière patente, dans la dernière négociation des contrats de plan entre l'Etat et les régions pour 2000-2006. Si le gouvernement a augmenté le montant de ses crédits, par rapport à la période précédente, il a, dans le même temps, entraîné les régions à intervenir financièrement dans la politique de la ville ou sur le terrain universitaire, domaines qui ne sont pas théoriquement de leur compétence.

Ce n'est pas le moindre des paradoxes de la décentralisation : au moment où l'Etat a la tentation de reprendre la main pour imposer ses normes, il la tend aussi aux collectivités locales, pour qu'elles assurent une partie croissante des dépenses publiques. Faute d'avoir compris que l'autonomie devait aller de pair avec la solidarité, celles-ci se voient, d'une certaine façon, invitées à payer plus, tout en décidant moins.

Béatrice Jérôme

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Tél. : 06 806 806 8
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Changement d'adresse et suspension : 0 803 022 021 (0,99 F la minute).
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

Institutions bouleversées

En septembre, les Français devraient se prononcer sur une importante réforme : la réduction, de sept à cinq ans, du mandat présidentiel. Trois mois, plus tard, au sommet européen de Nice, une autre réforme sera lancée : l'Europe fonctionnera sur des bases nouvelles. Qu'y a-t-il de commun entre ces deux événements ? Une chose, fondamentale : l'un et l'autre feront que les Français, à très brève échéance, vont être gouvernés différemment. La manière dont va s'exercer la souveraineté populaire sera différente, au niveau national et au niveau européen. A l'heure de la mondialisation, les débats institutionnels comptent, plus que jamais : c'est là que se définit l'espace du politique.

Lundi 17 juin, à Feira, au Portugal, les Quinze vont fixer les termes de la réforme qu'il reviendra à la présidence française de mettre en route. Il s'agit de bouleverser le fonctionnement de l'Union de manière que son élargissement à une trentaine de membres ne la paralyse pas. Il y a quatre volets à cette réforme. Elargir considérablement le champ des décisions qui seront prises à la majorité simple par le Conseil des ministres de l'Union signifie la perte du droit de veto d'un pays – et la France en a largement fait usage – dans des secteurs importants de la vie économique et sociale.

Du coup, il faut pondérer de manière différente les voix attribuées à un membre en fonction de son poids démographique, l'objectif étant de ne pas léser les grands pays de l'Union. Le troisième volet est la réforme de la

Commission : pour éviter la crise d'obésité qui la menace avec l'élargissement, les grands pays – la France, notamment – vont peut-être ne plus y dépêcher qu'un seul commissaire au lieu de deux. Le quatrième volet est le plus lourd : pour que l'élargissement ne tue pas l'approfondissement de l'Europe, certains pays doivent être libres d'aller plus loin dans l'intégration que le gros des autres. On parle de « *coopérations renforcées* » ; en clair, cela veut dire une Europe à deux vitesses.

Pareille refondation ne sera pas sans conséquence sur l'échelon national : c'est de souveraineté qu'il est question. Ça et là, un vrai débat, serein et réfléchi, s'installe, dans nos colonnes notamment. Au même moment, la France touche à l'un des éléments importants de sa Constitution, avec la durée du mandat présidentiel. Et, là, quel contraste ! Peu d'enthousiasme à droite où le président Jacques Chirac s'est fait forcer la main. Capochonie à gauche où Jacques Delors fait entendre son opposition résolue, tandis que le PS paraît douter de l'opportunité d'un référendum et que le PC appelle à l'abstention. Au-delà de son refus catégorique du quinquennat – que nous ne partageons pas –, M. Delors n'a pas tort de s'interroger sur l'étrange « *méthode* » qui limite le débat au seul quinquennat « *sec* ».

Une partie du monde politique semble ne s'intéresser qu'à l'impact à court terme, tacticien et électoral, de la réforme. Or, loin d'être seulement une question de durée de bail à l'Élysée, elle touche à l'équilibre des pouvoirs. Elle doit donc être intensément débattue et, foin de tergiversations, soumise à référendum.

Pompage sauvage par Nicolas Vial



RECTIFICATIFS

TÉLÉVISION

Le documentaire « Paroles de juges », diffusé sur Arte le 8 juin et évoqué dans la chronique télévision de Luc Rosenzweig dans *Le Monde* du 10 juin, a été réalisé par Martin Meissonnier, et non par Martin Monestier, comme il avait été écrit par erreur.

JEAN-FRANÇOIS MATTÉI

Jean-François Mattéi est député DL (Démodémocratie libérale) des Bouches-du-Rhône, et non dé-

puté RPR, comme nous l'avons écrit par erreur dans notre article sur le rassemblement catholique de Marseille (*Le Monde* du 13 juin).

RESEDA

Dans l'article consacré à la visite du président Bouteflika dans notre édition du 17 juin, nous avons écrit par erreur que la loi « Reseda » traitant de la délivrance des titres de séjour aux étrangers portait le nom de son auteur. Il s'agit en réalité du sigle de la loi « relative à l'entrée et au séjour des étrangers et au droit d'asile », autrement dit la loi

Chevènement de 1998 sur l'immigration.

LE MEILLEUR DU NET

Nous avons donné deux adresses erronées dans notre cahier spécial « Le meilleur du Net », diffusé avec *Le Monde* du 19 mai :

– dans notre sélection Histoire (Antiquité), il fallait lire : <http://perso.cybercable.fr/consult/guerre.punique/cannae>

– dans notre sélection Philosophie contemporaine, il fallait lire : <http://www.u-paris10.fr/ActualMarx/>

SIGNATURES

Dans les deux dernières pages sciences, en collaboration avec *Nature* et *El País*, intitulées respectivement « Chercheurs et industriels préparent une chimie plus propre et plus sûre » (*Le Monde* du 9 juin) et « Quand la nature donne des leçons aux scientifiques » (*Le Monde* du 26 mai), une regrettable erreur nous a fait attribuer à Philip Ball quatre articles dont l'auteur était David Adam. Nous nous en excusons auprès de ces deux collaborateurs de la revue scientifique *Nature*.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

La rentrée de Charles Trenet

APRÈS deux ans d'absence, c'est avec joie que nous avons retrouvé Charles Trenet, revenu d'Amérique, sur la scène du palais de Chaillot hier soir. Ce gentil garçon, pétri de fantaisie, de talent, n'a pas toujours, c'est un fait, le sens de la mesure, mais il a bien celui des mesures, du rythme. Gai, détendu, heureux de vivre, il a ce don précieux au music-hall de donner autour de lui le départ à des trains d'ondes de sympathie qui finissent par encercler la plus vaste des salles. Et Dieu sait si Chaillot est difficile à « posséder ». Il y avait notamment hier une sorte de cabale au balcon, bien désagréable, probablement venue de la rive gauche, qui prit prétexte des moindres défaillances du micro pour tenter d'exaspérer le « *fou chantant* ». Manque de chance ! Le « *fou* » en question était tout sourire et, l'œillet à la boutonnière d'une gabardine bleu ciel comme

ses couplets, ne se laissa pas le moins du monde démonter.

Il nous a présenté une bonne trentaine de chansons, anciennes ou nouvelles. Sa technique est suffisamment solide pour n'avoir guère varié. A peine, ici ou là, quelques inflexions chères à Bing Crosby ou à Frank Sinatra peut-être, mais Trenet est bien resté égal à lui-même. Parmi les plus écoutées de ses compositions, citons : *Quand descend le soir*, *Tombé du ciel*, *Dans les rues du vieux Québec*, *Les Jeunes Années*, que nous avaient déjà fait connaître les Compagnons de la chanson, *Grand'mamam*, *C'est New York*, *Cœur de palmier*, d'autres encore dont, naturellement, *La Mer*, toujours recommandée, mais qu'il ne renouvela sans craindre d'innover hardiment.

Henry Magnan
(20 juin 1950.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC (5,57 F/mn)
ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60
Index du *Monde* : 01-42-17-29-33. *Le Monde* sur microfilms : 03-88-71-42-30

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

Une charte, oui, mais laquelle ?

Suite de la première page

Ses membres, juristes éminents et parlementaires dévoués à la cause des libertés, se sont mis à l'ouvrage. Le temps leur est compté : le projet de charte doit être soumis au Conseil européen de Nice (décembre 2000), qui marquera le terme de la présidence française. Dans sa version actuelle, l'article 6 du traité de l'UE affirme : « L'Union est fondée sur les principes de la liberté, de la démocratie, du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi que de l'Etat de droit, principes qui sont communs aux Etats membres. » L'article 2 précise : « L'Union respecte les droits fondamentaux, tels qu'ils sont garantis par la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, signée à Rome le 4 novembre 1950, et tels qu'ils résultent des traditions constitutionnelles communes aux Etats membres, en tant que principes généraux du droit communautaire. » Au regard de ces dispositions, issues du traité d'Amsterdam, qu'ajoutera la charte ?

La Convention a réparti les droits fondamentaux en trois « corbeilles ». La 1^{re} comprend les libertés et droits « classiques » qui figurent, pour l'essentiel, dans la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) et les principes constitutionnels des Etats membres. Aucune difficulté quant à leur reconnaissance ni leur formulation. Le seul problème — mais très important — est celui de l'actualisation de ces droits. S'agissant, par exemple, de la liberté d'expression et de communication, la charte devra prendre en compte les nouveaux moyens de communication liés au développement de l'informatique et de l'électronique. De même, elle devra définir les droits nouveaux liés à la sauvegarde de l'environnement et ceux liés à la protection du génome humain. Ce sera sans doute l'ap-

port le plus novateur de la charte. La 2^e « corbeille » regroupe les droits civils et politiques qui concernent la « citoyenneté de l'Union ». Il s'agit notamment du droit de vote et d'éligibilité aux élections du Parlement européen, aux élections municipales des Etats membres. Et aussi de la liberté de circulation et de séjour sur le territoire des Etats membres. Dans ce domaine, la question de la reconnaissance des droits politiques aux étrangers à l'Union, établis sur le territoire de l'un de ses Etats membres, devra être résolue et, nous l'espérons, par l'affirmative.

C'est au sujet de la 3^e « corbeille », celle concernant les droits économiques et sociaux, que les divergences sont les plus marquées. Il s'agit des droits afférents au travail, à la santé, à la protection sociale, qui sont énoncés dans la Charte sociale européenne (1961), dont la version révisée en 1996 n'a pas été encore ratifiée par tous les Etats membres de l'Union. Ces droits figurent aussi dans la Charte communautaire des droits sociaux fondamentaux des travailleurs du 9 décembre 1989. Ces deux chartes ne font pas naître des droits subjectifs dont les citoyens pourraient se prévaloir. Elles constituent des déclarations de principes, conformes aux traditions des Etats membres.

Au sujet de ces droits sociaux et économiques, des divergences apparaissent. Certains Etats, notamment le Royaume-Uni, considèrent qu'il n'existe de droits que lorsque leur exécution forcée peut être obtenue en justice. On ne saurait, à leurs yeux, confondre objectifs et droits. Les gouvernements s'engageraient dans une voie dont l'effectivité demeure incertaine s'ils reconnaissaient, par exemple, dans la charte, l'existence du droit à l'emploi ou au logement.

Cette conception des droits fondamentaux des citoyens, comme distincts, par nature, des objectifs de l'UE, suscitera sans doute des

difficultés dans l'élaboration du texte de la 3^e corbeille. Le Conseil européen de Cologne a esquissé, pour partie, la difficulté en invitant la Convention à prendre « en considération des droits économiques et sociaux ». L'expression demeure ambiguë. Il convient, à cet égard, que la position française soit d'une grande clarté. A défaut de reconnaissance par tous les Etats de l'Union et, notamment, par le Royaume-Uni, de droits économiques et sociaux au contenu précis, à la portée étendue et qui expriment l'identité sociale, et non pas seulement politique ou économique, de l'UE, mieux vaudrait renoncer au projet de charte. Car, si celle-ci devait marquer un renoncement à la reconnaissance dans l'Union des droits sociaux que la France tient pour fondamentaux, alors la charte constituerait, non pas l'affirmation d'un progrès, mais l'expression d'un recul au regard de nos valeurs fondamentales de solidarité et de justice sociale.

A supposer l'accord acquis sur le contenu de la charte, se poserait alors la question la plus difficile : celle de la nature juridique de la charte, proclamatoire comme la Déclaration des droits de l'homme en 1789, ou obligatoire comme le Bill of Rights de 1791 aux Etats-Unis ou, plus proche de nous, la Convention européenne des droits de l'homme de 1950.

Le Parlement européen, dans sa résolution du 16 mars 1999, a considéré qu'une « charte des droits fondamentaux qui ne constituerait qu'une déclaration non contraignante décevrait les attentes légitimes des citoyens ». Et il a stipulé que son adhésion définitive à la charte dépendrait, parmi d'autres conditions, de ce que celle-ci « soit dotée pleinement d'un caractère juridique contraignant par le biais de son incorporation au traité sur l'Union européenne ». Le Conseil européen a été sensiblement plus prudent lors du sommet de Cologne, en juin 1998. Il s'engageait à proposer au Parlement européen et à la Commission, conjointement avec le Conseil, une charte des droits fondamentaux de l'UE... « Ensuite, il faudra examiner, le cas échéant, la manière dont la charte pourrait être intégrée dans les traités. »

Cette prudence est justifiée, car la question de la valeur de la charte soulève des questions d'une extrême complexité. Non par le mécanisme : il suffit en effet d'inclure dans le traité sur l'UE la Charte des droits fondamentaux pour lui donner force obligatoire. Mais par les conséquences : car, dès l'instant où la charte serait ainsi partie intégrante des traités, il appartiendrait à la Cour de Luxembourg d'apprécier si la législation et les actes de l'UE respectent les droits fondamentaux des citoyens européens et des étrangers originaires des pays tiers et établis dans l'un des Etats de l'Union.

Rien de plus souhaitable à première vue. Mais tous les Etats membres de l'UE sont déjà partie à la CEDH de 1950 du Conseil de l'Europe. Ces Etats européens sont

toutes auront à interpréter et mettre en œuvre les mêmes droits. Universitaires, avocats et magistrats auront à connaître et à respecter les interprétations diverses, voire opposées, de ces juridictions suprêmes. Pareille complexité, pareil enchevêtrement risquent d'avoir une conséquence contraire à la finalité recherchée : celle de la clarté et de l'efficacité dans la défense des libertés et droits fondamentaux des citoyens en Europe.

Conscient de cette menace, le Parlement européen a recommandé que « l'Union européenne adhère à la Convention européenne des droits de l'homme... afin d'éviter, par les moyens appropriés, d'éventuels conflits ou chevauchements entre la Cour de justice des communautés européennes et la Cour européenne des droits de l'homme. » La proposi-

A défaut de reconnaissance par tous les Etats de l'Union de droits économiques et sociaux au contenu précis, à la portée étendue et qui expriment l'identité sociale, et non pas seulement politique ou économique de l'UE, mieux vaudrait renoncer au projet de charte

ainsi soumis à la compétence de la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg. Celle-ci interprète et applique, de façon très dynamique, la CEDH. Grâce à elle, a été créé un corps de principes et de garanties très protecteurs des droits et libertés des citoyens que sont tenus de respecter tous les Etats européens de l'Atlantique au Pacifique, y compris ceux de l'UE.

Pour éviter le risque grave de voir s'instaurer une disparité entre les droits et libertés reconnus par la CEDH et ceux qui seraient inscrits dans la nouvelle Charte des droits fondamentaux de l'UE, ses rédacteurs ont décidé de reprendre dans la charte les dispositions qui figurent dans la CEDH. Mais même cette incorporation ne résout pas la difficulté. Car les mêmes droits, inscrits dans deux textes, seront soumis, pour leur interprétation et leur application, à deux juridictions européennes différentes : la Cour de Strasbourg et celle de Luxembourg. Il est inévitable que, quelle que soit la prudence de leurs membres, l'interprétation des deux cours européennes puisse être différente. L'histoire enseigne que toute cour suprême est porteuse de jurisprudence, comme l'arbre de fruits. Et qu'à propos des mêmes principes, la jurisprudence de ces cours peut se révéler différente.

La confrontation, sur ce plan, entre les jurisprudences des diverses cours constitutionnelles européennes est significative. Pour être souvent proches, au regard de principes communs, elles n'en divergent pas moins parfois. Il en sera inévitablement de même à propos de l'interprétation parallèle, par la Cour de Strasbourg et par celle de Luxembourg, des mêmes dispositions. On mesure la complexité et la confusion qui peuvent en résulter dans la protection des droits fondamentaux dans les Etats de l'Union. Cours suprêmes et cours constitutionnelles nationales, Cour de Strasbourg interprétant la CEDH, Cour de Luxembourg faisant application de la Charte des droits fondamentaux,

tion est révélatrice de l'inquiétude ressentie. Mais le remède avancé par le Parlement européen, prôné aussi par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et suggéré par la Cour de Strasbourg, rencontrera des difficultés considérables. L'adhésion de l'UE à la CEDH impliquerait à la fois une modification des traités de l'UE et de la CEDH. De surcroît, cette adhésion placerait la Cour de justice de Luxembourg sous la compétence de la Cour de Strasbourg. Pareille situation ne manquera pas de susciter des réticences.

Est-ce à dire que, face à la complexité extrême de la situation juridique que susciteraient dans les Etats de l'Union une diversité de sources de droits fondamentaux et leur garantie par des juridictions européennes différentes, il faille renoncer à l'élaboration et à l'adoption de la Charte des droits fondamentaux ? Je ne le pense pas. Pour deux raisons essentielles : la première, c'est que la CEDH ne recouvre pas le domaine contemporain des droits économiques et sociaux, et des droits nouveaux, qu'il s'agisse de la protection de l'environnement du génome, ou des nouvelles technologies. Ces droits fondamentaux appellent donc une définition et une reconnaissance par l'UE. La Charte des droits fondamentaux n'aura de portée politique que si elle consacre des droits qui ne sont pas déjà inscrits dans la CEDH.

J'ajouterais que la charte doit être lisible pour tout citoyen européen, ce qui n'est pas toujours le cas pour les traités de l'Union. S'agissant des droits de l'homme dans l'Europe d'aujourd'hui et de demain, une certaine qualité littéraire ne serait pas inutile. N'oublions pas tout ce que les droits de l'homme doivent, dans l'Histoire, à l'éclat des formules de bronze inscrites dans la grande Déclaration de 1789. Il est des textes où la passion des libertés doit faire vibrer les phrases.

Ces exigences satisfaites, et la charte adoptée par le Conseil européen, la Commission et le Parle-

ment, doit-on lui donner, en l'état actuel de l'Union, force juridique obligatoire en l'inscrivant dans les traités de l'UE ? Ce serait prématuré, aussi longtemps que l'UE ne sera pas dotée d'une Constitution. Nombreux sont ceux qui, mus par le désir de voir naître le plus tôt possible une fédération européenne, pensent que l'adoption, par les instances actuelles de l'Union, d'une Charte des droits fondamentaux, ouvrira la voie à l'élaboration et à l'adoption d'une Constitution fédérale pour l'UE. C'est là, me semble-t-il, méconnaître les leçons de l'Histoire. Si toute Constitution moderne implique une déclaration des droits des citoyens garantis par une cour constitutionnelle, toute déclaration des droits n'entraîne pas l'adoption d'une Constitution. Il existe des déclarations et des conventions en matière de droits de l'homme qui ont pour fondement un traité international et non une Constitution. Les deux pactes des Nations unies et la CEDH en sont des exemples éclatants.

Ainsi, face à la nécessité de ne point découpler l'Europe des libertés et des droits fondamentaux en deux espaces juridictionnels différents, l'un, celui du Conseil de l'Europe, régi par la CEDH et garanti par la Cour de Strasbourg, l'autre, celui de l'UE, régi par la Charte des droits fondamentaux et garanti par la Cour de justice de Luxembourg, il convient d'adopter une démarche à la fois novatrice et réaliste.

Novatrice, en adoptant et proclamant une Charte des droits fondamentaux qui recouvre, non seulement les libertés classiques, mais aussi les droits économiques et sociaux et les droits nouveaux répondant aux exigences de notre temps. Ainsi, l'UE aura signifié qu'elle repose sur une communauté de valeurs que tous ses membres sont obligés de respecter.

Réaliste, en ce que, aussi longtemps que l'UE ne sera pas dotée d'une Constitution, qu'elle ne s'est pas constituée en une fédération d'Etats-nations, cette charte ne doit pas être dotée d'une force juridique contraignante ni soumise au contrôle juridictionnel de la Cour de Luxembourg. Que les partisans d'une fédération européenne d'Etats-nations, parmi lesquels je me compte, se rassurent. La portée d'une Déclaration ou d'une Charte des droits de l'homme ne se résume pas à sa valeur juridique. Les grandes avancées des libertés sous la III^e République ont été réalisées en invoquant les « immortels principes de 1789 ». Et la Déclaration universelle de 1948 a inspiré directement les deux grands pactes des Nations unies de 1966 sur les droits civils et politiques et sur les droits économiques et sociaux. La force des principes n'est pas que juridique. Elle réside aussi dans leur portée morale et dans la reconnaissance et l'adhésion des citoyens.

Ainsi, la voie est tracée. Qu'on rédige, adopte et proclame une Charte novatrice des droits fondamentaux des citoyens dans l'Union européenne et des Etats membres. Et lorsque, dans un délai que nous souhaitons court, l'UE sera dotée d'une Constitution, que la Charte des droits fondamentaux, fondement de la fédération européenne, en devienne l'éloquent préambule.

Robert Badinter

Profitez d'être à l'autre bout du monde pour en faire le tour.

(Le tour du monde en 6 escales pour 2 000 F de plus.)

Pour l'achat d'un billet A/R au départ de Paris pour l'Australie à partir de 6 900 F, et pour un supplément de 2 000 F, vous faites le tour du monde en 6 escales* à choisir parmi les destinations desservies par Qantas et British Airways. Par exemple : Paris, Singapour, Darwin, Sydney, Los Angeles, Londres, Paris. Renseignez-vous auprès de votre agence de voyages ou Qantas au 0 803 846 846 (numéro indigo 0,99 F TTC/min) et sur le 36 15 Qantas (2,21 F TTC/min).

 **QANTAS**
THE SPIRIT OF AUSTRALIA**

* Prix hors taxes d'aéroports, soumis à conditions, dont 3 vols intérieurs maximum en Australie. Offre cumulable avec les pass domestiques.
** L'âme de l'Australie.

AU COURRIER DU « MONDE »

LES PAPOUS ET NOUS

Je proteste contre les affirmations péremptoires de M^{me} Marie-José Guignes qui critique les rencontres entre des touristes et la société papoue (*Le Monde* du 6 juin).

C'est trop facile de vouloir garder les Papous pour soi, pour les ethnologues, les cinéastes et les collectionneurs. Après tout, M^{me} Guignes les interviewe, les filme, et je suppose qu'elle en fait son beurre. Moi, je suis un guide touristique et j'ai eu la chance et le bonheur d'accompagner et de guider,

avec l'aide des populations locales, quatre voyages en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Je n'ai jamais eu l'impression de participer à une « abomination ». Au contraire, j'ai eu l'impression d'avoir servi à mieux faire comprendre et respecter les Papous. Bien sûr, nous avons acheté des masques et vu des danses. Mais cela serait-il réservé à une élite privilégiée ? De tels propos sont profondément choquants et injustes, j'ajouterais même racistes pour les touristes voyageurs qui font l'effort, en moyens financiers et physiques, de venir jusqu'en Papouasie pour y découvrir un autre monde de vie.

L'année dernière, j'ai donné 40 objets papous ainsi qu'une quarantaine

d'autres objets aborigènes australiens au Musée des Arts africains et océaniques de Paris. Ce don a été accepté par les Musées de France. Je n'ai nullement essayé de monnayer cela. Je les ai tous donnés. J'invite donc la collectionneuse M^{me} Marie-José Guignes à en faire autant : cela permettra à des millions de Français d'en savoir plus et d'appréhender l'étonnante diversité et la beauté émouvante de l'art papou. Et cela sera toujours mieux que de spéculer sur les œuvres d'art papoues...
Hans Van de Velde
Paris

PENTE DANGEREUSE

J'ai été consterné par l'article « *Autriche : la chasse aux sorcières a commencé* » (*Le Monde* du 8 juin). Il est parfaitement légitime de critiquer le jugement d'un tribunal et je n'ai aucune sympathie pour ce jugement. Mais il est frivole de tirer d'une décision d'un juge indépendant la conclusion que la culture politique autrichienne glisse sur une pente dangereuse.

D'autant plus qu'il s'agit d'un jugement en première instance qui a bonne chance d'être modifié par des instances supérieures.

Erhard Fürst
Vienne (Autriche)

HISTOIRE D'UN CULTE

J'approuverais volontiers la sainte colère du Père Cardonnel contre l'exploitation des « messages » de Fatima, s'il ne mettait à son tour, *in fine*, le culte de Marie au service d'une vision personnelle de l'histoire et de la société ; ou, pour le dire autrement, si je ne voyais l'ancien (?) admirateur de la révolution chinoise pointer le bout du nez. C'est une vieille tradition que d'utiliser comme « une charte des insurgés du monde entier » un verset du Magnificat, qui dit surtout la toute-puissance de Dieu (« *Il est capable d'élever des humbles et d'abaisser des puissants* »). Le Père Cardonnel et ses émules aiment beaucoup citer aussi le verset sur les prostituées et les publicains qui nous précéderont au Royaume de Dieu (Matthieu, 21, 31). Sans trop insister, à vrai dire, sur les publicains. Et pourtant, cher Père Cardonnel, les publicains, ces sales colobos qui s'en sont mis plein les poches, précéderont de loin les théologiens dominicains et les damnés de la terre au Royaume, s'ils sont plus humbles et moins manichéens (ce qui est souvent le cas). Voilà un verset de l'Evangile bien décoiffant pour les Insurgés, non ?

Guy Le Roux
Saint-Brieuc

2000 UNIVERSITÉ DE TOUS LES SAVOIRS

Pascal Boniface, spécialiste des relations internationales

Le football, miroir de l'Europe

L'espace européen du ballon rond s'est construit parallèlement à l'Union politique. Là aussi, on redoute l'effacement des identités nationales. Après la dérégulation due à l'arrêt Bosman, une nouvelle réglementation est nécessaire.

Dans le cadre de l'Université de tous les savoirs, organisée par la Mission 2000, Pascal Boniface, directeur de l'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS), a prononcé, mercredi 7 juin, une conférence sur le thème « Sport, politique et société », dont nous publions les principaux extraits.



Pour les nations comme pour le football, la construction européenne est à la fois un facteur de puissance et une source d'inquiétude face à ce qui est ressenti comme le risque d'une perte identitaire. Les peuples européens sont partagés. Ils ont la conviction que l'Europe est une nécessité pour des raisons stratégiques (ne plus se faire la guerre), politique (promotions de valeurs communes), économiques (être compétitifs), culturelles, etc. Ils craignent cependant qu'elle ne se traduise par une régression sociale pour les laissés-pour-compte et que des règlements technocratiques viennent détruire des identités nationales auxquelles ils restent profondément attachés. Il est donc indispensable de démocratiser la construction européenne et de s'assurer qu'elle permet la coexistence des différentes identités (on appartient à une région, à un Etat, à l'Europe), sans qu'un rouleau compresseur européen vienne tout écraser.

Il en va de même pour le football. Le football européen est aujourd'hui hypercompétitif, mais on craint qu'il n'efface les particularismes et que ne se creuse un fossé irrémédiablement infranchissable entre riches et pauvres. En matière de football, le monde est unipolaire, et l'Europe en est l'hyperpuissance incontestée. Ses clubs sont, et de loin, les plus riches du monde. Cette puissance, ils la doivent évidemment aux compétitions intra-européennes (Ligue des champions, Coupe de l'UEFA), qui génèrent des droits télévisés permettant de renforcer cette domination. On pourrait d'ailleurs remarquer que 1956 est à la fois l'année précédant celle de la signature du traité de Rome et l'année de la première coupe d'Europe, gagnée par le Real Madrid. Cette précision montre certes les limites de la comparaison puisque l'Espagne, tenue à l'écart de la construction européenne, pour des raisons politiques, va dominer l'Europe naissante du football, suivie par le Portugal (Benfica Lisbonne), isolé de l'Europe politique par son régime dictatorial. Néanmoins, cette Europe du football va accélérer le sentiment d'appartenance commune d'un continent habitué à être traversé par les guerres.

L'Écossais Denis Law, Ballon d'or en 1964 sous les couleurs de Man-

chester United, notait que la création des Coupes d'Europe avait permis à des pays différents de se retrouver « sur un seul et même terrain, celui du jeu, même si c'était pour jouer les uns contre les autres ». Les matches entre clubs européens suscitent déplacements, reportages et retransmissions qui font prendre conscience de l'existence des autres. La guerre n'existe plus entre les pays d'Europe, les affrontements sont canalisés dans les stades. Les deux Europe – la communautaire et celle du football – vont progressivement se développer et s'élargir. Elles vont connaître une accélération de leur construction avec le traité de Maastricht en 1992 pour l'une, l'arrêt Bosman en 1995 pour l'autre. Cet arrêt pose le principe de la libre circulation des joueurs – à l'instar des autres travailleurs – au sein des frontières de l'Union. Il ne peut plus y avoir de limitation du nombre de joueurs ressortissants de l'Union dans un club. En revanche, pour les non-ressortissants, une limite demeure, fixée à trois joueurs.

Le football européen va se mouler dans le modèle de la société européenne. Auparavant, les joueurs passaient à peu près toute leur carrière dans la même équipe, généralement la plus proche de leur lieu de naissance. Puis, après la seconde guerre mondiale, les transferts se sont accélérés et la circulation des joueurs s'est faite à l'échelle nationale. Dans les années 80 encore, si l'on excepte les filières des ex-colonies et la filière yougoslave (qui prouvait ainsi qu'elle était plus ouverte sur l'Ouest que les autres pays communistes), il y avait peu d'étrangers dans les championnats européens. Platini, qui a rejoint la Juventus Turin, est alors l'un des rares joueurs français à évoluer à l'étranger, et encore dans le pays où il a des racines. Dix ans plus tard, Cantona est le premier Français à s'imposer dans le championnat anglais. Après 1995, ils vont faire de nombreux émules.



PASCAL BONIFACE

■ Né le 25 février 1956 à Paris, docteur d'Etat en droit international public, Pascal Boniface est directeur de l'Institut de relations internationales et stratégiques et de la *Revue internationale et stratégique*. Il fut, de 1986 à 1988, expert pour les questions de défense auprès du groupe socialiste de l'Assemblée avant de faire partie, de 1988 à 1992, des cabinets de Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense, et de Pierre Joxe, ministre de l'intérieur puis de la défense. Parmi ses nombreux articles et ouvrages, *La Puce, les hommes et la bombe* (en coll., 1986), *L'Armée, enquête sur 300 000 soldats méconnus* (1990), *Vive la bombe* (1992), *Les Nouvelles Pathologies des Etats dans les relations internationales* (en coll., 1993), *Atlas des relations internationales* (1993), *Manuel des relations internationales* (1994), *Les Ecologistes et la Défense* (1994), *Contre le révisionnisme nucléaire* (1995), *La Volonté d'impuissance* (1996), *Géopolitique du football* (1998), *La France est-elle encore une grande puissance ?* (1998), *L'Atlas des guerres 2000* (1999) et *Le Guide du savoir-nuire à l'usage des dictateurs* (2000).



MARCO CARRASQUER

Désormais, la circulation se fait à l'échelle européenne avec des rotations beaucoup plus rapides, symbole de la création d'un marché unique européen, mais également d'un espace européen qui, à bien des égards, a remplacé le cadre national. Cette rotation à grande échelle concerne avant tout l'élite qui représente le football professionnel. Mais il en va de même pour les cadres dirigeants, étudiants, etc. Les étudiants français qui passaient une année à l'étranger étaient des originaux jusque dans les années 80. Désormais, cela devient l'usage et, dans de nombreuses formations, la

règle. Du coup, chacun suit de façon beaucoup plus importante qu'avant les résultats des différents championnats, espagnol, anglais, italien, qui ne sont plus tout à fait étrangers.

De nombreux fans de foot deviennent supporters de clubs étrangers, car des joueurs de leur équipe nationale y figurent. La finale de la Ligue des champions, le 24 mai 2000, opposait Valence au Real Madrid et, pour les Français, Angloma à Anelka et Karembeu. Arsenal (entraîné par Wenger et où évoluent Petit, Vieira et Henry) et Chelsea (Deschamps, Desailly, Leboeuf) sont pour certains presque des clubs français. En Angleterre, sur 590 joueurs pros de première division, 205 ne sont pas anglais. Sur les 268 joueurs ayant participé à la 20^e journée du championnat espagnol, 172 étaient espagnols. En RFA, 141 des 243 joueurs ayant participé à la 17^e journée étaient allemands. Sur les 240 joueurs utilisés pour la 20^e journée de D1 française, 196 étaient des nationaux. Si l'on prend l'exemple de la 15^e journée de championnat d'Italie, on retrouve 168 Italiens sur 247.

Ces chiffres sont-ils inquiétants ou normaux ? Ils indiquent une proportion de 25 % à 30 % de joueurs non nationaux en moyenne. C'est à l'image d'un monde et d'une Europe de plus en plus brassés, où la mobilité personnelle, professionnelle est de plus en plus grande. Après tout, on ne regarde pas si l'équipe de l'OM est composée majoritairement de Marseillais. Même l'équipe de Bastia, pourtant très liée au milieu

nationaliste corse, ne compte guère d'insulaires.

Mais la construction européenne efface moins les particularismes nationaux que la construction nationale n'a, en France, effacé les particularismes régionaux. Si l'Europe doit être une fédération d'Etats-nations, elle doit trouver, pour le football comme pour le reste, cet équilibre entre ouverture et maintien des identités. C'est pour cela que la prédiction de l'ancien footballeur, aujourd'hui parlementaire luxembourgeois, René Kollweter ne risque guère de se réaliser : « *Bientôt, la notion d'équipe nationale sera balayée. Je suis persuadé qu'un jour on verra un joueur comme le Néerlandais Bergkamp, qui évolue à l'Arsenal, porter le maillot de l'équipe d'Angleterre, tout simplement parce qu'il joue dans le championnat anglais.* »

De même que la constitution d'une union politique européenne se superposera aux Etats existants, et ne viendra pas les effacer, de même la mise en place d'un espace européen de football ne viendra pas détruire la dimension nationale. Les équipes nationales, au contraire, suscitent une adhésion et une fièvre inchangées, voire renforcées. La suspicion selon laquelle l'intérêt financier a remplacé l'amour du maillot peut jouer pour les clubs, pas pour les équipes nationales.

La construction européenne est donc perçue comme menaçante pour la préservation d'une identité en ce qui concerne les clubs, non les équipes nationales. Mais si les supporters ne s'identifient plus à leur club, ne va-t-on pas vers la disparition de l'attrait du football ? A Barcelone, où l'entraîneur néerlandais Louis Van Gaal a fait venir huit joueurs des Pays-Bas, les supporters ont manifesté en criant : « *Plus de Catalans, moins de Tulipes.* » En décembre 1999, l'équipe de Chelsea, qui l'a emportée par 2 buts à 1 sur celle de Southampton, ne comptait pas un seul joueur anglais.

Rares sont ceux qui échappent à ce brassage général. Il y a le cas, presque unique, de celui qui ne veut pas : l'Athletic Bilbao refuse par principe les joueurs non basques. Le club de Rosenborg, qui a fait bonne figure en Ligue des champions, est à 100 % composé de joueurs norvégiens. Cela s'explique-t-il par des raisons économiques ? En partie seulement, car il faut rappeler que la Norvège a déjà par deux fois refusé d'entrer dans l'Union européenne. Il y a donc une logique à la composition purement norvégienne de ses équipes de club.

Consciente de ce problème, l'UEFA réfléchit à une nouvelle règle, qui obligerait les clubs à aligner en permanence six joueurs sélectionnables dans l'équipe nationale du pays où a lieu le championnat. C'est d'un certain côté adopter le principe de l'exception culturelle et assimiler le sport à la culture. (...)

La responsabilité des institutions européennes est grande. Accusée

d'avoir permis une dérégulation déstabilisatrice avec l'arrêt Bosman, l'Europe doit apporter une régulation qui empêche la seule application de la loi du marché. Certes, la concentration de la richesse dans certains clubs et la prolifération étatique qu'a connue l'Europe rendent impossible – parce qu'elle en diminuerait de beaucoup l'intérêt – une compétition où la Juventus devrait affronter les champions du Luxembourg, de l'Estonie et de la Slovaquie. De même qu'à terme chaque pays membre ne pourra avoir un commissaire européen, de même tous les pays ne peuvent avoir droit à un club en Ligue des champions. Mais la sélection doit se faire sur des critères sportifs : pourquoi pas un championnat des clubs qualifiés en Ligue des champions, qui seraient exonérés des championnats nationaux mais dont, chaque année, un certain nombre seraient relégués dans ces championnats nationaux, et remplacés par les deux finalistes ou les quatre demi-finalistes de la Coupe de l'UEFA ?

Certes, les grands clubs anglais, espagnols, italiens, allemands, voire français seraient majoritaires. Mais des clubs performants appartenant à des petits pays pourraient régulièrement s'y glisser et auraient la chance de conforter leur position. De la même façon, si les grands pays européens ne peuvent être mis au même rang que les autres pour la présidence de l'Union ou les postes de commissaire européen, cela ne veut pas dire que les petits pays ne doivent jamais y avoir droit.

Les instances européennes doivent intervenir non plus pour déréguler, mais pour réguler l'organisation des compétitions sportives, faute de quoi leur équité – et donc à terme leur intérêt pour le public – serait mise en danger. Si l'Europe joue ce rôle régulateur, elle permettra au football européen de parvenir à un équilibre entre les exigences de l'hypercompétition et le respect des règles éthiques et des personnes.

Pascal Boniface

Programme des conférences

Juin. Le 20, Jacques Tits, *Espaces et nombres*. Le 21, Pierre-Louis Lions, *Mathématiques, modélisation et simulation*. Le 22, Jean-Pierre Kahane, *Nécessité et pièges des définitions mathématiques*. Le 23, Ivar Ekeland, *Economie et mathématiques*. Le 24, Jim Ritter, *Les nombres et l'écriture*. Le 25, Uriel Frisch, *La turbulence*. Le 26, Philippe Biane, *Les probabilités et le mouvement brownien*. Le 27, Jean-Pierre Bourguignon, *Les espaces courbes*.

Les conférences sont données au Conservatoire national des arts et métiers, 292, rue Saint-Martin, 75003 Paris, à 18 h 30 en semaine, à 11 heures les samedis et dimanches.

Jacques Delors, ancien président de la Commission européenne, au « Grand Jury RTL-"Le Monde"-LCI »

« Avec les coopérations renforcées, je crains que l'UE ne devienne un self-service »

« La France va prendre la présidence de l'Union européenne avec des ambitions mesurées ou raisonnables. En tout cas, le président de la République a dit qu'il ne veut pas construire l'Europe politique de manière abstraite et qu'il faut progresser pas à pas. Etes-vous d'accord ?

– Quand M. Chirac oppose l'Europe abstraite à l'Europe concrète, il vise ceux qui, comme moi, ont proposé une avant-garde. C'est de la polémique, parce que, pour ce qui concerne le concret, j'en ai fait plus que certains ! En revanche, je n'ai aucune raison de faire un procès d'intention à la présidence française. Je sais ce qu'elle hérite des précédentes présidences, et cela suffit pour faire une bonne présidence !

» Il était impossible pour la France, qui doit obtenir le consensus des Quinze pour la réforme des institutions, de signer un texte commun, même amendé, avec les Allemands, sur la base du discours de M. Fischer, car cela divise. La France doit dire chaque chose en son temps. Peut-être que, en 2001

– miracle ! –, la France et l'Allemagne feront une proposition commune ; mais, en ce moment, cela ne ferait qu'empêcher la présidence française de suivre ses devoirs.

– Comment doit-on s'y prendre pour avancer ?

– L'Europe souffre actuellement d'une triple crise de croissance. Il y a une crise de croissance des sujets abordés : par exemple, la première fois qu'on a parlé du Conseil européen de Feira, on a indiqué treize sujets à l'ordre du jour pour une journée de discussion, avec une demi-journée, ensuite, pour finaliser le communiqué. Ce n'est pas sérieux !

» Il y a, ensuite, une crise de croissance des institutions. Avant, nous avions une communauté ; maintenant, nous avons trois piliers : l'économie, les affaires étrangères et la défense, la justice et la sécurité intérieure, à quoi l'on a même ajouté un M. PESK, sous le vigilant et jaloux contrôle des ministres des affaires étrangères. Il faut remettre de l'ordre là-dedans, plus personne n'y

comprend rien, même les ministres.

» La troisième crise de croissance, c'est le nombre de membres de l'UE. De douze à quinze, il y a eu un saut qualitatif. Dans quelques années, nous serons trente !

– Mettre de l'ordre passe d'abord par les institutions. Les Allemands, considérant les différences de population, revendiquent d'avoir plus de voix dans les délibérations. Faut-il l'accepter ?

– On l'a accepté pour le Parlement ; il y a davantage de députés allemands au Parlement européen que de députés français ou anglais. En ce qui concerne le quota de vote, c'est-à-dire ce que pèse le vote de chacun lorsque l'on a une décision à prendre, je pense que les Allemands devraient se rendre compte que l'influence d'un pays se juge aussi d'une manière qualitative, et pas simplement d'après la démographie. Il serait sage, me semble-t-il, que les Allemands se contentent d'avoir le même quota que les Anglais, les Français et les Italiens.

– La présidence française compte beaucoup, pour réussir la conférence intergouvernementale, sur ce qu'on appelle les « coopérations renforcées ». Y croyez-vous ?

– Pour ce qui est du fonctionnement des institutions, c'est un peu comme si vous aviez la plus belle voiture du monde, mais, lorsque vous regardez le moteur, ça ne marche pas très bien. On en est là. Donc, la réforme des méthodes de travail du conseil des affaires générales, de la Commission et du Parlement, c'est un point important. Pas spectaculaire, je n'insiste pas, mais je m'en voudrais de ne pas l'avoir dit, puisque l'on parle d'institutions.

» Pour ce qui est des coopérations renforcées, je leur préfère, fondamentalement, une avant-garde. Mon raisonnement est simple. Lorsque nous serons trente, nous serons hors d'état d'appliquer les objectifs des traités de Maastricht et d'Amsterdam ; donc, ce sera la dilution. Pour éviter cette dilution, sans retarder l'élargissement, je propose qu'une

avant-garde puisse aller de l'avant ; une avant-garde ouverte à tous les pays qui le pourront et qui le voudront, mais une avant-garde cohérente, avançant sur trois ou quatre thèmes ensemble. Avec les coopérations renforcées, qui n'associeraient jamais les mêmes pays sur les mêmes thèmes, je crains qu'on n'accroisse l'hypercomplexité du système et que l'Union européenne ne devienne, à la fin, un self-service.

– Lorsque vous parlez de « fédération d'Etats-nations », que laissez-vous aux Etats ?

– Indépendamment de la sécurité interne, qui fera peut-être un jour l'objet de coopérations fortes ou renforcées en Europe, l'emploi, la sécurité sociale, la santé, la culture et l'éducation sont, à mes yeux, des compétences exclusives de l'Etat-nation. Ce sont ces domaines qui permettent d'assurer la cohésion nationale et sociale.

» Sur le plan extérieur, je ne suis pas partisan d'une politique étrangère unique, comme il y a une monnaie unique. Je suis partisan que nous menions des actions

communes de politique étrangère, mais que chaque nation garde sa marge de manœuvre, en tenant compte de son rôle historique, de sa place géopolitique, de ses affinités avec d'autres pays. Je ne suis pas pour que l'on traite la politique étrangère et la défense comme la monnaie.

» Les compétences de l'Union européenne, c'est le marché unique, la monnaie unique, une politique économique aux grandes orientations communes, des actions communes en matière de politique étrangère, une force de projection pour permettre à l'Europe d'aider la paix, sous couvert de l'ONU, bien sûr ; enfin, essayer de se mettre d'accord sur des actions contre la criminalité internationale. Si on avait déjà cela, je serais très heureux pour les dix ans à venir ! »

Propos recueillis par Anita Hausser, Patrick Jarreau et Olivier Mazerolle

Lire aussi page 6

STRATÉGIE C'est en 1981 que Jack Welch est arrivé à la tête de General Electric (GE), aujourd'hui première capitalisation boursière et entreprise la plus profitable du monde.

● **SES MÉTHODES** novatrices de management lui ont permis de transformer une entreprise plus que centenaire en un modèle d'organisation. ● **AVEC UN EFFECTIF** de 340 000 per-

sonnes et vingt activités principales, GE reste un conglomérat à l'heure où la plupart des grosses firmes se recentrent sur des métiers-clés. ● **LA BUREAUCRATIE** reste, pour lui, l'en-

nemi principal de l'efficacité de l'entreprise et doit être combattue quotidiennement. Internet est une aide précieuse. ● **TROIS DAUPHINS** ont été désignés afin de remplacer Jack

Welch, qui quittera ses fonctions en avril 2001. L'élu aura la lourde tâche de succéder à une légende du *business* américain, omniprésent dans son entreprise.

La leçon de management de Jack Welch, patron emblématique

Le PDG de General Electric a, depuis vingt ans, inventé des outils de gestion des hommes, repris par beaucoup de ses pairs. Dans un entretien au « Monde », il dresse son bilan et évoque sa succession, au moment où son départ est programmé pour avril 2001

« Vous êtes à la tête d'une entreprise de plus de 300 000 salariés, avec vingt activités différentes. Devra-t-elle un jour changer de cap ?

— Non, car nous avons des méthodes opérationnelles très claires, une organisation sociale ouverte. Ce système pourrait nous permettre d'avoir dix secteurs supplémentaires ! Dans une entreprise monoproduit, le PDG connaît parfaitement son domaine, il a souvent fait carrière dans l'entreprise. Dans une entreprise multiproduits, comme la nôtre, c'est complètement différent. Je ne saurais pas dessiner un nouvel équipement médical ou un moteur d'avion. Au sommet, nous pensons à la stratégie, nous échangeons des idées et nommons les responsables. Nous ne gérons pas concrètement une activité.

— **Ce gigantisme peut-il résister à la nouvelle économie, avec ses structures petites et très agiles ?**

— Prenez une entreprise « .com ». La start-up va investir dans la technique, le marketing, pour créer sa marque. Elle va louer des locaux... Ses dépenses augmentent dès le premier jour, tout comme ses pertes. Cette structure est totalement dépendante de ses recettes. Atteindre le point mort est tout à fait hypothétique.

» A l'inverse, une grosse et vieille entreprise paraît être a priori dans une situation peu favorable. Ses coûts sont élevés, car elle est trop lourde. Elle va dépenser pour s'adapter à la nouvelle économie, ce qui va éroder quelque peu ses résultats. Mais elle a déjà ses marques, ses locaux, ses structures. Son point mort va être atteint en quelques mois ou années, mais il n'est pas dépendant des recettes. Cette entreprise est la plus attractive de la place. Nous devrions remercier nos jeunes amis de nous donner des idées et de nous stimuler en changeant le jeu... Nous allons pouvoir en retirer un énorme bénéfice.

— **Vous êtes devenu la référence en matière de management. Avez-vous des chantiers inachevés ?**

— Toute entreprise est en perpétuel renouvellement. Avec le *e-business*, le jeu est encore plus rapide et plus ouvert. Nous ne sommes pas assez rapides. Une grande entreprise combat chaque jour sa bureaucratie. C'est sans fin. J'ai l'habitude de dire aux salariés : testez la valeur de vos supérieurs et la vôtre. Si des problèmes vous sont posés, quelle est votre valeur ajoutée ? Aidez-vous vraiment à les résoudre ? Renvoyez-vous les problèmes à d'autres ?

» Je ne sais pas si tous mes collaborateurs sont honorés avec moi. Lorsque je passe trois heures avec cent managers à notre université interne,

ils paraissent tous parfaits. Pourquoi alors avons-nous tant de bureaucratie ? Chacun pense que ce qu'il demande est légitime et que ce que demande l'autre est une absurdité.

— **Que faites-vous pour y remédier ?**

— Je passe de 75 à 80 % de mon temps à parler avec les gens en interne. Cela me permet de les évaluer, de voir comment ils mènent leurs équipes, comment celles-ci réagissent. Je décèle le langage des corps. Un bon leader doit stimuler la vitesse. Je conseille aux managers de ne pas se prendre trop au sérieux, de ne pas se considérer comme des personnes de pouvoir. A tous les niveaux, l'entreprise doit rester informelle, l'information doit circuler librement.

— **Pourtant, dans toute organisation, l'information, c'est le pouvoir...**

— C'est justement ce que nous voulons tuer. Internet nous aide. Quatre fois par an, pendant un jour et demi, le *corporate executive council* réunit les trente principaux managers mondiaux, pour mettre en commun nos meilleures idées et pratiques. A la fin de cette réunion, nous organisons une Web-conférence destinée aux 340 000 salariés pour qu'ils puissent tous être au courant des mêmes choses que nous. Je n'arrête pas de répéter le même message : à deux, à trois, on est plus intelligent que seul.

» A Londres, en janvier 1999, le président de la filiale de GE m'a expliqué qu'ils se faisaient aider par un jeune trois heures par semaine pour comprendre Internet. J'ai trouvé cette idée brillante, je l'ai étendue à toute l'entreprise. Nous étions autrefois une entreprise qui n'inventait pas. Nous avons énormément progressé. Si j'ai eu une contribution, c'est celle-là : ouvrir les portes et les fenêtres de l'entreprise pour capter les idées.

— **Vous êtes particulièrement exigeant. Etes-vous confronté à de nombreux départs ?**

— Le turnover de nos 500 premiers cadres mondiaux est de 2 %. Vous savez, nos salariés sont nos premiers actionnaires. En vingt ans, le nombre de détenteurs de stock-options est passé de 200 à plusieurs milliers. Ils sont impliqués et reçoivent les fruits de leurs efforts. Notre plus grande perte se situe dans les cinq premières années de vie professionnelle. Le jeune, dans son premier travail, redoute la bureaucratie et cherche de l'excitation. Nous avons des programmes adaptés pour les former.

— **Votre culture est typiquement anglo-saxonne. N'avez-vous pas de problème pour faire accepter cela dans d'autres pays ?**

● **Chiffre d'affaires** : neuvième groupe mondial par la taille, GE a réalisé en 1999 un chiffre d'affaires record de 112 milliards de dollars (772 milliards de francs), en hausse de 11 %. Sur ce total, 41 % proviennent de ventes hors des Etats-Unis.

● **Bénéfices** : le résultat d'exploitation a dépassé, pour la première fois en 1999, les 10 milliards de dollars (10,7 milliards), soit une progression de 15 %. GE est l'entreprise la plus profitable du monde, selon le classement 1999 de *Business Week*.

● **Bourse** : détrônée un temps par Microsoft, GE est la première capitalisation boursière du monde (plus de 500 milliards de dollars). General Electric est la seule valeur à avoir toujours fait partie du Dow Jones depuis la création de l'indice en 1894.

— Chacun a une chance de s'exprimer. Dans n'importe quel pays, nous donnons dignité et parole aux salariés. Ce sont nos valeurs. Nous pratiquons ce qu'on appelle la *candid feedback*, la réaction franche : vous dites directement et clairement aux gens comment ils travaillent. A n'importe quel niveau. De la Chine à l'Inde, en passant par la France, je ne connais personne qui ne cherche pas la parole et la dignité.

» Peu importe si une personne a vingt-huit ans, peu importe son ancienneté, l'important est que les bonnes idées émergent. C'est une méthode qui surprend au départ. Avec le temps, tout le monde le fait.

» Je ne cesse de répéter : si votre supérieur ne vous traite pas bien, défiez-le ou démissionnez. Nous passons la plus grande partie de notre vie au travail. Pourquoi rester avec un supérieur qui n'en est pas un dans une mauvaise atmosphère ? Vous devez conserver cette liberté. Personne ne doit se considérer comme une victime.

— **Vos méthodes sont copiées par les plus grands groupes. Est-ce une boîte à outils ?**

— Je ne peux pas me prononcer. Si nous avons fait les choses dans le bon ordre, c'est par pure chance. Ce n'est pas le résultat d'une pensée stratégique brillante. Je compare le *business* à la cuisine d'un grand restaurant. Les plats qui en sortent sont bien présentés, mais la façon dont on les fait n'est pas si jolie. Dans le *business*, les choses apparaissent très belles, mais, derrière, c'est moins évident. On fait des erreurs, on achète des entreprises qui ne marchent pas...

» Tous les concepts que nous avons lancés ont bien évolué, ce que je n'avais pas imaginé au départ. Prenez le *e-business*. Nous avons commencé par créer des sites pour vendre nos produits. Puis nous avons acheté, avec des systèmes d'enchères. Les plus grandes opportunités sont toutes récentes,

elles résident dans les gens en interne : Air France, notre client, peut en direct suivre et vérifier la réparation de ses moteurs, avant même qu'on les lui renvoie ! Les avantages sont énormes. Nos coûts administratifs avoisinent les 25 milliards de dollars. Nous allons gagner en efficacité et nous débarrasser de certaines tâches sans grande valeur ajoutée, peu motivantes pour les salariés. Je n'aurai pas pu vous dire cela il y a deux ans.

— **Vous êtes devenu une sorte d'idole pour le monde des affaires. De nombreux PDG s'enferment facilement dans une tour d'ivoire. Et vous ?**

— Je suis la même personne qu'il y a trente ans. Je ne prends pas cela

« Je ne cesse de répéter : si votre supérieur ne vous traite pas bien, défiez-le ou démissionnez »

sérieusement. Je ne me sens aucun statut particulier. Je suis toujours en relation avec mes amis du lycée. Mon père était conducteur de trains, je suis allé à l'école publique. J'aime les gens. Cela vous paraît fou, hein ?

— **Une évaluation interne de 1973 montre que votre rêve était de devenir PDG de GE. Aujourd'hui, qu'est-ce qui vous fait encore courir ?**

— Honnêtement, j'aime gagner. Ce n'est pas le pouvoir qui m'intéresse. Je n'ai pas l'impression que les salariés travaillent pour moi mais pour l'organisation.

— **Quelle est selon vous la chose la plus difficile à faire ?**

— Quand on devient PDG, au tout

début, comme dans n'importe quel travail, on est moins à l'aise. C'est en prenant des décisions qui marchent qu'on prend confiance. Le plus difficile reste de choisir la bonne personne pour un poste. C'est une équation humaine. On fait forcément des erreurs en nommant les gens. C'est un échec personnel et cela m'est arrivé.

— **Vous êtes omniprésent dans l'entreprise. Ce système peut-il vous survivre ?**

— Oui. Le système opérationnel et l'architecture sociale sont pérennes. Ce sera à mon successeur de continuer à le faire évoluer. Regardez comme nous nous sommes améliorés en cinq ans. Mon successeur dira peut-être dans deux ans : « Mais qui était ce gars qui était là à ma place ? »

— **Trois dauphins sont prêts à prendre votre succession. Quelles sont les qualités requises ?**

— Ces trois personnes sont différentes et toutes très talentueuses. Elles ont la vision et l'énergie. Sans les médias, elles ne seraient pas sur le devant de la scène. J'aurais aimé que cela se fasse discrètement. Je ne sais pas quel est le processus idéal. Dans mon cas, mon prédécesseur avait sept dauphins. Il nous avait tous fait venir dans le Connecticut, au siège, dans les mêmes bureaux pendant trois ans ! Dans le cas actuel, ces trois dirigeants gèrent chacun leur propre activité dans le monde. Ils sont occupés et ne vont pas déjeuner ensemble ! C'est mieux.

— **Regrettez-vous votre décision de vous arrêter en avril 2001 ?**

— Non, il est temps de partir, même si je n'envisage pas d'arrêter ma vie professionnelle. L'entreprise a besoin d'un regard nouveau, de fraîcheur. »

Propos recueillis par Laure Belot et Anne-Marie Rocco

L'entreprise la plus profitable du monde

● **Histoire** : General Electric (GE) a été créée en 1892, par la fusion de la société Edison General Electric, exploitant depuis 1878 les brevets d'Edison sur la lampe à incandescence, et de Thomson-Houston, une firme concurrente. Son nom a depuis été associé à toutes les étapes du progrès technique : éclairage, radio, chemins de fer...

● **Activités** : considéré comme un conglomérat, le groupe compte vingt activités principales regroupées en dix branches. Certaines sont directement liées à la filière électrique dont la compagnie est issue (équipements pour centrales électriques, éclairage, électroménager, équipement ferroviaire, systèmes médicaux, systèmes de contrôle industriel). D'autres s'y sont greffées au fil du

temps : moteurs d'avions (GE est partenaire du français Snecma au sein de CFM International), services aéronautiques, plastiques. Le groupe possède aussi le premier réseau de télévision américain, NBC. Il s'est considérablement développé ces dernières années dans les services financiers aux consommateurs et aux entreprises, ainsi que dans l'immobilier. La part des services représente 69 % de son chiffre d'affaires, contre 15 % en 1980.

● **Acquisitions** : en 1999, le groupe a procédé à 134 acquisitions, dont celle des activités turbines à gaz de grande puissance du groupe français Alstom (2 500 salariés).

● **Effectifs** : GE emploie 340 000 personnes dans plus de 100 pays, dont 197 000 aux Etats-Unis et 90 000 en Europe.

LES 340 000 SALARIÉS du groupe dirigé par Jack Welch baignent dans une culture forte, codifiée, qui donne au géant américain son homogénéité. Voyage au cœur des méthodes de management GE.

● **Un PDG omniprésent, qui bat la cadence** : début janvier, Jack Welch fixe les objectifs annuels avec les cinq cents premiers cadres mondiaux à Boca Raton, en Floride. En mars, les trente plus hauts dirigeants se réunissent pour un *corporate executive council* afin d'échanger les meilleures idées mises en pratique dans les différentes branches d'activités. Cette réunion est répétée en juin, en septembre et en décembre. En avril et en mai, M. Welch va sur le terrain en faisant personnellement le tour des dix branches regroupant les vingt activités mondiales. Dans ces sessions

de plusieurs jours lui sont présentés les résultats et les équipes. Un sondage sur le management est également envoyé à des milliers de salariés. En juin et en juillet, le PDG réunit durant plusieurs jours les équipes dirigeantes de chaque activité au siège, à Fairfield (Connecticut), afin de passer en revue le plan à trois ans. Il retrouve ces mêmes responsables en octobre pour le budget et les évaluations personnelles du travail des centaines de cadres. Enfin, Jack Welch passe un jour par mois à l'université américaine de l'entreprise, à Crotonville (Etat de New York), où il intervient dans une formation.

● **Des salariés constamment évalués** : GE cherche à optimiser la gestion des individualités. D'une part, chaque cadre est évalué sur des critères communs : connaissances techniques, sociabilité, lea-

dership, écoute... D'autre part, une liste résume, pour chaque poste, les compétences nécessaires. La conjonction des deux sources de données permet les affectations. Chaque personne a ensuite des objectifs à poursuivre par poste. Chaque année, une évaluation personnelle est réalisée. Par ailleurs, les cadres, en fonction de leur carrière, sont soumis à une évaluation à « 360 degrés » : toutes les personnes qui travaillent avec eux (inférieurs et supérieurs hiérarchiques) sont interrogées pour évaluer leur travail. Chaque jeune cadre « à haut potentiel » est par ailleurs suivi par un tuteur plus âgé, qui l'aide à cheminer dans le groupe. Enfin, GE investit 1 milliard de dollars par an dans la formation. Le groupe a créé plusieurs universités internes, dont celle de Crotonville aux Etats-Unis.

PROFIL

L'ASCENSION DU PETIT DE SALEM

« My name is Jack Welch, and you ? » (« Je m'appelle Jack Welch, et vous ? ») A soixante-quatre ans, le plus grand luxe du patron de General Electric est peut-être sa simplicité dans le contact humain. Une attitude dictée par sa nature profonde, mais qu'il cultive d'autant plus qu'elle sert ses méthodes de management : dans cette maison qu'il a organisée d'une main de fer depuis 1981, il a imposé une sorte de jeu de la vérité, au service de l'efficacité et du profit maximum. Foin des apparences et des civilités, chacun doit dire ce qu'il pense et être jugé pour ce qu'il fait.

Le « big boss », forcément, se doit de donner l'exemple. Son histoire familiale le sert au demeurant merveilleusement bien. C'est celle d'un petit garçon issu de l'immigration irlandaise, né dans la ville de Salem d'un père cheminot et d'une mère qui lui a inculqué les grands principes. C'est elle qui lui a forgé le caractère, en lui apprenant que le vie est un combat permanent, mais qu'il ne faut jamais oublier de s'en amuser.

De ces origines simples et honnêtes, il tire sa force et sa légitimité de chef. Bien plus que son diplôme d'ingé-

nier chimiste obtenu à l'université de l'Illinois en 1957, ce sont elles qui lui servent de carte de visite. Au ministre français des transports Jean-Claude Gayssot, il a expliqué tout simplement : « Je suis le fils d'un syndicaliste des chemins de fer de Pennsylvanie. » Depuis, plaisante-t-il, « il est mon communiste préféré, et je suis son capitaliste préféré ».

Entré chez GE en 1960, parvenu au sommet vingt et un ans plus tard, cet éternel insatisfait a transformé une respectable locomotive à vapeur en train à grande vitesse. L'économiste Schumpeter aurait pu voir en lui le prototype de « l'entrepreneur », celui qui « ne sent pas l'insécurité, qui a la faculté d'agir sur autrui », et qui « crée sans répéter car il ne peut rien faire d'autre ».

Lui qui déteste les gourous est paradoxalement devenu le modèle de la fin du XX^e siècle. Son seul credo est d'aller chercher les bonnes idées là où elles sont, y compris chez les concurrents, un principe de bon sens que les spécialistes ont ensuite savamment baptisée « benchmarking ». Une fois à la retraite, en avril 2001, utilisera-t-il toutes ses trouvailles pour conseiller d'autres patrons ? Il écarte l'hypothèse d'un sourire : « Je crois que je serais trop directif ».

L. Be. et A.-M. R.

Une organisation qui ne laisse rien au hasard

● **Une méthode systématique de résolution de problèmes** : appelée *work out*, cette méthode est en place depuis 1988. Cette idée est venue à Jack Welch lors d'une discussion avec des salariés dans un centre de formation : « Chacun me donnait son avis sur les problèmes existants alors que je ne les connaissais pas. Je me suis dit : pourquoi ne pas créer cela dans chaque activité, pour que toutes les personnes touchées par un problème puissent proposer des solutions ? » Comment résoudre nos problèmes de livraison ? Comment éviter les retards de facturation ? Lorsqu'un problème est identifié, toutes les personnes concernées se réunissent sous la conduite d'un animateur salarié - extérieur au problème - formé à cette tâche. Le supérieur hiérarchique n'est pas présent pour que la parole soit plus libre. Le groupe

soumet ensuite une liste de solutions, qui sera examinée par le supérieur. Pour éviter que la réunion soit sans effet, celui-ci devra rendre des comptes en présentant au groupe ce qu'il aura décidé.

● **Une recherche de la qualité optimale** : GE utilise une méthode initiée par Motorola et AlliedSignal et intitulée « six sigma ». De la fabrication d'un moteur à l'envoi d'une facture, chaque processus est jaugé par cette méthode. L'idée de base est simple : pour un niveau de qualité requis, comme le délai de livraison en nombre de jours par exemple, ce sont les variations autour de ce délai qui sont les plus coûteuses et génèrent le plus d'insatisfaction du client. Cette méthode cherche donc à réduire la variation autour de ces objectifs de qualité. « Six sigma » est le niveau ultime à atteindre : trois défauts par million

d'opérations. Le niveau généralement constaté dans une entreprise est de trois sigma, soit 66 000 défauts par million d'opérations.

● **Une révolution e-business à grande vitesse** : depuis juin 1999, dans chacune de ses divisions, le groupe a installé des groupes de travail - appelés « *destroy your business.com* », en français, « *détruit ton activité.com* » - chargés d'imaginer comment la nouvelle économie va transformer l'entreprise. Ces groupes mêlent de jeunes experts d'Internet nouvellement embauchés et des salariés plus anciens (*Le Monde* du 18 décembre 1999). Parallèlement, un programme de tutorat a été mis en place : les dirigeants se font aider par des jeunes salariés spécialistes d'Internet pour comprendre la nouvelle économie.

L. Be.

Le mariage entre Vivendi, Canal+ et Seagram deviendra officiel mardi 20 juin

Le conseil d'administration du groupe de M. Messier a donné son feu vert à l'opération dimanche

L'heure est aux derniers réglages financiers et dans l'organigramme du nouveau géant de la communication baptisé Vivendi Universal qui

verra le jour officiellement mardi 20 juin. Après l'examen de l'opération par les autorités de la concurrence américaines et européennes, Vivendi

et Canal+ devront s'employer à remettre définitivement Universal Studios sur les rails de la rentabilité.

L'HEURE est aux derniers réglages. L'un après l'autre, Vivendi puis Canal+ devaient publier, lundi 19 juin dans la journée, les bans de leur mariage avec Seagram. Protocole oblige, c'est le conseil d'administration du groupe présidé par Jean-Marie Messier, tenu dimanche 18 juin, qui a le premier donné son feu vert à l'opération. Il devait être suivi par une semblable assemblée, lundi à Canal+. Les deux groupes ont prévu « d'officialiser » l'opération au cours de deux conférences de presse, la première à Paris, mardi 20 juin, puis la seconde, dans la foulée, à New York.

Comme prévu, l'acquisition de Seagram devrait se faire par échange de titres, sans apport de cash. Selon Edgar Bronfman, PDG de Seagram, Vivendi proposerait 75 à 79 dollars par action Seagram (*Le Monde* daté 18-19 juin). Avec cette parité, le canadien serait valorisé entre 32,7 et 34,4 milliards de dollars. Avec un tel montant, la famille Bronfman, qui détient 24 % de Seagram, deviendra le premier actionnaire de Vivendi, rebaptisé Vivendi Universal, avec 8 % de son capital. A terme, le français pourrait même adopter Universal comme unique patronyme.

Malgré des rumeurs contraires, la famille Bronfman « n'aurait pas tenté de faire monter les enchères » après la baisse du cours de Vivendi car « l'opération était bouclée », fait-on savoir chez Canal+. Dans le même temps, Vivendi devrait fusionner avec le groupe de télévision à péage. Comme prévu, la société détenant l'autorisation d'émettre de la chaîne sera isolée pour ne pas contrevenir à la législation française qui prévoit qu'un opérateur ne peut détenir plus de 49 % du capital d'une télévision (*Le Monde* du 15 juin). La parité retenue devrait

offrir « deux actions Vivendi pour une action Canal+ ». Mais la fourchette n'était pas totalement fixée qui oscillait entre « 1,9 et 2,2 actions Vivendi pour une de Canal+ ».

UN VICE-PRÉSIDENT UNIQUE

Si la partie financière semble avoir été déterminée, l'agencement du nouveau management a laissé place à quelques incertitudes. Dans un premier temps, Vivendi Universal devait être présidé par M. Messier secondé par un duo de vice-présidents : M. Bronfman, chargé des activités musicales, et Pierre

Lescure, confirmé à la tête du groupe de télévision à péage augmenté d'Universal Studios, filiale à 100 % de Canal+. Cette organisation a fait long feu. Au final, M. Bronfman sera l'unique vice-président, tandis que le titre du patron de Canal+ n'est pas encore fixé sans, pour autant, que ses attributions changent.

Après l'examen de l'opération de rachat de Seagram par les autorités de la concurrence américaine et européenne, Canal+ devrait s'employer à remettre Universal Studios sur les rails de la rentabilité. Dans un premier temps, la direction actuelle devrait être débarquée et remplacée par un duo formé par Stacy Snyder, déjà en place, et « un homme qui reste encore à choisir ». Pour Vincent Grimond, directeur général de Canal+ et PDG de StudioCanal, le rachat du canadien « est un succès personnel pour Pierre Lescure ». Il permet d'éloigner « le risque qu'un beau matin un ou deux studios américains refusent de vendre leurs films aux opérateurs européens et créent des chaînes sur Internet haut débit pour les diffuser eux-mêmes ».

Guy Dutheil

La branche spiritueux du canadien déjà très convoitée

Vivendi ne devrait avoir aucun mal à valoriser la branche vins et spiritueux de Seagram, qui réalise un chiffre d'affaires de 4,8 milliards de dollars et dont la vente permettra de financer en partie la fusion. Avec son portefeuille de marques établies, les whiskies Chivas, Glenlivet, le cognac Martell, la vodka Absolut (dont Seagram détient des droits mondiaux de distribution), le canadien suscite déjà les convoitises. Le britannique Allied Domecq, numéro deux mondial des alcools, se préparerait, selon le journal anglais *The Independent on Sunday*, à faire une offre d'achat de 10,5 milliards d'euros pour l'ensemble de la branche. Dans le cas d'une cession par appartements, d'autres acheteurs pourraient se montrer intéressés : Bacardi, Pernod-Ricard, voire Rémy Cointreau, fraîchement redressé. A moins que la famille Bronfman, fondatrice du groupe, ne décide de garder pour elle l'activité historique fondée par son aïeul Sam en 1928.

Vincent Grimond, PDG de StudioCanal

« Le StudioCanal et Universal resteront deux sociétés distinctes »

« Quelles conséquences aura l'absorption d'Universal par Vivendi pour le StudioCanal, qui regroupe les activités cinéma de la société présidée par Pierre Lescure ?

— Aucune en ce qui concerne les obligations de la chaîne : les règles ne changent pas, les gens ne changent pas, la philosophie fondée sur la défense d'un cinéma européen diversifié ne change pas. Et le Studio et Universal resteront deux sociétés distinctes : Pierre Lescure est aujourd'hui dans la position unique au monde de diriger deux majors, une européenne et une américaine.

— Pourquoi ne pas aller au bout de la logique de fusion dans ce domaine ?

— Parce qu'il existe des différences profondes, qu'il serait suicidaire d'ignorer, à trois niveaux. Au niveau des rapports aux « talents » (réalisa-

teurs, vedettes, producteurs), nous ne fonctionnons absolument pas de la même manière des deux côtés de l'Atlantique. Au niveau de l'organigramme, toute la conception du Studio est fondée sur des structures verticales définies par les aires nationales et culturelles, alors que la structure d'une major américaine est horizontale, elle envisage le monde comme un marché intégré. Au niveau des sujets, nous ne faisons tout simplement pas les mêmes produits, et aucun de nos grands succès n'aurait dépassé leurs comités de lecture.

— Financièrement, ne risquez-vous de souffrir des besoins de votre nouvelle « grande sœur » ?

— Non. Nous sommes une structure autonome. En 1999, le Studio a levé ses propres fonds, 200 millions d'euros, justement pour ne dépendre ni de Canal+, ni de Vivendi,

ni d'une éventuelle évolution comme celle d'aujourd'hui. Et nous conservons nos possibilités d'emprunts, tout comme d'ailleurs nos obligations de résultats.

— Envisagez-vous des coproductions ?

— Elles existent déjà : la société Working Title, rachetée conjointement par le Studio et Universal en 1999, qui a récemment produit *Notting Hill*, est le plus important label de coproduction euro-américain.

— Qu'en est-il de la distribution ? Universal quittera-t-il UIP, le consortium qui sort hors des Etats-Unis ses films en même temps que ceux de Paramount, Dreamworks et MGM ? Ou allez-vous vous y intégrer, renonçant à vos propres structures ?

— A brève échéance : ni l'un ni l'autre. Pour l'instant, Universal reste dans UIP, qui travaille bien pour leur type de films, même si des évolutions sont possibles ultérieurement. Et nous continuons de distribuer nos propres films, ce qui n'exclut pas, pour des films particuliers et sur des territoires spécifiques, de faire appel à leur puissance d'intervention. Ce rapprochement facilite nos relations mais, dans un premier temps, on reste dans une logique de coup par coup.

— Cette opération va-t-elle modifier la possibilité de diffusion du cinéma français, et européen, aux Etats-Unis ?

— Il n'est pas question de sortir

tous les films produits par le Studio sur deux mille salles aux Etats-Unis mais il est évidemment avantageux que désormais je puisse, le cas échéant, utiliser la puissance de distribution d'une major sur le territoire américain. Et en cas de différend entre nous, que ce soit un homme comme Pierre Lescure, ce qu'il représente comme engagement culturel et européen, qui se trouve en position d'arbitre. Cet aspect est capital, c'est lui qui, dans le domaine des films et des programmes, donne sa coloration particulière à cette fusion d'entreprises.

— Qu'en est-il des catalogues de films des deux majors ?

— Nous n'en sommes pas là mais à terme ils ont vocation à fusionner. Avec quelque huit mille huit cents films, cela représente un ensemble sans rival.

— Quelles opportunités cette fusion offre-t-elle aux créateurs européens ?

— Le renforcement de Canal+, désormais propriétaire d'un studio américain, est une chance pour tous, dans la mesure où nous ne changeons pas l'orientation de notre politique. Et pour ceux qui, disons dans le sillage de Luc Besson, sont tentés par une approche plus américaine du cinéma, il est clair que nous pourrions aussi leur faciliter l'avenir. »

Propos recueillis par
Jean-Michel Frodon

Sous le haut patronage du Président du Sénat

“Europe, Nouveau Départ ?” CEPII

Vendredi 23 juin 2000 - 8 h 30 - 13 h 00

PALAIS DU LUXEMBOURG
SALLE CLEMENCEAU - 15 RUE DE VAUGIRARD
75291 PARIS CEDEX 06

Allocutions de François David, Président du Groupe Coface et du Club du CEPII, Jacques Mistral, Conseiller Economique, Ministère de l'Economie, Eric Chaney, Executive Director, Morgan Stanley Dean Witter.

TABLE RONDE N°1 : ENVIRONNEMENT REEL DES ENTREPRISES : REGLEMENTATION, CONCURRENCE, FLEXIBILITE
Patrick Bourrier (Alcatel), Pierre-André Buigues (Commission Européenne), Martin Brookes (Goldman Sachs), Richard Layard (London School of Economics).

TABLE RONDE N°2 : ENVIRONNEMENT FINANCIER DES ENTREPRISES
Michel Aglietta (CEPII), Daniel Gros (Centre for European Policy Studies), Jean-Pierre Landau (Association Française des Banques), Flemming Larsen (Fond Monétaire International), Richard Summers (3i Group plc).

Renseignements et inscriptions :
Laure Boivin (date limite d'inscription : 20 juin 2000)
CEPII - 9, rue Georges-Pitard - 75015 Paris - Tél : 01 53 68 55 46 - Fax : 01 53 68 55 04

Avec le concours de

EDF
FINAMA
ASSI MANAGEMENT

à tous les lyonnais
loin de Lyon...

www.tlm.fr

la bonne adresse pour
garder le contact
avec l'info du
Grand Lyon.

DE LA SIMPLE RETOUCHE
AU BEAU VETEMENT

LEGRAND
Depuis 1894

Tailleur et Chemisier
sur mesures

Collections Hommes & Dames
Grand choix de tissus et de prix

27, rue du 4-Septembre, Paris 2^e
Tél : 01.47.42.70.61

L'« establishment » d'Hollywood s'interroge sur les intentions des Français

Universal a connu quatre propriétaires en dix ans

L'ÉVENTUALITÉ d'une french connection semble exciter les imaginations à Hollywood, où la photo de Pierre Lescure a eu droit, le 15 juin, à la « une » des quotidiens professionnels *The Hollywood Reporter* et *Variety*. Si les négociations aboutissent entre l'européen Vivendi et le canadien Seagram, propriétaire depuis cinq ans des studios Universal, un organigramme encore officieux donne l'actuel PDG de Canal+ comme le premier Français à la tête d'une major hollywoodienne. Imposera-t-il un remaniement profond au sein du studio qui a produit *Jurassic Park* et connu quatre propriétaires en dix ans (américain, japonais, canadien puis français) ?

Après avoir traversé une très mauvaise passe sous la houlette d'Edgar Bronfman - en 1998, le studio s'était classé sixième sur sept sur le marché américain -, Universal s'est redressé depuis deux ans. D'une part en renouant avec le succès (*La Momie*, *American Pie*), d'autre part en sacrifiant à la nouvelle mode hollywoodienne : le cofinancement (à deux) des grands projets. Universal a ainsi partagé la distribution d'*Erin Brockovich* avec Columbia (l'un obtenant les droits pour l'Amérique du Nord, l'autre pour le reste du monde), ce qui a permis de diviser par deux l'investissement - le seul cachet de Julia Roberts s'élevait à 20 millions de dollars. Si le studio est à nouveau profitable, il reste loin derrière Disney ou Dreamworks en termes d'innovations techniques ou de réussite artistique et critique.

Une direction française serait-elle à même de redonner à Universal son lustre d'antan ? Répondant aux craintes de l'establishment hollywoodien, un responsable de Canal+ a affirmé à *Variety* que les nouveaux patrons français n'avaient pas l'intention de donner des leçons de cinéma aux Américains. Et un proche du PDG de Vivendi est même cité : « Jean-Marie [Messier] a une vraie vision internationale, très anglo-saxonne. Il n'essaiera pas de changer Hollywood... il est de cette nouvelle génération qui reconnaît que les entreprises ne peuvent réussir que si elles opèrent à partir de leur propre centre de gravité. » Un bon point pour la communication des *Frenchie*, car ce sont précisément les garanties que les producteurs hollywoodiens attendent.

Pour ses premiers pas à Hollywood, Canal+ avait conclu un accord avec Carolco, le mini-studio qui avait produit *Terminator 2* et plusieurs films avec Sylvester Stallone. La faillite de Carolco après cet accord est à présent considérée à Hollywood comme une erreur de débutant : le savoir-faire audiovisuel du groupe français y est aujourd'hui respecté. On est donc loin des réactions qui suivirent l'acquisition de MCA-Universal par l'industriel japonais Matsushita en 1990, allant jusqu'à ce titre xénophobe paru à la « une » de *Variety*, inscrit en pseudo-idéogrammes japonais : « *Consommateurs, attention !* » Une décennie après le rachat de Columbia-TriStar par Sony, l'industrie américaine a eu le temps de se rassurer sur les limites objectives de l'influence étrangère sur la confection d'un film hollywoodien.

L'acquisition d'Universal permettra par ailleurs un partenariat étroit avec le nouveau grand de

l'industrie des programmes et de la diffusion télévisée, USA Networks, fondé par l'ancien dirigeant de la Paramount, Barry Diller. Repreneur en 1997 des activités télévision d'Universal (dans lesquelles Seagram garde une minorité de blocage), ce poids lourd de Hollywood serait très heureux de changer d'interlocuteur, tant les relations avec Seagram s'étaient dégradées ces derniers mois. De l'autre côté de l'Atlantique, Canal+ disposera d'une source interne de programmation de films et de produits télévisés américains haut de gamme. Mais les autres studios américains risquent de regarder d'un mauvais œil une configuration qui pourrait les désavantager.

USA Networks, repreneur en 1997 des activités télévision, serait très heureux de changer d'interlocuteur

Edgar Bronfman, lui, s'en tire avec les honneurs... Hollywood l'a soupçonné de dilettantisme depuis l'acquisition du studio par Seagram en 1995 et les anciens dirigeants de MCA l'ont accusé d'avoir cassé une maison vénérable, fondée et contrôlée depuis 1946 par Lew Wasserman, et dont le nom était synonyme de stabilité. Mais le redressement de 1999 (avec 23 films, Universal détenait 12,7 % des parts de marché, remontant en troisième position derrière Disney et Warner) a au moins permis de remettre le studio sur le marché.

Côté musique, la stratégie habile d'Edgar Bronfman (inscrit à la société des compositeurs Ascap sous le pseudonyme de Junior Myles), qui a orchestré l'acquisition de Polygram en 1998, aura non seulement promu Universal à la place dominante dans le secteur du disque, mais fait du studio un actif recherché.

Certains analystes se demandent si le gérant de la fortune familiale a vraiment été conquis par les possibilités de synergie de cet accord bicontinental ou si, après des mois d'incertitude sur l'avenir du groupe canadien, il n'a, tout simplement, pas pu résister à la plus-value qu'en tirent les actionnaires. Le passionné de cinéma aura raté sa prestation à Hollywood, mais il va, peut-être, faire une bonne affaire.

Claudine Mulard
(à Los Angeles)
et Thomas Sotinel

Des sentiers inédits,
des nuits sous les étoiles,
des rencontres rares...

NOMADE
AVENTURE

avec

180 randonnées & découvertes
du Maroc à la Mongolie

Doc : 01 46 33 71 71
www.nomade-aventure.com

Fête de la musique

Le programme des festivités sur la France entière

CAHIER SPÉCIAL DE 32 PAGES

mardi 20 juin

Le Monde
daté 21

M 6 prépare une chaîne généraliste pour les jeunes

Pour rivaliser avec TF 1, la chaîne va faire un effort sur la production et le sport, mais mise surtout sur les nouveaux supports.
« Nous allons investir 100 millions de francs par an sur Internet », déclare au « Monde » le président de son directoire, Nicolas de Tavernost

GRÂCE À L'AUGMENTATION de son chiffre d'affaires publicitaire, Nicolas de Tavernost, le nouveau patron de M 6, annonce le lancement en 2001 d'une nouvelle chaîne généraliste sur le réseau numérique hertzien. Il explique, dans un entretien au Monde, que la chaîne privée ne modifiera pas son format pour viser une concurrence frontale avec TF 1. Internet sera un de ses moteurs de croissance.

« Celle qu'on appelait "la petite chaîne qui monte" va-t-elle passer à la vitesse supérieure ?

« La politique que nous avons menée avec Jean Drucker pour conduire la chaîne au succès va se poursuivre. Nous pouvons investir davantage aujourd'hui dans les programmes, car le marché publicitaire est florissant et durablement installé. L'augmentation du chiffre d'affaires publicitaire de M 6 est de 25 % depuis le début de l'année. Cela nous ouvre de nouvelles possibilités. Le budget des programmes augmentera de 10 % à 15 % dès cette année. Les chaînes les plus importantes vont bénéficier – malgré une érosion de leur audience due à la prise en compte des foyers numériques – d'une forte progression du marché publicitaire.

« Cette croissance est animée par deux facteurs : l'accélération de la création de nouveaux produits et services, tels le téléphone mobile et les sites Internet ; et la nécessité d'une pénétration plus rapide des marchés pour ces nouveaux produits grand public. Le temps leur est de plus en plus compté pour

s'installer dans un univers très concurrentiel. Seule, la télévision permet cette accélération de leur installation et devient donc un outil indispensable pour les produits de grande consommation, qui ont besoin d'un média de masse.

– Vous ne comptez que sur M 6 pour répondre à la progression de cette demande ?

« Comme M 6 est installée sur les bonnes cibles, cela nous permet de préparer en numérique terrestre une deuxième chaîne généraliste à destination des jeunes. M 6 mettra toute son énergie et son expérience pour lancer, en numérique hertzien, une deuxième chaîne générationnelle gratuite. Son budget annuel sera d'au moins 100 millions de francs. M 6 a prouvé par sa réussite qu'elle avait l'expérience d'une montée en charge d'une chaîne pour un public jeune. Elle peut donc engager un deuxième challenge avec les mêmes espoirs de succès. Dans l'état actuel du marché, nous ne rechercherons pas pour M 6 une concurrence frontale, avec les mêmes budgets, avec TF 1. Néanmoins, le budget des programmes, en augmentation significative, permettra à M 6 d'acheter de grands événements et de grands films.

« La chaîne a besoin de plus de productions. Elle entrera donc inévitablement, à certains moments de l'année, en compétition avec ses concurrentes. C'est déjà le cas, à certaines périodes, sur les secteurs des magazines et des fictions internationales. Cela commence sur le marché de la fiction française et



NICOLAS DE TAVERNOST

demain sur le sport.

– L'antenne de M 6 va-t-elle s'en trouver fondamentalement changée ?

« Non. Par exemple, il n'y aura pas de journal à 20 heures. Dès l'origine, à la création de M 6 en 1987, il y a eu deux partis pris : d'une part, faire de l'information au travers des magazines ; et, d'autre part, développer l'information locale. Nous ouvrirons un douzième décrochage local, en octobre, à Toulouse. Un pari réussi : les décrochages locaux sont la seule tranche où M 6 est la première chaîne en parts d'audience. Sur beaucoup de secteurs, nous

sommes déjà en forte concurrence avec les autres chaînes, notamment les films français ou les magazines, sur lesquels M 6 a été particulièrement innovante. Nous avons engagé une réflexion à trois ans sur le sport. M 6 ne peut être absente du secteur et nous souhaitons être présents dans les droits sportifs.

– Mais la chaîne et ses déclinaisons ne seront pas vos seuls développements ?

« M 6 va continuer sa croissance sur les secteurs nouveaux de l'Internet et du numérique. Nous allons investir 100 millions de francs par an dans Internet, hors acquisitions. Nous examinons aussi la possibilité d'autres achats. Nous recherchons des partenariats avec des services que nous ne savons pas mettre en œuvre. Nous allons consacrer à Internet une enveloppe encore supérieure à celle destinée aux chaînes thématiques, car le marché du câble et du satellite est encore un marché trop restreint pour y faire des investissements considérables.

– Quelle est votre stratégie pour le numérique hertzien ?

« Ce nouveau support pourra

permettre à M 6 de constituer une famille d'au minimum deux télévisions grâce à l'obtention, par la loi, d'un deuxième réseau. Mais la France ne présente pas les meilleures conditions pour développer le numérique hertzien. Les conditions d'attribution sont complexes et le service public y a une part trop belle. Les fonds publics ne peuvent servir à concurrencer le privé. Ils doivent être la contrepartie d'une mission de service public. Une chaîne commerciale lancée par le secteur public sera considérée comme un *casus belli* : nous serons attentifs.

« Mais le problème du numérique hertzien réside dans la vitesse de pénétration des équipements tels que les décodeurs et les récepteurs numériques. La dimension de nos projets sera fonction de ces facteurs. Je crois que le développement prendra beaucoup de temps. Et n'oublions pas que, en France, le numérique par satellite connaît un grand succès, sur lequel nous sommes présents à travers TPS.

– La CLT-UFA a déclaré son intention de détenir 100 % du capital de M 6 au détriment de

Suez-Lyonnaise des Eaux, votre autre actionnaire de référence. Ces tensions gênent-elles votre management ?

« Il faut considérer le côté positif des choses. Il est agréable d'être l'objet des convoitises de ses actionnaires. La situation est simple, il y a une loi et il y a des statuts. Ils prévoient 49 % des actions et 34 % des droits de vote. Nous fonctionnons dans ce cadre-là. Que l'un ou l'autre de nos actionnaires veuille se renforcer est une chose positive. Il revient à Suez et à la CLT-UFA de se mettre d'accord.

« La composition actuelle de l'actionnariat et son mode de fonctionnement n'entraînent en rien M 6. La chaîne bénéficie de l'appui de ses deux actionnaires. Les actifs et les objectifs de Suez, notamment en direction de l'UMTS et de la boucle locale radio, concordent avec la politique Internet de M 6. La CLT-UFA nous donne le moyen d'accès à un réseau de diffusion sur toute l'Europe. Notre objectif est d'assumer une présence française dans ce groupe. »

Propos recueillis par Guy Dutheil

La justice se mêle du conflit entre un journaliste de France 3 et sa direction

NICE

correspondance

« Il y a le feu à France 3 Côte-d'Azur. » L'expression est sur toutes les lèvres dans les couloirs de la station, qui traverse la plus grave crise de son existence. Un article du quotidien *Aujourd'hui Le Parisien*, mercredi 14 juin, a réactivé l'incendie qui couvait depuis plusieurs années en révélant que la justice est saisie du conflit entre le journaliste Jean-Claude Honnorat et sa direction. Deux informations judiciaires ont été ouvertes par le parquet de Grasse, le 5 juin, en particulier pour « usage d'attestations inexactes et subornation de témoins ». Une enquête va être menée à la suite d'une plainte déposée le 8 mai par ce journaliste d'investigation, délégué syndical du SNJ.

Le point de départ de l'affaire est une altercation, le 21 septembre 1999, avec une documentaliste, qui s'estime injuriée par Jean-Claude Honnorat. Le lendemain, plusieurs membres de la rédaction demandent à la direction de sanctionner le journaliste. Début octobre, il est suspendu, passe devant une commission de discipline, puis est mis à pied huit jours sans salaire. Après maintes péripéties, Jean-Claude Honnorat réintègre son poste le 5 juin. Un *statu quo* aurait pu être trouvé, si « l'affaire Honnorat », simple conflit du travail au départ, n'avait pris une tournure judiciaire.

Le SNJ affirme que le journaliste figurait sur une « liste noire », établie par des réseaux politiques autrefois proches de Jacques Médecin, ex-maire (CNI) de Nice, puis de Michel Mouillot, ex-maire (PR) de Cannes. Or M. Honnorat, après avoir révélé, au cours de 1990, certaines affaires mettant en cause l'ancien maire de Nice, avait subi des menaces de mort, prises au sérieux par la police. « La plupart des journalistes de la liste ont été déplacés, explique-t-il, sauf ceux qui ont eu la chance de prendre leur retraite. » S'estimant victime d'une cabale, le journaliste assure : « Depuis sept ans, je suis contraint de cohabiter avec un personnage de la rédaction soupçonné d'avoir contribué à l'élaboration de la liste noire. Il appartient à un groupuscule de journalistes, orphelins du "médecinisme", qui furent très proches de l'ancien maire de Cannes. L'un

d'entre eux appartient à la même loge que l'ex-élu, la GLNF [Grande loge nationale de France]. »

Dans ce contexte, le bureau national du SNJ s'étonne du « silence de France 3 Côte-d'Azur » à propos de l'arrestation de Marcel Giordanengo, un maraîcher, ancien membre de la GLNF, considéré par les enquêteurs comme un homme très influent des réseaux occultes dénoncés par le procureur niçois Eric de Montgolfier. Cette mise en cause fait bondir Olivier Loubet, le rédacteur en chef de France 3 Côte-d'Azur : « L'information a été traitée en bref, car nous n'avions aucune image d'archives. Mais jamais, depuis que je suis à la tête de cette rédaction, il n'y a eu le moindre interdit sur le traitement des affaires sensibles sur la Côte-d'Azur. » Jean-François Tealdi, rédacteur en chef adjoint (membre de la direction nationale du SNJ-CGT), qui avait mené des investigations sur les affaires Médecin, renchérit : « Depuis vingt-deux ans que je suis dans la station, on n'a jamais étouffé quelque affaire que ce soit. »

PRÉAVIS DE GRÈVE

Les syndicats FO, CGC, SNJ-CGT et CFTC ont déposé un préavis de grève illimitée, à compter de mardi 20 juin, en raison de l'article du *Parisien*, qui « porte atteinte à leur honneur et à leur intégrité par de graves accusations sans fondement contre l'ensemble du personnel ». Le président de France Télévision, Marc Tessier, et le directeur général de France 3, Rémy Pflimlin, ont apporté un soutien « sans réserve » au personnel de la station. La direction régionale se dit soucieuse de « ramener la sérénité », mais la tâche est difficile car une vingtaine de plaintes ont été déposées par six personnes de la rédaction dans le cadre de cette affaire.

De son côté, Daniel Gentot, du SNJ-France 3, défend avec force Jean-Claude Honnorat, « victime de l'acharnement de la direction régionale, de la direction générale et du PDG en personne ». De sources proches de la direction, on indiquait, dimanche 18 juin, que « le maintien de Jean-Claude Honnorat au sein de la rédaction de France 3 Côte-d'Azur apparaît compromis ».

Paul Barelli

Fortis Investment Management

Profession : gestionnaire

Une équipe locale

FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT est représentée en France par une équipe de 170 collaborateurs dédiée à la gestion institutionnelle bénéficiant, en outre, du savoir-faire global du groupe FORTIS, l'un des plus grands groupes financiers européens.

Un gestionnaire global

Présent notamment en Europe, aux États-Unis et à Hong-Kong, le groupe FORTIS gère près de 300 milliards d'Euros d'actifs dont la composition le place au 1^{er} rang en Europe pour la gestion d'actifs européens.

Votre gestionnaire

La proximité et l'écoute des équipes locales s'allient ainsi à la puissance au niveau mondial.

Fortis Investment Management - novembre 1999

Fortis Investment Management France

23, rue de l'Amiral d'Estamp - 75209 Paris cedex 16 - Tél. 01.53.87.29.00

www.fortisimf.com

TABLEAU DE BORD

AGENDA

MARDI 20 JUIN

■ **ARMEMENT** : le cinquième Salon des industries de l'armement terrestre, Eurosatory 2000, se tient au Bourget, près de Paris, jusqu'au vendredi 23 juin.

■ **FONCTION PUBLIQUE** : le Conseil supérieur de la fonction publique d'Etat, présidé par le ministre Michel Sapin, examinera le projet de décret sur les 35 heures pour les fonctionnaires.

■ **ÉTATS-UNIS** : publication du solde de la balance commerciale pour avril et du déficit budgétaire pour mai.

MERCREDI 21 JUIN

■ **UNION EUROPÉENNE** : visite du premier ministre canadien, Jean Chrétien, à Paris du 21 au 24 juin et à Lisbonne (du 24 au 26).

■ **BCE** : réunion du conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne.

■ **PÉTROLE** : les ministres des onze membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) se réunissent à Vienne (Autriche).

■ **CHYPRE** : réunion des ministres de l'industrie de 27 pays européens et méditerranéens (Euromed) jusqu'au 23 juin à Limassol.

JEUDI 22 JUIN

■ **UNION EUROPÉENNE** : réunion des ministres de l'environnement à Luxembourg.

■ **FRANCE** : publication de l'indice de l'Insee sur la production industrielle (avril).

■ **ÉTATS-UNIS** : publication des demandes hebdomadaires d'allocations chômage.

VENDREDI 23 JUIN

■ **UNION EUROPÉENNE** : signature du nouvel accord de partenariat avec les pays Afrique-Caraïbes-Pacifique à Cotonou (Bénin).

■ **FRANCE** : publication de l'indice de l'Insee sur les prix à la consommation (mai).

SAMEDI 24 JUIN

■ **ZIMBABWE** : élections législatives.

DIMANCHE 25 JUIN

■ **JAPON** : élections législatives.

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **USINOR** : le groupe sidérurgique français a annoncé, vendredi 16 juin, qu'il allait investir

400 millions de dollars dans la construction d'une usine de laminage à froid de tôle pour l'automobile.

SERVICES

● **ALLIED DOMECQ** : le groupe britannique de spiritueux se prépare à faire une proposition d'achat de 10 milliards de dollars (10,5 milliards d'euros) pour la branche spiritueux du canadien Seagram, sur le point de fusionner avec Vivendi et Canal+, rapporte *The Independent on Sunday*. (lire aussi p. 22).

● **EDF** : Electricité de France envisage d'introduire en Bourse en 2001 ses actifs britanniques, dont London Electricity, rapporte dimanche le *Sunday Telegraph*. La compagnie française n'envisagerait une telle opération, d'une valeur de plus de 3 milliards de livres, qu'après avoir réalisé de nouvelles acquisitions en Grande-Bretagne.

● **JAPAN AIRLINES** : la compagnie aérienne japonaise a annoncé lundi une alliance avec l'américain Northwest Airlines, qui se traduira notamment par un partage de code pour les avions cargos de part et d'autre du Pacifique. L'accord prendra effet le 1^{er} septembre.

● **IKEA** : la chaîne suédoise d'ameublement compte ouvrir vingt nouveaux magasins et créer 12 000 emplois dans les dix prochaines années en Grande-Bretagne, annonce lundi le quotidien britannique *The Financial Times*, qui parle d'un investissement de 800 millions de livres (1 329 millions d'euros).

FINANCE

● **OLD MUTUAL** : le groupe de services financiers britannique va racheter le gestionnaire de fonds américain United Asset Management Corp pour 1,46 milliard de dollars.

RÉSULTATS

■ **MACIF** : la mutuelle niortaise, qui compte plus de 4,2 millions de sociétaires, a annoncé samedi 17 juin un résultat social négatif de 64,7 millions de francs en 1999, pour un chiffre d'affaires en progression de 2 % à 13,8 milliards de francs.

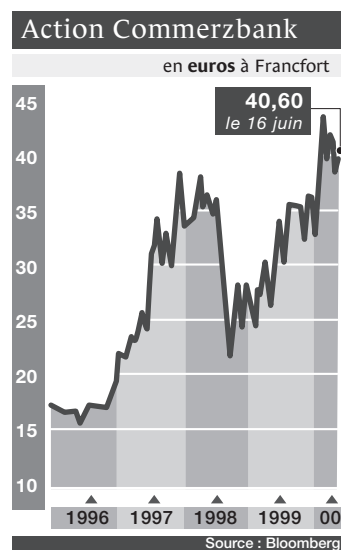
■ **POST OFFICE** : la poste britannique (Post Office) a annoncé lundi sa première perte depuis vingt-quatre ans, soit 264 millions de livres après impôts (419 millions d'euros) durant son dernier exercice achevé fin mars.

VALEUR DU JOUR

Contacts entre la Commerzbank et la Dresdner Bank

LA COMMERZBANK, quatrième banque commerciale allemande, et la Dresdner Bank, troisième banque, ont fait part, lundi 19 juin, de leurs discussions sur des « possibilités de coopération ». Les deux établissements rivaux de la place de Francfort ont confirmé leurs contacts, suite à une rencontre, lors du week-end, des présidents de leurs directoires : Martin Kohlhausen, pour la Commerzbank, et Bernd Fahrholz, de la Dresdner. Vendredi 16 juin, la perspective d'un rapprochement entre les deux banques, objet de nombreuses rumeurs, avait suscité une faible progression du titre de la Commerzbank (+ 0,9 %), celui de la Dresdner restant stable.

Les discussions seraient à « un stade préliminaire ». « En raison de la taille des deux instituts et des conséquences qu'une coopération pourrait engendrer, c'est seulement après un examen soigneux que l'on pourra se rendre compte si ce concept est valable », précise le communiqué. Il ne s'agit pas pour le moment de négociations, plutôt « d'un échange d'idées », selon un porte-parole de la Commerzbank, qui n'exclut pas la possibilité « théorique » d'une fusion. Traditionnellement hostile à un mariage, M. Kohlhausen est sous la pression du fonds de droit néerlandais Cobra, qui a pris le contrôle, début mai, d'environ 17 % du capital de la Commerzbank. Co-



bra ne cache pas sa volonté d'adoser la banque à un partenaire allemand, ou étranger, et M. Kohlhausen entend maîtriser le choix de cet allié. C'est lui qui aurait donc initié les pourparlers avec la Dresdner. Depuis l'échec de sa fusion avec la Deutsche Bank, début avril, celle-ci est également sur la sellette. La Dresdner Bank et Commerzbank disposent d'une capitalisation boursière voisine, respectivement 24 et 21 milliards d'euros. De l'avis des experts, leurs activités se compléteraient plutôt bien. Mais, outre Cobra, les deux instituts devront convaincre deux compagnies d'assurances concurrentes : Allianz, actionnaire de référence de la Dresdner (21,7 %), et Generali, qui détient 5,25 % de la Commerzbank.

Philippe Ricard à Francfort

EUROPE

FRANCFORT DAX 30	LONDRES FT100	PARIS CAC 40
7174,47	6501,70	6481,45
7932	6738	6673
7712	6589	6544
7493	6440	6414
7273	6292	6285
7054	6143	6156
6834	5994	6027

Europe 9h57	Indices sélection	cours 19/06	Var. % 16/06	Var. % 31/12
EUROPE	EURO STOXX 50	5273,02	- 0,16	7,51
EUROPE	STOXX 50	4992,02	- 0,39	5,26
EUROPE	EURO STOXX 324	434,67	- 0,10	4,43
EUROPE	STOXX 653	384,13	- 0,35	1,22
PARIS	CAC 40	6481,45	0,39	8,78
PARIS	MIDCAC
PARIS	SBF 120	4379,46	0,32	8,07
PARIS	SBF 250
PARIS	SECOND MARCHÉ
AMSTERDAM	AEX	678,77	- 0,54	1,10
BRUXELLES	BEL 20	2921,01	- 0,05	- 12,56
FRANCFORT	DAX 30	7174,47	0,60	3,11
LONDRES	FTSE 100	6501,70	- 0,37	- 6,18
MADRID	STOCK EXCHANGE	10748,30	0,23	- 7,67
MILAN	MIBTEL 30	46648,00	- 0,14	8,51
ZURICH	SPI	7776,60	- 0,88	2,73

AMÉRIQUES

NEW YORK Dow Jones	NEW YORK Nasdaq	EURO / DOLLAR
10449,30	3860,56	0,967
11287	4963	0,972
11089	4603	0,956
10891	4243	0,940
10694	3883	0,923
10496	3524	0,907
10299	3164	0,891

Amérique 9h57	Indices sélection	cours 16/06	Var. % 15/06	Var. % 31/12
ÉTATS-UNIS	DOW JONES	10449,30	- 2,48	- 9,11
ÉTATS-UNIS	S&P 500	1464,46	- 0,96	- 0,33
ÉTATS-UNIS	NASDAQ COMPOSITE	3860,56	0,39	- 5,13
TORONTO	TSE INDEX	10035,66	- 0,74	19,28
SAO PAULO	BOVESPA	16242,93	- 0,82	- 3,90
MEXICO	BOLSA	354,75	- 1,24	- 11,66
BUENOS AIRES	MERVAL	485,40	- 3,02	- 11,82
SANTIAGO	IPSA GENERAL	98,56	0,30	- 31,08
CARACAS	CAPITAL GENERAL	7182,65	- 0,88	32,57

ASIE - PACIFIQUE

TOKYO Nikkei	HONGKONG Hang Seng	EURO / YEN
16591,35	16267,47	102,43
20833	18301	104,3
19868	17382	102,5
18903	16462	99
17938	15543	97,3
16973	14623	95,5
16008	13704	

Zone Asie 9h57	Indices sélection	cours 19/06	Var. % 16/06	Var. % 31/12
TOKYO	NIKKEI 225	16591,35	1,67	- 12,37
HONGKONG	HANG SENG	16267,47	- 1,02	- 4,10
SINGAPOUR	STRAITS TIMES	1999,94	- 0,61	- 19,34
SÉOUL	COMPOSITE INDEX	96,42	- 0,49	- 25,84
SYDNEY	ALL ORDINARIES	3104,50	0,25	- 1,52
BANGKOK	SET	24,12	- 1,47	- 30,57
BOMBAY	SENSITIVE INDEX	4866,15	2,13	- 2,79
WELLINGTON	NZSE-40	2035,74	- 0,59	- 7,75

SUR LES MARCHÉS

PARIS

L'INDICE CAC 40 était en recul lors des premières transactions de la séance du lundi 19 juin, affecté par le fort recul du Dow Jones vendredi soir. Il cédait 0,19 %, à 6 443,68 points. Vendredi, l'indice vedette du marché parisien avait terminé la séance sur une perte de 0,87 %, à 6 456,26 points, sous l'effet de la mauvaise orientation de Wall Street à l'ouverture.

FRANCFORT

À LA BOURSE de Francfort, l'indice DAX des trente valeurs vedettes gagnait 0,52 %, à 7 168,60 points, lors des premiers échanges lundi. Vendredi, la place de Francfort a fini en baisse de 2,29 % sous l'influence de Wall Street. L'indice DAX avait clôturé à 7 160,62 points.

LONDRES

L'INDICE FOOTsie de la Bourse de Londres perdait 0,41 %, à 6 443,68 points, lundi, à l'ouverture de la séance. Le marché britannique avait clôturé en hausse vendredi. L'indice Footsie des cent principales valeurs s'était établi à 6 526 points, en hausse de 0,54 %, par rapport à la veille.

TOKYO

LA BOURSE de Tokyo a terminé en forte hausse lundi de 1,7 % après avoir enregistré quatre séances consécutives de baisse la semaine passée. L'indice de référence Nikkei s'est établi à 16 591,35 points.

NEW YORK

WALL STREET a chuté, vendredi 16 juin, à l'issue de la journée dite des « trois sorcières » en raison de l'arrivée à échéance de contrats à terme et d'options. La Bourse a été entraînée par le vif recul des valeurs bancaires, victimes des craintes de hausse des taux d'intérêt. Deux banques - Wachovia Corp. et UnionBancal - ont annoncé que leur bénéfice du deuxième trimestre serait inférieur aux prévisions des analystes car la hausse des taux d'intérêt a affecté leur croissance. L'indice Dow Jones a perdu 2,48 %, à 10 449,30 points et le Standard & Poor's 500 a reculé de 0,97 %, à 1 464,46 points. L'indice Nasdaq a, de son côté, gagné 0,38 %, à 3 860,52 points.

TAUX

LES MARCHÉS obligataires européens reculaient légèrement, lundi 19 juin dans les premiers échanges. Le taux de l'emprunt d'Etat français à 10 ans - évoluant à l'inverse du prix - se situait à 5,25 %. Aux Etats-Unis, vendredi, les investisseurs s'étaient reportés sur le marché obligataire face au recul de la Bourse. Le taux de rendement des obligations s'est nettement détenu, baissant à 5,96 %, contre 6,03 %

MONNAIES

L'EURO évoluait au-dessus de 0,96 dollar, à 0,9660 dollar, lundi matin. De son côté, le billet vert se repliait face au yen, à 106,19 yens, subissant un mouvement de ventes des exportateurs japonais.

ÉCONOMIE

Volatilité accrue sur les marchés financiers

LES MARCHÉS FINANCIERS et bancaires internationaux ont été marqués par une volatilité accrue, au cours des premiers mois de l'an 2000, selon un rapport de la Banque des règlements internationaux (BRI) publié dimanche 18 juin. Les marchés des actions ont été les plus touchés, écrit la BRI, notamment dans le secteur technologique. Les marchés des obligations et monétaires « n'ont pas été épargnés » non plus, ajoute ce rapport qui concerne le premier trimestre.

Selon les experts de Bâle, cette volatilité s'explique par l'incertitude quant au degré du durcissement monétaire aux Etats-Unis et dans la zone euro. Cette incertitude a expliqué « le repli brutal de mai » des marchés des actions. Sur les marchés des obligations, les opérateurs « semblent avoir réagi plus vivement que d'habitude aux données macroéconomiques », ajoute encore le rapport. Par ailleurs, la BRI indique que « les banques ont continué d'investir massivement en titres de dettes internationales au quatrième trimestre 1999 ». Ces placements ont contribué à réduire les primes de risques sur les marchés des titres négociables, encourageant ainsi les investisseurs à se tourner davantage vers ces marchés.

■ **FRANCE** : l'excédent commercial s'est élevé en avril à 2,143 milliards de francs, en réduction sensible par rapport à son excédent révisé de 5,243 milliards de mars, selon les chiffres provisoires corrigés des variations saisonnières publiés vendredi 16 juin par les Douanes. Le surplus commercial de mars avait été initialement chiffré à 7,543 milliards de francs. Sur les quatre premiers mois de l'année, l'excédent totalise 17,982 milliards, soit deux fois moins que les 38,193 milliards de la période correspondante de 1999.

■ **PORTUGAL** : le déficit de la balance commerciale avec les pays hors de l'Union européenne a atteint 1,754 milliard d'euros de janvier à avril, soit une hausse de 26,6 % par rapport à la même période de 1999, a annoncé mercredi l'Institut portugais des statistiques.

■ **ÉTATS-UNIS** : les mises en chantier de logements ont baissé de 3,9 % en mai par rapport au mois précédent, avec un volume en rythme annuel de 1,592 million d'unités, a annoncé vendredi le département du Commerce. Les ana-

lystes tablaient, dans leur consensus, sur une baisse de 1,8 % des mises en chantier en mai sur une base non révisée.

■ **AMÉRIQUE LATINE ET ZONE CARAÏBES** : la croissance devrait être en moyenne de 4 % en 2000, grâce à l'augmentation des investissements étrangers et à l'application de plans d'ajustement, a indiqué vendredi à Cartagena le président de la Banque interaméricaine de développement, Enrique Iglesias. L'afflux de capitaux étrangers dans cette zone a bénéficié à la production et à la création d'emplois, a-t-il précisé.

■ **PÉTROLE** : le président en exercice de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), Ali Rodríguez, s'est justifié de la non-application automatique du mécanisme d'ajustement de l'offre, adopté en mars, arguant du fait que ce ne sont pas les fondamentaux qui ont provoqué la flambée actuelle des prix du brut, dans un entretien exclusif accordé à l'hebdomadaire *Pétrostratégies* paru lundi. Ce mécanisme d'ajustement, adopté en mars, prévoit que si la moyenne mobile sur vingt jours ouvrables du prix de référence de l'OPEP tombe en dessous de 22 dollars le baril ou dépasse 28 dollars, le président en exercice est mandaté pour ordonner aux pays membres d'augmenter ou de réduire de 500 000 barils par jour leur production, afin de stabiliser le marché.

■ **JAPON** : les ventes de voitures neuves au Japon devraient être en augmentation au premier semestre sur un an pour la première fois depuis trois ans, a estimé dimanche le quotidien des affaires *Nihon Keizai Shimbun*. Les ventes de voitures neuves ont augmenté de 0,7 % sur les cinq premiers mois de l'année par rapport à la même période de 1999.

■ **Les exportations vers les monarchies du Golfe** ont baissé de 22 % en 1999 mais le volume des échanges entre les deux parties a parallèlement augmenté de 4,6 % en raison de la hausse des cours du brut, selon un rapport officiel publié dimanche.

■ **RUSSIE** : l'examen du programme économique par le gouvernement russe a été repoussé à la semaine prochaine, a rapporté l'agence Interfax lundi.

Le programme économique de l'équipe gouvernementale, très attendu par les institutions internationales et les économistes russes, devait initialement être discuté vendredi 23 juin. Il le sera le mercredi 28, selon Interfax.

Taux de change fixe zone Euro			Hors zone Euro		
Euro contre	Taux	contre franc	Taux	Euro contre	16/06
FRANC	6,55957	EURO	0,15245	COURONNE DANOISE	7,4594
DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK	3,35385	COUR. NORVÉGIENNE	8,2485
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL. (1000)	3,38774	COUR. SUÉDOISE	8,2800
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238	COURONNE TCHÈQUE	36,0450
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190	DOLLAR AUSTRALIEN	1,5724
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)	4,76703	DOLLAR CANADIEN	1,4097
PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE	8,32894	DOLLAR NÉO-ZÉLAND	2,0010
FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS	2,97860	DRACHME GRECQUE	336,6800
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	1,62607	FLORINT HONGROIS	259,7400
MARKKA FINLAND	5,94573	MARKKA FINLAND	1,10324	ZLOTY POLONAIS	4,2355

Cours de change croisés

19/06 9h57	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. S.
DOLLAR	0,94433	0,96750	0,14751	1,51450	0,61946
YEN	105,89500	102,43500	15,62000	160,36000	65,59500
EURO	1,03359	0,97623	1,15245	1,56500	0,64025
FRANC	6,77920	6,40050	6,55957	10,26600	4,20015
LIVRE	0,60228	0,62345	0,63895	0,09745	0,40915
FRANC SUISSE	1,61430	1,52415	1,56125	0,23805	2,44420

Taux d'intérêt (%)				Matif				
Taux 16/06	Taux j.j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Cours 9h57	Volume 19/06	dernier prix	premier prix	
FRANCE	4,26	4,20	5,27	5,52	Notionnel 5,5			
ALLEMAGNE	4,20	4,45	5,09	5,39	JUN 2000	1561	87,59	87,49
GDE-BRETAG.	5,88	6,03	5,06	4,44	Euribor 3 mois			
ITALIE	4,20	4,42	5,48	5,87	JUN 2000	NC	NC	NC
JAPON	0,06	0,05	1,63	2,14				
ÉTATS-UNIS	6,47	5,83	5,98	5,87				

VALEURS EUROPÉENNES

● L'action du fabricant allemand de composants **Epcos** a chuté de 7,11 %, à 132,60 euros, à l'issue de la séance du vendredi 16 juin. Le bureau d'études de la banque britannique **HSBC** recommande à ses investisseurs de vendre le titre, dont le cours devrait baisser, selon lui, jusqu'à 94 euros.

● Le groupe sidérurgique allemand **Thyssen Krupp**, qui a démenti projeter une OPA hostile sur Continental, a vu son cours de Bourse baisser, vendredi, de 3,81 %, à 18,18 euros. Le titre **Continental** a, pour sa part, reculé de 2,05 %.

● Luciano La Noce, le directeur financier du groupe **Olivetti**, qui détent Telecom Italia, a indiqué, ven-

dredi, que l'opérateur étudiait actuellement une opération de titrisation. Le titre Olivetti a fini en hausse de 1,97 %, à 3,93 euros. La filiale de téléphonie mobile de Telecom Italia, **TIM**, a, pour sa part, clôturé en baisse de 2,25 %, à 11,5 euros, après que le gouvernement italien eut annoncé vendredi que le prix minimal pour l'attribution d'une licence de téléphonie mobile de nouvelle génération UMTS serait de 2 milliards d'euros.

● L'action de la compagnie aérienne **Alitalia** a terminé en hausse de 0,32 %, à 2,21 euros, vendredi. Le groupe table pour 2000 sur un résultat d'exploitation comparable à celui de 1999, a indiqué Domenico Cempella, son directeur général.

19/06 10h15

Code pays	Cours en euros	% Var. 16/06
AUTOMOBILE		
AUTOLIV SDR	SE	25,97 - 1,60
BASE AG	BE	40,50
BMW	DE	33,65
CONTINENTAL AG	DE	19,20
DAIMLERCHRYSLER	DE	57,20
FIAT	IT	27,57 - 0,97
FIAT PRIV.	IT	16,65 - 3,81
MICHELIN /RM	FR	33,80 + 0,57
PEUGEOT	FR	229,20 + 0,17
PIRELLI	IT	2,75 + 0,73
RENAULT	FR	46,45 + 0,98
VALEO /RM	FR	55,50 + 0,18
VOLKSWAGEN	DE	41,60
▶ DJ E STOXX AUTO P		

Code pays	Cours en euros	% Var. 16/06
BANQUES		
ABBEY NATIONAL	GB	13,08 + 1,10
ABN AMRO HOLDIN	NL	25,30 - 1,06
ALL & LEICS	GB	9,46 - 0,33
ALLIED IRISH BA	GB	16,59
ALPHA BANK	GR	44,26
B PINTO MAYOR R	PT	23,15
BANK AUSTRIA AG	AT	51,80 + 1,75
BANK OF IRELAND	GB	11,61
BANK OF PIRAEUS	GR	20
BK OF SCOTLAND	GB	9,48 + 1,18
BANKINTER R	ES	49,35 - 0,90
BARCLAYS PLC	GB	27,21 - 0,69
BAYR.HYPO-UVER	DE	69,80
BCA AG.MANTOVAN	IT	8,40 - 1,06
BCA FIDEURAM	IT	17,20 + 1,18
BCA INTESA	IT	4,33 - 0,69
BCA LOMBARDA	IT	8,86 - 0,34
MONTE PASCHI SI	IT	4 - 0,99
BCA P.BERG.-CV	IT	18,92 + 0,69
BCA P.MILANO	IT	7,26 - 0,68
B.P.VERONA E S.	IT	10,36 - 0,86
BCA ROMA	IT	1,25
BBVA R	ES	15,67 - 1,14
ESPIRITO SANTO	PT	26,30
BCO POPULAR ESP	ES	33,65 - 1,03
BCO PORT ATLANT	PT	4,26
BCP R	PT	5,36
BIPOF CARIRE	IT	101,50
BNL	IT	3,66
BNP /RM	FR	97,20 - 1,02
BSCH R	ES	10,83 - 0,64
CCF /RM	FR	157 - 0,63
CHRISTIANIA BK	NO	5,54
COMIT	IT	5,76 + 0,88
COMM.BANK OF GR	GR	50,67
COMMERZBANK	DE	40,60
CREDIT LYONNAIS	FR	45,40 + 1,73
DEN DANSKE BK	DK	130,04
DNB HOLDING -A	NO	4,21
DEUTSCHE BANK N	DE	87,45
DEXIA	BE	156 - 0,64
DRESDNER BANK N	DE	47
EFG EUROBANK	GR	28,99
ERGO BANK	GR	20,79
ERSTE BANK	AT	43,25 - 0,57
FOERENINGSSB A	SE	15,16
HALIFAX GROUP	GB	9,73 - 0,96
HSBC HLDG	GB	12,20 - 0,39
KBC BANCASSURAN	BE	44,71 - 0,30
LLOYDS TSB	GB	10,21 - 0,62
NAT BANK GREECE	GR	46,04
NATEXIS BQ POP.	FR	76,90 - 0,13
NORDIC BALTIC H	SE	6,70
ROLO BANCA 1473	IT	18,78 - 0,21
ROYAL BK SCOTL	GB	16,76 + 0,38
SAN PAOLO IMI	IT	16,37 + 0,55
S-E-BANKEN -A	SE	11,53
STANDARD CHARTÉ	GB	13,07 - 1,31
STV GENERAL-A/	FR	62,90 - 0,94
SV HANDBK -A	SE	14,13
SWEDISH MATCH	SE	3,26
UBS N	CH	153,42 - 1,84
UNICREDITO ITAL	IT	4,80 + 1,05
UNIDANMARK -A	DK	85,80
XIOSBANK	GR	20,20
▶ DJ E STOXX BANK P		

Code pays	Cours en euros	% Var. 16/06
CONGLOMÉRATS		
CGIP /RM	FR	48 - 2,04
CHRISTIAN DIOR	FR	246 + 0,82
DIETEREN SA	BE	275 + 0,55
GAZ ET EAUX /RM	FR	67 - 1,47
GBL	BE	248,70 + 1,47
GEAERT	BE	41,69 + 2,94
HAGEMEYER NV	NL	25,61 - 1,23
INCHCAPE	GB	3,95 + 5,04
INVESTOR -A-	SE	14,49
INVESTOR -B-	SE	14,67
MYTILINEOS	GR	10,60
NORSK HYDRO	NO	43,04
UNAXIS HLDG N	CH	270,32 - 0,94
ORKLA -A-	NO	19,52
SONAE SCPS	PT	50,59
TOMKINS	GB	3,25 - 3,29
VEBA AG	DE	56,25
▶ DJ E STOXX CONG P		

Code pays	Cours en euros	% Var. 16/06
TÉLÉCOMMUNICATIONS		
EIRCOM	IR	3,02 - 0,33
BRITISH TELECOM	GB	15,01 + 0,11
CABLE & WIRELES	GB	19,23 - 0,65
DEUTSCHE TELEKO	DE	67
E.BISCOM	IT	179 + 0,28
ENERGIS	GB	47,40 - 1,64
EQUANT NV	DE	48
EUROPOLITAN HLD	SE	14,86
FRANCE TELECOM	FR	156,90 + 2,28
HELLENIC TELE (GR	26,67
KONINKLIJKE KPN	NL	105,70
LIBERTEL NV	NL	16,15
MANNESMANN N	DE	292,50
PANAFON HELLENI	GR	12,98
PORTUGAL TELECO	PT	12,41
SONERA	FI	53,20 + 0,38
SWISSCOM N	CH	381,78 - 0,67
TELE DANMARK -B	DK	80,70 - 0,99
TELECEL	PT	17,70
TELECOM ITALIA	IT	14,86 + 1,50
TELECOM ITALIA	IT	7,05 + 1,29
TELEFONICA	ES	22,13 + 1,75
TIM	IT	11,49 - 0,09
VODAFONE AIRTOU	GB	5,06 - 1,54
▶ DJ E STOXX TCOM P		

Code pays	Cours en euros	% Var. 16/06
CONSTRUCTION		
ACCIONA	ES	45,64 + 1,88
AKTOR SA	GR	9,86
UPONOR -A-	FI	19,50
AUMAR R	ES	15,30
ACESA R	ES	10,20
BLUE CIRCLE IND	GB	6,75
BOUYGUES /RM	FR	707 - 1,53
BPB	GB	5,28
BUZZI UNICEM	IT	9,40
CRH PLC	GB	29,39 + 0,11
CIMPOR R	PT	20,15
COLAS /RM	FR	202
GRUPO DRAGADOS	ES	7,84 + 0,26
FERRIVAL AGROM	ES	7,50
FCC	ES	21,56 + 0,05
GROUPE GTM	FR	92,50 - 0,86
HANSON PLC	GB	7,73
HEIDELBERGER ZE	DE	58,90 + 0,68
HELLTECHNOLOG R	GR	24,21
HERACLES GENL R	GR	24,50
HOCHTIEF ESSEN	DE	32,50
HOLDERBANK FINA	CH	1268,34 - 1,49
IMERYS /RM	FR	130,40 + 0,31
ITALCEMENTI	IT	10,22
LAFARGE /RM	FR	80,95 - 0,06
MICHANIKI REG.	GR	9,42
PILKINGTON PLC	GB	1,45
RMC GROUP PLC	GB	13,32 - 0,59
SAINT GOBAIN /R	FR	146,20 + 0,83
SKANSKA -B	SE	38,53
TAYLOR WOODROW	GB	2,34
TECHNIP /RM	FR	125,10 - 1,50
TITAN CEMENT RE	GR	41,60
WIENERB BAUSTOF	AT	24,55 + 0,20
WILLIAMS	GB	6,05 + 0,26
▶ DJ E STOXX CNST P		

Code pays	Cours en euros	% Var. 16/06
PRODUITS DE BASE		
ACERINOX R	ES	35,10 + 0,29
ALUMINIUM GREEK	GR	42,77
ANGLO AMERICAN	GB	48,19 - 2,06
ARJO WIGGINS AP	GB	4,01 - 0,39
ASSIDOMEN AB	SE	16,97 - 1,06
BEKAERT	BE	55,60 + 0,18
BILLITON	GB	4,11 - 1,52
BOEHLER-UDDEHOL	AT	39,90
BUNZL PLC	GB	5,58 - 0,56
CORUS GROUP	GB	1,58 - 0,99
ELVAL	GR	7,25
ISPAT INTERNATI	NL	10,90 + 3,81
JOHNSON MATTHEY	GB	14,57 - 1,91
MAYR-MELNHOF KA	AT	50,03 - 0,54
METSÆ-SERLA -B	FI	7,89
HOLMEN -B-	SE	24,28 + 0,25
OUTOKUMPU	FI	11,40
PECHINEY-A-	FR	45,01 + 0,02
RAUTARUUKKI K	FI	5,08 + 0,59
RIO TINTO	GB	16,27 - 1,53
SIDENOR	GR	9,27
SILVER & BARYTE	GR	32,67
SMURFIT JEFFERS	GB	2,07
STORA ENSO -A-	FI	9,60
STORA ENSO -R-	FI	9,09 + 1,34
SVENSKA CELLULO	SE	19,99
THYSSEN KRUPP	DE	18,18
UNION MINIERE	BE	39,50
UPM-KYMMENE COR	FI	25,80 + 3,20
USINOR	FR	13,25
VIOHALCO	GR	12,92
VOEST-ALPINE ST	AT	31,20 + 0,97
▶ DJ E STOXX BASI P		

Code pays	Cours en euros	% Var. 16/06
CHIMIE		
AIR LIQUIDE /RM	FR	135,20 + 0,82
AKZO NOBEL NV	NL	41,70 + 1,07
BAF AG	DE	40,50
BAYER AG	DE	40,20 + 0,27

BOC GROUP PLC	GB	14,73
CELANESE N	DE	19,80
CIBA SPEC CHEM	CH	65,82 - 1,20
CLARIANT N	CH	387,55 - 1,31
DEGUSSA-HUELS	DE	31,85
DSM	NL	34,24 + 0,12
EMS-CHEM HOLD A	CH	4823,52 - 0,46
ICI	GB	8,23 - 1,70
KEMIRA	FI	5,20
LAPORTE	GB	8,45
LONZA GRP N	CH	556,02
RHODIA	FR	17,28 - 0,97
SOLVAY	BE	70,55 + 0,57
TESSENDERLO CHE	BE	42 + 0,12
▶ DJ E STOXX CHEM P		

PHARMACIE		
ASTRAZENECA	GB	44,16 + 0,50
BB BIOTECH	FR	69,65 - 0,85
GLAXO WELLCOME	CH	1017,87 + 1,86
NOVARTIS N	CH	1578,37 - 0,16
NOVO NORDISK B	DK	174,28 - 1,14
ORION B	FI	23,90
QIAGEN NV	NL	184 + 2,76
ROCHE HOLDING	CH	12299,02 + 2,13
ROCHE HOLDING G	CH	10752,03 - 0,59
SANOFI SYNTHELA	FR	45,60 + 0,04
SCHERING AG	DE	56,50
SMITHKLINE BEEC	GB	13,18 - 1,07
UCB	BE	38,25 + 1,14
▶ DJ E STOXX HEAL		

ÉNERGIE		
BG	GB	5,29
BP AMOCO	GB	10 + 1,12
BURMAH CASTROL	GB	26,15
CEPSA	ES	9,50 - 0,52
COFLEXIP /RM	FR	121
DORDTSCHE PETRO	NL	54,10
ENI	IT	5,72 - 2,39
ENTERPRISE OIL	GB	7,77 + 1,65
HELLENIC PETROL	GR	12,45
LASMO	GB	2,15
OMV AG	AT	92,50 - 0,11
PETROLEUM GEO-S	NO	19,52
REPSOL	ES	20,30 - 0,98
ROYAL DUTCH CO	NL	66,26 + 0,24

BIENS D'ÉQUIPEMENT		
ABB N	CH	128,11 - 0,50
ADECCO N	CH	890,40 - 2,25
ALSTOM	FR	27,40 + 0,66
ALUSUISSE LON G	CH	667,48 - 0,57
ASSA ABLOY-B-	SE	21,74 - 4,26
ASSOC BR PORTS	GB	4,71
ATLAS COPCO -A-	SE	21,62
ATLAS COPCO -B-	SE	20,65 + 0,59
ATTICA ENTR SA	GR	12,01
BAA	GB	7,58 - 2,44
BBA GROUP PLC	PT	7,38
BRISA AUTO-ESTR	PT	8,76
CIR	IT	3,83 - 1,54
CAPITA GRP	GB	26,05 + 0,24
CDB WEB TECH IN	IT	13,22 - 1,12
CMG	GB	62,25
COOKSON GROUP P	GB	3,25
DAMPKIBS -A-	DK	10590,66
DAMPKIBS -B-	DK	11395,02
DAMPKIBS SVEND	DK	16087,08 + 1,87
ELECTROCOMPONEN	GB	10,59
EUROTUNNEL /RM	FR	1,03
FALCK	DK	150,15 + 1,82
FINNLINES	FI	19
FKI	GB	3,98 - 1,18
FLS IND.B	DK	15,42 + 5,50
FLUGHAFEN WIEN	AT	36,05 - 0,55
GKN	GB	14,14 - 1,65
HALKOR	GR	5,97
HAYS	GB	6,24 - 3,19
HEIDELBERGER DR	DE	66,50
HUHTAMAELI VAN	FI	3,34
IFIL	IT	8,95 - 1,54
IMI PLC	GB	4,23 + 2,68

VALEURS FRANÇAISES

Après avoir terminé en repli de 3,36 %, vendredi, l'action Equant reculait de 3,48 %, à 44,4 euros, dans les premiers échanges lundi 19 juin. Equant et Global Crossing auraient mis fin à leurs négociations de fusion, en raison principalement d'un désaccord sur le prix.

Le cours de Suez Lyonnaise des eaux baissait de 0,85 %, à 187 euros, lundi matin. Le pôle communication du groupe français pourrait entrer en Bourse, avait indiqué, vendredi, son président Gérard Mestrallat, lors d'une conférence de presse.

L'action Gaz et eaux était stable à 67,1 euros, lundi matin. UBS Warburg, actionnaire à hauteur de 7 % de Gaz et eaux, a brandi la menace d'une offre publique sur la holding, rebaptisée Azeo, lors de l'assemblée générale, vendredi, si sa décade en Bourse ne se réduisait pas.

Le titre Elixor était stable à 13,25 euros, lundi matin. Le groupe de restauration collective prévoit une croissance de ses résultats de 5 à 7 % pour les prochains exercices, ont déclaré ses coprésidents Francis Markus et Robert Zolade, dans un entretien au journal Investir.

L'action Zodiac céda à 1,67 %, à 200,6 euros, dans les premières transactions lundi. L'équipementier a amélioré de 45 % son chiffre d'affaires au cours des neuf premiers mois de son exercice 1999/2000.

RÈGLEMENT MENSUEL

LUNDI 19 JUIN Cours relevés à 9 h 57

Liquidation : 23 juin

Table of French stock market data including columns for 'Précédent en euros', 'Cours en euros', 'Cours en francs', '% Var. veille', and '% Var. 31/12 (1)'. Lists various companies like B.N.P. (T.P.), C.R. LYONNAIS (TP) L, etc.

Table of French stock market data (continued) listing companies like BAZAR HOT. VILLE, BIC, BIS, B.N.P., BOLLORÉ, BONGRAIN, BOUYGUES, etc.

Table of French stock market data (continued) listing companies like GROUPE SONOPAR, GUYENNE GASCOGNE, HACHETTE FILI.MED, HAVAS ADVERTISING, etc.

Table of French stock market data (continued) listing companies like TECHNIP, THOMSON-CSF, THOMSON MULTIMEDI, TOTAL FINA ELF, etc.

Table of International stock market data with columns for 'Précédent en euros', 'Cours en euros', 'Cours en francs', '% Var. veille', and '% Var. 31/12 (1)'. Lists companies like AMERICAN EXPRESS, A.T.T., BARRICK GOLD, etc.

ABRÉVIATIONS B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes. SYMBOLES 1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; # contrat d'animation; o = offert; d = demandé; † offre réduite; ‡ demande réduite; ◆ cours précédent. DERNIÈRE COLONNE RM (1): Lundi daté mardi: % variation 31/12; Mardi daté mercredi: montant du coupon en euros; Mercredi daté jeudi: paiement dernier coupon; Jeudi daté vendredi: compensation; Vendredi daté samedi: nominal.

NOUVEAU MARCHÉ

VENDREDI 16 JUIN Cours relevés à 18 h 07

Table of Nouveau Marché stock market data with columns for 'Valeurs', 'Cours en euros', 'Cours en francs', '% Var. veille', and '% Var. 31/12 (1)'. Lists companies like ABEL GUILLEM, AB SOFT, ACCESS COMM, etc.

Table of Nouveau Marché stock market data (continued) listing companies like CMT MEDICAL, COALA, COHERIS ATIX, COIL, etc.

Meilleure gestion sur 10 ans* Grand Prix décerné à Crédit Lyonnais Asset Management pour sa gestion de Sicav et FCP, par La Tribune et Standard & Poor's. www.creditlyonnais.com www.clamdirect.com

Table of Second Marché stock market data with columns for 'Valeurs', 'Cours en euros', 'Cours en francs', '% Var. veille', and '% Var. 31/12 (1)'. Lists companies like ALTEN (SVN), ARKOPHARMA, ASSYSTEM, etc.

SICAV et FCP

Une sélection. Cours de clôture le 16 juin

Table of SICAV and FCP data listing various investment vehicles like AGIPI, BNP, CDC Asset Management, etc.

Table of Caisse d'Épargne and Crédit Agricole data listing various investment vehicles like ÉCUR. 1,2,3... FUTUR, ÉCUR. ACT. FUT.D, etc.

Table of CREDIT LYONNAIS ASSET MANAGEMENT data listing various investment vehicles like OPTALIS SÉRÉNITÉ C, PACTE SOLI. LOGEM., etc.

Table of SG ASSET MANAGEMENT data listing various investment vehicles like CADENCE 1 D., CADENCE 2 D., CADENCE 3 D., etc.

EURO 2000 Les incidents qui ont émaillé le match du groupe A entre l'Allemagne et l'Angleterre (0-1), samedi 17 juin, à Charleroi, ont conduit les autorités du football à adresser une dernière

mise en garde aux responsables anglais. ● L'UNION EUROPÉENNE DE FOOTBALL (UEFA) a averti que l'Angleterre serait exclue du tournoi si les hooligans récidivaient. ● LA RENCONTRE ANGLETERRE-



ROUMANIE, mardi 20 juin, à Rotterdam (Pays-Bas), servira de test. ● LE PREMIER MINISTRE BRITANNIQUE, Tony Blair, devait évoquer la situation, lundi 19 juin, au sommet européen de Feira (Portugal). ● LES

HOOLIGANS ANGLAIS impliqués dans le drame du stade du Heysel, en 1985 à Bruxelles, avaient provoqué l'exclusion des équipes anglaises de toutes les compétitions européennes pendant cinq ans.

Les hooligans sont sur le point de disqualifier l'Angleterre

Les incidents qui ont émaillé le match Allemagne-Angleterre (groupe A) de l'Euro 2000 ont conduit l'Union européenne de football (UEFA) à adresser un dernier avertissement solennel aux autorités anglaises : en cas de récidive, leur sélection serait exclue du tournoi

CHARLEROI

de notre envoyé spécial

L'équipe d'Angleterre devra-t-elle rentrer au pays plus tôt que prévu ? A l'approche du match décisif, mardi 20 juin, à Charleroi, contre la Roumanie, la question ne se pose plus uniquement en termes sportifs. C'est peut-être en dehors du terrain, dans les réunions de l'Union européenne de football (UEFA), que se joue désormais l'avenir de la sélection anglaise dans cet Euro 2000.

Le comité exécutif de l'UEFA s'est en effet réuni, dimanche 18 juin, à Liège, afin d'adresser une mise en garde à la fédération anglaise et au gouvernement britannique : si les hooligans continuent de sévir en Belgique, comme ils l'ont fait ces derniers jours, la formation de Kevin Keegan pourrait être exclue du tournoi.

Une telle décision renverrait le football anglais aux pires heures de son histoire ; c'est-à-dire en 1985, année du drame au stade bruxellois du Heysel (39 morts et 600 blessés, dans une émeute provoquée par les supporters anglais avant un match Juventus Turin-Liverpool). A l'époque, l'UEFA, qui portait une lourde responsabilité dans l'organisation de cette rencontre, avait écarté les clubs anglais des compétitions internationales pendant cinq ans. Pareille sanction, si elle devait être prise à l'Euro 2000, pénaliserait aussi la candidature de ce pays à l'organisation de la Coupe du Monde 2006.

MOBILISATION POLICIÈRE

Ce rappel à l'ordre, d'une virulence inédite en pleine compétition, est intervenu au lendemain du match Allemagne-Angleterre, l'après-midi tant redoutée du premier tour (Le Monde du 17 juin). A Charleroi, la mobilisation de plus de 3 000 policiers, de 2 hélicoptères et de 13 canons à eau a permis d'éviter le pire entre environ 10 000 Allemands et au moins 15 000 Anglais. La ville, presque soulagée de s'en tirer avec des bagarres, quelques cavalcades et des vitrines brisées, a tout de même vécu une journée sous tension.

Les images de violence, souvent spectaculaires, ont assuré un reten-

tissement quasi planétaire à ces événements somme toutes limités. A Bruxelles, où des milliers d'Anglais se sont rendus en train après la rencontre, les unités anti-émeute ont dû intervenir pour mettre un terme aux accrochages entre les visiteurs et des jeunes d'origine maghrébine. Là encore, toutefois, la police n'a jamais paru débordée, malgré des dégâts assez importants.

Une cinquantaine de blessés légers, plus de 50 arrestations, des Anglais expulsés par charters entiers : compte tenu des craintes soulevées par ce match, les forces de l'ordre des deux villes ont dressé un bilan plutôt positif de ce 17 juin. Mais un simple coup d'œil au programme sportif de cette deuxième semaine suffit à comprendre le souci de l'UEFA de rejeter par avance toute responsabilité dans une éventuelle aggravation de la situation. Le programme ? Le 19 juin, à Bruxelles, Belgique-Turquie ; le 20 juin, à Charleroi, Angleterre-Roumanie.

Les deux villes étant séparées



Les policiers belges en action, lors des affrontements entre supporters anglais et allemands, samedi 17 juin, à Charleroi.

Un phénomène ancré dans toute une frange de la société anglaise

Les hooligans, encore. Comme au Heysel, en 1985. Comme en France, en 1998. Comme demain, sans doute. Car l'Union européenne de football (UEFA) se trompe en croyant que le gouvernement britannique pourra, par sa seule

offrir, c'est-à-dire une vision partielle des effectifs. Contrairement à l'Allemagne, où la très nette séparation entre supporters « normaux » et « hools » facilite le travail des policiers, l'Angleterre est confrontée à un mélange des genres. Il s'en faut souvent de peu, lors d'un déplacement à l'étranger, pour qu'un supporter supposé pacifique bascule dans le camps des fauteurs de troubles. Question de circonstances, de résistance à l'alcool, ou de solidarité face à un adversaire commun.

« VOYOUS AU CERVEAU MORT »

La fameuse classification en trois catégories – A, B, C en fonction du degré de « dangerosité » – n'a donc guère de sens en ce qui concerne les Anglais. Chez eux, le basculement dans la violence se fait d'autant plus naturellement que le phénomène hooligan, malgré son relatif déclin, reste ancré dans toute une frange de la société. En d'autres termes, ces « voyous au cerveau mort » que dénonçait le premier ministre Tony Blair en 1998 sont trop nombreux – tout au moins potentiellement – pour être répertoriés. Que la police les arrête, et il en viendra d'autres, faits dans le même moule, fils tatoués d'une Angleterre urbaine, masculine et natio-

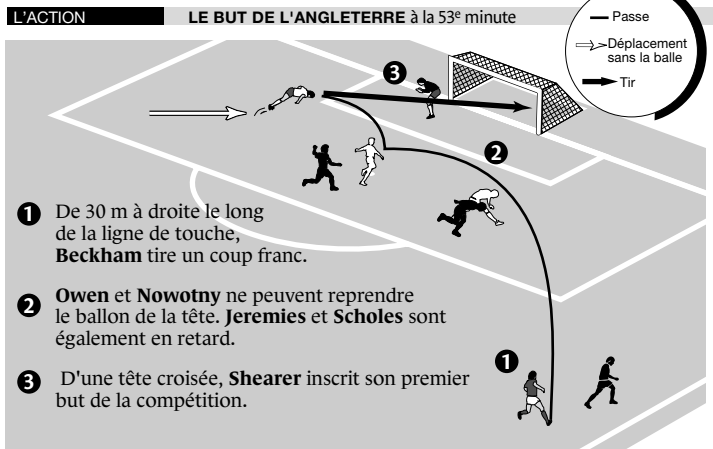
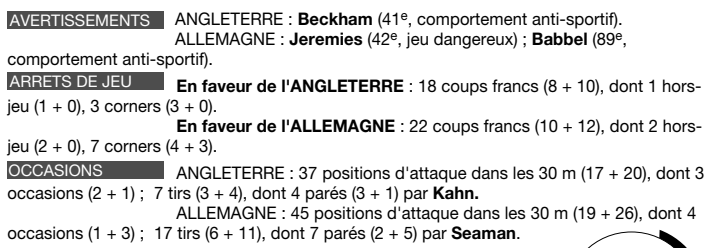
naliste qui tend le poing – ou le bras – en chantant *God save the Queen* et entonne sans cesse un refrain hostile aux républicains irlandais.

A longueur d'années, ils suivent des petits clubs, dont les moyens sont sans commune mesure avec ceux de ces équipes de *yuppies* que sont devenus Chelsea, Manchester United ou Arsenal, mais nous sommes ici au cœur du vrai football anglais, donc de l'Angleterre ; et c'est bien ce que le pays a de plus de mal à admettre. Ces gaillards-là se nourrissent depuis trente ans de la tradition populaire qui fait d'un supporter un « mec » (*lad*) ou un « chef » (*guy*), s'il sait défendre ses couleurs et rester solidaire dans l'adversité.

Or, à l'étranger, ils se sentent souvent en situation d'agressés, persuadés que la terre entière leur en veut (les Allemands, à Charleroi ; les Turcs ; à Bruxelles). Ont-ils tout à fait tort ? Leur seule présence est source de tension. Il n'est pas un pays dont les jeunes supporters « ultras » n'aient envie de se mesurer aux « maîtres » anglais avec les caméras pour témoin. Et cela non plus, l'UEFA n'y pourra rien changer.

P. Br.

Philippe Broussard



L'Allemagne et l'Angleterre à la recherche du paradis perdu

CHARLEROI de notre envoyé spécial

Occultée en partie par les débordements des hooligans, la rencontre disputée, samedi 17 juin, à Charleroi entre les joueurs de Kevin Keegan et ceux d'Erich Ribbeck a eu le mérite de confirmer plusieurs tendances importantes concernant l'avenir footballistique de deux sélections qui, depuis un siècle, ont souvent dominé la scène européenne et parfois mondiale.

Autant le préciser rapidement : le proche avenir des Anglais et, surtout, des Allemands dans cet Euro 2000 s'annonce plutôt sombre. Le médiocre spectacle offert pendant quatre-vingt-dix minutes a confirmé ce que beaucoup d'observateurs annonçaient depuis quelques mois : l'Allemagne doit repartir de zéro et l'Angleterre continuer à travailler. « Depuis deux ans, nous ne sommes plus capables de développer un jeu collectif digne de ce nom », analyse Günther Netzer, ancien joueur de la Mannschaft des années 70.

A Charleroi, ce constat en forme d'accusation s'est révélé d'une triste actualité. Le très contesté et bientôt ex-sélectionneur Erich Ribbeck avait décidé de garnir abondamment son milieu de terrain en alignant cinq éléments.

Ce renforcement quantitatif dans une zone de jeu vitale n'a débouché que sur une bataille du milieu pagailleuse à souhait, entre des Allemands dénués de toute inspiration et des Anglais ne

comptant que sur leur légendaire *fighting spirit* et le talent, réel, de Paul Scholes.

L'arrivée, une victoire anglaise (la première depuis 1966 face à cet adversaire) acquise sur un coup de tête rageur d'Alan Shearer et une situation devenue critique pour la Mannschaft, en passe d'être éliminée. Rares sont ceux qui se font encore des illusions.

Le Portugal en quarts de finale

Grâce à son succès devant la Roumanie (1-0), samedi 17 juin, à Arnhem (Pays-Bas), la sélection portugaise emmenée par Luis Figo a assuré sa place en quarts de finale, pris la tête du groupe A et fait la preuve de ses capacités. Louée jadis pour ses seules qualités techniques, elle a démontré des ressources morales exceptionnelles. Capable de remonter un handicap de deux buts face aux Anglais, elle a su vaincre la Roumanie lors des arrêts de jeu (but de Francisco Da Costa à la 94^e minute). Elle ne devrait pas pour autant négliger son dernier match de poule. Si l'Allemagne, mardi 20 juin, à Rotterdam, est condamnée à la victoire pour rester en lice, les Portugais tenteront d'effacer la blessure née de leur dernière rencontre. Le 6 septembre 1997, le Portugal avait été privé du Mondial 1998 à l'issue d'un match marqué par l'expulsion contesté de Manuel Rui Costa. Son absence pendant le dernier quart d'heure avait permis à l'Allemagne de revenir au score.

Fidèle à son style provocateur, Paul Breitner, l'ancienne vedette et grande gueule de la sélection des années 70 et 80, a même lancé un tonitruant « Faites vos valises ! », qui résume bien l'état d'esprit excédé de millions de fans allemands.

Le titre arraché en 1996 en finale de l'Euro sur la pelouse de Wembley par Oliver Bierhoff et ses coéquipiers aurait dû marquer la

fin d'une aventure pour ce groupe et le début d'une nécessaire reconstruction. Ce qui n'a pas été le cas. La piètre prestation allemande lors du Mondial 1998 et l'élimination en quarts de finale face aux Croates (0-3) ne faisait que confirmer cette urgence. Mais les dirigeants de la fédération nationale ont une fois de plus différé la reconstruction.

suivre cet exemple. » Kevin Keegan et ses joueurs savourent, eux, leur succès historique sur l'ennemi intime.

Mais cette équipe d'Angleterre, qui a désormais de bonnes chances de se qualifier – un match nul lui suffit contre les Roumains, mardi 20 juin, à Charleroi – ne pourra encore longtemps jouer sur ses seules qualités de cœur lorsqu'un adversaire moins brouillon que l'Allemagne se présentera sur son chemin.

TRAVAUX EN COURS

Ce qui pourrait être le cas dès le 24 juin, à Bruxelles, face à l'Italie. Contrairement à l'Allemagne, la sélection anglaise a déjà débuté ses travaux de reconstruction. Ils ont commencé sous l'ère de Terry Venables, se sont poursuivis avec Glenn Hoddle et continuent aujourd'hui avec Kevin Keegan.

Si le football allemand semble avoir du mal à faire émerger de nouveaux talents, l'Angleterre n'en manque pas, comme en témoigne la présence en sélection de Michael Owen (20 ans), Steven Gerrard (20 ans) ou Emile Heskey (22 ans). Mais Kevin Keegan n'a toujours pas trouvé le bon équilibre entre une défense vieillissante, un milieu de terrain manquant de maîtrise tactique et une attaque comptant encore trop sur les coups de griffes du vieux lion Alan Shearer. Sans compter que le sort de la sélection ne dépend plus uniquement de ses résultats.

Alain Constant

Avec Raul, l'Espagne reprend goût à la victoire

En inscrivant le premier but de son équipe face aux surprénants Slovénes, le jeune attaquant du Real Madrid a sonné l'heure de la révolte pour la sélection ibérique, qui s'est imposée (2-1)

Dans le groupe C, l'Espagne a remporté une précieuse victoire face à la Slovénie (2-1), dimanche 18 juin, à Amsterdam (Pays-Bas), qui lui permet de se replacer dans la course aux quarts de finale de l'Euro 2000. Raul et Jose-

ba Etxeberria ont inscrit les deux buts espagnols, Zlatko Zahovic, désormais meilleur buteur (3 réalisations) du tournoi avec le Yougoslave Savo Milosevic, réduisant l'écart pour les Slovénes. Si elle veut définitivement

assurer sa qualification, la sélection espagnole doit absolument vaincre la Yougoslavie, mercredi 21 juin, à Bruges (Belgique). Quant aux Slovénes, dont l'immense talent les porte parfois à oublier de préserver un ré-

sultat, ils devront se mesurer aux Norvégiens, qui pourraient profiter de ces travers lors du face-à-face des deux équipes, le même jour, à Arnhem (Pays-Bas), pour se hisser, eux aussi, en quarts de finale.

AMSTERDAM

de notre envoyé spécial
Le deuxième match a confirmé les premières impressions : les Slovénes produisent par instants un excellent football, ils jouent vite et bien, savent déstabiliser n'importe quelle défense grâce à leur maîtrise du jeu à une touche de balle, mais sont incapables de préserver un résultat ; les Espagnols, eux, paraissent fatigués par leurs interminables campagnes européennes - la plupart d'entre eux ont disputé plus de 80 matches depuis le début de la saison 1999-2000 - « et ils n'auront que trois jours pour récupérer avant d'affronter la Yougoslavie », soupire l'entraîneur espagnol, José Camacho.

Après leur courte victoire (2-1) sur la Slovénie, dimanche 18 juin, à Amsterdam (Pays-Bas), les Espagnols se sont toutefois relancés dans la course à la qualification pour les quarts de finale de l'Euro 2000. Le 21 juin, à Bruges, face à la Yougoslavie, ils joueront bien plus que cela : leur honneur et leur réputation. A eux de faire taire les sarcasmes qui avaient accompagné leur défaite (0-1) face à la Norvège, à eux de faire taire la pénible ritournelle qui veut que l'Espagne, toujours favorite, n'arrive jamais placée au terme des grandes compétitions internationales.

Srecko Katanec, le coach slovène, avait tout compris de l'embarras de

ses adversaires. Avant le match, il avait publiquement demandé à ses joueurs de « faire preuve de respect pour l'Espagne ». C'était, volontairement ou non, une interprétation amusante d'un dicton en vogue dans le football : « Il n'y a plus de petites équipes. »

DÉFENDRE À ONZE ?

Après la défaite, l'insolent renouvellera son offense : « Je n'ai pas du tout été impressionné par l'Espagne. Il y a des favoris dans tous les groupes. Aujourd'hui, ce pourrait aussi bien être nous les favoris du groupe C. »

Srecko Katanec avait également sommé ses joueurs, offensifs par nature, de « défendre à onze quand il le

faut, pour éviter d'encaisser des buts ». Hélas, les surprénants Slovénes ont vite mangé la consigne ! Dès la 4^e minute, ils se sont laissés surprendre par un tir envoyé en pleine lucarne, des 16 mètres, par le pied gauche de Raul. En peu de temps et peu de ballons, l'attaquant espagnol venait de faire taire les critiques soulevées par sa première prestation. Non, l'homme qui vient de devenir le footballeur le mieux payé au monde (40 millions de francs par an) en signant un avenant à son contrat avec le Real Madrid n'est pas aussi épuisé que ça. Non, sa réputation n'est pas surfaite.

Pendant quatre-vingt-dix minutes, le coéquipier et rival de Nico-

las Anelka à Madrid se retrouvera à plusieurs reprises en position d'inscrire un deuxième but aux Slovénes. Sans succès. Son compatriote Joseba Etxeberria s'en chargera à la 60^e minute, en punissant l'excès d'euphorie qui venait de gagner les rangs slovénes. Zlatko Zahovic avait égalisé quelques instants auparavant, devenant ainsi le meilleur réalisateur de l'Euro 2000, avec 3 buts. Raul, buteur régulier au Real Madrid, est en retard sur le tableau de marche, à l'image de son équipe.

STAR NAISSANTE

Comme tous les acteurs de cet Euro 2000, il a nettement faibli en fin de rencontre. Mais pendant plus d'une heure il aura su répondre aux attentes de José Camacho, qui rêvait de voir « onze camachitos », onze petits Camacho, aussi passionnés et fougueux que le sélectionneur avait su l'être en ses années de joueur. « Notre propos était de gagner, a expliqué le technicien à l'issue de la rencontre. Contre la Norvège, on avait mieux joué, mais on avait perdu. J'avais dit que je ferais des changements, j'en ai fait, mais tout ne se résume pas à des problèmes d'homme. »

Sa bonne performance aidera sans doute Raul à gagner enfin les faveurs du public espagnol, pas encore conquis par la star naissante. Du haut de son gabarit modeste (1,80 m pour 66 kg), Raul (23 ans) se contente souvent de répéter que, avec sa famille, « le foot est toute [sa] vie ». Et rien d'autre. C'est peu pour faire l'idole des foules. Mais il a tout le temps de démontrer que son talent, immense, mérite mieux qu'une reconnaissance polie.

A. Ct.

Eric Collier

Le dilemme des Bleus

L'équipe de France n'aurait-elle pas intérêt à perdre son ultime match du premier tour face aux Pays-Bas, mercredi 21 juin ? Dans l'hypothèse d'un revers à Amsterdam, les Bleus retrouveraient leur lieu de villégiature à Genval, au sud de Bruxelles, et le stade de Bruges pour leur quart de finale, alors qu'un score nul ou un succès devant les Pays-Bas les conduirait à Rotterdam. Pour Zinedine Zidane, si les Bleus sont battus « après avoir effectué un bon match, ce serait une consolation de reprendre nos quartiers. En cas de victoire, je ne crois pas que nous prendrions un avantage psychologique sur les Néerlandais. Ils seraient encore plus motivés si nous devions les retrouver en finale ». La 2^e place permettrait de surcroît à la France d'éviter l'Italie en demi-finales.

Savo Milosevic fait rêver la Yougoslavie

LIEGE

de notre envoyé spécial

Les Yougoslaves sont de retour dans la course. Et cette information n'est pas une bonne nouvelle pour les Français ou les Néerlandais, potentiels opposants en quarts de finale d'une sélection yougoslave redevenue performante, comme l'a démontré son match disputé, dimanche 18 juin, à Liège (Belgique), face aux rugueux Norvégiens.

« Cela fait longtemps que nous sommes forts et que nous le savons ! Reste à le démontrer de manière régulière », soulignait avant cette rencontre Savo Milosevic, buteur devenu le symbole d'une formation ayant retrouvé l'efficacité après une heure d'absence face aux Slovénes lors de son premier match. Une heure ayant coûté trois buts aux Yougoslaves avant que Savo Milosevic, rentré en jeu à la 52^e minute, ne marque deux des trois buts de son équipe.

Face aux Norvégiens, passés maîtres dans l'art de faire déjouer l'adversaire, le solide Savo Milosevic a inscrit le seul but d'un match très tendu au cours duquel l'arbitre écossais Hugh Dallas a dû jouer du carton : deux avertissements côté norvégien, quatre de l'autre, sans oublier l'expulsion du jeune Majeta Kezman, quarante-quatre

secondes après son entrée sur le terrain, pour un tacle sur Erik Mykland. Après l'expulsion de Sinisa Mihajlovic face aux Slovénes, le 13 juin, les joueurs dirigés par Vujadin Boskov semblent, au-delà de leurs évidentes qualités techniques, se spécialiser dans les gestes répréhensibles. Un but, un seul, inscrit dès la 8^e minute de jeu par Savo Milosevic d'une subtile déviation du talon à la suite d'un coup franc tiré par Ljubinko Drulovic a donc suffi pour que la Yougoslavie prenne la tête de son groupe. Et voilà les bookmakers qui parient déjà sur l'attaquant du Real Saragosse pour remporter le titre de meilleur buteur de la compétition. Pour l'instant, le Serbe, né en Bosnie, partage la première place en compagnie du Slovène Zlatko Zahovic.

Le meilleur joueur de ce véritable choc de cultures fut Dragan Stojkovic. Agé de trente-cinq ans, l'ancien joueur de l'Olympique de Marseille a retrouvé une nouvelle jeunesse. Auteur d'une multitude de passes et d'ouvertures en or, celui que tout un peuple surnomme « Pixie » apporte une plus-value technique bienvenue à cette prometteuse formation. Voilà l'Espagne, adversaire de la sélection yougoslave, mercredi 21 juin à Bruges, prévenue.

LES RÉSULTATS

GROUPE A	
12/6	Allemagne-Roumanie 1-1
12/6	Portugal-Angleterre 3-2
17/6	Roumanie-Portugal 0-1
17/6	Angleterre-Allemagne 1-0
20/6	Portugal-Allemagne
20/6	Angleterre-Roumanie

CLASSEMENT								
	Pts	J	G	N	P	Bp	Bc	
1	Portugal	6	2	2	0	0	4	2
2	Angleterre	3	2	1	0	1	3	3
3	Roumanie	1	2	2	0	1	1	2
4	Allemagne	1	2	0	1	1	1	2

GROUPE B	
10/6	Belgique-Suède 2-1
11/6	Turquie-Italie 1-2
14/6	Italie-Belgique 2-0
15/6	Suède-Turquie 0-0
19/6	Turquie-Belgique
19/6	Italie-Suède

CLASSEMENT								
	Pts	J	G	N	P	Bp	Bc	
1	Italie	6	2	2	0	0	4	1
2	Belgique	3	2	1	0	1	2	3
3	Suède	1	2	0	1	1	1	2
	Turquie	1	2	0	1	1	1	2

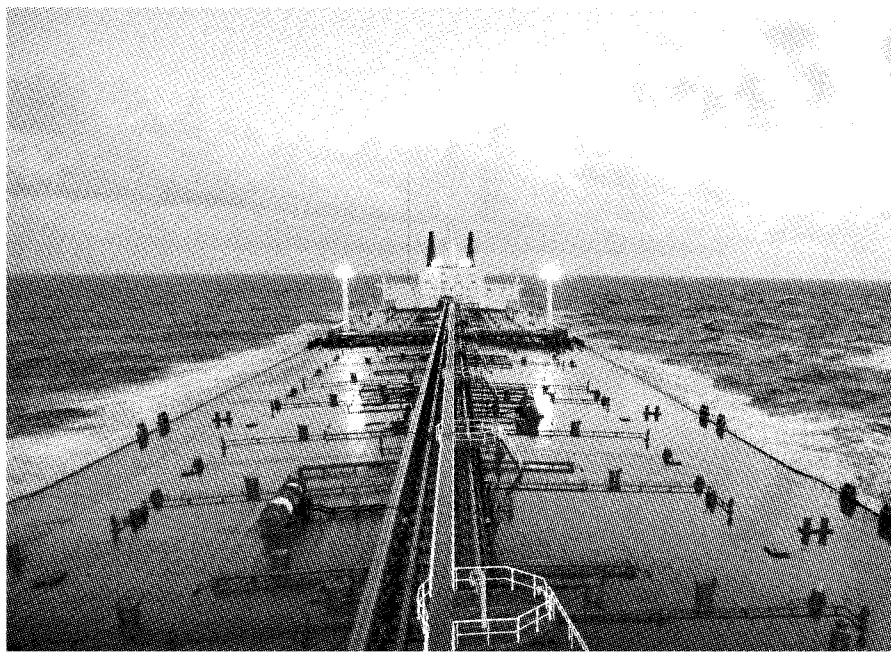
GROUPE C	
13/6	Espagne-Norvège 0-1
13/6	Yougoslavie-Slovénie 3-3
18/6	Slovénie-Espagne 1-2
18/6	Norvège-Yougoslavie 0-1
21/6	Yougoslavie-Espagne
21/6	Slovénie-Norvège

CLASSEMENT								
	Pts	J	G	N	P	Bp	Bc	
1	Youg.	4	2	1	1	0	4	3
2	Norvège	3	2	1	0	1	1	1
3	Espagne	3	2	1	0	1	2	2
4	Slovénie	1	2	0	1	1	4	5

GROUPE D	
11/6	France-Danemark 3-0
11/6	Pays-Bas - Rép. tchèque 1-0
16/6	Rép. tchèque - France 1-2
16/6	Danemark - Pays-Bas 0-3
21/6	Pays-Bas - France
21/6	Danemark - Rép. tchèque

CLASSEMENT								
	Pts	J	G	N	P	Bp	Bc	
1	France	6	2	2	0	0	5	1
	Pays-Bas	6	2	2	0	0	4	0
3	Rép. tch.	0	2	0	0	2	1	3
	Danemark	0	2	0	0	2	0	6

Le classement des buteurs		
1	Milosevic (Yougoslavie)	3
	Zahovic (Slovénie)	



Nous sommes conscients de la catastrophe qu'a été le naufrage de l'Erika et nous tenons à remercier tous ceux qui se sont mobilisés. Nous participons toujours au nettoyage des côtes, nous assurons également le traitement des déchets et les opérations de pompage de l'épave ont commencé. Nous nous engageons à contribuer à la restauration des équilibres écologiques et à tout faire pour que le transport pétrolier soit plus sûr.

... car notre mission n'est pas terminée.

Mission Littoral Atlantique

La Mission Littoral Atlantique est une structure spécifique créée dès les premiers jours de la marée noire qui réunit toutes les compétences de nos collaborateurs. Elle est dotée d'un budget de plus de 850 millions de francs et intervient dans les quatre départements touchés (Finistère, Morbihan, Loire-Atlantique, Vendée).

Ferrari et McLaren ne relâchent pas leur emprise

A Montréal, Michael Schumacher et Rubens Barrichello ont offert un nouveau doublé à l'écurie italienne, qui creuse l'écart

DU ROUGE, du gris, aucune autre couleur à l'horizon. Depuis le début de la saison 2000 (huit courses), la monoplace de Michael Schumacher (Ferrari) et celles de David Coulthard et Mika Häkkinen (McLaren) se sont adjugé toutes les victoires en grands prix de formule 1.

Dimanche 18 juin, le Grand Prix du Canada n'a pas échappé à la règle. Grâce à la victoire de Michael Schumacher et à la deuxième place de Rubens Barrichello, Ferrari s'est même offert un nouveau doublé, après celui signé à Melbourne (Australie), le 12 mars.

Ce 5^e succès de la saison (après l'Australie, le Brésil, Saint-Marin et l'Allemagne) permet à Michael Schumacher (56 points au total) de prendre le large au classement du championnat du monde des pilotes. L'Allemand compte 22 points d'avance sur David Coulthard - pénalisé pour une intervention de ses mécaniciens sur la grille de départ, il a terminé 7^e de la course - et 24 points sur Mika Häkkinen, 4^e de la course.

En effectuant son arrêt ravitail-

lement au moment où la pluie commençait à tomber (44^e tour), l'Italien Giancarlo Fisichella (Benetton-Supertec) s'est vu, lui, offrir une formidable occasion de monter sur le podium (3^e), pour la deuxième fois de la saison après Monaco, il y a quinze jours.

Si l'on peut affirmer que le titre des pilotes se jouera entre Michael Schumacher, Mika Häkkinen et David Coulthard (la position de Rubens Barrichello est moins favorable) et que celui des constructeurs n'échappera pas à Ferrari ou à McLaren, il reste d'autres enjeux. La lutte pour la troisième place, par exemple, entre Benetton, Williams, Jordan-Mugen et BAR.

Ces quatre écuries se tiennent en 12 points. L'émergence de David Coulthard pourrait amener McLaren à renoncer au principe d'équité qu'elle a toujours instauré entre ses pilotes. Persister à considérer David Coulthard et Mika Häkkinen comme adversaires, et non comme partenaires, reviendrait à offrir prématurément le titre à leur rival.

Pierre Lepidi

Grâce à une bonne préparation Ellen MacArthur surprend dans la Transat anglaise

La navigatrice devait s'imposer, lundi 19 juin, dans la catégorie des monocoques

Neuf jours après la victoire de Francis Joyon dans la catégorie des multicoques, Ellen MacArthur devait s'imposer, lundi 19 juin, chez les monocoques.

Révélee grâce à sa victoire en Classe 2 sur la Route du rhum en 1999, cette Britannique de 23 ans s'était notamment engagée dans la Transat an-

glaise afin de préparer son nouveau monocoque KingFisher pour le Vendée Globe 2000, course autour du monde en solitaire et sans escale.

NEWPORT (Etats-Unis)
de notre envoyée spéciale

L'Anglaise Ellen MacArthur (KingFisher) est sur le point de remporter la course des monocoques de la Transat anglaise disputée entre Plymouth et Newport (Le Monde du 16 juin). Son arrivée était prévue lundi 19 juin vers

VOILE

7 heures (13 heures à Paris), le manque de vent et le brouillard retardant sa progression dans les derniers milles. A seulement vingt-trois ans, ce petit bout de femme aux cheveux ras n'a effectué qu'une poignée de courses. Elle figurait pourtant dans le trio de tête dès le départ, dimanche 4 juin, avant de s'installer, au bout de quatre jours de course, aux commandes pour ne les céder que vingt-quatre heures au Français Roland Jourdain (Sill-Beurre-Le-Gall), samedi 10 juin. Elle s'étonne elle-même, mais son parcours quasi sans fautes est le fruit d'un projet minutieux et d'une or-

ganisation sans faille. Issue d'une modeste famille d'enseignants terriens du centre de l'Angleterre, la « petite Ellen » (1,57 m) apprend vite. Après une brève initiation à la voile grâce à une tante, elle s'est offert sa première coque de noix - un dériveur de 8 pieds (2,4 m) - à seize ans en économisant l'argent de la cantine. En 1997, elle a bouclé à la 17^e place la Mini-transat en solitaire sur un 6,50 m nommé Poisson et rafistolé par ses soins.

Il y a dix-huit mois, après sa victoire sur la Route du rhum en monocoque Classe 2 (15,24 m) sur l'ancien Aqua-Quorum de Pete Goss, le sponsor qui lui avait fait confiance, KingFisher, géant européen du bricolage et de l'électroménager, lui offre le budget (20 millions de francs) nécessaire pour un monocoque neuf de 60 pieds (18,28 m). Son objectif ? Le Vendée Globe 2000.

Voilier fiable, maniable, taillé à sa mesure avec un grément classique, le nouveau KingFisher a été dessiné par une équipe multinationale digne des défis de la Coupe de l'America. L'ingénieur britannique

Robert Humphreys, spécialiste des bateaux de croisière et de série, s'est attelé à la conception avec l'italien Giovanni Belgrano. L'Anglais Mervyn Owen a géré le projet fort de sa collaboration avec son compatriote-navigateur Mike Golding (Team-Group 4) lors de l'Around Alone, et le Français Alain Gautier, vainqueur du Vendée Globe en 1992, a rédigé le cahier des charges.

UNE FLOTTE FRAGILE

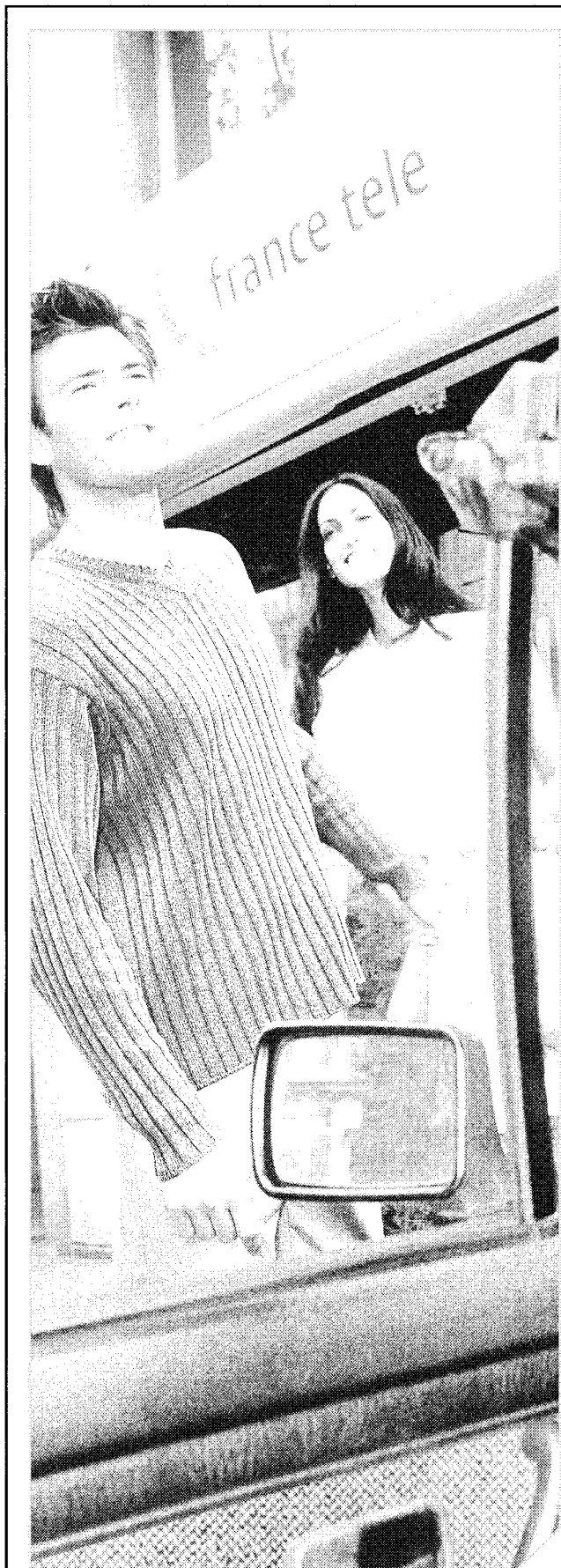
Mark Turner, trente-deux ans, compagnon de bricolage lors de la Mini-Transat de 1997 dont il s'est lui-même classé 4^e, et manager de MacArthur, a opté pour les chantiers néo-zélandais réputés pour leur expertise et leur coût modéré. En mars, elle a quitté le pays avec son maître voilier, le Français Bruno Dubois, un préparateur anglais, Martin Carter, et le navigateur-routier australien Andrew Cape, qui a à son actif une Mini-Transat et deux Whitbread (tour du monde en équipage avec escales). La petite troupe a débarqué après le cap Horn, laissant Ellen faire connaissance avec son coursier. Sur la Transat anglaise,

elle a poursuivi sa préparation en solitaire.

Dès le départ, Ellen MacArthur a été confrontée à la flotte des monocoques enfantée à 99% par les architectes et les chantiers français. Une flotte qui s'est révélée fragile. L'industrie nautique hexagonale a récemment connu un engorgement avec, entre autres, la construction du catamaran géant Club-Méditerranée, du trimaran Banque-Populaire II (qui a chaviré, après qu'un flotteur se fut brisé, samedi 10 juin), ou du monocoque PRB de Michel Desjoyeaux dont le mât s'est brisé quinze jours avant le départ.

En qualité de Britannique, Ellen MacArthur a donc échappé à ce contraignant effet de mode. Il lui restait à utiliser efficacement son temps. La jeune Anglaise a démontré que le talent brut n'est rien sans une planification parfaite. Et cela sans stratégie osée, sans option extravagante et en dépit de son front entaillé, de son auriculaire brisé et de sa jambe blessée par une chute dans la soule à voiles, mercredi 14 juin.

Patricia Jolly

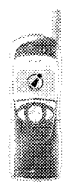


Sur la route des vacances,
la sécurité à tout prix
et pas à n'importe quel prix.

Votre kit auto
pour
1 F de plus*

Offre valable pour tout achat
d'un téléphone mobile

Agence France Télécom,
votre conseiller en téléphonie mobile



Trium GEO @



Trium Laser



Trium Arnette



Trium Galaxy



Pour 1 F de plus pour tout achat d'un coffret OLA Trium GEO @
et pour 99 F de plus pour tout achat d'un kit mobicarte
cylindrique Trium.

Le complément...
L'équipement idéal pour garder les mains libres
et rester vigilant au volant sur la route des vacances.

france tele
bienvenue dans la vie.com

*Offre valable du 1^{er} juin au 30 juin 2000 inclus :
- pour l'achat d'un coffret OLA Trium GEO @ et la souscription concomitante, pour une durée de 12 mois minimum au-delà de la période d'essai de 3 mois, à un forfait OLA (à partir de 195 FTTC/mois) ou OLA Compte mobile (49 FTTC/mois). Forfaits de communications en France métropolitaine, hors numéros spéciaux, dans la zone de couverture du service.
- pour l'achat d'un kit mobicarte cylindrique Trium (modèle Laser, Arnette ou Galaxy). Les téléphones contenus dans les coffrets OLA Trium GEO @ et les kits mobicarte Trium Laser, Arnette et Galaxy sont utilisables exclusivement sur le réseau Itineris avec la carte SIM incluse. OLA Trium GEO @ : 580 FTTC jusqu'au 16/6 inclus, puis 680 FTTC. Kit mobicarte Trium Laser : 890 FTTC. Kit mobicarte Trium Arnette : 890 FTTC. Kit mobicarte Trium Galaxy : 690 FTTC.
Tous ces téléphones sont Bi-bande et son numérique EFR.
Bi-bande : cette fonctionnalité est en cours de déploiement sur l'Île-de-France et sera étendue aux métropoles régionales.
Son numérique EFR : fonctionnalité disponible sur l'ensemble du réseau Itineris.

Dax, capitale du panache

DAX (Landes),
de notre envoyé spécial

Dix mois ! C'est le temps qu'il a fallu pour en finir avec la première phase du championnat de France de rugby. La plus longue de l'histoire. Des vingt-quatre équipes qui, fin août 1999, ont démarré ce championnat, douze

RUGBY

restent en lice en vue des quarts de finale, programmés dans deux semaines. Quatre ont déjà gagné leur billet : les deux premiers de chaque poule - Toulouse, Stade français, Pau, Castres -, qui feront relâche samedi et dimanche. Les huit autres s'affronteront en match de barrage.

Dimanche 18 juin, à l'issue de la dernière journée, l'Union sportive dacquoise (USD) s'est invitée dans ce double quatuor de sursitaires condamnés aux travaux supplémentaires. Vainqueur de Brive (48-25), sous la fournaise (près de 40 °C), l'USD affrontera Biarritz dimanche 25 juin à Pau. « On a lancé un débat d'idées, commentait, dans les vestiaires arrosés de champagne, Jean-Louis Luneau, l'entraîneur dacquois. Comment jouer au rugby ? Le rentre-dedans ou le contournement ? Tout dépend des qualités intrinsèques des équipes. Ici on a choisi selon notre effectif. On fait avec ce qu'on a. »

Et Dax a une ligne d'attaque, animée notamment par l'international Richard Dourthe, qui déploie un jeu offensif, dynamique et spectaculaire, où l'on se plaît à passer le ballon et à éviter l'adversaire. Pour contrecarrer le rugby auto-tamponneuses, Jean-Louis Luneau a décidé de respecter la tradition landaise : cultiver les espaces et le jeu à la main.

Arrivé de la section paloise voilà deux ans, ce Bayonnais nourri aux sources du célèbre Aviron « entre la Nive et puis l'Adour » s'est armé de patience. « Les anciens étaient par-

tis, l'équipe était à reconstruire. Avec notre petit budget, environ 17 millions de francs par an, on a dû puiser dans le réservoir jeunes », explique-t-il.

Au terme de la saison 1999, l'US dacquoise a réussi à se classer dans les seize meilleures formations d'Ovalie. Engagés pour la saison 2000 dans la poule 1, celle du Stade toulousain, du Stade français, de Colomiers, de Brive et Narbonne, les Rouge et Blanc de la cité thermale se tirent avec les honneurs de leur parcours du combattant. « Nous avons été constants. On sort de cette poule de feu à la quatrième place, se réjouit Jean-Louis Luneau. Narbonne passe à la trappe, c'est dire d'où l'on vient. Ici, nous sommes un peu les Auxerrois du rugby. »

« ON NE PEUT PAS RIVALISER »

Comme l'AJ auxerrois en football, Dax connaît la difficulté de garder les « pousses » qui ont fleuri dans son jardin. Richard Dourthe, rentré au bercail il y a un an après un exil raté en 1999 à Paris, pourrait repartir vers Béziers. Le demi d'ouverture Jean-Frédéric Dubois, lui, a annoncé officiellement son départ vers la ville du Languedoc. « C'est toujours ennuyeux, mais on ne peut rien contre, observe un brin désabusé Jean-Louis Luneau. On essaie simplement de les retenir avec nos atouts. On ne peut pas rivaliser avec les grosses écuries. »

Sportivement l'US Dacquoise gère au mieux son rugby. Ces deux derniers mois, son niveau de jeu s'est progressivement élevé. Épargné par les blessures, la formation landaise a d'abord battu Grenoble, puis a réalisé, le 10 juin, un authentique exploit au stade Jean-Bouin à Paris contre le Stade français, battu 29-45. En ces temps de rugby stéréotypé à la mode hémisphère Sud, les Dacquois montrent qu'avec un ballon capricieux aux rebonds toujours incertains on peut encore attaquer en première main et prendre un réel avantage.

Yves Bordenave

DÉPÊCHES

■ **AUTOMOBILISME** : Audi a placé ses trois voitures sur le podium des 24 Heures du Mans, dimanche 18 juin.

■ **GOLF** : l'Américain Tiger Woods a remporté, le 18 juin, l'US Open avec 15 coups d'avance sur ses poursuivants.

■ **HANDBALL** : l'équipe de France masculine, en battant la Suède (25-12) le 18 juin, a fini 2^e du Tournoi de Paris-Bercy, derrière l'Égypte.

■ **LOTO** : résultats des tirages n° 49 effectués samedi 17 juin.
Premier tirage : 2, 4, 9, 13, 23, 25 ; numéro complémentaire : 33. Rappports pour 6 numéros : 1 549 285 F (236 186 €) ; 5 numéros et le complémentaire : 71 285 F (10 867 €) ; 5 numéros : 2 930 F (446 €) ; 4 numéros et le complémentaire : 158 F (24,08 €) ; 4 numéros : 79 F (12,04 €) ; 3 numéros et le complémentaire : 20 F (3,04 €) ; 3 numéros : 10 F (1,52 €).
Second tirage : 4, 29, 39, 41, 44, 48 ; numéro complémentaire : 5. Pas de gagnant pour 6 numéros. 5 numéros et le complémentaire : 126 385 F (19 267 €) ; 5 numéros : 11 985 F (1 827 €) ; 4 numéros et le complémentaire : 458 F (69,82 €) ; 4 numéros : 229 F (34,91 €) ; 3 numéros et le complémentaire : 40 F (6,09 €) ; 3 numéros : 20 F (4,26 €).

Dégradation par l'ouest

MARDI. Une dépression est centrée au large de l'Irlande. La perturbation associée s'approche des côtes atlantiques. Les nuages seront de plus en plus nombreux sur la moitié ouest du pays. Avec l'accumulation de chaleur de ces derniers jours, le temps va devenir lourd et des orages éclateront.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie.— Malgré des éclaircies, les passages nuageux seront fréquents. Sur la Bretagne, quelques faibles pluies se produiront. Sur les pays de Loire et la Basse-Normandie, des orages éclateront. Il fera de 20 à 26 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes.— La matinée sera bien ensoleillée. L'après-midi, des nuages d'altitude envahiront le ciel, le temps deviendra lourd avec des ondées orageuses. Il fera de 27 à 30 degrés.

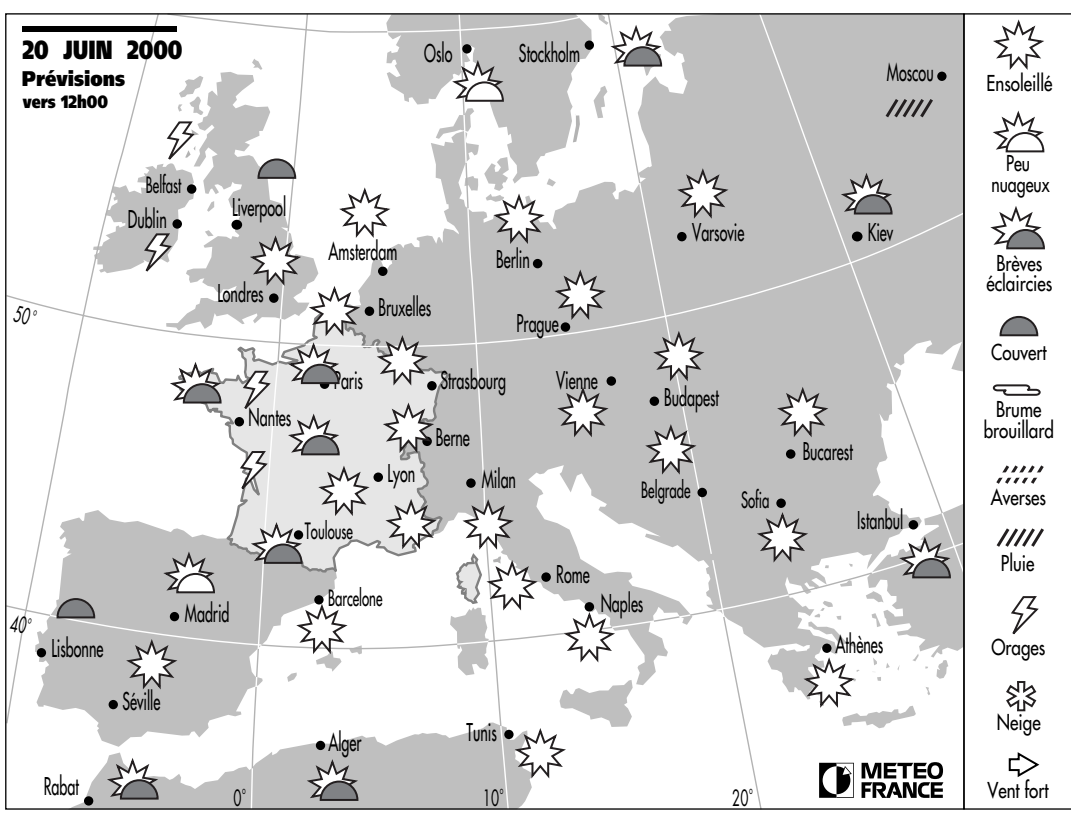
Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté.— Malgré un ciel parfois voilé, la journée sera ensoleillée. En fin d'après-midi, quelques foyers orageux se dévelop-

peront sur les Vosges et le Jura. Il fera de 30 à 33 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées.— Sur Poitou-Charentes et l'Aquitaine, le ciel sera chargé avec des ondées orageuses. Ce temps lourd et orageux gagnera Midi-Pyrénées l'après-midi. Il fera de 25 à 30 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes.— Sur le Limousin et l'Auvergne, le temps deviendra lourd et des orages éclateront l'après-midi. Sur Rhône-Alpes, le soleil sera bien présent. En fin de journée, quelques foyers orageux se développeront sur le relief alpin. Il fera entre 27 et 32 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse.— Sur le Languedoc et le Roussillon, des nuages bas d'origine maritime seront présents au lever du jour mais le soleil s'imposera rapidement. Sur les autres régions, le soleil brillera. Le vent de sud-est soufflera jusqu'à 60km/h dans le golfe du Lion. Les températures atteindront 26 à 29 degrés.



(Publicité)

http://www.ebookers.com/fr

L'été, les prix des voyages fondent, sur

ebokers.fr
Vous êtes déjà là-bas

© 2000 ebookers.com plc. Licence L105477001

PRÉVISIONS POUR LE 20 JUIN 2000

Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

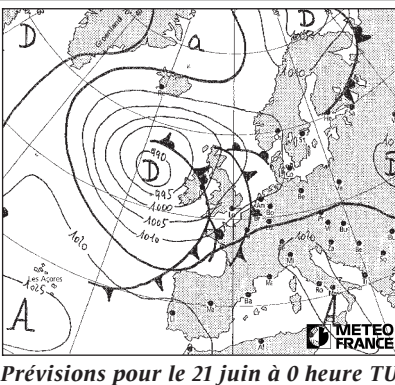
FRANCE métropole	
AJACCIO	16/28 S
BIARRITZ	22/27 P
BORDEAUX	20/27 P
BOURGES	17/29 P
BREST	16/20 N
CAEN	19/25 P
CHERBOURG	17/24 P
CLERMONT-F.	17/32 N
DIJON	18/32 S
GRENOBLE	17/33 S
LILLE	20/31 N
LIMOGES	18/25 P
LYON	19/32 S
MARSEILLE	17/27 S

NANCY	18/31 S
NANTES	18/24 N
NICE	19/26 S
PARIS	17/30 N
PAU	16/26 P
PERPIGNAN	18/26 N
RENNES	18/24 N
ST-ETIENNE	16/31 N
STRASBOURG	18/32 S
TOULOUSE	19/30 S
TOURS	18/28 N

PAPEETE	24/29 S
POINTE-A-PIT.	25/31 C
ST-DENIS-RE.	21/27 S

EUROPE	
AMSTERDAM	17/30 S
ATHENES	18/28 S
BARCELONE	17/23 P
BELFAST	17/17 P
BELGRADE	15/28 S
BERLIN	20/34 S
BERNE	15/31 S
BRUXELLES	18/30 S
BUCAREST	8/25 S
BUDAPEST	14/31 S
COPENHAGUE	18/26 S
DUBLIN	12/16 P
FRANCFORT	21/32 S
GENEVE	17/28 S
HELSINKI	13/24 N
ISTANBUL	16/23 N

KIEV	10/17 N
LISBONNE	16/22 C
LIVERPOOL	13/17 C
LONDRES	15/20 S
LUXEMBOURG	18/30 S
LONDRES	16/30 S
MILAN	20/33 S
MOSCOW	11/18 P
MUNICH	15/31 S
NAPLES	19/30 S
OSLO	13/25 S
PALMA DE M.	16/27 S
PRAGUE	16/30 S
ROME	17/28 S
SEVILLE	18/30 S
SOFIA	9/24 S
ST-PETERSB.	13/23 S
STOCKHOLM	14/24 N
TENERIFE	12/29 S
VARSOVIE	14/21 S



ASTRONOMIE

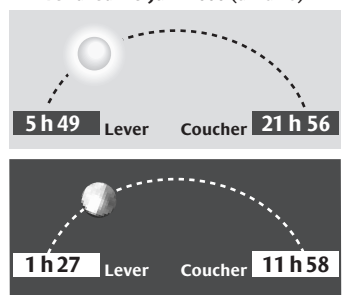
Ces obscures couleurs qui tombent des étoiles

« A NOIR, E blanc, I rouge, U vert, O bleu... »... A l'instar des voyelles du célèbre sonnet dans lequel Arthur Rimbaud attribue d'intuitives teintes à ces lettres sonores, les étoiles aussi ont une couleur, qui n'est pas toujours le blanc. Il suffit, pour s'en convaincre, de regarder un dessin d'enfant : la plus connue des étoiles, notre Soleil, n'est-il pas, là, en haut de la feuille, comme un joli disque... jaune ?

Ainsi que l'a édicté le physicien allemand Wilhelm Wien en 1893, dans une loi qui porte aujourd'hui son nom, la longueur d'onde correspondant au maximum d'émission d'un corps est inversement proportionnelle à sa température.

SOLEIL ET LUNE DE LA SEMAINE

• vendredi 23 juin 2000 (à Paris) •



Prenons l'exemple du fer à cheval que travaille le maréchal-ferrant. A « froid », la seule lumière propre qu'il émet se situe dans l'infrarouge (invisible pour notre œil). Cependant, les choses changent dès que l'artisan va chauffer le fer – et lui conférer de l'énergie – pour le rendre malléable. Très vite, celui-ci va donner naissance à des ondes d'une longueur de plus en plus réduite, jusqu'à entrer dans la petite fenêtre accessible à notre organe de la vision (la lumière dite « visible ») et émettre principalement dans la première des couleurs présentes dans cette fenêtre : le rouge. On dit d'ailleurs que le fer est chauffé à rouge, ce qui est un indice de température.

Si le maréchal-ferrant poursuit son travail, le fer va s'éclaircir, devenir orange, puis jaune, puis... blanc, et non pas vert comme on pourrait s'y attendre si l'on suivait les couleurs de l'arc-en-ciel. En fait, à une certaine température, toutes les longueurs d'onde sont suffisamment représentées pour qu'aucune ne domine vraiment, d'où un mélange qui donne de la lumière blanche. Si la forge était assez puissante et si le fer ne fondait pas avant, il serait possible

d'obtenir, à très haute température, une couleur bleue.

Il en va exactement de même pour les étoiles. Du moins pour celles qui se révèlent suffisamment brillantes ou proches pour que notre œil en puisse voir la couleur. Car, au-dessous d'une certaine magnitude, les bâtonnets qui tapissent la périphérie de la rétine et sont utilisés pour la vision nocturne ne perçoivent plus les couleurs et n'envoient à notre cerveau que des

informations en noir et blanc.

Imaginons. Imaginons une belle nuit de fin d'hiver. Le ciel est dégagé, sans turbulence, cristallin. L'air semble figé. Bien emmitoufflé, vous êtes sorti depuis une demi-heure. Contrairement aux cônes qui assurent la vision dans un environnement bien éclairé et s'adaptent à l'apparition de la lumière en une fraction de seconde, les bâtonnets sont des cellules lentes à la détente. Il leur faut quelques dizaines de mi-

nutes pour devenir opérationnels.

Dans la constellation d'Orion, facilement reconnaissable au baudrier de trois étoiles qui la coupe en deux, Bételgeuse vous fixe de son œil rouge. La température de surface de cette supergéante, dont le rayon est de plusieurs centaines de fois supérieur à celui de notre Soleil, ne s'élève même pas à 3 000° C. Plus loin, Aldébaran (constellation du Taureau) et Arcturus (Bouvier) balisent le ciel de leur feu orange. Il y fait un peu plus chaud : environ 4 000° C.

BLEU D'ENFER

Si la température augmente de quelques milliers de degrés, les étoiles apparaissent blanches : pour la raison énoncée plus haut, il n'existe pas d'étoiles vertes. A partir de 15 000° C, on commence à percevoir le bleu, véritable couleur de l'enfer, qui, pourtant, dans notre symbolique, représente plutôt le froid...

Retournons dans la constellation d'Orion. A l'opposé de Bételgeuse, on distingue sans peine Rigel, une supergéante bleue. Tous les astres cités dans cette petite promenade céleste font partie des quinze étoiles les plus brillantes, et donc de

celles qui peuvent livrer leur teinte à notre œil.

Ces considérations de couleur n'ont pas qu'un intérêt purement esthétique. En associant la loi de Wien à celle de Stefan-Boltzmann (du nom de deux physiciens autrichiens de la fin du XIX^e siècle) sur le rayonnement du corps noir, qui établit un lien entre la température d'une étoile, sa luminosité et sa surface, il a été possible de déterminer le rayon des astres illuminant nos nuits.

Munis de ces trois paramètres, les astronomes danois Ejnar Hertzsprung et américain Henry Russell ont indépendamment eu l'idée, au début du siècle, de les classer sur un diagramme qui porte aujourd'hui leur nom. Et de s'apercevoir qu'elles ne se répartissaient pas du tout au hasard mais se regroupaient en branches : la séquence principale, à laquelle appartiennent la plupart des étoiles ; les supergéantes ; les géantes rouges ; les naines blanches. Le diagramme de Hertzsprung-Russell permet aussi aux astronomes de voir où une étoile en est de son évolution, quand elle est née, quand elle mourra.

Pierre Barthélémy

Le cœur de la Voie lactée se dévoile

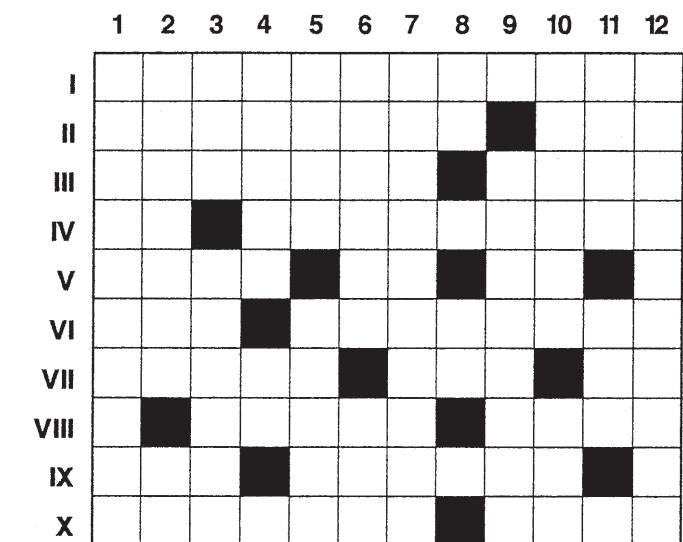
Cent mille étoiles jusqu'ici inconnues ont été détectées au centre de la Voie lactée, par l'Observatoire spatial, dans l'infrarouge (ISO) de l'Agence spatiale européenne. « Le bulbe central de notre galaxie ressemble au cœur affairé d'une métropole, commente Alain Omont, de l'Institut d'astrophysique de Paris. La densité d'étoiles y est 500 fois plus importante que partout ailleurs dans la galaxie. Les étoiles en arrivent à se heurter. Ces étoiles nous fournissent de nombreux renseignements. Leurs vitesses relatives peuvent ainsi révéler l'existence d'anciennes galaxies absorbées par la nôtre. »

Malgré l'intérêt qu'il représente, ce noyau n'avait jamais pu être convenablement exploré en raison de l'épaisse poussière qui le dissimule. Travaillant dans l'infrarouge pour le compte d'un programme international, ISO a pu percer cette barrière opaque et scruter, pendant plus de 255 heures, la population stellaire du centre de la galaxie. Ce satellite scientifique a fonctionné de novembre 1995 à mai 1998 et a accumulé plus de 30 000 observations, dont le bilan est loin d'être achevé.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 00 - 146

Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr



HORIZONTALEMENT

I. Augmentation. – II. Apporte intelligence à la machine et fortune à Gates. Paris a toujours des mystères pour lui. – III. Coupés du monde. Supprimer. – IV. Bout de bâton. Remettre en ordre. – V. Sans problème d'acquisition. Berné. Bande des jeunes. – VI. Rapprochement dans la pierre. Qui ne semblent pas portées sur la chose. – VII. Jeune touffe. Symbolise candeur, pureté et vertu. En nous. – VIII. Mauvaise situation. Suit la voie pour monter et des-

centre. – IX. Des feuilles dans beaucoup d'eau. Choisi par Rome. – X. Bien accrochées. Prince arabe.

VERTICALEMENT

1. Pose la question de confiance. – 2. De la musique et des sentiments. Vieux cheval anglais. – 3. Certains aimeraient les voir arriver dans nos assiettes. Habiller jeune. – 4. Assure le maintien sur le bâtiment. Au bout de la jetée. – 5. Colorant naturel. Bien dégagés. – 6. Font partie de la famille.

Jaune aux senteurs de résine. – 7. Moyens d'expression. – 8. Article renversé. Grecque. – 9. Heurte dans le propos. – 10. Donne la position du bâtiment. Remué en désordre. – 11. Arrivée massive de pèlerins. Ouvre la porte des cabinets. – 12. Prépare les fondations.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 145

HORIZONTALEMENT

I. Illustrateur. – II. Nouveau-né. Ne. – III. Vil. Pimentés. – IV. Oculariste. – V. CA. Elan. Axel. – VI. Adoré. Ain. Nu. – VII. Truc. Instant. – VIII. Ie. Hanté. Nui. – IX. Serf. Ratio. – X. Noé. Comédien.

VERTICALEMENT

1. Invocation. – 2. Loi-cadre. – 3. Lulu. Ou. SE. – 4. UV. Lèche. – 5. Sépale. Arc. – 6. Taira. Info. – 7. Ruminant. – 8. Anes. Isère. – 9. Tentant. Ad. – 10. Tex. Anti. – 11. Une. Ennuie. – 12. Résolution.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.

ISSN 0395-2037

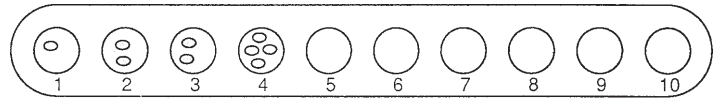
Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex

PRINTED IN FRANCE

AFFAIRE DE LOGIQUE

PROBLÈME N° 176

Les grains de riz



Quel est le plus petit nombre de grains (et la disposition correspondante des grains) permettant de gagner la partie sans que l'alvéole n° 10 soit vide ?

Elisabeth Busser et Gilles Cohen © POLE 2000

Solution dans Le Monde du 27 juin.

Solution du jeu n° 175 paru dans Le Monde du 13 juin.

C'est impossible. Si on divise la grille en 25 carrés de deux cases sur deux, on remarque qu'aucun de ces carrés ne peut abriter d'éléments provenant de deux navires différents. Les porte-avions et les cuirassés des deux flottes occupent chacun, dans le meilleur des cas, deux de ces carrés, ce qui en mobilise au moins 12. Les 14 autres bateaux en mobilisent au moins un chacun. D'où la nécessité de 26 carrés pour 25 disponibles.

Les jeux dans « Le Monde »

Dans cinq de ses numéros de la semaine, Le Monde publie, en plus des mots croisés, un jeu. Le lundi, dans le journal daté mardi, un problème de logique. Le mardi, dans le journal daté mercredi, une grille de Scrabble. Le mercredi, dans le journal daté jeudi, une chronique de bridge. Le jeudi, dans le journal daté vendredi, une question sur l'art. Le samedi, dans le journal daté dimanche-lundi, les échecs.

DISPARITIONS

Noboru Takeshita

Le dernier « shogun de l'ombre »

L'ANCIEN Premier ministre japonais Noboru Takeshita est mort lundi 19 juin dans un hôpital de Tokyo, à l'âge de soixante-seize ans. Considéré comme le dernier « *shogun de l'ombre* », manipulateur des coulisses du pouvoir et « faiseur de roi », il avait annoncé en mai qu'il se retirait de la politique. Mais, jusqu'à son hospitalisation en avril 1999, il avait tiré les ficelles du jeu politique nippon.

Noboru Takeshita fut premier ministre d'octobre 1987 à juin 1989. Son passage à la tête du gouvernement fut surtout marqué par l'adoption par le Parlement d'une taxe à la valeur ajoutée qui valut une défaite cuisante au PLD lors des élections sénatoriales de 1989. Peu auparavant, il avait dû quitter ses fonctions à la suite du scandale Recruit (un délit d'initié de grande ampleur). Mais à la tête de son « clan », le plus important du Parti libéral démocrate (PLD), il avait continué à arbitrer les luttes de pouvoir, plaçant tout d'abord à la tête du gouvernement Sosuke Uno, son successeur (qui sera emporté en quelques semaines par un scandale d'alcôve), puis Toshiaki Kaifu. Mentor de Keizo Obuchi

(décédé le 14 mai) auquel il avait légué son « clan », Noboru Takeshita avait encore largement contribué à la désignation de celui-ci au poste de Premier ministre en 1998. Son clan pesa encore fortement dans celle du successeur de Obuchi, Yoshiro Mori.

Frère de silhouette et l'air effacé, obscur professeur d'anglais d'un village perdu dans les montagnes de la lointaine préfecture de Shimane, sur la mer du Japon – où il était né le 26 février 1924 –, Noboru Takeshita avait les dents longues. Une ambition servie par un talent : celui de la médiation. Elu conseiller à l'assemblée préfectorale de Shimane en 1951, il fut présenté quelques mois plus tard à Eisaku Sato, l'homme fort du PLD qui allait devenir Premier ministre dans les années 60.

C'est dans l'ombre de celui-ci qu'il commença à tisser sa trame : Noboru Takeshita tenait les « fichiers » des députés auxquels Sato accordait son soutien et il devint ainsi une encyclopédie vivante du monde politique et de ses clientèles. Il obtint son premier mandat de député en 1958. Lorsque le règne de Sato toucha à sa fin, Ta-

keshita passa dans la mouvance de Kakuei Tanaka, le bouillonnant Premier ministre du début des années 70.

A la suite de la chute de Tanaka en 1974 (emporté par un scandale), il ne perdit pas pied : agissant pour

Une ambition servie par un talent : celui de la médiation

le compte de celui-ci, il consolida sa position en devenant ministre de la construction, ce qui lui donna la haute main sur de nombreux fonds publics. Il fut par la suite plusieurs fois ministre des finances : il représentait notamment le Japon en septembre 1985 lors des accords du Plaza entre les cinq principaux pays industrialisés qui entraînerent la flambée du yen et la formation d'une « bulle financière » dans l'archipel dont l'éclatement au début

de la décennie suivante allait plonger le pays dans sa plus grave récession depuis la guerre.

En 1985, peu avant que Kakuei Tanaka soit terrassé par une hémorragie cérébrale, Takeshita lui soustrayait la majeure partie de son clan devenant ainsi à visage découvert le plus puissant politicien du PLD. Avec encore plus d'ampleur que du temps de Tanaka, le clan Takeshita fut formé en juillet 1987 et comptait 113 membres allait continuer à manipuler les dessous de la politique grâce à la haute main qu'il avait sur les « filières d'argent » liant politiciens et bureaucrates. Il contrôlait, notamment, les puissants lobbies de la construction ou des télécommunications. Noboru Takeshita fut l'une des incarnations des excès du système politico-économique (sorte de « monnaie-cratie ») de l'époque de la « bulle financière » dans la seconde moitié des années 80. Lorsqu'il annonça son retrait de la politique en mai, l'ensemble de la presse avait salué l'événement comme la fin d'une ère politique.

Philippe Pons

AU CARNET DU « MONDE »
Naissances
Bruno KEMOUN et Ingrid, née WALLAERT, et leurs enfants , sont très heureux d'annoncer la naissance de Hannah , le 10 mai 2000.

Anniversaires de naissance
– 20 juin. Trente ans.
Loin des yeux, près du cœur. Pensons très fort à toi.
Bon anniversaire,
David .
– De Vincennes à Cannes, 19 juin.
Bon anniversaire,
Granny .
Merci pour ce que tu m'as apporté au cours de ces trois premières années.
Une espiègle complicité nous permettra de chevaucher ensemble, pendant les trente années à venir ou bien davantage.
Prends bien soin de toi.
Thibaud.

– 20 juin 1980-20 juin 2000.
Vingt ans déjà !
Bon anniversaire,
Capucine .
La « bulle d'air » de ses parents, la passion de ses frères et sœur,
Annick et Jean-Paul, Bruno, Fabien et Julie.

Mariages
M. et M^{me} Pierre TOUREILLE et Louise sont heureux de faire part du mariage de Béatrice avec M. Sergueï VIZENKOV , ce lundi 19 juin 2000, à Paris-14 ^e .
174, avenue du Maine, 75014 Paris.

M. et M^{me} Maurice KRIEGEL-VALRIMONT , M. et M^{me} Samuel BIRS , M^{me} Jacqueline KOPLEVICZ , M. Philippe BARRET , M^{me} Michèle COTTA , M. Alexandre ADLER , M^{me} Blandine KRIEGEL , sont heureux de faire part du mariage de leurs enfants et petits-enfants, Lamiel et Richard , qui a lieu les 16 et 20 juin 2000.
M. et M ^{me} Philippe Barret, 70, boulevard de Port-Royal, 75005 Paris.

Décès
– Lucette Albaret, Véronique, Isabelle, Sarah, Lorenzo, Inès, ont le grand chagrin de faire part du décès de leur époux, père et grand-père, Pierre ALBARET , Maisons-Laffitte, le 15 juin 2000.

– M. Pierre Baylac, son époux, M ^{me} Gisèle Gentils, sa sœur, M. et M ^{me} Fernand Brocheriou, M ^{me} Simone Chassagnard, ses beau-frère et belles-sœurs, M. et M ^{me} Michel Baylac, M. et M ^{me} Benoît Sauvage, M ^{lle} Delphine Baylac, Caroline et Baptiste Sauvage, ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants, ont la tristesse de faire part du décès de M^{me} Denise BAYLAC , née CHASSAGNARD , survenu à Tours, dans sa quatre-vingt-septième année.
La cérémonie religieuse a eu lieu en l'église d'Ingrandes-de-Touraine, le jeudi 15 juin 2000.
Cet avis tient lieu de faire-part.
19, rue Etienne-Pallu, 37000 Tours.

– On nous prie d'annoncer le décès, le 10 juin 2000, de Gabrielle CARBONEL , née BRULEZ , dans sa centième année.
De la part de Jean et Josette Carbonel, son fils et sa belle-fille, Yvette et Gérard Germain, sa fille et son gendre, Sophie Germain, sa petite-fille, La cérémonie religieuse et l'inhumation à Vecoux (Vosges) ont eu lieu dans l'intimité familiale.
Cet avis tient lieu de faire-part.

– Les Amis de Jean Giraudoux ont la tristesse de faire part du décès de leur président d'honneur, Jean-Pierre GIRAUDOUX , ancien combattant de la France libre, ancien député de l'Allier, homme de lettres, survenu à Paris, le 9 juin 2000, dans sa quatre-vingt-unième année.
Le repose depuis le vendredi 16 juin au cimetière de Passy, près de son père.
– A Bellac, le samedi 1 ^{er} juillet, à 11 heures, en présence de Jean-Bernard Raimond, lors du vernissage de l'exposition Giraudoux chez les Renaud-Barrault , ses livres seront exposés dans l'appartement qu'il s'était réservé, au deuxième étage de la maison natale de son père.
Une plaque apposée dans le vestibule rappellera que La maison natale de Jean Giraudoux a été rachetée en 1960 et aménagée par la ville de Bellac grâce à des dons de Jean-Pierre Giraudoux .
Le dimanche 2 juillet, à 10 heures, à l'hôtel de ville, un hommage lui sera rendu sous la présidence effective de Pierre Messmer, de l'Académie française, à l'ouverture de la table ronde.
J comme Judith : jouissance, judéité, Jéhovah .
Association des amis de Jean-Giraudoux, Maison natale, 87300 Bellac.
(<i>Le Monde</i> du 13 juin.)

– Fernande Gervais, sa femme, Eric et Dominique, ses enfants, Toute sa famille, ont la douleur de faire part du décès de Jacques GERVAIS , chirurgien-dentiste.
Les obsèques ont eu lieu le vendredi 16 juin 2000, au cimetière protestant de Nîmes.
La famille ne reçoit pas.

– Elle militait du soir au matin parce qu'elle n'acceptait pas l'ordre établi, Elle se battait avec toute son énergie pour changer la vie, Anne HOUBERT , présidente de l'UNEF-ID Paris-XIII, s'est éteinte jeudi 15 juin. Elle avait vingt ans.
Ses camarades et amis de l'UNEF-ID à qui elle a tant donné sont en deuil.
Ses combats, ses convictions resteront un exemple pour nous.
Nous nous associons à la douleur de sa famille.

– M ^{me} Essia Mabrouk, son épouse, Samy Mabrouk, son fils, Les familles parentes et alliées, ont la grande douleur d'annoncer le décès de M. Hedi MABROUK , ancien ministre des affaires étrangères de Tunisie et ambassadeur, survenu le 15 juin 2000, à Tunis.
Cet avis tient lieu de faire-part.
CP (code postal) 2026, 1, rue Ain-Messaoud, Sidi-Bou-Saïd, près de Tunis (Tunisie).

– On nous prie de faire part du décès de Christiane NEAVE , née CORTY , épouse de Digby Neave, survenu le 15 juin 2000, à Marly-le-Roi.
La célébration aura lieu le mercredi 21 juin, à 11 heures, en l'église Saint-Vigor, à Marly-le-Roi (Yvelines).

– Le président, Le directeur, Et tout le personnel de l'Etablissement public du campus de Jussieu, ont l'immense tristesse de faire part du décès de Michel PEREZ , ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chef du service technique, survenu subitement le 14 juin 2000, dans sa soixantième année.

Remerciements
– Gérard et Dominique Colombani, Claude et Hélène Colombani, Jean-Marie et Catherine Colombani, Marie-Olivia Colombani, Et tous leurs enfants, remercient de tout cœur celles et ceux qui se sont associés à leur chagrin lors du décès de Jules-Antoine COLOMBANI .

Anniversaires de décès
– Accordez-leur une pensée. Pierre LEROUX , 20 juin 1996, Georges LEROUX , 19 mai 1997.
– Le 20 juin 1999, à Moscou, Jean Patrice MALAURIE nous quittait brutalement.
Il nous manque tous les jours.
Qu'une pensée réunisse tous ceux qui l'ont connu et aimé.

– Meknès. Madrid. Jesus RIBELLES-ENTRENA .
Voici un an que tu es parti. Les choses que tu aurais aimé faire, Les choses que tu aurais dû faire me manquent, nous manquent. Il est heureux que la lumière luise, qu'elle n'écrive pas.
Ghislaine.

– Une pensée pour François TOUTAIN , qui nous quittait le 20 juin 1988.
– Il y a un an, nous quittait Anne-Marie VILLECHAISE .
Que tous ceux qui l'ont connue et aimée aient une pensée affectueuse pour elle.
Avis de messe
– Pour le dixième anniversaire de la mort de Jean BAILLOU , le Père Armogathe célébrera une messe, le jeudi 22 juin 2000, à 18 heures, à Saint-Jacques du Haut-Pas, Paris-5 ^e .

Débats
L'Institut supérieur du Management public et politique, école d'ingénieurs de la vie publique, organise un déjeuner-débat, le mercredi 21 juin, à 12 h 30, à l'Hôtel du Louvre, place André-Malraux, Paris-1 ^{er} animé par Patrick Jarreau, rédacteur en chef responsable de la séquence « France » du <i>Monde</i> , et présidé par Anne-Marie Idrac, députée (UDF) des Yvelines, et Christophe Caresche, député (PS) de Paris. Christine Lagarde, chairman du Cabinet Baker et McKenzie, interviendra sur le thème : « Le droit dans la vie publique : faut-il le craindre ou s'en faire un allié ? » Sur réservation : 01-46-24-61-61

Conférences
A l'occasion de l'exposition « La Bible en l'an 2000 », la Fraternité d'Abraham, accueillie à la mairie du 16 ^e arrondissement, vous invite à une conférence de présentation, le jeudi 22 juin, à 18 h 30, sous la présidence de M. le maire, Pierre-Christian Taittinger : « Abraham hier et aujourd'hui, ou l'universelle fraternité » , avec Gildas Le Bideau, président, Khadidja Khali, vice-présidente, et le professeur Maurice-Ruben Hayoun, vice-président de la Fraternité d'Abraham 71, avenue Henri-Martin, Paris-16 ^e , Entrée libre

■ **HEDI MABROUK**, ancien ministre des affaires étrangères tunisien, est mort jeudi 15 juin, à l'âge de soixante-dix-neuf ans, à son domicile de Sidi Bou Saïd, dans la banlieue de Tunis. Originaire de Monastir, ville natale de Bourguiba, Hedi Mabrouk avait été ambassadeur de Tunisie en France de novembre 1973 à septembre 1986, avant d'être nommé chef de la diplomatie tunisienne, poste qu'il conserva jusqu'au 7 novembre 1987, date de la destitution du président Habib Bourguiba par l'actuel chef de l'Etat tunisien, Zine El Abidine Ben Ali.

■ **DOMINIQUE ELUARD**, qui fut la dernière compagne du poète Paul Eluard, est morte lundi 12 juin à l'âge de quatre-vingt-six ans. Née Odette Lemort, en 1914, elle avait passé son enfance à Sarlat dans le Périgord et fait des études de droit à Bordeaux, où elle fut la condisciple de Claude Roy. Après la Libération, et un passage dans l'armée de terre comme auxiliaire féminine, elle travaille pour la revue *Art et Style*. C'est en septembre 1949, à Mexico où elle vivait depuis quatre mois, qu'elle rencontre Paul Eluard venu prononcer une conférence. Bien que proche elle-même du Parti communiste, Dominique Eluard sera plus critique que son compagnon à l'égard de l'URSS. Elle restera au côté d'Eluard jusqu'à la mort de celui-ci, le 18 novembre 1952.

NOMINATIONS

INSTITUT NATIONAL DE LA CONSOMMATION
Maité Errecart a été nommée directrice de l'Institut national de la consommation, en remplacement de Marc Deby qui était en fonctions depuis février 1995.

[Née le 30 juillet 1943 à Arberats (Pyrénées-Atlantiques), ingénieur en agriculture, Maité Errecart a été professeur d'économie au lycée agricole de Saint-Palais (1966-1968), avant d'être ingénieur de recherche à l'INRA (1968-1982), puis chargée de mission au Commissariat général au Plan (1982-1984). Conseillère technique aux cabinets de Michel Crépeau puis de Jean-Marie Bockel, ministres du commerce, de l'artisanat et du tourisme (1984-1986), elle a été secrétaire générale de la direction scientifique de l'INRA (1986-1988), directrice des ressources humaines et de la communication interne chez Prismic (1988-1994), chargée de mission auprès du président de l'INRA (1994-1997). Depuis juillet 1997, Maité Errecart était conseillère technique au cabinet de Marylise Lebranchu, secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat.]

MOUVEMENT PRÉFECTORAL
Lors du conseil des ministres de mercredi 14 juin, ont été nommés préfet hors cadre : **Christian Dors**, administrateur supérieur des îles Wallis-et-Futuna, est nommé directeur des stages à l'Ecole nationale d'administration (ENA) par décret publié au *Journal officiel* du 18 juin, et **Jean-Claude Cisset**, sous-préfet de Fontainebleau, a été chargé d'une mission de service public relevant du gouvernement.

Assemblées générales

Domaine de Fabregoules
– Suite à la demande du conseil d'administration de l'association de Fabregoules, j'ai l'honneur de vous informer que l'**assemblée générale ordinaire** aura lieu le : vendredi 23 juin 2000, à 17 heures, au siège de la RTM, à la cafétéria de Saint-Giniez, 10-12, avenue Clot-Bey, 13008 Marseille.

Ordre du jour : projet de résolution (modification de l'article 11 du statut actuel, remplacé par l'article 11 nouveau).

La présence de tous les sociétaires est indispensable pour un débat démocratique.

Roger Condamino, président du CA de Fabregoules.

Cours

Découvrez l'informatique chez vous avec le premier organisme de formation à domicile. Prise en main du matériel, Internet, bureautique. **ALDISA**. Tél. : 01-46-10-50-32

Formations

INFORMATIQUE À DOMICILE formation, dépannage, mise à jour Tél. : 06-11-43-67-11 et 06-88-82-22-49

Communications diverses

COLLÈGE INTERNATIONAL DE PHILOSOPHIE

Samedi autour d'un livre
L'enseignement de l'ignorance et ses conditions modernes de Jean-Claude Michéa, sous la responsabilité de Pierre Péju, avec la participation de Jean-Claude Michéa, Joseph Mouton et Pierre Péju. 24 juin, 9 h 30-12 h 30, amphitheâtre Stourdez, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris-5^e.

L'accès à toutes les activités du Collège est libre et gratuit (dans la limite des places disponibles).
Renseignements sur salles, répondeur : 01-44-41-46-85. Autres renseignements : 01-44-41-46-80.

CARNET DU MONDE Tél. : 01-42-17-39-80 – 01-42-17-29-96 01-42-17-38-42 e-mail: carnet@mondepub.fr.
--

EMPLOI
OFFRES

Agence d'hôtesse internationale recrutée dans le cadre du salon « Mondial de l'automobile de Paris 2000 » (28 sept.-15 oct.) pour un client important :
– Hôtesse (H/F)
– + 1,70 m
– 25/35 ans
– Bil. angl./fran.
– Bonne prés.

Adressez votre candidature ainsi que deux photos (identité, en pied) à :
Connection GmbH Toptess
Frankfurter Str. 13
D-61250 Usingen
Allemagne

ou contactez :
M^{me} E. de Boer au n° 02-97-30-53-59 (13^e-18^e)

Clinique psychiatrique 25 km sud Paris cherche psychiatre pour remplacements réguliers – Tél. : 01-69-63-20-14

DEMANDES

Vous cherchez un spécialiste des langues ? Je parle : allemand, français, anglais, néerland et espagnol. Ing. agricole, 31 ans, mécanicien, fils d'un agriculteur, sous contrat pour l'instant, étant responsable de vente de machines en Belgique et Lux., ch. nouveau emploi.

Fax : + 49 2408 929 777. E-mail : 00188801pool.bth.rwth-aachen.de

DANSE Pour la vingtième édition du festival Montpellier-Danse (du 20 juin au 29 juillet), sous-titrée « La beauté du futur », son directeur artistique, Jean-Paul Mon-

tanari, invite pour la première fois l'Américaine Lucinda Childs et le Flamand Jan Fabre, tout en affichant une passion inentamée pour le Japonais Ushiu Amagatsu et

l'Américain William Forsythe. Montpellier-Danse se tourne aussi vers l'avenir en conviant de jeunes chorégraphes du Portugal, d'Italie et de Grèce. ● UN DES ÉVÈNE-

MENTS de cet anniversaire sera « Potlatch, dérives », manifestation gratuite de Mathilde Monnier, directrice du Centre chorégraphique depuis 1994, qui rassemble

cent artistes de tous bords. ● ELLE S'INSPIRE du potlatch indien, cérémonie basée sur le don et l'échange, véhicule de l'identité des tribus d'Amérique du Nord.

Mathilde Monnier invite plasticiens et danseurs à échanger leurs dons

Pour les vingt ans du festival Montpellier-Danse, la chorégraphe ouvre son Centre à des manifestations croisées auxquelles participeront, sur le modèle du potlatch, une centaine d'artistes

LE TITRE de l'opération - *Potlatch, dérives* - que pilote Mathilde Monnier dans le cadre du festival Montpellier Danse 2000 est on ne peut plus clair : il ne s'agit pas d'un potlatch au sens strict du terme, mais d'un produit spectaculaire dérivé, voire délirant, qui rassemble cent danseurs, chorégraphes et plasticiens dans le Centre chorégraphique de Montpellier, qu'elle dirige depuis 1994.

« Ce n'est pas un énorme cadeau d'anniversaire que je m'offre pour me faire plaisir, précise Mathilde Monnier. Certes, c'est un projet excessif, mais la dépense est au cœur du potlatch, dont l'essence réside dans l'obligation de donner, de recevoir et de rendre. J'ai découvert ce terme à travers la revue de Guy Debord intitulée *Potlatch*. Et ce mot, très énigmatique finalement, qui a été l'objet de multiples interprétations au fil du temps, m'a fait réfléchir aux notions de don et de dette, d'échange et de valeur en dehors de tout contexte commercial. On sait vendre les spectacles, on sait à quel prix, mais quelle est leur valeur ? Sur quoi repose-t-elle ? A qui appartient l'œuvre d'art ? A l'institution, au public, à son auteur ? L'interprète n'est-il pas aussi propriétaire à sa façon ? En ce qui me concerne, le don me semble plutôt passif, alors que la dette est un moteur qui pousse à agir. J'ai ainsi réalisé que certains de mes spectacles étaient liés à une dette, personnelle ou familiale. On hérite de quelque chose et il faut le redonner à la collectivité d'une manière ou d'une autre. Le potlatch me permet de réexaminer mon rapport aux lois marchandes de l'échange et de réintroduire du symbole dans un monde qui en manque. C'est pour réfléchir à ces questions que j'ai invité des artistes à ce Potlatch, dérives. »

Question dérive, les chorégraphes, metteurs en scène, vidéastes, plasticiens qui ont rallié Mathilde Monnier se sont abandonnés à tous leurs fantasmes, pour inventer des propositions potlatch d'une belle fantaisie. En déambulant dans les locaux du Centre chorégraphique, on pourra contempler l'accrochage du plasticien Eric Watier, qui a fait l'inventaire des destructions d'œuvres d'art commises volontairement par des artistes, se dévouer en solo dans la cabine de danse aménagée par le chorégraphe Loïc Touzé (*Le Monde* du 8 avril), ou encore se laisser envoûter par l'hypnose 100 % polyester de Christian Rizzo, qui met en scène deux robes siamoises planant au-dessus d'une allée balisée de ventilateurs (*Le Monde* du 21 juin 1999).

La chorégraphe Susan Buirge, Américaine de Paris, qui a suivi de près la gestation du projet en participant depuis deux ans à un groupe de réflexion mis en place par Mathilde Monnier, s'est concentrée sur une seule idée, obsession qui l'a menée sur la piste des Indiens Kwa-



« L'essence du potlatch réside dans l'obligation de donner, de recevoir et de rendre », dit Mathilde Monnier.

kiutl de l'île de Vancouver (Canada). Elle raconte : « Dans un potlatch, chaque danse est la propriété de son interprète et se transmet par héritage. Le seul moyen de donner une danse à quelqu'un qui n'est pas de la famille, c'est de la rêver. J'ai donc eu envie de savoir comment on rêve une danse pour l'offrir au danseur-chorégraphe Bernardo Montet, avec qui je n'ai jamais travaillé et dont je respecte l'intégrité. Mais j'ai dû me rendre à l'évidence. Aucun Indien, quel qu'il soit, ne pouvait m'apprendre ça. Mais, de retour de mon voyage au Canada - j'ai convaincu Mathilde de m'accompagner, tant il me paraissait impossible d'emprunter une idée à un peuple sans avoir eu la délicatesse d'aller visiter la terre d'origine de cette idée -, j'ai fait un rêve qui m'a donné les règles d'une danse. C'était dans la nuit du jeudi 2 mars. Je me suis levée pour la noter. Je l'ai jusqu'à

présent gardée secrète, mais je peux aujourd'hui la divulguer. C'est un solo en quatre parties : exposition, transformation, réconciliation et détente, qui se joue dans un cercle. Ce rêve est une synthèse de tout ce que j'ai vécu autour du potlatch. »

Pendant les cinq jours de la manifestation, Susan Buirge va donc écrire en public cette danse, qui sera la propriété de Bernardo Montet (avec acte notarié de rigueur) et la seule pièce que la chorégraphe souhaite transmettre à la postérité. Dans ce don que Bernardo Montet est chargé de faire passer à un autre

danseur, Susan Buirge met tout son cœur de femme dont une des ancêtres était une Crow (corbeau), tribu de la famille des Sioux.

La voix du sang parle aussi au danseur burkinabé Salia Sanou, interprète de Mathilde Monnier, qui a eu le désir de parler du don d'enfant dans la société du Burkina-Faso. « Chez nous, l'enfant est un don des ancêtres, propriété collective des vivants et des morts. Il est élevé par toute la famille, oncle, cousin, voisin... S'il réussit dans la vie, il appartient à tout le monde. Mais s'il échoue, il revient à Untel, son père ou

sa mère. » Pour fouiller cet aspect fondamental de l'identité burkinabé, Salia Sanou a fait appel à un avocat, maître Titinga Frédéric Pacéré, qui communiquera sur le sujet. Il viendra accompagné d'un objet symbolique, une statue représentant une antilope, animal totem de son ethnie ; le poisson-silure étant celui de Salia Sanou, ravi de bientôt écouter cette « bibliothèque vivante » qu'est M^e Titinga.

LOTS À OFFRI

Autre « maître de conférences au talent incontestable », selon le danseur Herman Diephuis, qui collabore avec lui, Jérôme Bel l'icône-classe jubile à l'idée de cette petite semaine de « grande liberté » au sein du potlatch, où il peut tout tenter, tout risquer. « Contrairement à l'habitude où on livre un produit à date donnée, ici on ne doit rien à personne, mais on va tout donner. Qu'est-ce que je dois au public ? Que pense-t-il de ce que je lui propose ? Qu'est-ce que l'on se doit les uns aux autres ? Ces questions m'obsèdent. Je poursuis donc un atelier de travail que j'ai entamé il y a six mois avec de jeunes acteurs, très "potlatch" dans l'esprit paraît-il, alors que je me considérais comme un affreux dictateur en répétition. Dans le processus de création, je vais faire intervenir des spectateurs sélectionnés qui assisteront à toutes les répétitions. C'est un peu du populisme, un genre de marketing, qui limite les risques du spectacle en demandant à des gens de critiquer la pièce alors qu'elle est en train de se faire. »

Daniel Larrieu, lui, a opté pour la simplicité décalée, avec juste le zeste de sophistication qui sied à une âme joueuse. « Ravi de sortir du cadre "produit de marché culturel" », il a mis sur pied un triptyque qui commence par le don d'un solo au danseur Joel Luecht, puis de sa chemise « bien repassée », de son fauteuil de directeur du Centre chorégraphique de Tours, se poursuit par une carte blanche à la danseuse Laurence Rondoni, la distribution de carrés de feutre que chaque interprète doit orner de son goût... « J'ai surtout eu envie de m'amuser avec ce concept de potlatch, sans prétention ni esprit de sérieux. Moi, j'aurais bien imaginé une tombola... » Tombola ou pas, Larrieu a une brassée de lots à offrir à Mathilde Monnier, et entre autres un splendide incinérateur (conçu par le plasticien Patrick André) dans lequel seront entreposés les carrés de feutre. C'est Mathilde Monnier qui tiendra la boîte d'allumettes.

R. Bu.

TROIS QUESTIONS À...

JEAN-PAUL MONTANARI

1 Vous êtes directeur artistique de Montpellier Danse. Autour de quels axes avez-vous bâti la programmation de ce vingtième anniversaire ?

« Ce n'est justement pas un anniversaire avec ce que cela implique de retour en arrière et d'autofélicitation. En sous-titrant la manifestation *La beauté du futur*, je me tourne vers l'avenir tout en tenant compte des artistes que je n'avais jamais programmés dans le festival. J'ai donc invité l'Américaine Lucinda Childs pour laquelle j'ai une immense admiration depuis que l'on a pu voir en 1975 *Einstein on the Beach*, de Bob Wilson, et le Flamand Jan Fabre que j'accueille en tant qu'homme de théâtre et plasticien. Parallèlement, le Japonais Ushiu Amagatsu me paraît toujours être un témoin essentiel de la modernité, tandis que William Forsythe, qui boucle le festival, nous permettra de savoir si cette question de la modernité vaut ou non le coup d'être posée.

2 Vous faites aussi le pari du Sud, avec de jeunes chorégraphes du Portugal, d'Italie et de Grèce. Quelle est l'importance de cette nouvelle vague d'artistes ?

« Je n'avais encore jamais invité ces pays-là. Je précise que mon Sud va jusqu'à l'extrémité de l'Afrique, qui est bien notre Sud à nous, francophones. La vie chorégraphique y est passionnante. Les chorégraphes africains posent les vrais problèmes, aussi bien économiques que ceux sur le statut des artistes. Il y a d'ailleurs des points communs entre la Portugaise Vera Mantero et la Sud-Africaine Robyn Orlin qui remettent en question le fonctionnement même du spectacle, ou encore le Français Heddy Maalem qui est parti travailler en Afrique et la Portugaise Clara Andermatt qui s'entoure d'interprètes cap-verdiens.

3 Apportez-vous un soutien particulier à *Potlatch, dérives*, de Mathilde Monnier ?

« C'est pour moi une œuvre de Mathilde comme une autre à la seule différence que j'ai décidé que cette manifestation serait gratuite pour le public. C'est mon cadeau au potlatch.

Propos recueillis par Rosita Boisseau

Rendez-vous

- **Festival Potlatch, dérives.** De Mathilde Monnier. Centre chorégraphique, les Ursulines. Du 20 au 24 juin, de 11 heures à 18 heures, de 20 heures à 23 heures (sauf le 21 juin). Entrée libre.
- **Compagnie Sankai Juku.** Spectacle *Hiyomeki*, le 20 juin à 22 heures, cour des Ursulines. *Ibiki*, le 23 juin à 20 h 30, Opéra Berlioz/Le Corum.
- **As long as the world needs a warrior's soul.** De Jan Fabre. Les 22 et 23 juin, 20 h 30, Opéra Comédie. Expositions au Carré Sainte-Anne du 20 juin au 3 septembre. Dans les jardins de la direction des affaires culturelles, du 20 juin au 7 juillet.
- **Compagnie Lucinda Childs.** Programme A, 24 juin à 22 heures, cour des Ursulines. Programme B, 26 juin à 20 h 30, Opéra Berlioz/Le Corum.
- **Dissection d'un homme armé,** de Bernardo Montet. Le 30 juin à

- 20 h 30, Opéra Comédie.
- **Ballet Frankfurt,** William Forsythe. Les 4 et 5 juillet à 20 h 30, Opéra Berlioz/Le Corum.
- **Antonio Ligabue.** De Monica Casadei. Le 28 juin à 20 h 30, chai du Terral à Saint-Jean-de-Védas.
- **I'm sitting in a room different from the one you are in now.** De Joao Fiadeiro. Le 29 juin à 23 heures, Studio Bagouet, les Ursulines.
- **Poesia e selvajaria.** De Vera Mantero. Les 2 et 3 juillet à 20 h 30, studio Bagouet, les Ursulines.
- **Taagalá, le voyageur.** De Salia ni Seydou. Les 27 et 28 juin à 22 heures, cour des Ursulines.
- **Daddy, I've seen this piece six times...** De Robyn Orlin. Les 6 et 7 juillet à 22 heures. Studio Bagouet, les Ursulines.
- **Montpellier Danse 2000, Hôtel d'Assas, 6, rue Vieille-Aiguillerie, 34000 Montpellier.** Du 20 juin au 9 juillet. Tél. : 04-67-60-07-40. De 50 F à 200 F.

Le potlatch des Indiens Kwakiutl, une fête du lien social

LE POTLATCH est né dans les tribus indiennes de la côte pacifique du Canada, au nord-ouest du continent américain, où il pleut six mois de l'année, d'octobre à avril. Et c'est pour passer le temps de ces hivers pluvieux, où les réserves de poissons pêchés pendant l'été suffisaient à nourrir les populations, que des cérémonies festives nommées potlatch se déroulaient dans les différentes tribus, qui y consacraient toute leur énergie.

En langue chinook, potlatch signifie « action de donner ». « En fait, il ne s'agit pas simplement de donner, de "flamber" même, comme le terme a fini par prendre chez nous l'acception dérivée », explique Michel Wasserman, anthropologue, ancien directeur de l'Institut franco-japonais du Kansai, à Kyoto, qui donnera une conférence à Montpellier le 20 juin.

« Dans ces sociétés, très hiérarchisées, chaque rang de l'aristocratie, bien que transmis par voie héréditaire, chaque nouveau privilège ou statut doit être validé par la communauté lors de ces fêtes. Les invités sont alors des témoins. Ils sont la mémoire de ce qui est annoncé ou revendiqué et sont récompensés en conséquence. Il est plutôt question

d'une rémunération dont on gratifie les invités pour les remercier de leur présence, mais le donateur sait que ses invités seront tenus de lui rendre la pareille, en y ajoutant un taux d'intérêt variable, sauf à perdre le prestige attaché à son propre rang. Leur prestation peut, d'une certaine manière, être comparée à celle que revêt chez nous l'acte notarié. Mais il n'est pas question de thésauriser, pratique jugée indigne. Chaque don sert à alimenter le potlatch suivant dans le cadre du cycle incessant de fêtes que le noble se doit de donner à des moments-clés de sa vie pour justifier son rang. »

Ciment du lien social, le potlatch est aussi le fondement de l'identité des Indiens. Réduit à faire partie du folklore, sa mémoire s'est surtout perpétuée chez les Kwakiutl, un peuple sédentaire qui vivait sur l'île de Vancouver, en Colombie-Britannique. Dans un potlatch qui démarrait en fin d'après-midi, durait toute la nuit et se déroulait parfois sur une semaine, avaient lieu toute une série de transactions. On y mangeait énormément (presque la moitié de la *Big House* dans laquelle avait lieu le potlatch était consacrée à la cuisine qui jouxtait la salle de réunion), on y

distribuait des biens en fonction du rang occupé par le destinataire (couvertures, ustensiles de cuisine, peaux de phoque...), on y dansait pour ratifier chaque moment important de la rencontre.

THÉÂTRE DE LA CRUAUTÉ

Ces danses, dont les interprètes étaient propriétaires, s'exécutaient masquées et composaient un théâtre de la cruauté fabuleux. La danse la plus importante était celle de Hamatsa, dite « du cannibale », avec son masque de corbeau à très long bec. « Il s'agissait en fait d'un exorcisme au cours duquel la société cherchait à se rassurer sur sa capacité à surmonter sa cruauté, poursuit Michel Wasserman. Le danseur avait été initié en vivant plusieurs mois dans la brousse, où il avait été soumis à un esprit cannibale. Il revenait donc au village dans un état de sauvagerie qu'il s'agissait d'apaiser. Les missionnaires étaient évidemment épouvantés par cette danse. »

Mais tout dans un potlatch hérissait les Blancs, qui l'interdirent sans grand succès dès 1885. Trop de dilapidation des biens, trop d'extravagances ! En décembre 1921, le gouvernement canadien

prit la décision de faire un exemple suite au plus grand potlatch jamais organisé, celui du chef Dan Cranmer, qui prépara pendant huit ans ce qui deviendra le dernier potlatch. Tout y fut distribué de façon grandiose pendant une semaine à quatre cents Indiens : bateaux à moteur, violons, machines à coudre, sacs de farine... Les autorités exigèrent des Indiens de leur remettre tous leurs masques, costumes, accessoires... Vingt refusèrent et furent emprisonnés. Les autres livrèrent cinq cents objets merveilleux qui furent mis en caisse à Ottawa. Ils ne les ont récupérés qu'à la fin des années 70 pour ouvrir deux musées sur l'île de Vancouver dont l'un est dirigé par la fille de Dan Cranmer. « Ce sont deux endroits exceptionnels grâce auxquels les Indiens ont pu se réapproprier leur identité, témoigne Michel Wasserman. Ils constituent pour ce peuple miraculé une sorte de mémorial de l'holocauste qu'il a subi. Ils étaient huit mille avant que les Blancs n'arrivent, ils n'étaient plus que mille pour le dernier potlatch. 90 % ont été décimés. »

R. Bu.

Sonar, épice de la globalisation de la culture techno

Du 14 au 18 juin, la septième édition du festival barcelonais installé dans le Centre de culture contemporaine a illustré l'interactivité entre musique, vidéo, graphisme et architecture

BARCELONE

de notre envoyée spéciale

En débardeur kaki et casquette de B. Boy, Francisco Lopez joue avec les nerfs du public de la Capella dels Angels, à deux pas du Centro de cultura contemporània de Barcelona (CCCB), où s'est tenu du 14 au 18 juin le Festival Internacional de Musica avançada i Art Multimèdia, le Sonar. Pour subir la compression sonore à laquelle Francisco Lopez désire soumettre l'auditeur, ce dernier est généralement sommé de se bander les yeux. La demi-heure de murs de sons créés par ce Madrilène trentenaire, gourou de la musique électronique expérimentale, enveloppe de fait comme un noir absolu.

Sifflements de réacteurs d'avion, clameurs de foule, infra-basses et rythmiques techno subliminales sont étudiées pour faire craquer. Au bout d'un crescendo à suspense, Francisco Lopez trouve la solution : il s'arrête net, et le brusque retour au silence fait mal une fraction de seconde. Lopez rappelle ainsi que la musique électronique industrielle, telle que définie notamment par les groupes allemands des années 70 (Kraftwerk, Can), était une expérience physique - battements de cœur, fonctionnement neuronal, recherche de la transe et des extrêmes. L'affiche de Sonar 2000, contestée par certains, représente d'ailleurs deux dames à la tête enfouie sous la terre, des jumelles aux pouvoirs extrasensoriels reconnus et pouvant se passer de respirer.

« MONTRER L'HISTOIRE IMMÉDIATE »

Né en 1994 dans la bouillonnante capitale catalane, Sonar, qui fête sa septième édition, n'a pas son pareil. D'abord, parce qu'il fut le premier des festivals du genre à s'installer dans un musée d'art contemporain, et à chercher à y cultiver un sens critique. Pour ses fondateurs, Enric Les Palau, Sergio Caballero, musiciens eux-mêmes, Ricard Robles, homme de médias, tout ne vaut pas tout. Installé dans les murs du CCCB, ancienne maison de charité du XIV^e transformée en musée en 1994, le Sonar s'emploie à montrer la globalité de la culture technolo-

gique. « Nous n'avons pas envie de rechercher une quelconque appartenance à une soi-disant communauté techno, dit Ricard Robles, mais de montrer l'histoire immédiate et les imbrications des différentes approches technologiques de l'art. »

Le musée d'art contemporain est aux trois quarts investi par Sonar. Dans le large patio, rebaptisé SonarVillage et garni de faux gazon, la musique commence à midi, dans le vaste hall du sous-sol à treize heures. Tout autour, une exposition d'arts plastiques est consacrée à Berlin. Il y a des pochettes de disques, des flyers - « procédés créatifs urgents à ambition immédiate et triviale » (annoncer les raves et les soirées), définit Ricard Robles -, mais il y a aussi les travaux en vidéo du collectif d'architectes, artistes multimédias et designers Kunst und Technik, ou ceux de Fabien Grobe, qui traduit la culture des boucles (loops) en vidéo.

Du label électronique Kitti-Yo aux travaux du graphiste J-Bo Monkey (Style and The Family Tunes), c'est toute une communauté d'intérêts qui est montrée, un fonctionnement en réseau et une idée très nette de l'interactivité entre la musique électronique, la vidéo, le graphisme, la typographie, l'architecture, etc. Ces disciplines avancent ensemble puisqu'elles utilisent les mêmes moyens techniques, le même support, les ordinateurs, et sans doute bientôt le même mode de diffusion, Internet. A l'instar des designers ou des architectes, ces jeunes artistes n'ont évacué ni le commerce ni l'argent. Ici, point d'art pour l'art. Dessins d'architecture et musiques électroniques ont d'ailleurs établi des ponts. La collection Architectura, du label de pointe américain Caipirinha, présente ainsi les travaux réalisés par des DJ à partir des plans de bâtiments célèbres : Brasília, la gare de Waterloo à Londres, etc.

Depuis la création de Sonar, l'idée de la culture technologique et médiatique a fait son chemin. Les musiques électroniques sont entrées dans les musées et les centres d'art, épaulées par l'utilisation de plus en plus fréquente des images vidéo

dans les concerts. PS 1 à New York, le Musée d'art moderne de Lyon, le Centre Pompidou à Paris invitent désormais régulièrement DJ et musiciens de l'électronique. Certaines scènes nationales françaises, telles que la Maison de la culture de Créteil, où se déroule le festival Exit, ou encore le Lieu Unique à Nantes, ont compris très tôt cette nouvelle globalité artistique.

TRAVAIL D'ARCHÉOLOGIE

Des artistes multicartes, tel le vidéaste nantais Pierrick Sorin, s'y promènent joyeusement. S'y croisent l'Afro-Américain DJ Spooky-That Subliminal Kid, élégant DJ new-yorkais, sachant manier les platines autant que les concepts théoriques de l'art dans la société dite de l'information, et le duo anglais Coldcut. Défenseur infatigable de l'art à la portée de tous, Coldcut opère à partir de deux ordinateurs portables, l'un pour le son, l'autre servant de banque d'images. Coldcut a aussi créé un label, Ninja Tune. Dans l'univers électronique, la marque éditrice (le label), sa philosophie et sa représentation graphique sont des données aussi fortes que le style musical.

Sonar invite donc des patrons de label à « jouer » (présenter) des disques qu'ils ont aimés dans leur jeunesse encore fraîche devant un auditoire allongé sur des transats, dans un espace dénommé Sonar-Lab. Sonar tient beaucoup à ce travail d'archéologie, ouvrant son édi-

Un essor confirmé

Quelque 4 000 amateurs de musiques électroniques avaient fêté l'apparition de Sonar en 1994, festival éclectique, à l'instar d'Aquaplanning de Hyères en France. L'édition 2000 en a regroupé environ 45 000. Près de 380 artistes y ont joué cette année, plus de 1 000 professionnels sont venus observer les évolutions du marché et les innovations techniques (notamment les platines CMX-5000 de Pioneer où les disques vinyle, matière première des DJ, sont remplacés par les CD). Le budget, près de 270 millions de pesetas (162 000 €), un chiffre important à l'échelle espagnole, est couvert à 55 % par la billetterie et le merchandising, les principales subventions étant fournies par la ville de Barcelone et le Centre de Cultura Contemporània de Barcelona.

Outre les concerts, on peut y écouter de la musique à la carte et on-line depuis la splendide salle panoramique du CCCB dessinée par les architectes Helio Pinon et Albert Viaplana, chargés de remodeler les 15 000 m² de l'ancienne Casa de Caritat en 1994.



Le Madrilène Francisco Lopez : murs de sons et nerfs à vif.

tion 2000 par un concert de Karlheinz Stockhausen, venu à Barcelone présenter *Hymnen* le 14 juin. Le même souci sous-tend la programmation cinématographique : des clips, des films centrés sur les élucubrations futuristes de musiciens, de designers ou d'architectes.

De nuit, quand ferment les portes du Musée, Sonar est une autre histoire. Vers une heure du matin, dans la douceur de la nuit catalane, les ravers affluent sur les terrasses d'un centre sportif, situé en bord de mer, sur la plage de Mar Bella. Plu-

sieurs scènes, dont le hall transformé en SonarClub, un chapiteau et un manège d'autos tamponneuses, Autopista Barcons, organisent le chaos des BPM (battements par minute) jusqu'au lever du soleil.

C'est ici que cohabitent styles (house, drum'n'bass, acid-jazz, big beat) et renommées, et que les DJ stars viennent jouer en live (pour 2000 : David Morales, Carl Cox, Luke Slater, Claudio Coccoluto...), que les rockers Marc Almond ou Death In Vegas, également vidéastes, viennent flirter avec l'électronique.

La tradition du clubbing, très vive en Espagne, a protégé la techno des assauts moralistes et policiers. Même s'ils dénoncent dans le quotidien *La Vanguardia* du 16 juin « la myopie culturelle des institutions catalanes devant l'effervescence de l'électronique à Barcelone », les créateurs de Sonar reconnaissent la liberté dont ils jouissent. C'est tranquillement que, sur la plage, la très jeune communauté des adeptes de la liberté temporaire - avec ses tics et ses effets pervers (une permanence anti-drogues est installée à l'entrée de SonarClub) - s'apprête aux nuits sans sommeil.

Véronique Mortaigne

La révolution tranquille des plasticiens, sur le modèle des musiques électroniques

CONSERVATRICE au Centre Georges-Pompidou, Christine Van Assche est spécialiste de vidéo et de nouvelles technologies. Elle estime que les rapports entre musiques électroniques et arts plastiques n'ont jamais été aussi proches et forts qu'aujourd'hui. Elle prépare une exposition qui se tiendra en novembre 2001, à Beaubourg, et ira ensuite, en juin, au Musée d'art contemporain de Barcelone, en même temps que le prochain festival Sonar. Intitulée « Sonic Process » l'exposition montrera les plasticiens qui prennent la musique comme modèle. « C'est une révolution économique et sociale, dit-elle. Les auteurs de musique techno aujourd'hui abandonnent les grosses machines, les gros moyens de production, au profit d'outils plus légers. Souvent, ils arrivent avec leur petite valise, avec un ordinateur dedans. Ils ont juste besoin d'une prise de courant, et encore pas toujours. L'artiste arrive à produire seul et à distribuer seul. C'est très différent du marché habituel. »

Les œuvres sont ensuite diffu-

sées sur Internet ou au cours de fêtes qui réunissent de plus en plus musiciens et plasticiens. Au DJ (disc-jockey) s'est associé le VJ (video-jockey), qui jongle avec les images comme son complice avec les sons. « Le DJ ou le VJ ne se mettent pas en scène comme des stars, dit Christine Van Assche. Ils tiennent compte des réactions du public. Ils sont auteurs, mais dans une création partagée. » Très partagée : comme les musiciens, adeptes du sampling, l'échantillonnage qui consiste à emprunter des sons créés par d'autres, les artistes pratiquent le collage et la citation. Cela ne date pas d'hier, et on peut faire aisément remonter le procédé aux collages réalisés par Braque et Picasso en 1912-1913. Ce qui pose des problèmes de droits. Personne n'imagine les auteurs des articles de journaux utilisés par Braque et Picasso leur faire un procès. Dans la société actuelle, le risque est plus grand. Il pèse par exemple sur l'Ecosais Douglas Gordon, qui utilise des films de Hitchcock ou de John Ford pour ses propres œuvres. Lorsque Godard a créé *Histoire(s) du cinéma*, il a dû repindre lui-même certains ta-

bleaux dont les auteurs ou les ayants droit lui refusaient la reproduction. Dans le registre de la peinture ou de la sculpture, les procès se sont multipliés. Dans celui des arts électroniques, pas encore.

LA DÉCOUVERTE DU MULTIPLE

Selon Christine Van Assche, pour de nombreux artistes d'aujourd'hui, « les images ou la musique existantes font partie d'un fonds commun, dans lequel tout le monde peut puiser. C'est une génération qui n'a pas découvert les films dans des salles, mais dans des vidéo-clubs. Ils louent une cassette, la copient, puis la rapportent. Ils connaissent les films, leurs titres, mais pas toujours leurs auteurs ».

Plasticiens et musiciens se côtoient depuis longtemps. Andy Warhol et le groupe Velvet Underground en sont un exemple. Les Etats-Unis sont d'ailleurs un foyer vivant de ce point de vue, suivant la tradition du Black Mountain College, où, dès les années 50, cohabitaient tous les genres. Universités et écoles d'art enseignent conjointement musique et arts plastiques. Les artistes fréquentent les mêmes boîtes, des clubs ou des lieux spécifiques, comme la Judson Church à New York. « En Europe, dit Christine Van Assche, il y a le même phénomène en Angleterre. C'est moins visible dans les pays latins, même si émergent de nouveaux lieux, comme le Batofar à Paris, qui encouragent ce genre de rencontres. »

C'est ainsi que les plasticiens ont découvert le modèle économique de la musique. Le multiple, voire la diffusion illimitée sur Internet, les passionnent. Certains artistes, et non des moindres, qui utilisent la photographie n'hésitent plus à la

diffuser par Internet, à des prix bas, via des sites spécialisés comme Eyestorm (*Le Monde* du 19 mai). D'autres limitent contre toute logique le nombre d'exemplaires d'une vidéo. Bill Viola, par exemple, tient à contrôler de très près la présentation de chacune d'entre elles. « Quand on achète une installation, explique Christine Van Assche, on a des plans, des listes techniques à respecter. Je crois que le modèle de l'installation, qui exige la présence de l'artiste ou de ses assistants, va encore fonctionner pendant un moment. Mais le multiple devrait prendre de plus en plus d'importance, à cause de cette relance par la musique. Elle va tirer les arts plastiques. » L'installation, si décriée par les tenants d'un art plus traditionnel, devient paradoxalement, dans le domaine des nouvelles technologies, le dernier refuge humaniste, celui où l'artiste met la main, et fait du sur-mesure. Une cassette est un multiple, réalisée de manière industrielle.

Il existe des distributeurs spécialisés pour la vidéo d'art contemporain, qui vendent les cassettes entre 5 000 et 15 000 francs. La somme couvre les droits d'auteur, les frais de tirage et de distribution. Le tirage est illimité, mais sur un support professionnel. A Paris, le Bureau des vidéos (BVD), créé par Stéphanie Moïsson-Trembley (*Le Monde* du 21 janvier), vend ses cassettes moins de 200 francs, mais ce sont des VHS, d'une durée de vie relativement brève. L'utilisation du DVD pourrait rendre le support inaltérable. Et rien n'empêche d'imaginer des supports multiples. Godard, toujours lui, a décliné ses *Histoire(s) du cinéma*, d'abord montrés dans les festivals, puis à la télévision, sorties en VHS, en CD et sous forme de livres. Autant de

supports, autant de multiples à des prix très abordables. Jusqu'à la copie, que Christine Van Assche n'est pas loin de considérer comme un hommage : « Certes, c'est illégal. Mais avec les nouveaux modes de diffusion, la copie fait partie de la vie d'une œuvre. Parce que si on ne la copie pas, elle meurt. Les multinationales ou les galeries tentent de récupérer tout cela. Mais il y aura toujours des résistances. Les artistes ne parlent plus de révolution : ils la font, tranquille, mais avec des moyens élargis et des réseaux internationaux. »

Harry Bellet

Ensemble orchestral de Paris

Directeur musical
John Nelson

Saison 2000/2001

Abonnements

N° Vert gratuit*

0 800 42 67 57

www.ensemble-orchestral-paris.com

Mairie de Paris

CONCERTS

Auditorium du Louvre

jeudi 22 juin à 12h30

Naoko Shimizu, alto
Özgür Aydin, piano

SCHUBERT, HINDEMITH
ENESCO

LOC : 01 40 20 84 00

2000 en France
 les partenaires
de l'université
de tous les savoirs :

sanofi-synthelabo

Télérama (www.telerama.fr)
Le Monde, Flammarion
France Culture,
France Info, France
Inter, Radio Bleue.

Riccardo Muti illumine par son intériorité le « Requiem » de Cherubini

Le Festival de Saint-Denis s'est ouvert avec Porpora, Haydn et Cherubini

Le premier concert du Festival de Saint-Denis s'est ouvert avec l'apostrophe mariale du *Salve Regina* de Porpora. La prestation vocale d'Ana-Caterina

Antonacci est décevante dans ce répertoire. Le *Te Deum* de Haydn offre un beau compromis entre l'habituelle pompe qui préside au genre et

une retenue qui tient à la direction grave et raffinée de Riccardo Muti. Toutes tendances qui se confirmeront magistralement dans Cherubini.

général Hoche... avant d'accéder à la surintendance de la Chapelle de Louis XVIII puis à la direction du Conservatoire de Paris en 1822. L'inspiration aussi est enfant de bohème : l'opéra cherubinien ayant cessé de faire recette, la musique religieuse restait une denrée non périssable.

On passera rapidement sur un *Salve Regina* de Porpora, dont il n'y a pas grand-chose à sauver, même pas la Regina de la soirée. La prestation vocale d'Ana-Caterina Antonacci est décevante dans ce répertoire : monochromie chronique du timbre, émission ostentatoire, vibrato large et persistant, vocalises momes et sans phrasé, sons lâchés dès qu'ouverts sur les voyelles. Une interprétation peu inspirée pour une musique qui ne l'est pas davantage.

Avec le *Te Deum* de Haydn, un beau compromis entre l'habituelle pompe qui préside au genre et une retenue qui tient à la direction grave et raffinée de Riccardo Muti. Un écran de télévision capte le visage et l'expression du chef italien. Un beau visage concentré à l'extrême, une gestique épurée sans la moindre enclenchement, une attention à la musique et aux musiciens magnifiquement à voir et à entendre.

UNE FERVEUR PALPABLE

Toutes tendances qui se confirmeront magistralement dans Cherubini. Ni fleurs ni couronnes, pourrait-on dire, tant ce *Requiem* sombre et pensif déroge aux habitudes figures de style. Le lexique de base est respecté (sombre déploration de l'*Intritus*, course à l'abîme du *Dies Irae* avec annonce de

trompettes et ce coup de gong de la septième mesure qui provoqua l'admiration de Berlioz, soprani éthérées pour la courbe suave du *Salva me*, double fugue roborative du *Quam olim Abraham...* L'ensemble privilégie néanmoins l'intériorité à l'extraversion : *Pie Jesu* recueilli, avec ses volutes exquises de clarinette solo ; *Agnus Dei*, où la longue plage méditative du *Lux aeterna* sonne comme un postlude d'une infinie et triste béatitude – musique répétitive et « planante » avant la lettre... Face à un chef d'une telle classe, chœur et orchestre semblent s'illuminer. Ferveur palpable, désir de se transcender : ce soir-là, le directeur de la Scala de Milan, plus qu'un chef renommé, prouvait qu'il était un grand chef.

Marie-Aude Roux

Un Johnny très « seventies » s'installe à l'Olympia

JOHNNY HALLYDAY, le 17 juin. L'Olympia, 28, boulevard des Capucines, Paris 9^e. M^o : Opéra. Tél. : 01-47-42-25-49. Jusqu'au 25 août. Sauf le 8 juillet (Bruxelles), le 12 (Nancy), le 14 (Lausanne), le 16 (Marseille), le 18 (Lyon), le 29 (Vichy), le 30 (Objat).

En noir et blanc, sur un écran de cinéma, un rocker blond dégoulinant de sueur est félicité par un petit bonhomme à moustaches. 1961 : Johnny Hallyday, idole naissante, est adoubé par Bruno Coquatrix, maître d'une salle déjà mythique, l'Olympia. Trente-neuf ans après cette pre-

mière, vingt-sept ans après sa dernière apparition dans ce lieu, c'est au son de *Je suis né dans la rue* que le chanteur descend l'une des passerelles qui surplombent cette scène qui l'a déjà accueilli sept fois. Clin d'œil à son adolescence, le Hallyday 2000 a retrouvé une coupe et une teinte de cheveux presque identiques à celles aperçues un instant plus tôt. Et, surprise du chef, le voilà aussi glabre qu'à l'époque de sa première guitare. Nostalgique, le chanteur parlera d'un « rendez-vous d'amour » avec ce théâtre et le souvenir de son ancien propriétaire.

Ces deux mois de concerts boulevard des Capucines sont

aussi une étape des célébrations des quarante ans de carrière de la star originelle du rock français. Après le gigantisme du Champ-de-Mars et du Parc de Sceaux, les deux mille places de l'Olympia – « *Je vous vois mieux qu'aux pieds de la tour Eiffel* » – constituent un anticlimax qui n'est pas moins spectaculaire. On peut toujours compter sur Jean-Claude Camus, son producteur, pour imaginer des performances scéniques qui sont autant de coups de communication. A l'album *100 % Hallyday live à la Tour Eiffel* qui sortira le 30 juin succédera, en novembre, un *100 % Hallyday live à l'Olympia*. A part les fusées des feux d'artifice, qu'y entendra-t-on de différent ?

FAUVE AFFÛTÉ

Symboliquement, alors que *Al-lumer le feu* ouvrirait ses récents bains de foule, Johnny a remis cette chanson pyrotechnique. Avec une saisissante intelligence de l'espace, le chanteur s'adapte à la dimension de la salle. Si le décor de scène – des escaliers métalliques, souvenirs du film *Jailhouse Rock* ? – est sous-exploité, la gestuelle, la voix, la mise en scène, que les concerts géants demandent d'amplifier, retrouvent taille humaine. Habillé par Gucci (veste noire, pantalon pattes d'éph'imitation python, chemise pourpre satinée), Johnny rayonne. Fauve affûté, jamais il ne surjoue son personnage. Les flexions de jambes empruntées à Elvis, les allures de boxeur, les implorations de *soul man* sont distillées à l'économie.

Pas, cette fois, de duo ni de happening. Juste un concentré de répertoire surtout pioché dans les années Pompidou, patrimoine ancré dans notre inconscient collectif. *Fils de personne*, *Deux étrangers*, *La musique que j'aime*, *Qu'est-ce que tu croyais*, *Feu...* : des chansons souvent signés Philippe Labro et Michel Mallory qui ont inspiré David Hallyday pour la conception de *Sang pour sang*, album dont le papa n'interprète ce soir que quatre titres.

Un groupe de base de six musiciens, complété d'une pétaradante section de cuivres (les Vine Street Horns), de choristes noires sexy, délicieusement *seventies* et parfois d'une section de cordes, œuvre dans une puissance électrique qu'on aimerait du même millésime. Mais les critères de la FM sont passés par là et aseptisent trop souvent l'habillage. A l'instar du chanteur, l'instrumentation pourrait plus souvent tendre vers l'intimisme de la salle. Ce que les Rolling Stones avaient parfaitement réussi, au même endroit, il y a cinq ans, Johnny et son groupe n'y parviennent que par intermittence (*Nashville Blues*, *A propos de mon père*, *Je te promets...*) en se servant trop peu des subtilités de l'acoustique. Mais le public a retrouvé ses jambes de vingt ans : des fauteuils cassés sont même là pour en témoigner.

Stéphane Davet

SORTIR

PARIS

Nouvel Ensemble du Conservatoire de Paris
Dvorak : *Symphonie n° 8*. Strauss : *Till Eulenspiegels lustige Streiche*. Tchaïkovski : *Concerto pour piano et orchestre n° 1*. Brigitte Engerer (piano), Christophe Mangou, Aurélien Azan Zielinski (direction). Comment joue-t-on quand on est jeune, en pleine possession de ses moyens ? La réponse est dans la question et il faut, toutes affaires cessantes, courir à la Cité de la musique entendre ce concert. *Cité de la musique, 221, avenue Jean-Jaurès, Paris-19^e. M^o Porte-de-Pantin. Le 20, 20 heures. Entrée libre en réservant au 01-44-84-44-84.*

UZÈS

Festival de la nouvelle danse
La cinquième édition de la nouvelle danse d'Uzès met les projecteurs sur des chorégraphes très peu connus du public français comme l'Autrichienne Saskia Höbling dont la danse ferme et bien dessinée recèle des surprises provocantes, l'Allemand Tom Plischke, qui semble tellement se méfier du mouvement qu'il se met la tête dans le seau, ou encore la Suisse Katharine Vogel dont le travail navigue entre buto, minimalisme et primitivisme.

GUIDE

REPRISES

Easy Rider
de Dennis Hopper. Américain, 1968, copie neuve (1 h 30).
VO : *Grand Action, Paris-5^e (tél. : 01-43-29-44-40).*
Engrenages
de David Mamet. Américain, 1987 (1 h 52).
VO : *Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet (Dolby), Paris-5^e (tél. : 01-43-54-42-34) ; Le Balzac (Dolby), Paris-8^e (tél. : 01-45-61-10-60) ; MK2 Quai-de-Seine (Dolby), Paris-19^e.*

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE, ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places de certains des spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

L'Habit vert
de Robert de Flers et Gaston de Caillavet, mise en scène d'Anne-Marie Lazarini, avec Bruno Andrieux, Jacques Bondoux, Catherine Chauvière, David Fernandez, Claude Guedj, Philippe Lebas, Isabelle Mentré, Dimitri Radochevitch, Andréa Retz-Rouyet, Marc Schapira et Geneviève Yeuillaz.
Artistic-Athévains, 45 bis, rue Richard-Le-noir, Paris-11^e. M^o Voltaire. A partir du 20 juin. Les mardi et vendredi, à 20 h 30 ; les mercredi et jeudi, à 19 heures et 20 h 30 ; le samedi, à 16 heures et 20 h 30 ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 01-43-56-38-32. De 70 F à 160 F. Jusqu'au 31 juillet.

Les Monologues du vagin
d'Eve Ensler, mise en scène de Tilly, avec Fanny Cottençon.

Théâtre Fontaine, 10, rue Fontaine, Paris-9^e. M^o Blanche. A partir du 20 juin. Du mardi au vendredi, à 21 heures ; le samedi, à 18 h 30 et 21 heures. Tél. : 01-48-74-74-40. De 10 F à 160 F. Jusqu'au 30 juillet.

Paradis verrouillé
d'après Heinrich von Kleist, mise en scène de Stéphane Braunschweig, avec Jean-Marc Eder.

Théâtre de la Bastille, 76, rue de la Roquette, Paris-11^e. M^o Bastille. Les 20 et 21, à 20 h 30. Tél. : 01-44-78-48-16. De 60 F à 90 F.

Escalade ordinaire
Compagnie La Moindre des choses
Farce d'asphyxie en sept affects de Werner Schwab, mise en scène de François-Xavier Frantz, avec Valérie Messmer, Juliette Pie-devache.

Centre culturel suisse, 38, rue des Francs-Bourgeois, Paris-3^e. M^o Saint-Paul. Du 20 juin au 1^{er} juillet, 20 h 30. Relâche les 25 et 28 juin. Tél. : 01-42-71-38-38. 50 F et 30 F.

Sapho
Théâtre Molière - Maison de la Poésie, 161, rue Saint-Martin, Paris-3^e. M^o Rambuteau. Le 20, à 21 heures. Tél. : 01-44-54-53-00. 60 F.

Le Vaisseau fantôme
de Wagner. Falk Struckmann (le Hollandais), Deborah Voigt (Senta), Jan-Hendrik Rootering (Daland), Thomas Moser (Erik), Anne-Marie Owens (Mary), Kurt Streit (le pilote), Chœur et Orchestre de l'Opéra national de Paris, James Conlon (direction), Willy Decker (mise en scène).

Egalement de la partie, la grande dame de la scène allemande Suzanne Linke, Maguy Marin et les jeunes qui promettent comme Laurence Saboye, Yann Lheureux, Barbara Sarreau... Festive comme toujours, la manifestation propose des soirées cabaret. *Jardin et cour de l'évêché, 30 Uzès. Jusqu'au 24 juin. Tél. : 04-66-22-51-51. De 20 F à 150 F. Certains spectacles sont gratuits.*

REIMS

Festival Terrasses découvertes
Coorganisé par le Jazz-Club de Champagne, les associations Le Creuset et Les Pirates du rock, ce jeune festival permet de découvrir des formations et des musiciens de la région Champagne-Ardenne. Au programme : l'accordéoniste de jazz David Venittucci avec les « Parisiens » Serge Adam et Philippe Botta (le 20 juin) ; la formation de rap Maestria (le 22) ; Shikita's, qui aime mettre le feu du funk aux pistes de danse (le 22) ; The Lovemakers, dans les mêmes dispositions avec un ancrage africain (le 27) ; final hip-hop et jungle avec Beni'a & Fatalis. *Espace Fléchambault (face à la basilique Saint-Rémi), 51 Reims. A partir du 20 juin, 18 h 30. Entrée libre.*

Opéra-Bastille, place de la Bastille, Paris-11^e. M^o Bastille. Les 20, 23, 26 et 29 juin et le 2 juillet, 19 h 30. Jusqu'au 15 juillet. Tél. : 08-36-69-78-68. De 60 F à 670 F.

L'Amour masqué
de Messager : version de concert. Annick Massis (Elle), Jacques Mougenot (Lui), Michel Tremont (le Baron d'Agnot), Francis Dudziak (le Maharadjah), Jean-Laurent Cochet (l'Interprète), Ensemble vocal Michel-Piquemal, Ensemble orchestral de Paris, John Nelson (direction). *Théâtre des Champs-Élysées, 15, avenue Montaigne, Paris-8^e. M^o Alma-Marceau. Le 20, 20 heures. Tél. : 01-49-52-50-50. De 60 F à 290 F.*

Ariane Maurette, Caroline Howald (basse de viole), Noëlle Spieth (clavecin)
Œuvres de Bach.

Amphithéâtre Richelieu (Sorbonne), 17, rue de la Sorbonne, Paris-5^e. M^o Cluny-Sorbonne. Le 20, 21 heures. Tél. : 01-42-62-71-71. De 70 F à 110 F.

Chœur byzantin de Grèce
Drame liturgique du XV^e siècle. Chant de la tradition orale du mont Athos. Lycourgos Angelopoulos (direction). *Saint-Denis (93). Basilique, 1, rue de la Légion-d'Honneur. M^o Basilique-de-Saint-Denis. Le 20, 20 h 30. Tél. : 01-48-13-06-07. De 60 F à 150 F.*

Tomas Aragay
John Kourch, State of Emergency. La Ménagerie de verre, 12, rue Léchevin, Paris-11^e. M^o Parmentier. Les 20 et 21, 20 h 30. Tél. : 01-43-38-33-44. De 60 F à 80 F.

Fabrice Eulry Orchestre
Caveau de la Huchette, 5, rue de la Huchette, Paris-3^e. M^o Saint-Michel. Le 20, 21 h 30. Tél. : 01-43-26-65-05. De 60 F à 75 F.

Dupain
Le Batofar, 11, quai François-Mauriac, Paris-13^e. M^o Quai-de-la-Gare. Le 20, 20 h 30. Tél. : 01-56-29-10-00. 50 F.

Granddaddy
La Maroquinerie, 23, rue Boyer, Paris-20^e. M^o Gambetta. Le 20, 20 h 30. Tél. : 01-40-33-30-60. 130 F.

Ballades et fanfares brésiliennes
Maison des cultures du monde, 101, boulevard Raspail, Paris-6^e. M^o Saint-Placide. Le 20, 20 h 30. Tél. : 01-45-44-72-30. De 80 F à 100 F.

DERNIERS JOURS

25 juin :
Les Peintres de l'âme
Pavillon des Arts, Les Halles, 101, rue Rambuteau, Paris-1^{er}. Tél. : 01-42-33-82-50. 35 F. Werefkin (1860-1938)

Musée-galerie de la Seita, 12, rue Surcouf, Paris-7^e. Tél. : 01-45-56-60-17. Entrée libre.

Défis, impossibilités et autres embûches
Proscénium, 2, passage du Bureau, Paris-11^e. M^o Alexandre-Dumas. Du jeudi au samedi, les lundi, mardi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 18 heures. Tél. : 01-40-09-77-19. 50 F et 80 F.

Le Pilier
d'Anne Théron, d'après « Avant-garde » de Marieluise Fleisser, mise en scène de l'auteur, avec Phil Deguil, Raphaëlle Gittlis, Christophe Grundmann et Caroline Proust. *Théâtre Gérard-Philipe, 59, boulevard Jules-Guesde, Saint-Denis (93). Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 01-48-13-70-00. 50 F.*

ESPRIT Juin 2000

La nouvelle question Nord-Sud

Renseignements : ☎ 01 48 04 08 33 – www.esprit.presse.fr

EN VUE

■ Le bar Oude Bijloke de Gand, en Belgique, a installé, à l'occasion de l'Euro 2000, un téléviseur dans les toilettes, à la demande de ses clients.

■ **Cem Oezdemir**, député Vert allemand d'origine turque, réclame des excuses au prince **Ernst-August de Hanovre**, gendre de **Rainier III**, qui, samedi 17 juin, « journée nationale de Monaco », a uriné sur le mur du pavillon turc à l'exposition universelle de Hanovre.

■ **Dieter Boehmdorfer**, ministre autrichien de la justice, membre du parti d'extrême droite FPOe, envisage de porter plainte contre **Christoph Schlingensief**, metteur en scène d'un spectacle où, devant l'Opéra de Vienne, des demandeurs d'asile s'entassaient dans des conteneurs surmontés d'une banderole, « *Les étrangers dehors* », et d'un fanion nazi, « *Notre honneur s'appelle fidélité* ».

■ « *Je ne connaissais pas l'origine de la formule* », s'est excusé **Ernest Windholzer**, nouveau chef du FPOe pour la province de Basse-Autriche, après avoir cité, en décorant des militants, la devise des SS « *Notre honneur est d'être fidèle* ».

■ « *Vous serez maltraités non par les sauriens, mais par le gouvernement australien dans ses camps de rétention* », rectifie **Marion Le**, présidente du Conseil de défense des réfugiés, opposée à une campagne officielle affichant des crocodiles et des requins la gueule ouverte, pour dissuader les *boat people*, candidats à l'immigration.

■ Les soupes aux ailerons de requins qui, par égard pour « *les personnes sensibles au sort des sélaciens* », ne seront plus servies à bord des avions de la compagnie Thai Airways, seront remplacées par des potages au poulet « *ou quelque chose d'équivalent* ».

■ Vendredi 16 juin, un piranha, carnassier des fleuves d'Amazonie, a mordu le doigt d'un pêcheur du village russe de Poliana Sourskovo, dans la région de la Volga.

■ **George Stephen Finley**, condamné à un mois de prison par un tribunal de Floride pour avoir tué son chien à coups de bâton, ne supportait plus que **General Lee**, bâtarde née d'un caniche et d'un yorkshire, se livre à des actes contre nature avec le fox-terrier de la maison.

■ **Simone Virtuoso**, refusé à l'examen pour devenir pompier de la Ville de Rome à cause d'un petit elfe tatoué sur son bras, porte plainte et révèle qu'un cavalier celtique orne son autre bras.

■ Vidant une querelle amorcée sur l'Internet, **Huang He**, jeune Chinois de Yingkou, a couru poignarder **Qi Qi**, son voisin.

Christian Colombani

CORPS MALADE, corps immigré. La maladie est-elle un élément de disqualification supplémentaire pour les immigrés ? La revue *Hommes et migrations* consacre son numéro de mai-juin à cette question sous le titre « Santé, le traitement de la différence », et démontre qu'être malade et étranger en France peut constituer un double stigmate dans le dépistage de certaines maladies infectieuses, l'accueil dans les hôpitaux ou la prise en charge thérapeutique. L'apparition du sida en France va révéler ce phénomène.

Traditionnellement, la médecine française considère le migrant

comme porteur d'un risque et comme nécessitant une prise en charge particulière du seul fait de sa supposée différence. La santé des migrants, domaine réservé aux spécialistes, a été construite sur la distinction entre les « *pathologies d'importation* » (maladies que l'étranger emporte avec lui en rentrant en France), les « *pathologies d'acquisition* » (essentiellement les maladies infectieuses et cardiovasculaires dues aux nouvelles conditions de vie) et les « *pathologies d'adaptation* » (troubles psychiques liés à la difficulté de s'intégrer dans une société étrangère).

Pour de nombreux sociologues,

dans les meilleures conditions, mais ce n'est pas ce qui l'invalide sur le fond. (...)Même si la participation est faible, un référendum légitime un choix majoritaire qui devient irréversible. On l'a vu pour la Nouvelle-Calédonie. C'est de saison que de rappeler qu'il en va de la politique comme du football : on ne gagne jamais les matchs qu'on n'a pas disputés.

LCI
Pierre-Luc Séguillon

■ La tenue d'un référendum a toutes les chances d'être une mauvaise affaire pour la majorité plurielle. Les communistes ont déjà pris le parti du camp dont les sondages prédisent déjà la victoire : celui des abstentionnistes. Ils pourront revendiquer un poids politique à la vérité indu. Les Verts, de leur côté, en pro-



ce modèle à trois jambes, qui a forgé des générations de médecins, n'a jamais été remis en cause et fonde encore le quotidien des praticiens confrontés aux malades étrangers. « *Il isole un secteur de la médecine qui justifierait une pratique spécifique (...), il constitue le corps du migrant en vecteur et récepteur passif de maladie ; il aboutit à représenter (...) les étrangers comme un "groupe à risque" du*

point de vue de la santé publique », remarque Didier Fassin, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (Ehess) et coordonnateur du numéro. La revue montre comment les structures hospitalières ont mis en place une « *ethnicisation des thérapies et des soins* ».

L'enquête menée par Laurence Kotobi - maîtresse de conférences en anthropologie à l'université de Bordeaux et chercheuse associée au Centre de recherche sur les enjeux contemporains en santé publique, auprès de plusieurs hôpitaux de Paris et de la Seine-Saint-Denis - est en ce sens édifiante. Les patients étrangers sont

syématiquement considérés comme « *différents de par leurs caractéristiques physiques (couleur de la peau, tenues vestimentaires), leurs façons d'être (vie en communauté, autre gestion du temps), leurs croyances (fatalisme, sorcellerie) ou encore leur perception du malheur (faute, péché, destin)* », note la chercheuse. Si elle ne nie pas l'existence de ces différences culturelles, M^{me} Kotobi souligne que les éléments avancés pour expliquer les difficultés des professionnels à gérer ces patients « *relèvent essentiellement de la culture plutôt que d'autres aspects, liés par exemple à la condition de migrants, au modèle d'intégration français ou encore aux statuts de l'individu* ». Des a priori qui constituent pour la chercheuse « *un regard ethnocentriste et culturaliste* ».

L'épidémie du sida semble avoir amplifié le phénomène avec l'émergence d'une représentation majoritaire parmi les personnels soignants d'un « *sida africain* ». Mode de transmission spécifique (l'Africain est considéré comme forcément hétérosexuel, polygame et sexuellement très actif), difficulté à accepter la maladie ou les traitements expliqués par la culture d'origine, exclusion de dispositifs comme les appartements thérapeutiques... autant d'attitudes qui amènent l'hôpital à « *produire des discriminations* », remarque M^{me} Kotobi. La lecture de ce numéro spécial en apporte des preuves convaincantes.

Sylvia Zappi

www.turbulence.org

Des territoires numériques où l'art et la science nouent de nouvelles alliances

LE WEB s'impose peu à peu comme un lieu de rencontre privilégié entre les sciences exactes et les arts plastiques. Grâce aux progrès constants des outils de création graphique, les artistes numériques s'approprient des images scientifiques et les utilisent comme matière première pour construire des œuvres multimédias se situant à la frontière des deux mondes. Le site new-yorkais Turbulence constitue l'un de ces nouveaux territoires hybrides où s'opère la fusion : il reçoit des subventions à la fois de la NEAH, l'agence fédérale chargée de soutenir l'art contemporain, et de la Greenwall Foundation, qui finance des projets scientifiques, médicaux et bioéthiques. Turbulence expose actuellement une dizaine d'œuvres, dont plusieurs s'inspirent directement de l'univers de la recherche, notamment en sciences de la vie. « *Genetic Response System 3.0* » reprend un thème cher aux pionniers de la cyberculture : « *L'évolution n'est plus ce qu'elle était... Chaque jour, émergent de nouvelles données qui viennent tracer la fron-*



tière mouvante entre "l'organique" et le "non-organique". » Une cascade d'images vidéo, de graphiques et d'animations entraînent le spectateur vers différents sites extérieurs, où l'on découvre l'autre face de la recherche biologique : la cote des

actions des sociétés de biotechnologie, la vente par correspondance de matériel de laboratoire ultra-sophisticqué, ou encore les débats internes de l'Eglise protestante d'Ecosse face aux dérives possibles des manipulations génétiques... De

même, le projet Bionet Recombinant se définit comme une « *tentative pour assembler un corpus de discours autour de la biotechnologie et de la génétique moléculaire à la fin du millénaire* ». Il s'agit en partie d'une mise en scène permettant de faire visiter des sites scientifiques à un public a priori peu intéressé. A partir d'une page affichant les vingt-trois paires de chromosomes humains, l'artiste invite le visiteur à découvrir autant de sites consacrés à ce sujet : pages scientifiques sur la carte du génome humain, dossier sur le développement de nouvelles armes biologiques, mais aussi extraits de romans de science-fiction, ou encore site d'une société australienne proposant aux internautes de préserver leur ADN en stockant des échantillons de cheveux, de salive ou de sang. En théorie, ils auront ainsi une petite chance de profiter des futures découvertes en matière d'ingénierie génétique et de clonage, y compris la fabrication d'enfants sur mesure.

Yves Eudes

SUR LA TOILE

AMNESTY FRANCE

■ La section française d'Amnesty International publie sur Internet son *Rapport annuel 2000*, y compris les annexes. Par ailleurs, elle inaugure un nouveau site Web, plus étoffé.
www.asso.amnesty.fr

THRILLER

■ Après le succès de la vente sur Internet sous forme numérique de l'une de ses nouvelles, le romancier américain Stephen King envisage de mettre en ligne, sur son site officiel, un texte inachevé intitulé *The Plant*. Les cinquante mille premiers connectés auront la possibilité de télécharger le texte gratuitement.
www.stephenking.com/download.html

NOMMAGE

■ Les membres de l'International Corporation for Assigned Names and Numbers (Icann), association chargée de la gestion des noms de domaine en « .com », « .net » et « .org », ont prévu de se rencontrer à la mi-juillet à Yokohama (Japon) pour décider de l'ajout de nouveaux suffixes tels que « .sex », « .shop », « .firm », « .arts » ou « .info »...
www.icann.org/yokohama

Partez en vacances avec Le Monde

FAITES SUIVRE OU SUSPENDRE VOTRE ABONNEMENT PENDANT VOS VACANCES :

● Retournez ce bulletin au moins 10 jours à l'avance sans oublier de nous indiquer votre numéro d'abonné (en haut à gauche de la « une » de votre journal).

● Si vous êtes abonné par prélèvement automatique, votre compte sera prélevé au prorata des numéros servis dans le mois.

RECEVEZ LE MONDE SUR LE LIEU DE VOS VACANCES.

Retournez-nous au moins 10 jours à l'avance ce bulletin accompagné de votre règlement.

DURÉE	FRANCE
2 semaines (13 n°)	96/14,64€
3 semaines (19 n°)	139/21,19€
1 mois (26 n°)	173/26,37€
2 mois (52 n°)	378/57,63€
3 mois (78 n°)	562/85,68€
12 mois (312 n°)	1.980/301,85€

Offre valable jusqu'au 31/12/00

Vous êtes abonné(e)

Pour les suspensions ou transferts vacances : un numéro exclusif 0 803 022 021 (0,99 TTC la minute)

Votre numéro d'abonné (impératif) : _____

Prénom : _____ Nom : _____

Commune de résidence habituelle (impératif) : _____

Suspension vacances (votre abonnement sera prolongé d'autant) du : _____ au : _____

Transfert sur le lieu de vacances (France métropolitaine uniquement) du : _____ au : _____

Votre adresse de vacances : Prénom : _____ Nom : _____ Adresse : _____ Code postal : _____ Ville : _____

Vous n'êtes pas abonné(e)

Pour tout autre renseignement : 01.42.17.32.90 de 8 h 30 à 18 h du lundi au vendredi 001M0VAC

Votre adresse de vacances : du : _____ au : _____ Prénom : _____ Nom : _____ Adresse : _____ Code postal : _____ Ville : _____

Votre adresse habituelle : Adresse : _____ Code postal : _____ Ville : _____

Votre règlement : Chèque bancaire ou postal joint Carte bancaire n° : _____

Date et signature obligatoires : _____

Bulletin à renvoyer à : Le Monde - Service Abonnements 60646 Chantilly Cedex

La belle équipe par Luc Rosenzweig

L'ÉDITION du dimanche 18 juin de « Téléfoot », l'incontournable rendez-vous des amateurs de balle au pied sur TF 1, aurait pu être sous-titrée « La belle équipe », en référence au film de Julien Duvivier où Jean Gabin chante si bien le bonheur des guinguettes du bord de Marne. Installés dans un pré au bord du lac de Genval, près de Bruxelles, les animateurs de « Téléfoot » bénéficiaient d'un soleil radieux. Les curieux s'approchaient de la rive en pédalo pour apercevoir les vedettes de l'équipe de France répondant aux questions de Thierry, Vincent et les autres. Sophie Thalmann, censée mettre une touche de tendresse dans ce monde de brutes, jouait son rôle avec conviction. L'atmosphère était détendue et il n'aurait pas été incongru que l'on vît, en fin d'émission, ses participants débaler le pique-nique et sortir un petit blanc bien

frais pour trinquer aux succès passés et futurs des Bleus. Les joueurs invités, Thierry Henry, Marcel Desailly, Frank Leboeuf et Fabien Barthez, paraissaient détendus, à l'aise dans le rôle de favoris qui n'est pourtant pas simple à assumer.

Il se sortent avec brio des questions posées par les journalistes de TF 1, toutes du genre : « *Pouvez-vous nous expliquer ce que l'on ressent quand on est les plus beaux, les plus forts, etc.* », qui sont souvent plus périlleuses que les interrogations plus critiques. Leur mentor, Roger Lemerre, encore sous le choc du décès de son père, tourne tant de fois la langue dans sa bouche avant de répondre qu'il ne s'exprime plus que par énigmes, comme la Pythie de Delphes. Comprenez qui pourra. Le fond de sa philosophie, pour ce que nous avons pu en déceler, est proche de celle du paysan vaudois qui proclame :

« *Quand on sait ce qu'on sait, et qu'on voit ce qu'on voit, on a bien raison de penser ce qu'on pense !* » Comme c'est lui l'homme en vue, on lui demande son avis sur tout, et notamment sur ce fameux problème des hooligans dont les violences ternissent cette compétition. « *L'homme est un loup pour l'homme* », telle est la sentence de Lemerre, qui n'en oublie pas moins son idée fixe, la haine qu'il voue à la presse écrite : « *La violence commence par l'écrit. Il faudrait agir en amont...* »

On se prend alors à rêver d'un retour à la vie active de Raymond Goethals (prononcer « Gouthals » et non pas « Gueuthals », s'il vous plaît MM. les commentateurs !) dont les analyses en deux coups de cuiller à pot et en bruxellois sans sous-titres font encore le bonheur de ceux qui croient au foot et de ceux qui n'y croient pas.

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

- 15.10 Le Monde des idées. Thème : la justice. Invités : Eva Joly ; Thierry Lévy. LCI
- 21.00 Enfant abandonné, recherches racines désespérément. Forum
- 22.00 Le Génie militaire au service des civils. Forum
- 23.00 La Navigation arabe, entre sciences et légendes. Forum

MAGAZINES

- 18.20 Nulle part ailleurs. Invités : Faudel et Laurent Firode ; Anastacia ; Lucy Pearl. Canal +
- 20.50 Jour après jour. Avoir un enfant à tout prix. France 2
- 22.35 Y a pas photo ! Les histoires étonnantes et drôles de la météo. TF 1
- 23.10 Argent public. Les Salins du Midi. L'affaire Eurotunnel, le calvaire des petits actionnaires. Les dépenses onéreuses de l'Unesco. Opéra Garnier : que d'or... ! La loi Pons aux Antilles. Invité : Jean-Pierre Mocky. France 2
- 23.35 Les Dossiers de l'Histoire. Alger 1940-1943 [2/2]. France 3
- 0.30 Un siècle d'écrivain. Jules Roy, l'homme debout. France 3

DOCUMENTAIRES

- 20.05 La Terre en question. Quand les éléments se déchangent. Odyssee

- 20.15 Putain d'Europe ! [6/20]. Plan squat à Londres. Arte
- 20.35 L'Homme loup. Le journal de Paul Balenovic. Odyssee
- 21.50 Dietrich Fischer-Dieskau. [3/3]. Leçon 3 : W.A. Mozart. Planète
- 22.15 Des criquets à Madagascar. Odyssee
- 22.45 Le Train des orphelins. Planète
- 23.35 Ray Mears. Le cœur rouge de l'Australie. Odyssee
- 23.45 Geneviève De Gaulle Anthoinz ou l'engagement. Histoire
- 0.10 MacArthur, général américain. [4/5]. Le dernier shogun. Planète

SPORTS EN DIRECT

- 20.30 Football. Euro 2000 (groupe B) : Belgique - Turquie. RTBF 1-Eurosport-France 3

MUSIQUE

- 21.00 Soirée spéciale « La Damnation de Faust ». Opéra de Berlioz. Par l'Orchestre de la Staatskapelle de Berlin et le Tölzer Knabenchor, dir. Sylvain Cambreling. Muzik
- 22.15 Grieg. *Quatuor à cordes en sol majeur*, op. 27. Par le Quatuor Orlando. Mezzo
- 23.00 Gala de Berlin 97. Mezzo
- 23.35 Archie Shepp et Horace P. Duet. Montréal 1999. Muzik
- 0.05 Johnny Hallyday au Palais des Sports 1976. Canal Jimmy
- 0.50 Jazz 6. Mary-Lou Williams. M 6

TÉLÉFILMS

- 18.00 Les Rois maudits. [1/6]. Festival
- 18.15 Lulu, roi de France. Bernard Uzan. TV 5
- 20.30 L'Allée du roi. Nina Companezev [1 et 2/2]. Festival
- 20.55 Une femme neuve. Didier Albert. TF 1
- 22.45 Le Cœur sur la route. George Ogilvie. TMC

COURTS MÉTRAGES

- 22.25 Court-circuit. *Il est arrivé quand on parlait de lui. Le Canapé*. Jean-Loup Felicioli et Alain Gagnol. Arte

SÉRIES

- 18.05 Mannix. La dernière partie. 13^{ème} RUE
- 19.00 L'Homme de fer. La deuxième police. 13^{ème} RUE
- 20.00 Game On. Le mariage (v.o.). Canal Jimmy
- 20.20 Tout le monde aime Raymond. De l'air : épisode pilote. O. Série Club
- 20.35 Friends. The One Where Paul Is the Man (v.o.). Canal Jimmy
- 21.15 3^e planète après le Soleil. Dick on a Roll. O. Série Club
- 22.25 Docteur Katz. Real Estate (v.o.). O. Série Club
- 1.05 New York District. Au bénéfice du doute (v.o.). 13^{ème} RUE
- 2.35 Dream On. Le fils se lève aussi (v.o.). O. Canal Jimmy

FILMS

- 19.30 L'Eau à la bouche. Jacques Doniol-Valcroze (France, 1959, N., 90 min) O. Cinétoile
- 20.10 Complots. Richard Donner (Etats-Unis, 1997, 140 min) O. TSR
- 20.30 Quai des brumes. Marcel Carné (France, 1938, N., 95 min) O. Ciné Classics
- 20.45 Divorce à l'italienne. Pietro Germi (Italie, 1962, N., v.o., 100 min). Arte
- 20.45 Spartacus. Stanley Kubrick (Etats-Unis, 1960, 190 min). 13^{ème} Rue
- 20.55 La Communion solennelle. René Féret (France, 1976, 105 min). TMC
- 21.00 Tom et Viv. Brian Gilbert (EU - GB, 1994, v.o., 120 min). Paris Première
- 21.15 My Beautiful Laundrette. Stephen Frears (GB, 1985, v.o., 95 min) O. Cinéfaz
- 22.10 Violette et François. Jacques Rouffio (France, 1977, 100 min) O. Ciné Cinémas 1
- 22.20 L'Aveu. Costa-Gavras (France, 1969, 135 min) O. Ciné Cinémas 2
- 22.30 Voyage à Tokyo. Yasujiro Ozu (Japon, 1953, N., v.o., 135 min) O. Cinétoile



- 23.00 Light Sleeper. Paul Schrader. Avec Willem Dafoe, Susan Sarandon (EU, 1991, v.o., 105 min) O. Paris Première
- 23.05 Demetrius et les Gladiateurs. Delmer Daves (EU, 1954, 105 min). RTL 9
- 0.35 Maurice. James Ivory (GB, 1987, 135 min) O. Cinéfaz
- 0.45 Un violon sur le toit. Norman Jewison (EU, 1971, 175 min) O. Cinétoile

MARDI 20 JUIN

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

- 21.00 Sur les traces de la première croisade. Forum
- 22.00 La Fabuleuse Histoire de la robe de mariée. Forum
- 23.00 Construire la paix en Europe. Forum

MAGAZINES

- 13.50 La Cinquième rencontre... L'homme et son univers. Les êtres vivants : La nouvelle intelligence. La Cinquième
- 15.35 Citoyen K. Les bannis. Canal +
- 16.05 Saga-Cités. Musiques en fête. France 3
- 18.15 Passe-moi les jumelles. Patrouille des Glaciers. TV 5
- 18.20 Nulle part ailleurs. Invités : Jean-Marc Roberts ; David Douillet ; Phoenix. Canal +
- 19.00 Archimède. Les vitamines, c'est la santé ? Vaches folles et après ? Le règne du mois. Notre pain quotidien. Hermann Scheer, l'apôtre du soleil. Arte
- 20.40 90 minutes. Géorgie, secrets d'une contamination. Argent sale, traque chez les criminels en col blanc. Invitée : Eva Joly. Art africain : les circuits du pillage. Droit de suite : Sida, le grand business des laboratoires. La guerre radioactive secrète ; Total en Birmanie, l'autre scandale. Canal +
- 20.50 Les Moments de vérité. M 6
- 21.00 Disco, latino... la fièvre du mardi soir. France 3
- 21.00 Le Gai Savoir. Les grands débats. Qu'est-ce qui ne va pas chez les élites ? Invités : Philippe Sollers ; Philippe Cohen ; Stéphane Pocrain ; Michel Schiffres ; Jean-François Coppé ; Jérôme Monod. Paris Première
- 22.15 Ça se discute. Comment vit la jet-set ? TV 5
- 22.45 52 sur la Une. Ils étaient fugueurs, ils ont disparu. TF 1
- 22.50 Histoire de... La psychologie du crime. France 2
- 23.40 Texto. Sous les pavés la plage, les best-sellers de l'été. Invités : Philippe Djian ; Philippe Delerm ; Anna Gavaldà ; Bernard Werber ; Isabel Allende. France 3
- 0.50 Culte fiction. Portrait de Joe le taxi. Les nains de jardin. Bernard Menez, le mal-aimé. Robbie Krieger, guitariste des Doors. Un maniaque de Superman. Starsky et Hutch, série culte. Combat ultime au Japon. France 2
- 0.50 Zone interdite. J'ai trouvé mon paradis. M 6

DOCUMENTAIRES

- 17.10 Coeurs d'élite. Les nageurs. Odyssee
- 17.55 Aqabat Jaber. Une paix sans retour ? Planète
- 18.00 L'Actors Studio. Matthew Broderick. Paris Première
- 19.00 Europe, notre histoire. [1/3]. 1945-1955, une paix de charbon et d'acier. Planète
- 20.30 Le rêve qui demeure. [1/3]. Planète
- 20.45 La Vie en face. Juillet à Quiberville. Arte
- 21.30 Grands voyages du passé. Les croisades. Planète
- 21.50 Thema. Gay, et fier de l'être. Arte
- 21.55 La Chine, dragon millénaire. [4/13]. Les montagnes pourpres de Nankin. Odyssee
- 22.00 John Dos Passos. [1/3]. Histoire
- 22.25 Sur les traces de la nature. [12/13]. Tanzanie : le parc national du Serengeti. Planète
- 22.35 L'Enfance dans ses déserts. Elie Sheikh, enfant des hauts plateaux de l'Adrar. Odyssee
- 23.25 California Visions. Canal Jimmy
- 23.45 Vietnam. [2/6]. La guerre oubliée (1945-1952). Histoire
- 0.05 Crosby, Stills & Nash. Une amitié de longue date. Canal Jimmy
- 0.40 Le Train des orphelins. Planète
- 0.45 Le Berger et la Bombe. Histoire

SPORTS EN DIRECT

- 15.50 Cyclisme. Tour de Suisse (8^e étape) : Locarno - La Punt (170 km). TSR-Pathé Sport
- 20.30 Football. Euro 2000 (groupe A) : Angleterre - Roumanie (et, ou) Portugal - Allemagne. RTBF 1-Eurosport-France 2

DANSE

- 17.45 Petite mort. Chorégraphie de Jiri Kylian. Musique de Mozart. Par le Nederlands Dans Theater. Mezzo

MUSIQUE

- 17.30 Smetana. *Quatuor n° 1 en mi mineur*, dit « De ma vie ». Par le Quatuor Prazak. Muzik
- 18.05 Dvorak. *Danse slave n° 8*. Par l'Orchestre philharmonique de Los Angeles, dir. Zubin Mehta. Mezzo
- 18.10 Smetana. *Trio en sol mineur*, op. 15. Par le trio Brahms. Muzik
- 19.05 Habib Koite & Boubacar Traoré. Angoulême, 1999. Muzik
- 20.00 Sally Nyolo. Angoulême, 1999. Muzik

PARIS PREMIÈRE

- 21.00 Nuit italienne. Avec Bryn Terfel, baryton ; Sergei Larin, ténor ; Angela Gheorghiu, soprano. Par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Claudio Abbado. Muzik
- 22.00 Sibelius. *Symphonie n° 1 en si mineur* opus 39. Par l'Orchestre philharmonique de Vienne, dir. Leonard Bernstein. Mezzo
- 22.45 Schumann. *Nocturne n° 4* opus 23. Avec Emil Gileles, piano. Mezzo
- 22.45 New York Tango. Avec Richard Galliano, accordéon ; Bireli Lagrene, guitare ; George Mraz, contrebasse ; Al Foster. Muzik
- 0.30 Don Carlos. Opéra de Verdi. Par l'Orchestre de Paris et les Chœurs du théâtre du Châtelet, dir. Antonio Pappano. Muzik

TÉLÉFILMS

- 18.00 Les Rois maudits. Claude Barma [2/6]. Festival
- 20.30 L'Interdiction. Jean-Daniel Verhaeghe. Festival
- 22.05 La Porte du ciel. Denys Granier-Deferre. O. Festival
- 23.05 Double séduction. Bill L. Norton. O. M 6
- 23.40 Dessine-moi un jouet. Hervé Baslé. Festival

COURTS MÉTRAGES

- 0.35 Libre court. *Clémentine, plein de choses que vous ne savez pas !*. Francis Allégret. France 3

SÉRIES

- 17.00 Alfred Hitchcock présente. [1/2]. Pris au piège. La Cinquième
- 17.20 Equalizer. Sorti de l'ombre. 13^{ème} RUE
- 18.10 Mannix. La dernière chanson. 13^{ème} RUE
- 18.25 Lois et Clark. Léon la chance. O. M 6
- 19.05 L'Homme de fer. Manger, boire et mourir. 13^{ème} RUE
- 19.30 Mission impossible. Le catafalque. O. Série Club
- 20.45 Le Caméléon. Projet Alpha. [1/2]. Donotérase. O. Série Club
- 20.50 La Vie à cinq. Frères et ennemis. O. Téva
- 21.40 Ally McBeal. I Will Survive (v.o.). Téva
- 22.00 Friends. The One Where Paul Is the Man (v.o.). O. Canal Jimmy
- 22.30 Sex and the City. Vingt ans et des poussières (v.o.). O. Téva
- 23.35 New York District. Fils indigne (v.o.). 13^{ème} RUE

PARIS PREMIÈRE

- 22.30 Tombe les filles et tais-toi ! ■ ■ ■ Un cinéophile voue un culte à Humphrey Bogart, qui est devenu son ange gardien. Mais, quitté par sa femme, il n'arrive pas à en séduire d'autres. Un film parodique, très drôle, réalisé par Herbert Ross, d'après la pièce composée par Woody Allen (jouée par lui-même à Paris sous le titre *Une aspirine pour deux*). A l'époque (1972), ce film fut une révélation.

FILMS

- 14.35 L'homme qui venait d'ailleurs. Nicolas Roeg (GB, 1976, v.o., 140 min) O. Cinéfaz
- 15.00 Papa est en voyage d'affaires. Emir Kusturica (Yougoslavie, 1984, 180 min). Festival
- 15.20 Printemps précoce. Yasujiro Ozu (Japon, 1956, N., v.o., 140 min) O. Cinétoile
- 16.00 Unfinished Business. Gregory La Cava. Avec Irène Dunne, Robert Montgomery (1941, v.o., 100 min) O. Ciné Classics
- 16.30 Small Soldiers. Joe Dante (Etats-Unis, 1998, 105 min) O. Canal +
- 16.55 Maurice. James Ivory (GB, 1987, 135 min) O. Cinéfaz
- 18.50 Violette et François. Jacques Rouffio (France, 1977, 100 min) O. Ciné Cinémas 2
- 19.00 Quai des brumes. Marcel Carné (France, 1938, N., 90 min) O. Ciné Classics
- 19.30 Exodus. Otto Preminger (Etats-Unis, 1960, 195 min) O. Cinétoile
- 20.40 Naked. Mike Leigh (GB, 1992, 130 min) O. Cinéfaz
- 22.05 Complots. Richard Donner (EU, 1997, v.o., 135 min) O. Ciné Cinémas 1
- 22.30 Tombe les filles et tais-toi ■ ■ ■ Herbert Ross (Etats-Unis, 1971, v.o., 80 min). Paris Première
- 23.45 Seul contre tous ■ ■ ■ Gaspar Noé (France, 1999, 100 min) O. Canal + Vert
- 23.55 Le Prisonnier d'Alcatraz ■ ■ ■ John Frankenheimer (EU, 1962, N., v.o., 145 min) O. Cinétoile



- 0.05 Une époque formidable ■ ■ ■ Gérard Jugnot (France, 1991, 90 min) O. Cinéstar 1
- 0.25 Kill Me Again ■ ■ ■ John Dahl (EU, 1989, v.o., 95 min) O. Cinéstar 2



- 1.50 L'Aveu. Costa-Gavras. Avec Yves Montand, Simone Signoret (France, 1969, 135 min) O. Ciné Cinémas 3

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

- 18.25 Exclusif.
- 19.00 Etre heureux comme... 19.05 Le Bigdil.
- 19.55 Hyper Net.
- 20.00 Journal, Météo.
- 20.55 Une femme neuve. Téléfilm. Didier Albert O.
- 22.35 Y a pas photo ! Les histoires étonnantes et drôles de la météo.
- 0.05 F 1 magazine.
- 0.40 TF 1 nuit, Météo.

FRANCE 2

- 18.20 Face caméra.
- 18.45 Friends.
- 19.15 Qui est qui ?
- 19.50 Un gars, une fille.
- 20.00 Journal, Météo.
- 20.50 Jour après jour. Avoir un enfant à tout prix. Mois après mois.
- 23.10 Argent public. Magazine.
- 0.45 Journal, Météo.

FRANCE 3

- 18.20 Questions pour un champion.
- 18.48 Un livre, un jour.
- 18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
- 20.05 Tout le sport.
- 20.15 Le Journal de l'Euro.
- 20.35 Football. Groupe B : Belgique - Turquie - OU - Italie - Suède.
- 22.45 Le Magazine de l'Euro 2000.
- 23.05 Météo, Soir 3.
- 23.35 Les Dossiers de l'Histoire. Alger 1940-1945 [2/2] : Alger, la ville de tous les complots.
- 0.30 Un siècle d'écrivain. Jules Roy, l'homme debout.

CANAL +

- 16.10 Mes amis. Film. Michel Hazanavicius O.
- 17.50 Seinfeld.
- En clair jusqu'à 20.40
- 18.15 Flash infos.
- 20.30 Le Journal du cinéma.
- 20.40 Les Enfants du marais. Film. Jean Becker O.
- 22.30 Postman Blues. Film. Sabu (v.o.) O.
- 0.25 Boxe hebdo.

ARTE

- 19.00 Nature.
- 19.45 Météo, Arte info.
- 20.15 Putain d'Europe !
- 20.45 Divorce à l'italienne ■ ■ ■ Film. Pietro Germi (v.o.).
- 22.25 Court-circuit : *Il est arrivé quand on parlait de lui. Le Canapé*. Jean-Loup Felicioli et Alain Gagnol. 22.30 Le Canapé. Jean-Loup Felicioli et Alain Gagnol.
- 0.05 Tous au boulot. Malika Ziouech (v.o.).
- 22.35 Marie Baie des anges. Film. Manuel Pradal O.
- 0.30 360°, le reportage GEO. [4/4] Sur les lieux du crime (110 min).

M 6

- 19.15 Cosby Show.
- 19.54 Le Six Minutes, Météo.
- 20.05 Notre belle famille.
- 20.40 Cinésix, Décrochages info.
- 20.50 Dirty Dancing. Film. Emile Ardolino O.
- 22.45 La Fièvre du samedi soir ■ ■ ■ Film. John Badham O.
- 0.50 Jazz 6. Mary-Lou Williams.

RADIO

FRANCE-CULTURE

- 20.30 Décibels.
- 22.10 Multipistes. A Cahors.
- 22.30 Surpris par la Nuit.
- 0.00 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUES

- 20.00 Festiva Jazz sous les pompiers.
- 22.30 Jazz, suivez le thème.
- 23.00 Le Conversatoire.

RADIO CLASSIQUE

- 19.30 Classique affaires soir.
- 20.15 Les Soirées. Œuvre de Benda, dir. M. Munclinger.
- 20.40 Regards sur le XX^e siècle : Chostakovitch et Staline. Œuvres de Mossolov, Soloviev-Sedoi, Chostakovitch, Mozart, Prokofiev, Khatchaturian ; Œuvres de Chostakovitch.
- 22.55 Les Soirées... (suite). Œuvres de Khrennikov, Chostakovitch, Bach.

TELEVISION

CANAL+

- 20.40 90 minutes. John Paul Lepers et une équipe de reporters ont suivi pendant six mois la mission parlementaire contre le blanchiment d'argent sale, menée par Arnaud Montebourg et Vincent Peillon. Surnommés « Starsky et Hutch », les deux députés PS vont sillonner les paradis financiers d'Europe. *Argent sale : traque chez les criminels en col blanc* est l'une des trois enquêtes de « 90 minutes ».

ARTE

- 21.45 Thema : *Gay et fier de l'être*. En trente ans, les communautés homosexuelles occidentales ont réussi à se faire reconnaître. Cette année, du 1^{er} au 7 juillet, Rome accueillera la première World Gay Pride. Arte propose trois documentaires, dont un inédit, *Beefcake*, de Tom Fitzgerald. De New York à Abidjan, en passant par Marseille, il s'agit de fêter et de découvrir la diversité homosexuelle.

PARIS PREMIÈRE

- 22.30 Tombe les filles et tais-toi ! ■ ■ ■ Un cinéophile voue un culte à Humphrey Bogart, qui est devenu son ange gardien. Mais, quitté par sa femme, il n'arrive pas à en séduire d'autres. Un film parodique, très drôle, réalisé par Herbert Ross, d'après la pièce composée par Woody Allen (jouée par lui-même à Paris sous le titre *Une aspirine pour deux*). A l'époque (1972), ce film fut une révélation.

TÉLÉVISION

TF 1

- 13.55 Les Feux de l'amour.
- 14.45 La loi est la loi.
- 15.45 Magnum.
- 16.40 Pacific Blue.
- 17.35 Sunset beach.
- 18.25 Exclusif.
- 19.05 Le Bigdil.
- 20.00 Journal, Tiercé, Météo.
- 20.55 Fille d'elle. Film. Jérôme Cornuau O.
- 22.45 52 sur la Une. Ils étaient fugueurs, ils ont disparu.
- 23.45 Les Dessous de Palm Beach O.

FRANCE 2

- 13.55 Un cas pour deux.
- 16.00 La Chance aux chansons.
- 16.55 Des chiffres et des lettres.
- 17.25 et 22.45 Un livre, des livres.
- 17.30 Nash Bridges.
- 18.15 Face caméra.
- 18.45 Friends.
- 19.15 Qui est qui ?
- 19.50 Un gars, une fille.
- 19.55 Journal.
- 20.30 Football. Euro 2000. 20.45 Allemagne - Portugal ; Angleterre - Roumanie.
- 22.50 Histoire de... La psychologie du crime.
- 0.25 Journal, Météo.
- 0.50 Culte fiction.

FRANCE 3

- 13.55 et 1.20 C'est mon choix.
- 14.48 Le Magazine du Sénat.
- 14.58 Questions au gouvernement.
- 16.05 Saga-Cités. Musiques en fête.
- 16.35 Les Minikeums.
- 17.45 Le Kadox.
- 18.20 Questions pour un champion.
- 18.48 Un livre, un jour.
- 18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
- 20.05 Tout le sport.
- 20.10 Le Journal de l'Euro.
- 20.25 Défi de famille.
- 21.00 Disco, latino... la fièvre du mardi soir.
- 22.45 Le Magazine de l'Euro 2000.
- 23.10 Météo, Soir 3.
- 23.40 Texto. Sous les pavés la plage, les best-sellers de l'été.

CANAL +

- 13.45 La Fille sur le pont. Film. Patrice Leconte O.
- 15.10 Seinfeld. La gymnaste O.
- 15.35 Citoyen K. Les bannis.
- 16.30 Small Soldiers ■ ■ ■ Film. Joe Dante O.
- En clair jusqu'à 20.40
- 18.15 Flash infos.
- 18.20 Nulle part ailleurs.
- 20.30 Le Journal du cinéma.
- 20.40 90 minutes.
- 22.20 Armageddon. Film. Michael Bay (v.o.) O.
- 0.50 La Petite Sirène. Film. Karel Kachyna (v.o.) O.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

Les codes du CSA

- O Tous publics
- Accord parental souhaitable
- Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
- Public adulte
- Interdit aux moins de 16 ans
- Interdit aux moins de 18 ans

Les cotes des films

- On peut voir
 - ■ A ne pas manquer
 - ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique
- Les symboles spéciaux de Canal +**
- DD Dernière diffusion
 - ◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants

Le bétail par Pierre Georges

UNE PHOTO d'abord ce matin, dans *Libération*, de triste routine. Sur une plage du sud de l'Espagne, des gardes civils transportent, sur une civière, un cadavre, enfermé dans une bâche. La légende indique qu'il s'agit, sans doute, du corps d'un clandestin marocain, mort noyé en tentant de traverser le détroit de Gibraltar sur un esquif de fortune. Le mort n'a pas d'identité, la photographie pas de date indiquée. Le mort n'est qu'un noyé de plus dans cette quête du présumé paradis européen, un cadavre rejeté à la côte, comme la mer, ici ou ailleurs, en apporte chaque jour. Cela aurait pu se passer hier, aujourd'hui comme demain, flux et reflux d'une tragédie sinistrement ordinaire et répétitive.

Une dépêche ensuite. Un « urgent », au petit matin. Brutal et terrifiant dans ce simple énoncé : « Les cadavres de cinquante huit personnes, qui pourraient être des demandeurs d'asile, ont été retrouvés lundi à bord d'un camion immatriculé aux Pays-Bas, dans le port britannique de Douvres ». Voilà ce qu'on lit d'abord : clandestins, 58 cadavres, camion, Douvres. Et, immédiatement, avant même que la grande machine médiatique ne s'empare légitimement du sujet, on sait déjà. Ou plutôt, on imagine bien ce qui a pu se passer. La canicule dimanche, des dizaines de personnes cachées, confinées dans un espace clos, et la mort au bout du voyage. Comme il arrive parfois au bétail lorsque les transporteurs sont négligents.

Sauf que le bétail est humain, épouvantablement humain. Et, l'une derrière l'autre, les dépêches parcellaires confirment. 58 morts, bien 58, dont on ne sait encore s'ils sont morts par asphyxie. Ou peut-être d'hypothermie, dans ce cercueil routier, le

compartiment réfrigéré et étanche du camion. 58 morts, d'origine asiatique. Peut-être d'origine chinoise, précise-t-on ensuite. 58 morts, tous adultes, 54 hommes, 4 femmes. Et deux survivants, hospitalisés, hors de danger et qui pourront raconter la longue marche, de l'Asie à Douvres, avec pour finir, l'atroce dénouement du camion aux 60 clandestins.

C'est tout ce qu'on peut dire, d'un point de vue factuel. Quand on aura ajouté ce que chacun, et d'abord les autorités, savent et constatent depuis des mois : le permanent trafic d'hommes, comme l'on dirait de marchandises, qui existe entre le continent et l'Angleterre. De multiples reportages ont écrit, décrit cela, avec parfois, ces images d'êtres humains surpris, débouqués dans leur cache par les douaniers, de clandestins en provenance d'Europe de l'Est, d'Asie, épuisés, désespérés de s'être fait prendre à l'ultime étape de leur périple vers un monde plus séduisant ou plus riche.

Eux ne sont guère coupables, si ce n'est d'avoir rêvé à une vie meilleure, engagé jusqu'à leur chemise dans cette quête d'un quotidien autre. Les autorités le sont sans doute un peu plus qui n'accordent pas à la lutte contre le phénomène d'immigration sauvage tous les moyens de la répression. Non contre les clandestins, mais contre les organisateurs et bénéficiaires de filières. Et même si l'on admet qu'aucun État ne saurait mettre un douanier derrière chaque camion, chaque bateau. Mais, dans l'immédiat, et de façon plus qu'épidermique, ce matin on enrage contre les salauds qui font du fric avec toute la misère du monde et trafiquent l'homme comme cigarettes de contrebande.

Sida : vingt associations demandent une prévention par le Bactrim

Une lettre ouverte à l'OMS et Onusida

À MOINS TROIS SEMAINES de l'ouverture à Durban (Afrique du Sud) du congrès mondial sur le sida, une vingtaine d'associations de malades de quinze pays adressent une lettre ouverte aux directeurs de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et du programme commun des Nations unies sur le VIH/sida (Onusida). Les signataires, parmi lesquels Act Up-Paris, Ensemble contre le sida et quinze associations africaines, mettent l'accent sur la prophylaxie des infections dites « opportunistes » survenant au cours de l'infection par le virus du sida.

Rappelant qu'« aujourd'hui, dans les pays en développement, les seuls traitements qui nous permettent de vivre avec le virus, les antirétroviraux, sont hors d'accès pour des raisons avant tout tarifaires », les associations entendent continuer à se battre « pour que ces prix baissent et pour que des programmes d'accès soient mis en place ». Mais, parallèlement à ce combat, les signataires en signalent « un autre, apparemment plus facile, que nous vous appelons

à mener de front : un traitement antibiotique peu coûteux existe, qui pourrait nous aider à survivre à bon nombre de maladies opportunistes : le cotrimoxazole (Bactrim) ».

La lettre ouverte rappelle que ce traitement, pourtant « très répandu partout dans le monde pour soigner toutes sortes d'infections, n'est pas suffisamment prescrit aux malades du sida. Les médecins n'en connaissent pas les vertus préventives et nos gouvernements hésitent encore à en recommander la dispensation systématique aux personnes atteintes. »

EFFICACITÉ PRÉCOCE

Les associations soulignent qu'un essai clinique en Côte d'Ivoire a permis de conclure en mai 1999 à « l'efficacité très précoce du cotrimoxazole en traitement préventif » et qu'« à Hararé, il y a quelques mois, une consultation internationale d'experts — organisée sous l'égide de l'OMS et de l'Onusida — a conclu unanimement à l'urgence d'une prescription large et immédiate de ce traitement ». Les signataires s'inquiètent « d'ap-

prendre qu'aucun plan de communication digne de ce nom n'est prévu avant, pendant et après la Conférence internationale sur le sida et les MST [maladies sexuellement transmissibles] qui se tiendra en Afrique du Sud au mois de juillet ».

Partant du principe que les personnes atteintes par le virus du sida, comme les soignants, doivent être informés, que les gouvernements doivent être « convaincus et mobilisés », les auteurs de la lettre ouverte interpellent directement Gro Harlem Brundtland, directrice générale de l'OMS, et Peter Piot, directeur général d'Onusida. Ils leur demandent de « porter ce message simple et essentiel — dès aujourd'hui — dans les forums internationaux et dans les médias : une prévention des maladies opportunistes par le cotrimoxazole est possible, nécessaire, urgente ». Afin d'être bien compris, les signataires leur donnent rendez-vous à Durban « devant les milliers d'acteurs de la lutte contre le sida ».

Paul Benkimoun

Aimé Césaire ne sera pas candidat en 2001 à Fort-de-France

LE PREMIER MAGISTRAT de Fort-de-France (Martinique), Aimé Césaire, a annoncé, samedi 17 juin, qu'il ne briguerait pas, en 2001, un nouveau mandat à la mairie de cette ville qu'il dirige depuis 1945. Lors d'une conférence de presse qu'il donnait dans le cadre des manifestations organisées autour de son anniversaire, le poète, qui aura 87 ans dans quelques jours, s'est ainsi expliqué : « J'ai accompli le travail que je croyais devoir faire et j'ai annoncé lorsque j'ai été élu la dernière fois que ce serait mon dernier mandat ».

Le maire de Fort-de-France avait déjà mis fin en 1993 à une vie parlementaire de près de 50 ans. « Je suis hostile à toutes les aristocraties, y compris celle de l'âge, de la gérontocratie », avait-il déclaré à l'époque, ne gardant plus que le mandat de maire. Il voulait alors, expliquait-il, « mettre Fort-de-France sur les rails du troisième millénaire ». L'absence de dauphin déclaré à sa succession sur fond de luttes entre différents courants risque d'affaiblir le Parti progressiste martiniquais qu'il a fondé.

La police recherche les promeneurs qui ont découvert la bombe de Chatou

LA DÉCOUVERTE d'un engin explosif sur l'île de Chatou (Yvelines), qui a provoqué l'annulation de la fête des canotiers, dimanche 18 juin, restait encore sans explication le matin du lundi 19 juin. La division nationale antiterroriste (DNAT) et la direction régionale de la police judiciaire (DRPJ) ont été cosaisies de l'enquête par la quatorzième section du parquet de Paris, spécialisée dans l'antiterrorisme. Les policiers se demandent si les explosifs ont été simplement abandonnés par une ou des personnes voulant s'en débarrasser ou s'il s'agit d'une tentative d'attentat avortée. Composée de 250 grammes d'un explosif militaire français, l'exolite, l'engin était doté d'une mèche et d'un détonateur qui le rendaient parfaitement opérationnel.

UTILISÉ PAR L'ARMÉE

Il avait été découvert, vers 11 h 30, par deux promeneurs, dont un adolescent. Ceux-ci, sans alerter la police ou la gendarmerie, ont pris l'initiative de le transporter jusqu'à la caserne de pompiers de Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine), au risque de déclencher involontairement l'explosion. A Rueil, l'alerte a aussitôt été donnée. Les pompiers ont laissé repartir les deux témoins, sans relever leur identité ni leur faire préciser l'endroit où ils avaient mis la main sur l'engin. Lundi matin, la po-

lice judiciaire recherchait leur trace pour les interroger sur les circonstances de leur étrange trouvaille.

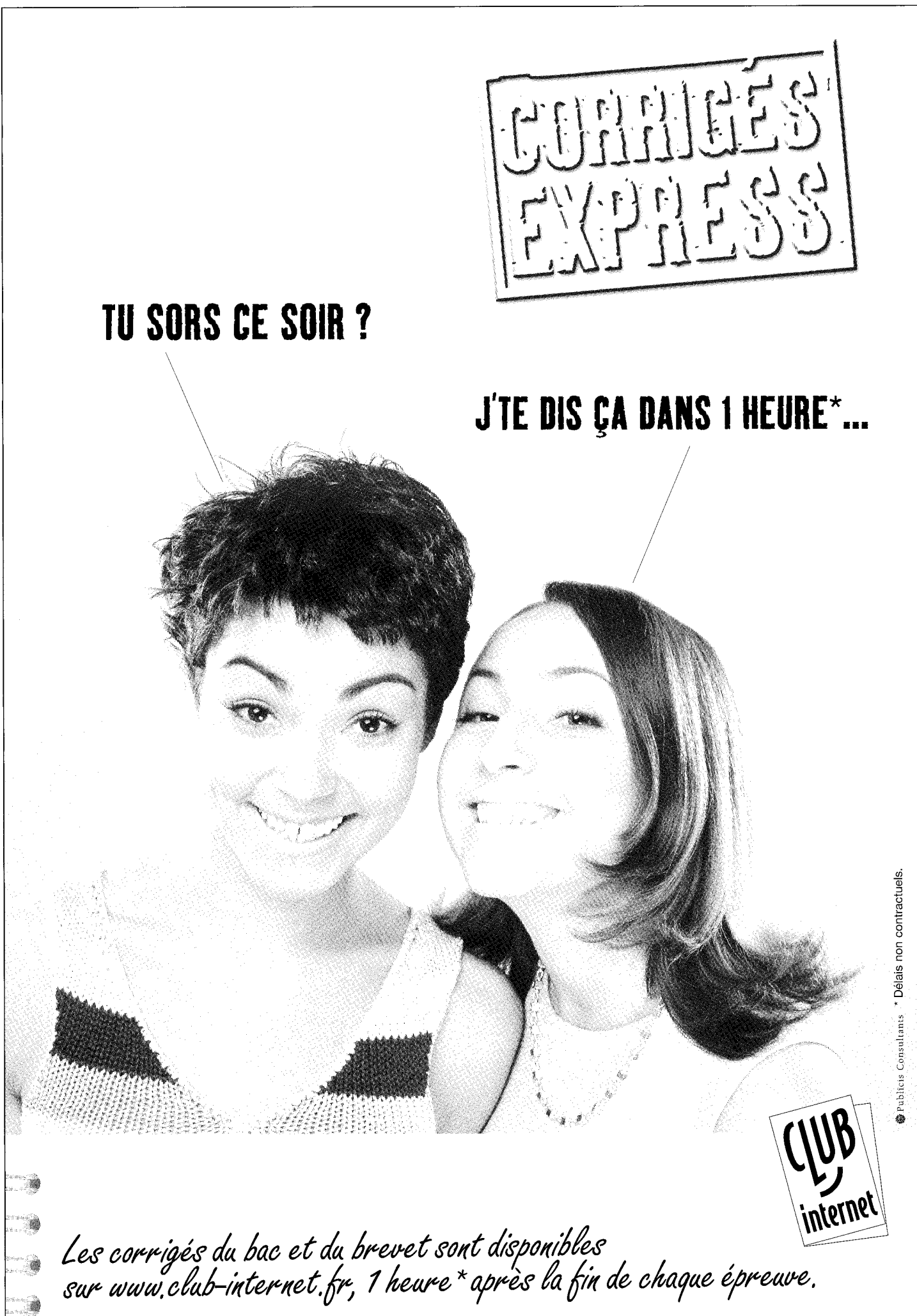
Selon les premières informations, l'adolescent qui semble être celui qui a repéré l'engin explosif aurait cru qu'il s'agissait d'un feu d'artifice. La nature de l'explosif laisse perplexe les enquêteurs. Selon une source proche du dossier, c'est la première fois que les policiers antiterroristes sont confrontés dans ce type d'affaire à ce matériel utilisé par l'armée française.

Dès l'alerte donnée, la préfecture des Yvelines a décidé d'annuler la fête des canotiers et de faire procéder à l'évacuation de l'île de Chatou. Entre 16 heures et 18 heures, environ 15 000 personnes ont quitté les lieux dans le calme. « Il n'y a eu aucune panique et les gens ont très bien réagi », a déclaré Christian Murex (RPR), le maire de Chatou. Je suis encore choqué. Une explosion aurait provoqué un carnage, dans cette fête costumée très familiale, où viennent depuis 1983, 15 000 à 20 000 personnes. » Des policiers ont exploré en vain le secteur des bords de Seine, en quête d'autres engins explosifs, et une surveillance a été maintenue pendant toute la nuit. Lundi matin, l'accès à l'île de Chatou était totalement fermé.

Pascal Ceaux

Trois membres d'Armata Corsa sont remis en liberté

TROIS MILITANTS NATIONALISTES CORSES, présentés comme membres du groupe clandestin Armata Corsa, ont été remis en liberté et placés sous contrôle judiciaire, vendredi 16 juin, par le juge Bruguière. Dominique Marcelli, Raphaël Franzoni et Nicolas Montigny avaient été mis en examen, le 24 décembre, pour « association de malfaiteurs et infraction à la législation sur les explosifs en liaison avec une entreprise terroriste ». Ils sont soupçonnés d'avoir participé, le 25 janvier 1999, à une conférence de presse clandestine au cours de laquelle avait été revendiqués quatre attentats. Lors des perquisitions, les policiers avaient saisi un pistolet automatique, un détonateur et une mèche lente. Trois jours plus tôt, le juge Bruguière avait délivré à l'avocat des suspects une ordonnance de refus de remise en liberté.



CORRIGÉS EXPRESS

TU SORS CE SOIR ?

J'TE DIS ÇA DANS 1 HEURE* ...

CLUB
internet

Les corrigés du bac et du brevet sont disponibles sur www.club-internet.fr, 1 heure* après la fin de chaque épreuve.

* Publicis Consultants * Délais non contractuels.

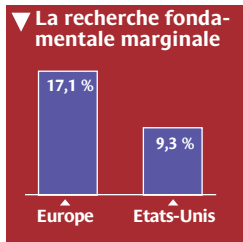
EUROPE



Le Britannique Peter Lilley, ancien ministre conservateur de la sécurité sociale, explique comment il a imposé une réduction drastique des dépenses publiques (page V)

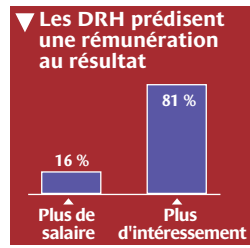
FUTURS

L'orientation de la recherche vers des applications à court terme inquiète les universités, qui hésitent entre résistance et adaptation face à cette menace sur leur indépendance (page VI)



LES RENDEZ-VOUS DE L'EMPLOI ET DU MANAGEMENT

- Le dialogue social pour l'emploi local en est à ses balbutiements : la lutte contre la précarité se heurte, sur le terrain, à la difficulté de faire se rencontrer syndicats, patronat et interlocuteurs locaux (page VII)
- Un sondage exclusif, réalisé par Ipsos pour IBM et « Le Monde », révèle que les directeurs des ressources humaines voient leur fonction évoluer vers une gestion à la carte des salariés (page VIII)



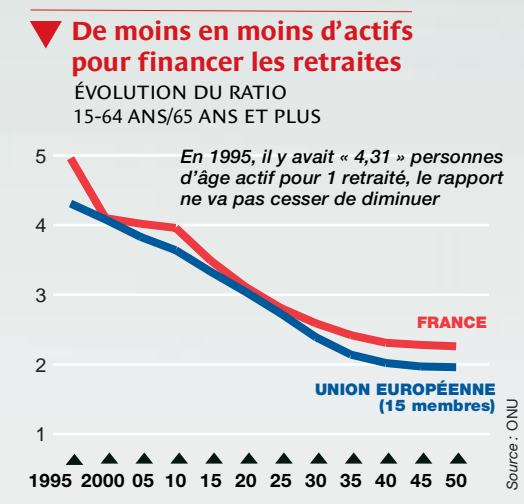
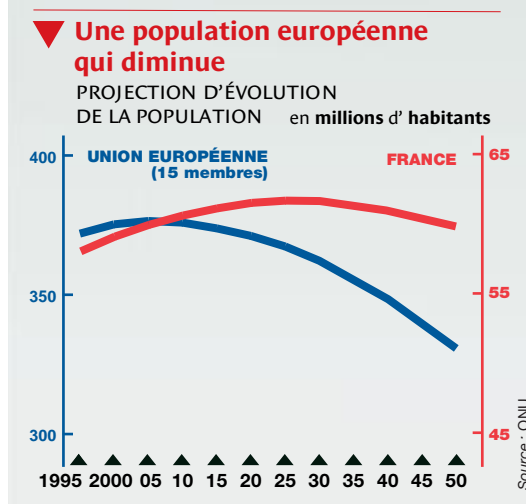
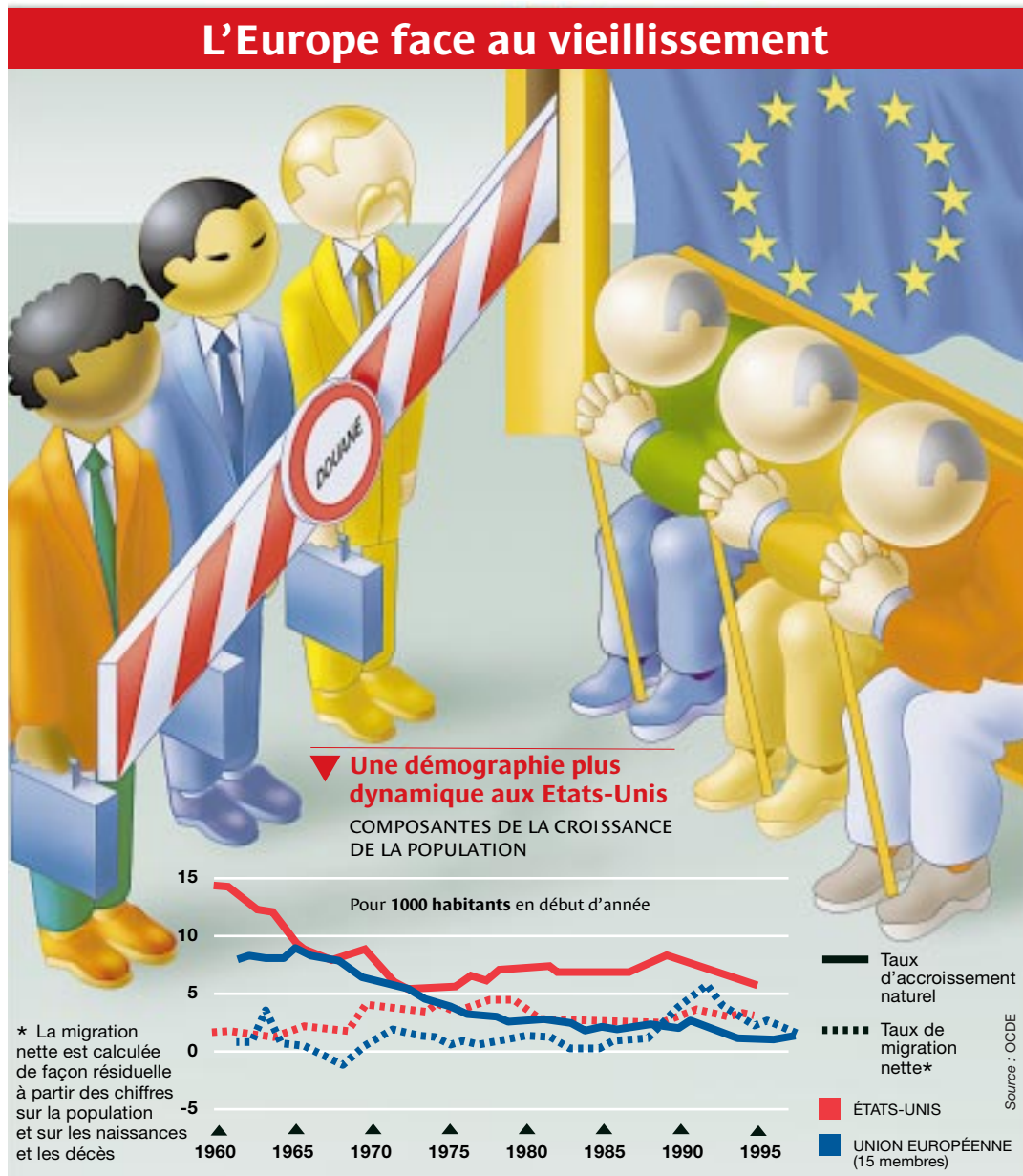
OFFRES D'EMPLOI

De la page X à la page XL

- **100 000 francs.** C'est le prix d'un poste de travail adapté pour un aveugle ou un malvoyant. L'électronique révolutionne leur insertion professionnelle, mais ce coût freine encore leur embauche (page IX)

Le déclin démographique annoncé de l'Europe et la perspective du plein-emploi obligent à repenser le recours à la main-d'œuvre étrangère

L'immigration, prochain stimulant de la croissance ?



Appel au pillage des ressources humaines des pays en développement... incitation à une véritable « invasion » pour les autres, exercice sans fondement ou véritable piste de réflexion sur un sujet tabou - les immigrés en Europe -, le rapport rendu public au début de l'année par la division de la population de l'ONU sur « Les migrations de remplacement » n'en finit pas de susciter d'intenses polémiques. Tant au niveau politique - le représentant portugais pour l'Union européenne à l'ONU a solennellement désapprouvé ce rapport - qu'entre experts démographes. En quelques jours, à Paris, on aura vu le sujet donner lieu à trois colloques et à une réplique du très officiel Institut national des études démographiques (Ined) intitulée « Quand les Nations unies veulent remplir le tonneau des Danaïdes... ».

Quel est réellement l'objet du délit ? L'auteur de ce rapport de l'ONU, Joseph Grinblat, a calculé le nombre d'immigrés qu'il faudrait faire venir sur le Vieux Continent d'ici 2050 pour résoudre de façon indolore - c'est-à-dire sans baisser le montant des pensions ni augmenter le nombre d'années de cotisations - l'épineux dossier des retraites et du vieillissement de la population : 700 millions ! Tel est le résultat de l'équation qui a fait bondir toute l'Europe. Aujourd'hui, M. Grinblat ne cesse de répéter que son article « Immigration : une solution au problème du vieillissement en Europe ? » comportait un gros point d'interrogation. Il est trop tard. Le coup est parti et, s'il fait si mal, c'est que les Européens préfèrent ne pas voir leur avenir en face, à savoir un dépeuplement programmé du continent, et que l'immigration demeure un problème que l'on ne sait pas gérer.

En France, la chronique de l'immigration se lit surtout dans l'intégration manquée de la seconde génération et les mésaventures des comités de sans-papiers et leurs revendications de régularisation. En Italie, ce sont les boat-people d'Albanie ou d'ailleurs qui font l'actualité. En Espagne, pays d'immigration très récente, une « chasse aux Maures » a braqué il y a peu une lumière crue sur l'insertion des Marocains en Andalousie. En Autriche, c'est l'extrême droite qui a gagné sa place au pouvoir en surfant sur le regain des idées xénophobes. Dans la plupart des pays européens, en dépit de la reprise économique, le chômage reste à un niveau élevé.

La crise des années passées a rejeté des millions de personnes - nationaux et étrangers - dans la précarité et l'exclusion. Pour beaucoup, l'urgence est de les réintégrer avant de songer à ouvrir plus largement les frontières.

Mais l'accélération de la reprise économique a changé la donne. Gouvernements, économistes et milieux d'affaires se montrent davantage préoccupés par les pénuries de main-d'œuvre et les anticipations de plein-emploi. En Allemagne, au plus haut niveau de l'Etat, le chancelier Gerhard Schröder s'est impliqué dans les négociations qui ont conduit à souhaiter la venue de 20 000 informaticiens. En Italie, les autorités ont décidé d'accorder 63 000 visas cette année. En France, le Medef a lancé une consultation auprès de ses fédérations régionales pour recenser les pénuries de main-d'œuvre, et la ministre de l'emploi, Martine Aubry, a commandé très discrètement à un économiste de l'université de Lille une étude sur les conséquences

qu'aurait sur le marché du travail un recours accru à l'immigration.

Comment ne pas braquer les opinions publiques, méfiantes vis-à-vis de l'« étranger », tout en répondant aux besoins des entreprises ? A cette question que les dirigeants pourront difficilement esquiver, le chercheur Patrick Weil, auteur du rapport sur l'immigration remis en 1997 au premier ministre Lionel Jospin, répond aujourd'hui que « le gouvernement doit ouvertement poser la question des migrations de travail ». Il faut, selon lui, « éviter toute politisation de ce débat. Le cadre législatif actuel, à condition de l'assouplir, permet de répondre aux demandes des entreprises. L'exemple en a déjà été donné avec les informaticiens ». Ce pragmatisme mettrait fin à une situation dans laquelle, pour entrer en France et y travailler, il est plus efficace de passer par la voie contournée du regroupement familial que de demander un visa de travail.

Laurence Caramel

IGS International

Les programmes MBA du Groupe IGS affirment une nouvelle dimension de l'international grâce au maillage d'entreprises multinationales et de business schools réputées et reconnues.

Informations : IGS International, 12, rue Alexandre Parodi F-75010 Paris, France Tél. +33 (0)1 40 03 15 04 Fax +33 (0)1 40 03 15 05 e-mail : info@groupe-igs.org

TEMPLE UNIVERSITY - IGS

Un programme international de 11 mois, **accrédité AACSB** en partenariat avec Temple University, développé avec le soutien d'entreprises multinationales :

- 4 mois en FRANCE,
- 6 mois aux ETATS-UNIS,
- 1 mois au JAPON.

Tous les cours sont centrés sur la gestion internationale et enseignés en anglais.

Admission : Bac+4, GMAT, TOEFL.

DEMANDE D'INFORMATION

NOM _____

Adresse _____

Diplôme ou formation en cours _____

Prénom _____

Tél. _____

Le Monde 05/00

ACCUEIL

Questions-réponses

1 La mondialisation se traduit-elle par des flux migratoires accrus ?

Cette question fait l'objet d'importants débats. Les chiffres doivent être maniés avec précaution. On évalue à 120 millions le nombre de personnes qui vivent dans un pays où elles ne sont pas nées, soit environ 2 % de la population mondiale. La moitié de ces migrants serait composée de travailleurs installés avec leur famille. Le reste, réparti en trois fois 20 millions, serait composé de réfugiés, de clandestins et de populations déplacées contre leur gré. En 1965, selon le Bureau international du travail, le nombre de migrants atteignait seulement 75 millions de personnes. Cet accroissement ne reflète en réalité que partiellement une intensification du phénomène migratoire. La multiplication du nombre des Etats entre ces deux dates entraîne en effet mécaniquement des « franchissements de frontières ». Ainsi, l'éclatement de l'URSS a produit d'un coup 45 millions d'étrangers.

Dans leur rapport intitulé « Mondialisation, migrations et développement » (2000), les experts de l'OCDE concluent que, jusqu'à présent, la globalisation économique n'est pas synonyme d'une circulation accrue des personnes. Ce serait même plutôt le contraire, en raison de la politique de fermeture des frontières des pays riches. « Il apparaît que la migration internationale est écartée du nouveau processus de mondialisation, et s'il y avait une caractéristique majeure qui distingue les nouvelles tendances de l'économie mondiale par rapport aux deux grandes périodes historiques de l'internationalisation, ce serait bien celle-là », écrivent-ils.

2 Quelles sont les principales destinations des migrants ?

Les Etats-Unis et l'Allemagne sont de loin les deux premiers pays d'immigration, avec respectivement 798 400 et 615 300 entrées d'étrangers en 1997, selon les chiffres de l'OCDE. Viennent ensuite le Japon, le Canada, le Royaume-Uni et, loin derrière, la France, avec 100 000 entrées environ. La part des travailleurs d'origine étrangère dans la population active totale est aussi très variable selon les pays. Elle atteint plus de 25 % en Australie, 12 % aux Etats-Unis, un peu plus de 6 % en France mais moins de 2 % au Portugal et en Italie, qui sont deux nouveaux pays d'immigration. On observe aussi une diversification dans l'origine des migrants. L'Asie et l'Europe centrale et orientale constituent ainsi deux nouvelles régions d'émigration importante.

3 Existe-t-il une politique européenne de l'immigration ?

Non, en tout cas pas au sens où des décisions seraient prises de façon centralisée, par exemple sur le nombre d'immigrés qu'il est souhaitable de faire entrer dans l'Union. Néanmoins, l'intégration économique du continent et la persistance des flux migratoires ont conduit les Quinze à accepter une coopération. Il y a d'abord les accords de Schengen, signés par cinq pays (Allemagne, Belgique, France, Luxembourg et Pays-Bas) en 1985, auxquels se joignent progressivement les autres membres.

Ces accords, qui introduisent la libre circulation des personnes à l'intérieur de l'Union, prévoient en contrepartie que les Etats mènent une politique coordonnée dans le contrôle des frontières et la lutte contre l'immigration clandestine. Les traités de Maastricht (1992) puis d'Amsterdam (1997) ont permis d'aller plus loin dans cette coopération, notamment pour définir des critères communs d'attribution des visas et pour préciser les conditions d'installation des immigrés (entrée, circulation et séjour). Ce cadre demeure pour le moment très peu contraignant mais il s'inscrit dans une philosophie commune pour les Etats membres : maîtriser les flux des nouveaux candidats à l'exil.

4 Quand la France a-t-elle fait appel à de la main-d'œuvre étrangère ?

La France connaît une histoire démographique singulière en Europe, caractérisée par une progression très lente de sa population, ce qui explique qu'elle ait fait appel à plusieurs reprises à des populations étrangères pour compenser cette faiblesse démographique. Dans les années 1930, elle est le second pays d'immigration dans le monde pour le nombre des entrées et compte 2,7 millions d'étrangers en 1931. Cette population se compose alors surtout de migrants des pays voisins, plus de 700 000 Italiens, 420 000 Polonais, 250 000 Belges.

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, le mouvement d'immigration reprit et s'amplifia pour accompagner la longue période d'expansion des « trente glorieuses ». Cette immigration s'appuie alors sur de nouveaux courants migratoires venus du Maghreb et de l'Afrique noire francophone, mais aussi de pays de l'Est comme la Yougoslavie. Depuis le premier choc pétrolier, au milieu des années 1970, l'essentiel des nouveaux immigrés arrivent au titre du regroupement familial, les migrations de travail devenant résiduelles.

L'immigration nourrit la dynamique démographique nécessaire à la croissance

Le nombre fait-il la richesse ? Pour beaucoup de pays en développement, où la maîtrise d'une démographie incontrôlée reste un enjeu majeur pour que la croissance économique se traduise par une amélioration du niveau de vie, la question a de quoi choquer. Pour les vieilles nations industrialisées et l'Europe en particulier, elle mérite d'être posée. Dans cinquante ans, selon les projections des Nations unies, en l'absence d'une remontée du taux de fécondité, l'Europe des Quinze comptera 40 millions d'habitants en moins, soit environ 10 % de sa population actuelle. Ce retournement démographique est programmé d'ici cinq ans. D'abord à un rythme modeste – une baisse de 157 000 habitants par an –, il ne fera que s'amplifier. En Italie, ce mouvement est déjà entamé. Ce phénomène affectera mécaniquement la population active. Les Européens ne seront pas seulement moins nombreux, ils seront aussi plus vieux. Les plus de 60 ans occuperont une place plus importante que les moins de 25 ans.

En publiant, en janvier dernier, un rapport intitulé « Immigration : une solution au déclin et au vieillissement des populations ? », la division de la population des Nations unies a jeté – sans le vouloir – un pavé dans la mare. Joseph Grinblat, son auteur, a calculé le nombre d'immigrés dont l'Europe aurait besoin pour stopper le phénomène de vieillissement qui menace, en l'absence de réformes, de faire sauter les systèmes de retraite du continent : 700 millions, soit près de deux fois la population européenne ! « Absurde », Joseph Grin-

Selon l'ONU, l'Europe des Quinze comptera 40 millions d'habitants en moins dans 50 ans. Une menace pour l'économie du continent

blat l'admet : « Les migrations ne peuvent être à elles seules une solution. »

Cette conclusion ne résout pas pour autant le problème que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), en des termes moins provocants, avait à sa façon posé dans une étude publiée en 1998 : « Comment préserver la prospérité dans une société vieillissante ». Autrement dit, de quelle façon l'évolution démographique de l'Europe détermine-t-elle ses performances économiques ? Et quel peut être le rôle des migrations dans cette équation ?

Ce débat qui, il y a six mois, se cantonnait à quelques experts férus de prospective, a pris un tout autre relief au fur et à mesure que se confortait l'idée d'une reprise économique durable en Europe et que les pénuries de main-d'œuvre se multipliaient. « Il y a deux façons d'envisager les liens entre démographie et croissance », explique Jacky Fayolle de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE). Soit on considère que la croissance est indépendante du dynamisme démographique, et pour atteindre le plein-emploi il suffit d'attendre que la croissance conjuguée à

la baisse de la population active gnote le chômage. Soit on estime que la dynamique démographique est une composante active de la croissance, alors il ne faut pas se réjouir de la baisse annoncée de la population active. »

En France, aucune étude empirique ne permet de conclure sur ce lien entre population active et croissance. En revanche, aux Etats-Unis, une corrélation très nette a pu être établie entre 1973 et 1996 entre croissance de la population active et de l'emploi. Avec un taux de chômage encore élevé (8,5 % en avril), l'Union européenne dispose de réservoirs de main-d'œuvre qui permettent, en théorie, de gérer à court terme les tensions sur le marché du travail, à l'exception des secteurs hautement qualifiés où les pénuries sont plus difficiles à régler.

AVANTAGE AUX ZONES PEUPLÉES

La question du nombre et de l'éventuel recours à l'immigration pour compenser ce déficit démographique ne se pose pas que de façon conjoncturelle. A côté des précédents historiques qui montrent que, globalement, l'apport migratoire, en stimulant à la fois l'offre et la demande dans une économie, a un impact positif, d'autres arguments militent aujourd'hui pour adopter une attitude ouverte. « La nouvelle économie, c'est-à-dire l'économie de la connaissance, est d'autant plus efficace, d'autant plus productrice de croissance, qu'elle peut être partagée par un grand nombre de personnes. Les zones économiques de grande taille et fortement peuplées ont donc un avantage », poursuit Jacky Fayolle. Et il est probable que cet apprentissage des nouveaux savoirs sera plus

accessible aux jeunes générations. Dans ce contexte, l'Europe pourrait se trouver en mauvaise posture avec une population déclinante et vieillissante. »

De leur côté, les experts de l'OCDE, sans tenir compte des spécificités de la nouvelle économie, ont aussi mesuré les effets du vieillissement sur la croissance. « Le vieillissement pose un problème de partage de la richesse nationale, car il y a de moins en moins d'actifs pour assurer les revenus de la population totale », explique Nick Vanston, de la division des études économiques. Nous avons calculé qu'à partir de 2010 le revenu moyen par habitant progressera deux fois moins vite en moyenne que par le passé. » Et, tout comme les démographes de l'ONU, ils estiment que l'immigration peut contribuer à réduire ces déséquilibres. « Le recours à l'immigration plus massive présente l'avantage d'avoir un impact immédiat et relativement important sur la population active en raison des caractéristiques plus jeunes des nouveaux arrivants », peut-on lire dans la dernière livraison du rapport sur les migrations internationales. L'Europe peut-elle se passer de l'immigration ? Pour toutes les raisons précédemment évoquées, la réponse est vraisemblablement non. Mieux vaut le savoir à un moment où la reprise économique ne peut qu'aviver les débats sur les besoins de main-d'œuvre étrangère. Avec quelques années d'avance, et le plein emploi, les Etats-Unis ont tranché. L'immigration, plus que jamais, épaula l'euphorie de l'économie américaine. L'Europe devrait y réfléchir à deux fois.

Laurence Caramel

Aux Etats-Unis, un outil économique et social

NEW YORK

de notre correspondante

Pays d'immigrés par excellence, les Etats-Unis ont, pour une bonne partie du XX^e siècle, utilisé l'immigration comme un outil économique et social afin d'accroître la productivité ou renforcer l'intégration ethnique. Aujourd'hui, cette politique se retrouve dans le débat sur le relèvement du plafond des visas pour travailleurs hautement qualifiés dont l'industrie a cruellement besoin.

L'immigration a été relativement libre aux Etats-Unis jusqu'à ce que, à la fin des années 1920, le Congrès introduise des restrictions autres que le critère d'origine européenne. L'élection d'un président d'origine irlandaise, John F. Kennedy, auteur du livre *A Nation of Immigrants*, puis le ferment des années 1960 ont entraîné une considérable libéralisation de cette attitude. En 1965, pour la première fois, la loi américaine rejetait le système des quotas d'immigration par origine nationale, donnant un élan décisif à l'immigration latino-américaine et asiatique.

Les années 1980 ont poursuivi ce mouvement ; une loi de 1986 a ainsi légalisé le statut

de 2,7 millions d'immigrés clandestins. Cette politique a ouvert la voie à la plus grande vague d'immigration de l'histoire américaine : 27 millions de personnes, soit environ 10 % de la population actuelle, se sont installées aux Etats-Unis depuis 1965. Le plafond de l'immigration légale a été relevé de 40 % en 1990 et l'immigration économique multipliée par trois. En 1996, les services américains de l'immigration ont autorisé l'entrée de 911 000 personnes, dont 595 000 au titre de la réunion des familles, 118 000 pour leurs qualifications professionnelles.

ALLIANCE POUR UNE OUVERTURE ACCRUE

Aujourd'hui, alors que les Etats-Unis sont en situation de plein-emploi et même de pénurie de main-d'œuvre dans certains secteurs, le mouvement anti-immigration est marginalisé à un courant de la droite populiste. Même le mouvement syndical a changé d'attitude ; la confédération AFL-CIO a récemment opéré un virage à 180 degrés sur la question, réclamant la légalisation des immigrés clandestins : c'est aujourd'hui la main-d'œuvre immigrée qui peut lui permettre d'espérer renouveler sa base.

L'actuel cycle de croissance économique a entraîné une étonnante alliance entre un certain courant de la droite conservatrice, les patrons de l'industrie high-tech, certains leaders démocrates, comme le vice-président Al Gore, candidat à la succession de Bill Clinton, et les organisations latino-américaines, en faveur d'une ouverture accrue.

Cible des employeurs et des membres du Congrès qui les soutiennent : les visas H-1-B, qui permettent à l'industrie de recruter des étrangers hautement qualifiés. Les universités américaines, affirmant les employeurs, ne forment pas assez de diplômés américains dans les disciplines mathématiques et scientifiques dont ils ont besoin en priorité. Elles forment en revanche beaucoup de brillants étudiants étrangers, qui pourraient faire la différence, mais qui sont difficiles à embaucher en raison du plafond fixé par la loi. Profitant de la pression en faveur du relèvement de ce plafond, un sénateur démocrate a déposé un projet de loi prévoyant une réforme plus large de l'immigration, étendue aussi aux emplois moins qualifiés.

Sylvie Kauffmann

La main-d'œuvre étrangère n'aggrave pas systématiquement le chômage

En 1959, Fidel Castro prend le pouvoir à Cuba. Des centaines de milliers de réfugiés déferlent sur Miami. Le taux de chômage de la Floride grimpe brusquement, mais se dégonfle en quelques mois. Aujourd'hui, la communauté cubaine est un facteur-clé de la prospérité de la Floride. En 1962, l'Algérie devient indépendante, et les pieds-noirs traversent la Méditerranée par centaines de milliers. Curieusement, le nombre des chômeurs métropolitains frémait à peine. Dans les mois qui suivent, la croissance s'accroît.

Il est admis, comme l'explique Jean-Didier Leccaillon, professeur de sciences économiques à Paris-XII, qu'un « courant migratoire contribue à la croissance du pays d'accueil ». Mais Jean-Didier Leccaillon nuance aussitôt son propos en expliquant que « des tensions à court terme peuvent toutefois surgir sur le front du chômage ».

L'immigration risque-t-elle d'alimenter les statistiques du chômage ? Telle est la question qui taraude aujourd'hui le gouvernement : face à la pénurie de main-d'œuvre – qualifiée et non qualifiée – qui semble pénaliser l'activité des entreprises, est-il imaginable d'alléger les freins à l'immigration ?

L'arrivée massive de travailleurs étrangers aurait un impact limité sur le chômage et les salaires. Mais cette population est fragile

La question est à la fois économique – quel serait l'impact de centaines de milliers de nouveaux entrants sur les chiffres du chômage – et politique : l'opinion publique comprendrait-elle un encouragement à l'immigration quand le pays compte 2,5 millions de chômeurs ? La décision (politique) est d'autant plus difficile à prendre que le Front national et la violence du débat sur l'immigration ont bloqué toute réflexion sereine. Y compris au plan académique.

Pour Thomas Coutrot, chercheur au CERC-Association (Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale), « l'immigration est un moyen de flexibiliser le marché du travail. Malgré deux millions et demi de chômeurs, il y a pénurie de main-d'œuvre. Pourquoi ? Parce que les chômeurs nationaux renâclent à oc-

cuper des emplois précaires, mal payés, et qui obligent à des temps de transport importants. Des immigrés fraîchement arrivés seraient à coup sûr moins regardants ». Le recours à l'immigration permettrait alors de contourner le vrai problème : « Quelles mesures prendre pour rendre des emplois déqualifiés attractifs pour les nationaux au chômage ? »

Dans la mesure où le gouvernement n'est pas prêt à lancer un chantier d'envergure sur ce sujet complexe, il tente de prévoir les relations entre l'immigration et le chômage. Une étude sur ce sujet a été demandée par Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solida-

rité, à Hubert Jayet, professeur d'économie à l'université de Lille. Bien que le rapport ne soit pas encore public, les conclusions de Hubert Jayet semblent très positives : « Nos travaux économétriques n'ont pas mis en évidence d'effet significatif de l'immigration sur l'emploi et le chômage. »

SOLUTION DE COURT TERME

Des études menées avec des méthodes statistiques « rigoureuses » en Europe et aux Etats-Unis n'ont pas révélé d'impact sur les salaires non plus. « Bien qu'il faille rester prudent, un courant migratoire fort ne bouleverserait pas non plus le salaire moyen. Peut-être enregistrerait-il, à Hubert Jayet, professeur d'économie à l'université de Lille. Bien que le rapport ne soit pas encore public, les conclusions de Hubert Jayet semblent très positives : « Nos travaux économétriques n'ont pas mis en évidence d'effet significatif de l'immigration sur l'emploi et le chômage. »

Bibliographie

- « Replacement Migration : is it a solution to declining and ageing population », rapport de la division de la population de l'ONU (mars 2000, disponible sur le site www.un.org).
- « Tendances des migrations internationales », rapport de l'OCDE (1999, 350 p., 350 F, 53,35 €, disponible gratuitement sur le site www.oecd.org).
- « Le salut par l'immigration ? », article d'Alain

- Parant (*Futuribles*, juin 2000, 78 F, 11,89 €).
- « Quant les Nations unies veulent remplir le tonneau des Danaïdes... », lettre de l'INED (juin 2000, 8 F, 1,2 €).
- L'Immigration et l'opinion en France sous la V^e République, d'Yvan Gastaut (Seuil, 2000, 615 p., 180 F, 27,4 €).
- L'illusion économique, d'Emmanuel Todd (Folio Gallimard, 1999, 392 p., 40 F, 6 €).

on une légère pression à la hausse pour les salaires des plus qualifiés et une pression à la baisse pour celui des non-qualifiés », précise Hubert Jayet. Mais, là encore, le conditionnel est de rigueur, l'économétrie n'étant pas une science exacte.

Si l'on admet qu'un courant migratoire puissant accélère la croissance du pays d'accueil et répond aux besoins de main-d'œuvre des entreprises – les immigrés trouvent de l'emploi et dépensent une partie de leur salaire pour reproduire leur force de travail, ce qui accroît la demande et a un effet d'entraînement positif sur l'économie générale –, la solution est évidemment à court terme. Car, en période de récession ou de croissance faible, la main-d'œuvre immigrée est souvent pénalisée la première par le chômage.

Toutes les études l'ont montré, les immigrés ont été les premiers touchés par la montée du chômage au début des années 80. Une étude récente de l'Insee sur « L'emploi des immigrés en 1999 » confirme que leur taux de chômage demeure supérieur à la moyenne nationale. La raison en est simple : les immigrés sont surreprésentés dans les catégories « employés » et « ouvriers », les plus touchées par le chômage.

En 1999, alors que, au plan natio-

nal, le chômage des ouvriers et employés non qualifiés atteint 14 %, ce taux grimpe à 21 % pour les ouvriers et employés immigrés. Autre statistique tout aussi éclairante : les immigrés forment 13 % de la main-d'œuvre ouvrière, mais représentent 20 % des ouvriers « à la recherche d'un emploi ». Au total, la population immigrée représente 8,1 % de la population active, mais les chômeurs immigrés représentent 14,4 % des chômeurs. Quelques chiffres qui éclairent la prudence de Martine Aubry vis-à-vis d'une ouverture plus vigoureuse des frontières.

Yves Mamou

2^{ème} et 3^{ème} cycles commerciaux du CNAM

2 Formations diplômantes

- Niveau II Mercatique-Vente homologué (Bac+4)
- DESS Mercatique-Vente (Bac+5)
- Préparatoire : "La Fondamentale"

Brochure et renseignements : ICSV-CNAM
292, rue St Martin - 75141 PARIS Cedex 03.
Courrier électronique : daif@cnam.fr
Tél. 01 40 27 26 15 ou 27 21

Présentation des formations et programmes 09/09/00 de 10 à 12h au CNAM Amphi C

icsv

Patrick Weil, chercheur au CNRS, président du Haut Conseil à l'intégration

« Le gouvernement doit poser la question des migrations de travail »

« Pensez-vous que les pénuries de main-d'œuvre qui apparaissent avec la reprise économique, d'une part, et le déclin annoncé de la population européenne, d'autre part, obligent à reprendre le débat sur l'immigration ?

– Il faut faire attention aux généralités. D'abord la situation est différente selon les pays. En France, avec un taux de fécondité de 1,8 enfant par femme, une vieille tradition d'immigration et des flux migratoires qui s'élèvent encore à près de 100 000 entrées par an, la situation est moins préoccupante qu'en Italie ou en Allemagne. D'ailleurs, la France est le seul pays européen, selon le rapport de l'ONU sur les migrations auquel vous faites allusion, qui ne serait pas à l'avenir confronté à une contraction majeure du volume de sa population active.

» La démographie n'est qu'un des éléments qui doit être pris en compte dans la détermination d'une politique d'immigration. Or le contexte actuel reste marqué par un niveau de chômage élevé et par vingt années de politisation à outrance du débat sur l'immigration. En agitant inutilement le spectre d'une arrivée massive de nouveaux immigrés, on risque tout simplement de susciter des réactions xénophobes et de conforter l'extrême droite.

– Concrètement, comment poseriez-vous le débat sur un besoin de nouveaux migrants ?

– En France, nous avons un cadre législatif qui permet à un étranger de s'installer sur le territoire de trois façons. Par l'obtention du droit d'asile, en raison de liens familiaux et, enfin, pour motif de travail. Sur les quelque 100 000 autorisations de séjour permanent délivrées en 1998, 4 342 l'ont été au titre de réfugiés, 4 149 au titre de travailleurs et le reste au titre de la famille. Quand je vois que 4 000 permis de travail seulement ont été délivrés, je ne crains pas de dire que quelque chose ne va pas dans notre gestion de l'immigration. C'est le chiffre le plus bas depuis l'après-guerre. Il y a bien sûr la pression du chômage et Martine Aubry (la ministre de l'emploi) a raison de dire qu'il faut d'abord essayer de former les chômeurs avant de faire appel à de la main-d'œuvre extérieure. Mais le marché national ne dispose pas de toutes les qualifications dont ont besoin les entreprises.

» Pour débloquer cette situation, il faudrait simplement que l'administration cesse d'avoir une attitude trop restrictive en opposant aux demandes des entreprises la clause de la situation de l'emploi. Cette clause que l'on utilise depuis vingt-cinq ans doit être

adaptée. Pour modifier les comportements administratifs, il faut une impulsion politique. Le gouvernement doit se mettre au travail. Depuis trois ans, peu de choses ont été faites alors qu'il est urgent d'avoir cette réflexion sur les migrations de travail. Nous sommes aujourd'hui dans cette situation absurde où pour venir travailler en France, il faut utiliser la filière du regroupement familial.

– Cette nouvelle politique de la migration liée au travail doit-elle s'élaborer au niveau européen ? Faut-il introduire une politique de quotas comme aux Etats-Unis en fonction des professions, voire des nationalités, que l'on souhaite accueillir ?

– Il faut un minimum d'harmonisation entre les pays européens, et c'est d'ailleurs ce qui est en train de se construire. Les quinze ont déjà une politique de visas commune, et bientôt ils aligneront leurs règles sur le regroupement familial et le droit d'asile. Mais s'il faut un cadre, il ne doit pas être trop contraignant. Il ne faut donc pas imaginer une grande agence européenne de l'immigration qui tournerait vite à la grande bureaucratie.

» Au niveau national, il ne faut pas envisager des quotas dont l'utilisation est contestée aux Etats-Unis même. Cette solution

est inadaptée aux réalités de l'immigration quand celle-ci est un droit (asile ou vie familiale) et quand elle relève d'une question micro-économique qui doit se résoudre au niveau local. Ce sont les entreprises qui embauchent, ce n'est pas l'Etat. Le récent exemple allemand nous montre ce qu'il ne faut pas faire. Annon-



Patrick Weil

● Agé de quarante-trois ans, Patrick Weil est chercheur au CNRS. Il préside par ailleurs le Haut Conseil à l'intégration, un organisme relié à Matignon.
● Il a rédigé en 1997, pour le compte du premier ministre, un rapport qui a servi de base aux décisions prises par le nouveau gouvernement Jospin sur l'immigration et la nationalité.

cer la venue de 20 000 informaticiens indiens est un signe positif d'un point de vue politique, mais c'est un échec d'un point de vue pratique. Car les besoins des entreprises ne peuvent être mesurés qu'à l'aune des demandes réellement déposées et le critère de nationalité ignore les aspirations des diplômés indiens, qui préfèrent aller aux Etats-Unis.

» En revanche, la solution française utilisée pour permettre aux entreprises d'embaucher des informaticiens étrangers est intelligente. Elle a consisté à lever le veto de l'emploi pour cette catégorie de travailleurs sous réserve de respecter la réglementation du travail et les niveaux de salaires en vigueur. Cette méthode devrait être étendue à tous les métiers des nouvelles technologies que les entreprises réclament. Pour les emplois non qualifiés, une fois qu'auront été libérées les réserves de main-d'œuvre, bloquées aujourd'hui par le manque de formation et l'inadaptation de la réglementation, il faudra imaginer des migrations saisonnières avec les pays de la rive sud de la Méditerranée.

– Les pays en développement s'inquiètent du départ de leurs élites. N'y a-t-il pas en effet un risque à terme, en captant leurs citoyens les plus dynamiques, d'accentuer le fossé Nord-Sud ?

– D'abord, si les Etats-Unis mènent clairement une politique de "brain drain" fondée sur l'approche du "on attire les meilleurs", ce n'est pas le cas de la France, qui, depuis l'entre-deux-guerres, a eu une attitude inverse de protectionnisme à l'égard des métiers occupés par ses élites. L'immigré en France a toujours été vu comme celui qui doit occuper les emplois dont ne veulent plus les Français. C'est d'ailleurs en partie pour cela qu'il y a tant de problèmes d'intégration.

» De toute façon, aucune de ces deux approches n'est tenable à terme. Si tout le monde fait du "drainage de cerveaux", eh bien, il n'y aura plus de développement possible au Sud. Et si la France est la seule à ne pas valoriser ses diplômés étrangers, ceux-ci s'installeront dans un autre pays riche. Personne cependant n'a envie de rompre avec sa culture d'origine. Il faut donc trouver un équilibre, à travers de nouvelles réglementations qui permettent à ces diplômés vivant dans des logiques d'aller-retour entre leur pays natif et leur pays de formation de garder une liaison entre ces deux horizons. »

Propos recueillis par Laurence Caramel et Yves Mamou

Les « cerveaux » russes tentés par la fuite

MOSCOU

de notre correspondante

M anier avec précaution l'expression « fuite des cerveaux » et ne pas dramatiser la situation. Tous les interlocuteurs sont formels : la catastrophe que l'on annonçait dans les années 1990 n'a pas eu lieu. Passée la première hémorragie de scientifiques de renom, les années noires d'inflation et le recul des jeunes désirent s'inscrire dans les instituts scientifiques, l'heure est plutôt à la stabilisation. Des chercheurs continuent à travailler en Russie, jonglant avec les nouvelles réalités, et la jeune génération se tourne à nouveau vers la physique et les mathématiques. Mais, sur fond de sous-financement chronique, la tentation est toujours aussi vive pour ces « cerveaux » de s'expatrier ou de se reconverter. 16 milliards de roubles (4 milliards de francs) ont été alloués cette année par l'Etat fédéral au budget de la recherche, pour 800 000 chercheurs. A titre de comparaison, le budget annuel de l'Institut français de recherche pour l'étude de la mer est de 1 milliard de francs.

Sergueï Egerev, docteur en physique mathématique et auteur d'études sur l'émigration scientifique, estime à 70 000 le nombre de travailleurs du secteur partis à l'étranger depuis 1990. « Peut-on parler de véritable "fuite des cerveaux" ? demande-t-il. Il s'agissait de gens qualifiés, mais la plupart ont quitté la science. 25 000 scientifiques russes occupent actuellement des positions actives hors de Russie. »

« DIASPORA SCIENTIFIQUE »

Selon lui, 70 % à 80 % des chercheurs appartenant à cette « diaspora scientifique russe » se sont établis aux Etats-Unis. Viennent ensuite le Canada, l'Allemagne, Israël et, plus récemment, le Mexique. Ces scientifiques enseignent dans les universités ou ont passé des contrats avec des laboratoires. « Pour un chercheur qui quitte définitivement le pays, on compte quatre de ces kontraktniki ». Ils travaillent par roulement, ce qui pose souvent de graves problèmes. « A l'institut moscovite de physique théorique, il manque toujours les deux tiers des collaborateurs. Les plus brillants spécialistes sont la plupart du temps à l'étranger. Sur 300 mathématiciens moscovites de pointe, la moitié est hors de Russie », constate-t-il.

Pour Anatoly Berdachkevitch, conseiller scientifique à la Douma (Chambre basse du Parlement), la tendance devrait se poursuivre. « On entend par "financement de la science" le seul paiement des salaires.

L'hémorragie est restée limitée. Mais les faibles salaires et les budgets dérisoires menacent la recherche universitaire du pays

Il s'agit en réalité d'indemnités de chômage, estime-t-il. Pour faire de la biochimie, il faut des réactifs, des animaux pour les expériences. Nos scientifiques peuvent se contenter d'un faible salaire, mais ils n'acceptent pas qu'on bloque leur potentiel scientifique. C'est ce qui les décide à partir. »

Ainsi, l'écart se creuse entre les établissements qui n'ont pas su se reconverter et les autres, qui se sont lancés à la chasse aux bourses et aux contrats avec l'étranger. Valery Godnev, cinquante ans, salue le fait que son institut – l'Institut de spectroscopie de Troïtsk (à 40 kilomètres de Moscou) – se soit « commercialisé ». « Nous signons des contrats avec la Chine, la Corée du Sud, l'Allemagne », explique-t-il.

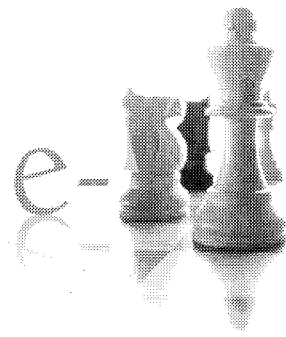
« Notre problème n'est pas tant la "fuite des cerveaux" que le vieillissement du personnel », confie-t-il. Le salaire de ce physicien, 4 000 roubles par mois (1 000 francs), n'attire plus les jeunes diplômés. Dans les instituts les plus prestigieux, une chasse aux talents en herbe s'organise. A la faculté de mathématiques et de cybernétique de Moscou (VMK), des sociétés d'informatique, américaines pour la plupart, collaborent avec les étudiants dès la deuxième année, avec à la clé un emploi et un salaire annuel de 45 000 dollars.

La demande de spécialistes en programmes informatiques ne se tarit pas. Grigori, vingt et un ans, étudiant à l'Institut physique de Moscou, raconte ainsi comment ses camarades se reconvertisent dès la 4^e année. « Ils obtiennent des bourses dans des universités américaines, puis deviennent programmeurs. »

Le départ de ces jeunes « cerveaux » menace ainsi à terme le système d'enseignement supérieur de la science en Russie. « Aujourd'hui, les professeurs ont en moyenne cinquante-neuf ans, explique Anatoly Berdachkevitch, le conseiller scientifique de la Douma. La catégorie des 30-45 ans est quasiment inexistante. 50 % à 80 % des mathématiciens ou physiciens de cette génération sont partis à l'étranger ou ont changé de métier. Les jeunes, eux, ne veulent pas enseigner. Qui prendra la relève dans dix ans ? »

Agathe Duparc

Pourquoi A.T. Kearney
va-t-il devenir le leader mondial
du conseil en stratégie ?



1994 : 5^{ème} cabinet mondial • 1996 : 3^{ème} cabinet mondial • 1999 : 2^{ème} cabinet mondial

Une telle progression a ses raisons. Des raisons qui nous font penser que demain, nous pouvons être le leader du conseil en stratégie en continuant à...

- » Investir dans notre capital intellectuel avec des consultants aux expériences variées.
- » Privilégier une démarche professionnelle alliant créativité, expertise théorique et pragmatisme.
- » Accompagner tant les directions générales de grands groupes que les entrepreneurs de l'économie Internet dans leur croissance.

Exigeants vis-à-vis de nous-même, nous recherchons des candidats à fort potentiel.

Vous êtes jeune diplômé, vous avez une expérience réussie dans l'industrie ou êtes consultant confirmé.

Vous souhaitez acquérir une expérience internationale, élargir votre champ de compétences et contribuer au développement de l'e-économie.

En nous rejoignant, vous construirez votre vie professionnelle, avec une évolution accélérée vers des responsabilités de direction générale ou de créateur d'entreprise.

Merci d'adresser votre dossier de candidature à Domitille Tézé, A.T. Kearney, 8/10 rue Victor Noir, 92521 Neuilly-sur-Seine cedex.

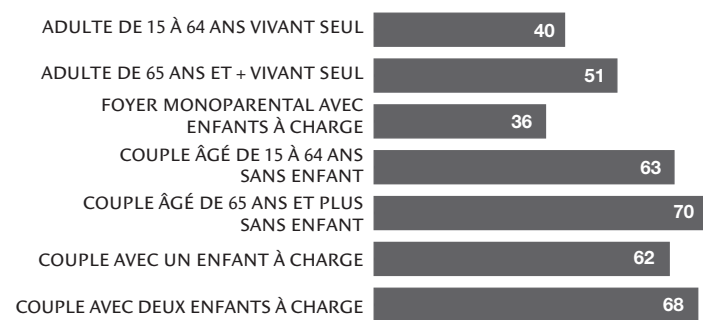
E-mail : recrutement@atkearney.com
http://www.atkearney.fr

ATKEARNEY
an EDS company

EUROPE

Une majorité de ménages possèdent leur logement

Pourcentage de propriétaires selon la situation sociale des ménages



Source : Eurostat-Panél européen des ménages 1996

■ **LA CONFIANCE** des industriels de l'Union européenne (UE) restait, en mai, élevée. Du fait de carnets de commandes remplis, elle progresse même encore d'un point dans la zone euro. C'est en France et au Danemark que les chefs d'entreprise se montrent le plus confiants, avec une hausse de respectivement trois et quatre points.

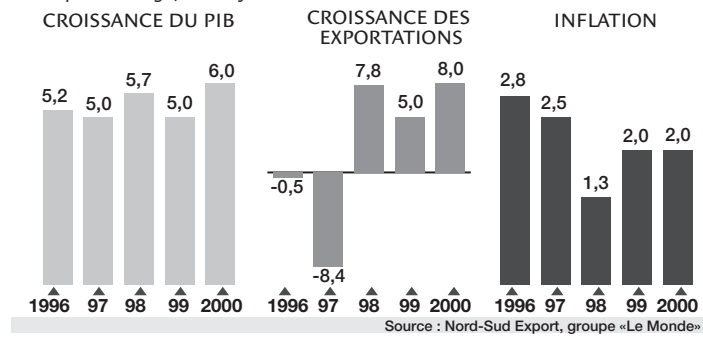
■ **LA CONSTRUCTION** est le seul secteur de l'industrie qui enregistre une légère baisse de confiance, exception faite de la France, de la Suède et, dans une moindre mesure, de l'Allemagne, où l'on observe une amélioration. Le commerce de détail annonce, lui, de très belles perspectives, avec une hausse de confiance de quatre points dans l'UE et de six points dans la zone euro.

■ **AU TOTAL**, tous secteurs confondus, la confiance dans la zone euro demeure stable, proche de son niveau maximum atteint au cours de la période 1987-1991.

PAYS ÉMERGENTS

Embellie économique au Sénégal

En pourcentage, en moyenne annuelle



Source : Nord-Sud Export, groupe «Le Monde»

■ **LE SÉNÉGAL** connaît aujourd'hui une inflation pratiquement nulle, et sa croissance devrait, cette année, atteindre 6 %.

■ **LA PRODUCTION** agricole devrait progresser de 7 %, grâce à une bonne récolte de céréales et au développement notable de la production arachidière. Et, en dépit des troubles en Casamance, le nombre de touristes continue à croître.

■ **LE GOUVERNEMENT** a décidé d'affecter les deux tiers des recettes des privatisations à d'importants projets d'infrastructures (eau, électricité et télécommunications). Le BTP, qui avait déjà fortement progressé en 1998 (+15 %), devrait donc connaître une croissance de l'ordre de 9 % en 2000. (Nord-Sud Export, groupe «Le Monde».)

Les indicateurs économiques internationaux « Le Monde » / Eurostat

	UE 15	EURO 11	ALLEMAGNE	BELGIQUE	ESPAGNE	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	ROY.-UNI	E.-U.	JAPON
PRODUCTION INDUSTRIELLE (fév. 00, en %)											
Sur un an	4,5	5,5	7,6	7,6	7,2	2,8	2,8	1,8	-1,3	5,0 (12/99)	4,7 (12/99)
Sur un mois	0,9	1,2	2,1	1,8	0,9	1,1	1,0	4,5	-0,6	1,3 (12/99)	1,2 (12/99)
PRIX À LA CONSOMMATION (avril 00, en %)											
Sur un an	1,7 *	1,9 *	1,6 *	2,3	3,0	1,4 *	2,4	1,7 *	0,6	3,7(mars.00) - 1,1 (déc.)	0,6 (fév. 00) - 0,3
Sur un mois	0,1 *	0,1 *	-0,1 *	0,2	0,4	0,0 *	0	0,4 *	0,4		
PIB EN VOLUME (1^{er} trimestre 00, en %)											
Sur un an	3,2	3,1	2,3	4,6 (3 ^e trim. 99)	4,0 (3 ^e trim. 99)	3,2	2,1 (3 ^e trim. 99)	3,9	3,0	5,0	0,0 (3 ^e trim. 99)
Sur trois mois	0,7	0,7	0,7	1,1	1,0	0,6	0,4	0,5	0,5	1,3	-1,4
DÉFICIT PUBLIC/PIB (en %)											
1999	-0,7	-1,2	-1,2	-0,9	-1,1	-1,8	-1,9	0,5	1,2	1,6 (1998)	-6,1 (1998)
DETTE PUBLIQUE/PIB (en %)											
1999	68,1	72,2	61,1	114,4	63,5	58,6	114,9	63,8	46,0	57,4 (1998)	99,9 (1998)
SOLDE COMMERCE EXTÉRIEUR (en milliards d'euros, fév. 00)											
1999	-6,4	1,1 *	6,6	1,2	-2,6	-0,0	0,0	0,7	-4,8	-30,2 (déc.)	13,2 (déc.)
INVESTISSEMENT (FBCF) (1^{er} trimestre 00, en %)											
Sur trois mois	1,97	2,1	2,05	(4 ^e trim. 99) -2,2	(4 ^e trim. 99) 0,8	1,49	(4 ^e trim. 99) 1,8	(4 ^e trim. 99) 2,2	0,19	4,19	(4 ^e trim. 99) 0,2

* provisoire

** source Commission européenne

*** Luxembourg inclus

Pour plus d'informations : <http://www.europa.eu.int/comm/eurostat>

Les indicateurs français

	DERNIER MOIS CONNU	VARIATION SUR UN AN
CONSUMMATION DES MÉNAGES (en produits manufacturés)		
	0,1 % (avril)	+ 3,8 %
TAUX D'ÉPARGNE		
	14,7 % (3 ^e trim. 99)	- 0,9
POUVOIR D'ACHAT DES MÉNAGES		
	-0,9 % (3 ^e trim. 99)	+ 1,2 %
COMMERCE EXTÉRIEUR (en milliards de francs)		
	+ 7,5 MdF(mars.00)	- 3,2 MdF
	+ 102,8 MdF(00/99)	- 31 MdF
ENQUÊTE MENSUELLE SUR LE MORAL DES MÉNAGES*		
	+ 2 (avril)	- 10 **
ENQUÊTE MENSUELLE DANS L'INDUSTRIE*		
	opinion des chefs d'entreprise sur les perspectives générales de production	+ 1 (mai)
		- 10 **
CRÉATIONS D'ENTREPRISES		
	23 210 (avril)	+ 3 %
DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES***		
	3 212 (mars)	- 12,8 %

* solde de réponses, cvs, en %

** solde net douze mois auparavant

*** par date de publication

Sources : Insee, Douanes

INNOVATION

Les dirigeants français de PME se connectent rarement

en pourcentage

Tous les jours

Au moins une fois par mois

Au moins une fois par semaine

Moins souvent

Région	Tous les jours	Au moins une fois par semaine	Au moins une fois par mois	Moins souvent
EUROPE	55	32	6	7
ALLEMAGNE	51	29	9	11
FRANCE	45	37	10	8
GDE-BRETAGNE	63	27	5	5
ITALIE	57	37	2	4

Source : UFB Locabail

■ **INTERNET** progresse dans les petites et moyennes entreprises et les industries européennes. Mais moins vite en France qu'ailleurs. Selon l'enquête annuelle UFB-Locabail, 61 % des PME-PMI françaises disposant d'un ordinateur sont connectées à Internet, contre 72 % pour la moyenne européenne.

■ **LES MENTALITÉS** évoluent. Alors que 30 % des chefs d'entreprise pensaient en 1998 qu'Internet ne leur servirait pas, ils ne sont que 15 % à l'affirmer en 1999.

■ **L'UTILISATION** principale est le courrier électronique, suivi de la recherche d'information, de l'amélioration des relations clients-fournisseurs et de la recherche de financement.

L'Europe fragilisée par les disparités conjoncturelles entre Etats

Tout le montre : l'Europe va bien. Dans la zone euro, les perspectives d'activité n'ont jamais été aussi bonnes depuis le bref épisode de croissance du dernier tiers des années 80. En 2000, la croissance économique des Onze devrait être de 3,25 %, soit la meilleure performance depuis 1991. Les indicateurs, quels qu'ils soient, témoignent d'un vif regain de confiance des agents économiques. La production industrielle, stagnante début 1999, évolue aujourd'hui sur une tendance de l'ordre de 6 % l'an, tandis que la bonne tenue des commandes à l'industrie laisse envisager de meilleurs jours encore. Le taux de chômage n'a cessé de décliner tout au long des trente derniers mois. Avec 9,2 % en avril, il est en repli de 2,5 points par rapport à son niveau de la mi-1997 et a toutes les chances de franchir le seuil de 9 % dans les prochains mois.

Inespérée, cette situation entretient aujourd'hui les espoirs les plus inhabituels pour les pays de la zone. Retour au plein emploi, cycle de croissance durable à l'instar de celui que traverse l'économie américaine depuis neuf ans, sont aujourd'hui des hypothèses de travail fréquentes utilisées çà et là par les gouvernements et les entreprises dans leurs exercices de prévisions à moyen terme.

La politique monétaire de la Banque centrale européenne s'est par ailleurs sensiblement durcie ces derniers mois. Après avoir rele-

La consommation reste faible dans certains pays, et le durcissement de la politique monétaire pénalise les économies les moins avancées

vé de 50 points de base (de 2,50 % à 3 %) ses taux de refinancement en novembre, la BCE a resserré de 125 points supplémentaires ses taux directeurs entre février et juin, jusqu'à 4,25 %. Au total, le loyer de l'argent à court terme aura donc subi un relèvement de 175 points en huit mois, digne d'une économie en suffisamment bonne santé pour ne pas être fragilisée par un tel changement de cap.

A regarder dans le détail les performances économiques de la zone, cet optimisme apparaît néanmoins démesuré. Et le maintien par la BCE du cap du resserrement monétaire pourrait se révéler dommageable à l'activité.

Revenons tout d'abord sur les performances économiques récentes de la zone. La croissance du PIB des Onze est loin d'être exemplaire au regard des conditions économiques exceptionnelles qui l'ont accompagné : stabilisation à de très faibles niveaux des taux

d'intérêt, chute de 25 % du cours de l'euro, flambée de la demande internationale, impulsion des politiques budgétaires. Toutes les conditions étaient réunies pour permettre une vigoureuse reprise. Si la croissance des exportations a largement contribué à doper le PIB de la zone - l'excédent commercial a en effet généré 0,8 point de croissance entre le premier trimestre 1999 et le premier trimestre 2000 -, les ressorts domestiques de la reprise apparaissent encore bien faibles. Ainsi, sur les 3,2 points de croissance annuelle, les dépenses de consommation des ménages n'en expliquent que 0,9, une contribution qui n'a cessé de décliner depuis la mi-1998 ! Voilà qui ne conforte guère l'enthousiasme actuel sur la bonne santé conjoncturelle de la zone euro.

L'ALLEMAGNE ESSOUFLÉE

A l'origine de ce résultat, il y a une situation que les données globales ne permettent pas de décélérer : la persistance de très fortes disparités conjoncturelles entre les Onze. Alors que la reprise de la consommation s'est assurément amorcée depuis plusieurs trimestres en France et en Espagne, elle manque encore cruellement chez deux de nos principaux partenaires : l'Allemagne et l'Italie. Au cours des quatre derniers trimestres, les dépenses réelles de consommation des ménages ont progressé de l'ordre de 4 % en Espagne, de 2,8 % en France et vraisemblablement de

plus de 3 % aux Pays-Bas ; elles n'ont en revanche augmenté que de 0,4 % en Allemagne et probablement de 0,5 % à 1 % en Italie.

Que la conjoncture allemande se révèle aussi médiocre et en retard sur celle de la France et des Pays-Bas, après des décennies de synchronisation exemplaire, constitue une surprise. L'Allemagne est loin de donner l'image d'une économie bien portante. Première économie industrielle de la zone euro, elle est aussi la première frappée par l'émergence grandissante des nouveaux pays industrialisés sur la scène internationale. Sa reconversion industrielle en faveur des produits de la nouvelle génération des technologies de l'information est lente, de sorte qu'elle profite peu de l'afflux de demande mondiale en faveur de ce type de biens. Enfin et surtout, l'Allemagne n'a toujours pas épongé le coût de son unification avec les Länder de l'Est.

Les efforts fiscaux demandés aux ménages allemands depuis cet événement se sont soldés par une décrue régulière de leur taux d'épargne, passé de 13 % à 9 % du revenu disponible, ce qui, en dépit du regain de confiance récent, rend difficile tout rebond de la consommation en l'absence d'une véritable et forte reprise des créations d'emplois. Or, sur ce dernier point, l'Allemagne souffre indiscutablement du faible développement de son secteur tertiaire, des difficultés de son secteur industriel et du renchérissement des coûts salariaux

consécutifs aux accords avantageux auxquels ont abouti depuis deux ans les négociations salariat-patronat. Essentiellement tirée par la reprise de ses exportations, la conjoncture allemande reste fragile et notamment exposée à une réappréciation trop rapide de l'euro ou à un éventuel essoufflement du cycle américain, et donc mondial.

Ce constat met une nouvelle fois en exergue les difficultés à réaliser de justes choix de politique économique au sein de la zone euro. Une normalisation des taux d'intérêt était incontestablement nécessaire afin de prémunir la zone de tout dérapage inflationniste. Les risques de surchauffe persistent néanmoins dans les économies de la zone les plus en avance sur le cycle conjoncturel, à savoir principalement l'Irlande, l'Espagne et les Pays-Bas.

Pour ces pays, le niveau actuel des taux d'intérêt de la BCE reste très faible, le seul dérapage de leur inflation ayant la plupart du temps annihilé la hausse des taux d'intérêt nominaux de sorte que leurs taux d'intérêt réels à court terme restent très bas, voire négatifs dans le cas de l'Irlande où l'inflation excède 5 %. Or tenter de combattre cette situation par la seule arme monétaire comporte naturellement un risque important : celui de brider la croissance dans les pays les plus en retard.

Au total, les marges qui s'offrent aujourd'hui à la BCE pour resserrer davantage les conditions monétaires sans risquer de pénaliser

outre mesure la conjoncture des plus faibles - qui représentent néanmoins près de 45 % du PIB de la zone - apparaissent bien réduites. C'est donc par d'autres moyens de politique économique que les risques de surchauffe doivent être dissipés, en l'occurrence par les politiques budgétaires et fiscales de chacun des Etats membres de l'Union monétaire. Sur ce plan, les Onze ont incontestablement pris du retard. L'autonomie des politiques budgétaires est assurément un handicap fragilisant l'équilibre conjoncturel dans la zone euro.

Véronique Riches-Flores
Economiste à la Société générale.

UNIVERSITÉ PARIS-SUD
Faculté Jean Monnet
DEA EVOLUTIONS
TECHNOLOGIQUES ET
ORGANISATIONNELLES

En cohabilitation avec les Universités de Versailles — Saint-Quentin-en-Yvelines et l'École Nationale Supérieure des Télé-Communications de Paris.

DEA MONDIALISATION, INSTITUTIONS, HISTOIRE

En cohabilitation avec les Universités de Paris VII et de Paris VIII.

RENSEIGNEMENTS et INSCRIPTIONS :
Faculté Jean Monnet - Université Paris-Sud
Tél 01 40 91 18 15

► Sciences Po Paris va plus loin... ►►

... en créant un cycle franco-allemand à Nancy

Dès septembre 2000, Sciences Po accueillera en Lorraine 60 étudiants de 1^{er} cycle. Après deux premières années à dominante franco-allemande à Nancy, les étudiants passeront un an dans un pays germanophone, au sein d'une université ou dans une entreprise. Ils rejoindront ensuite Paris pendant deux ans, pour obtenir le diplôme de Sciences Po.

Dossier à retirer du 2 au 30 juin inclus auprès de Sc-Po Admissions, 2 square de Luynes, 75007 Paris, tél: 01 45 49 50 82, E-mail : admissions@sciences-po.fr ou 3615 SCP0.



Lorraine Université Régionale

SCIENCES PO

Peter Lilley, ancien ministre britannique (conservateur) de la sécurité sociale

« Nous avons réduit les dépenses publiques en réformant les structures de l'Etat »

« Vous avez successivement occupé trois fonctions ministérielles (trésor, industrie, puis sécurité sociale) au sein des gouvernements Thatcher et Major et avez largement contribué à la maîtrise des dépenses publiques. Comment vous y êtes-vous pris ?

— En effet, nous avons activement œuvré pour réduire les dépenses publiques. Au début des années 80, le niveau des dépenses publiques en Grande-Bretagne en pourcentage du PNB était le même que dans les autres pays de l'Union européenne. Aujourd'hui, la part du revenu national dépensée par le gouvernement est largement inférieure à celle des autres pays européens, à l'exception de l'Espagne. Nous y sommes parvenus en réformant complètement les structures de l'Etat.

— Nous avons établi un processus central de mise en place des budgets et développé un ensemble de techniques de contrôle des dépenses qui consistait à poser un certain nombre de questions, et à y répondre : le service est-il nécessaire ? Sinon, il faut le fermer ; est-il nécessaire que l'Etat fournisse ce service ? Sinon, il faut le sous-traiter à un fournisseur privé. Le National Health Service a-t-il besoin, par exemple, de diriger des blanchisseries ? Ou encore, est-ce que la responsabilité d'un domaine, comme la gestion du chômage,

peut être déléguée à une agence semi-autonome avec des centres de coûts définis ?

— Lorsque c'était possible, nous avons choisi cette voie et la majorité des fonctionnaires sont aujourd'hui employés par des agences plutôt que par des départements centraux. Au total, le nombre de fonctionnaires en Grande-Bretagne employés par l'Etat central (hors santé, éducation et conseils locaux) est passé de 750 000 en 1978 à 480 000 en 1998.

— Comment cela a-t-il été perçu par l'opinion publique ?

— Plutôt favorablement. Depuis vingt ans, les sondages indiquent qu'une grande majorité de Britanniques sont prêts à accepter davantage d'impôts pour financer des services publics plus importants. Or, à chaque élection, ils ont voté pour le parti qui offrait des impôts réduits et des dépenses publiques limitées ! J'interprète cela comme le fait que les électeurs soupçonnent qu'une augmentation des impôts ne se traduirait pas par l'amélioration des services qui les intéressent.

— Cela n'explique tout de même pas que vous ayez pu faire passer des réformes radicales, notamment dans le domaine de la sécurité sociale. Quelle est votre méthode ?

— A l'époque, tout le monde pen-

sait qu'il serait suicidaire pour un conservateur de réformer la sécurité sociale. Pourtant, je l'ai fait en respectant un certain nombre de règles. Il fallait tout d'abord convaincre les leaders d'opinion que la réforme était nécessaire. Nous avons donc multiplié les interventions publiques, les réunions pour leur expliquer que la dépense publique, toujours croissante, était économiquement insupportable et socialement indésirable. Cela n'a pas été très difficile, tout le monde ayant pris conscience de la nécessité de la réforme.

— J'ai ensuite entrepris de mobiliser l'opinion publique sur le sujet en prenant des arguments clairs. J'insistais par exemple sur les coûts, les pertes, les abus et les effets négatifs de notre système. Sachant par ailleurs qu'il ne faut pas surestimer la connaissance de l'électeur, je me suis concentré sur un seul fait. A chaque discours, j'indiquais que notre système de sécurité sociale coûtait à chaque actif 75 livres (environ 750 francs) par semaine.

— Cela a-t-il suffi à mettre l'opinion publique de votre côté ?

— Globalement oui, même si je savais que certains changements ne seraient pas accueillis favorablement. C'est pourquoi j'ai adopté une autre règle, à savoir lancer, via les médias, des ballons d'essai

de mesures impopulaires que j'étais susceptible de prendre, quelques mois avant leur annonce officielle. Parce que les mauvaises nouvelles ne doivent jamais être une surprise. Cela a fonctionné, notamment sur le délicat dossier des retraites. A l'époque, l'âge de



Peter Lilley

● Né en 1943 dans le Kent, Peter Lilley est élu en 1983 député conservateur à St Albans. En 1988, il devient secrétaire des finances, puis secrétaire d'Etat au commerce et à l'industrie (1990-1992), puis à la sécurité sociale (1992-1997).

● Toujours membre du Parlement, il est aussi administrateur d'une société d'investissement et président d'une société européenne spécialisée dans Internet.

départ à la retraite pour les hommes était de soixante-cinq ans et pour les femmes de soixante ans. Beaucoup souhaitaient que l'âge de la retraite soit le même quel que soit le sexe et espéraient, bien sûr, qu'il serait légalisé à soixante ans. Pendant un an, j'ai émis discrètement des arguments en faveur d'une retraite pour tous à soixante-cinq ans. Et lorsque j'ai annoncé le projet de loi pour introduire ce changement, il n'y a presque pas eu d'opposition.

— Pensez-vous que votre méthode soit applicable en France ?

— Je pense qu'une méthode bonne pour un pays ne l'est pas forcément pour un autre. Cela dit, il y a des réalités universelles, dont il faut bien tenir compte, comme les règles économiques, ou comme les aspects psychologique et humain des populations. En France, en Chine ou aux Etats-Unis, les citoyens ont des traits assez similaires, ils peuvent faire des choix quand on leur donne l'information nécessaire...

— Les Britanniques sont-ils satisfaits de ce désengagement massif de l'Etat dans nombre de domaines ? Certains secteurs, comme les chemins de fer, font aujourd'hui l'objet de critiques...

— Je pense qu'ils sont satisfaits, même s'il y a toujours des critiques. Pour les chemins de fer britanniques, cela n'a pas été très

simple, mais nous l'avons fait. C'est aujourd'hui un succès parce qu'après toutes ces années marquées par la baisse du nombre de voyageurs ou du fret, les chemins de fer attirent de plus en plus le public. La privatisation a permis d'augmenter la qualité à moindre coût. Ce que ne pouvait pas faire l'Etat, qui aurait dû emprunter.

— Vous publiez le 19 juin un livre intitulé *Patients Power* (Demos, 53 p., 12,6 €) sur le National Health Service, dont l'image est écornée. Plaidez-vous pour sa privatisation ?

— Non. Ce que je préconise dans mon livre, c'est d'introduire la notion de choix dans le système. Il faut en effet savoir qu'un patient britannique doit se rendre obligatoirement dans un hôpital choisi par les responsables du NHS et ne peut se faire soigner dans un autre établissement, quand bien même celui-ci aurait de plus courts délais d'attente ou une plus grande expérience du traitement demandé. Je suis également partisan d'introduire un système de soins privés qui permette au patient de choisir librement d'être traité dans un hôpital privé en étant couvert par l'assurance publique, si le coût ne dépasse pas celui d'un hôpital public. »

Propos recueillis par Isabelle Moreau

L'Union dans toute sa diversité statistique

Les Allemands ont de bonnes raisons d'être combatifs en matière de défense de l'environnement. L'Allemagne produit en effet, à elle seule, près du tiers des émissions de dioxyde de carbone de l'Europe des Quinze, par des procédés industriels, l'utilisation de solvants ou encore la combustion de carburants dans les véhicules automobiles. Le Royaume-Uni et la France ne sont pas en reste, leurs émissions de polluants atmosphériques étant aussi très fortes. Grande puissance industrielle, l'Allemagne a aussi, il est sûr, un parc automobile assez important, avec 500 voitures particulières pour 1 000 habitants. Si celui de la France n'est pas négligeable non plus (477), celui de la Grande-Bretagne (385) est en revanche sensiblement inférieur à la moyenne européenne (447). Au sein de l'Union, les plus « grands » conducteurs sont les Italiens, avec 571 voitures particulières pour 1 000 habitants.

Autant de données disponibles (avec beaucoup d'autres) dans l'édition 2000 de *Vue statistique sur l'Europe - Données statistiques 1988-1998*, publiée par Eurostat, l'office statistique de la Commission européenne. Cet imposant ouvrage de quelque 530 pages (diffusé au prix de 38 euros) présente l'Europe dans toute sa diversité, non seulement d'un point de vue économique, mais aussi en termes de population, de santé, de conditions et de style de vie...

Ainsi, si les Allemands, les Autrichiens et les Néerlandais sont les plus en pointe pour le recyclage du papier-carton comme du verre, affichant des taux de récupération dans ces domaines de plus de 70 %, il faut monter un peu plus au nord pour trouver les plus grands amoureux de la nature.

MATIÈRES GRASSES ET NATATION

Les Finlandais et les Suédois sont en effet de fervents adeptes de la marche à pied. Ils distancent dans ce domaine leurs voisins européens. Et ce à tout âge. Dans chacun de ces deux pays, 76 % et 74 % des plus de 55 ans, notamment, pratiquent la marche au moins une fois tous les quinze jours, contre 40 % en moyenne dans l'Union. Au même âge, les Finlandais se révèlent aussi, avec les Autrichiens, les plus grands nageurs (14 % contre 7 % en moyenne).

Sportifs, les Finlandais se démarquent encore sur le plan de l'équilibre alimentaire. Ce sont les seuls en Europe à consommer en moyenne moins de 3 000 kilocalories (Kcal) par jour. Tous les autres pays ont une consommation de

Eurostat publie un portrait chiffré et détaillé de l'Europe des Quinze, qui révèle la persistance de fortes disparités entre Etats

calories bien supérieure, les Danois battant tous les records avec 3 808 Kcal par jour et par personne. Et la tendance n'est nulle part à la baisse. On observe une tendance similaire de surconsommation des graisses néfastes à la santé, qui, selon les recommandations de certains organismes de nutrition, ne devraient pas représenter plus de 30 % à 33 % de l'apport énergétique total.

En dépit de ces mauvaises habitudes alimentaires, la durée de vie moyenne après la retraite, au sein de l'Union, s'est encore allongée d'un an en dix ans, tant pour les hommes que pour les femmes. Ce sont les Françaises qui ont, et de loin, la plus longue espérance de vie après 65 ans (20,7 ans). Elles sont suivies des Espagnoles et des Suédoises (19,9 ans). Et si, comme partout ailleurs, ils tirent leur révérence avant leurs contemporaines, les Français ont eux aussi une des plus longues retraites, s'éteignant en moyenne à un peu plus de 81 ans. Seuls les hommes grecs font mieux, se retirant avec quelques mois de plus.

Sur le front de la lutte contre le sida, on observe aussi une sensible amélioration. En 1998, l'Union diagnostiquait 24,8 cas par million d'habitants, ce qui représente une baisse de 40 % par rapport au taux maximal de 1994. Dans ce domaine, le clivage Nord-Sud demeure néanmoins frappant. En 1998, les taux les plus bas ont été observés en Finlande (3,2 cas diagnostiqués par million d'habitants) et en Irlande (3,6). L'Espagne (93,3) et le Portugal (81,8), suivis de l'Italie (40,9), enregistraient quant à eux les taux les plus élevés. Seule la Grèce échappe à cette tendance régionale, affichant même un taux presque deux fois plus faible (13) que la moyenne européenne.

La Grèce se distingue aussi — et là de tous les Etats européens — en étant le pays où les gens se sentent les moins menacés. Seuls 5 % des ménages grecs disent être victimes d'actes de vandalisme ou de délinquance dans leur région, contre 22 % des Portugais, 23 % des Français et 30 % des Britanniques.

Laetitia Van Eckhout



ALBAN N.

Adore concevoir, connecter, construire.

A horreur de perdre son temps et celui des autres.

L'architecte idéal pour CAMBRIDGE

Born to be web

Stratégie e-business, conception et intégration de solutions Internet à la fois innovantes et rentables...

Cambridge Technology Partners a choisi de se dédier aux entreprises créatrices de valeur dans la nouvelle économie.

Mais sans les nouvelles compétences qui sont au cœur de notre engagement, la nouvelle économie ne tiendrait sans doute pas toutes ses promesses.

Chez Cambridge Technology Partners, nos collaborateurs ne s'adaptent pas à ce nouveau monde, jour après jour ils en repoussent les limites.

Paris, Milan, Genève, retrouvez nos opportunités sur notre site www.ctp.com

Cambridge Technology Partners
60 rue de Monceau 75008 Paris
tél. : 01 56 69 54 00


www.ctp.com

PENSÉE ÉCONOMIQUE

par Jean-Marc Daniel

Fichte, le précurseur du socialisme réel

Marx, prophétisant la fin du capitalisme, n'a pas voulu décrire l'après. Se disant « socialiste scientifique », il s'est refusé à se faire utopiste. Parvenus au pouvoir, ses disciples durent donc inventer. Or, beaucoup d'observateurs de l'URSS ont estimé que l'inspirateur de la théorie et de la pratique du « socialisme dans un seul pays » n'était pas Marx, mais le philosophe Johann Gottlieb Fichte. Celui-ci fut en effet le concepteur d'une économie autarcique et planifiée correspondant assez bien à ce que prétendaient être les pays du « socialisme réel ».

Fichte naît en 1762 à Rammenau, en Saxe. A priori, l'extrême pauvreté de sa famille aurait dû lui interdire l'accès aux études. Mais le seigneur du lieu, fasciné par son intelligence, décide de l'aider. Après un parcours scolaire brillant, il obtient son diplôme de philosophie, mais pas la chaire universitaire espérée, et doit se résigner à devenir précepteur. Souvent renvoyé du fait de son mauvais caractère, il rencontre au gré de ses pérégrinations les deux personnes qui vont déterminer le cours de sa vie : Kant, dont il est un disciple rebelle, et Jeanne Rahn, la fille d'un riche fonctionnaire zurichois, qu'il épouse en 1793.

En 1794, il devient enfin professeur à Iéna, alors située en Saxe. Mais, en 1799, ses idées pro-jacobines le font suspendre pour athéisme. Dépit, il s'expatrie en Prusse où il mène une vie heurtée, vouée à l'enseignement. C'est aussi en 1799 qu'il réfléchit à un événement marquant de sa vie familiale : la ruine, en 1794, de son beau-père, suite à la faillite de son banquier. Qu'un mécanisme économique puisse plonger brutalement une famille aisée dans la gêne lui semble inique. En 1800, il publie le fruit de ses cogitations sous le titre de *L'Etat commercial fermé*.

Le livre comprend trois parties : un exposé des principes qui ont guidé sa réflexion ; l'analyse de l'existant et de ses limites ; la description du futur souhaitable. Il y explique comment un pays peut devenir un « Etat de raison », c'est-à-dire un Etat où règnent la justice et la liberté. Il définit la liberté comme la sécurité physique et matérielle

En 1800, ce philosophe propose un changement radical fondé sur l'abandon de la concurrence et l'intervention de l'Etat. Celui-ci organise la distribution des ressources, veille au respect des engagements de production, fixe une hiérarchie des prix afin de structurer la hiérarchie des besoins

et la possibilité d'accomplir les actes qui ne nuisent pas à autrui. Or il juge les doctrines économiques de son temps contraires à cette définition de la liberté - à titre personnel, il en a eu la preuve au travers du destin de la famille Rahn.

Le mercantilisme défendu par les monarchies d'Europe centrale comme le libéralisme anglais appauvrissent la majorité de la population. Les tenants du mercantilisme, en quête d'excédents de balance commerciale, imposent des baisses de prix aux producteurs nationaux afin de conquérir des parts de marché à l'étranger. Les politiques libérales obligent les producteurs à baisser sans cesse leurs prix pour survivre face à leur concurrents. La concurrence, internationale dans le premier cas, interne dans le second, rend inévitable une baisse continue des prix. Cette déflation inhérente aux systèmes économiques en place accule les travailleurs à la misère par la baisse de leur revenu et menace les producteurs de faillite et de déclassement social.

Fichte propose donc un changement radical fondé sur l'abandon de la concurrence et l'intervention de l'Etat. Outre les fonctionnaires, la société comprend des paysans, des artisans et des marchands. Si « l'Etat de raison » doit naître du contrat social décrit par Rousseau, ce contrat, pour Fichte, ne doit pas être uniquement politique mais aussi économique : chaque catégorie sociale doit prendre des engagements en termes de production. En retour, l'Etat demande à chacun d'exprimer ses besoins et organise la distribution des ressources selon ces demandes. Pour y parvenir, il veille au respect des engagements de production. Par ailleurs, il fixe une hiérarchie des prix afin de structurer la hiérarchie des besoins. En économie concurrentielle, les prix sont imposés par la confrontation de l'offre et de la demande. Contrôlant la production et planifiant l'allocation des ressources, « l'Etat de raison » établit librement une grille de prix. La morale commande qu'elle soit représentative des quantités de travail nécessaires à la fabrication des biens.

Fichte examine enfin le problème monétaire. Il fait œuvre de précurseur en la matière, puisqu'il imagine une monnaie immatérielle, non métallique. Une fois établi le niveau des prix et de la production, le besoin en monnaie est fourni par l'équation quantitative : l'Etat, maître du jeu monétaire, émet des billets à hauteur du besoin calculé. L'équilibre économique ainsi conçu ne repose pas sur la « main invisible » du marché, mais sur l'action organisatrice et répressive de l'Etat.

Pour le philosophe, cette action n'est pleinement efficace qu'à deux conditions. D'abord, rien ne doit perturber les décisions de l'Etat. Or le commerce extérieur introduit dans le pays des produits dont les prix et les quantités échappent à son contrôle. Il faut donc vivre en autarcie supportable, à condition que l'assise territoriale de l'Etat soit économiquement assez diversifiée. Les « frontières naturelles », revendiquées en particulier par les révolutionnaires français, sont celles qui correspondent à cette assise. Au moment où Fichte écrit, ces frontières accessibles et une paix durable lui paraissent possibles.

Mais les traités de Lunéville et d'Amiens qui concrétisent cet espoir ne durent pas. En 1806, Napoléon I^{er} parade dans Berlin. Fichte prononce alors ses célèbres « discours à la nation allemande », vigoureux appels à la résistance contre les Français. Ces discours ne sont pas qu'un manifeste patriotique ; il y affirme la nécessité d'une éducation stricte afin de corriger les tendances mauvaises de l'homme, surtout la paresse. Car, vieilli, désabusé, l'amélioration de l'homme lui paraît un préalable incontournable à l'avènement de « l'Etat de raison ».

Il meurt en janvier 1814, victime du typhus. Nul ne sait si, avant de mourir, il aura eu la joie de comprendre que Napoléon était vaincu. Au moins, il n'aura pas la tristesse de se voir accusé, après avoir été encensé par de nombreux socialistes comme Lassalle ou Jaurès, d'avoir inspiré la politique économique de Hitler et de Staline...

Jean-Marc Daniel est professeur à l'ESCP-EAP

L'orientation de la recherche vers des applications à court terme inquiète les universités

J TRONDHEIM de notre envoyé spécial e préfère que mon université reste pauvre mais libre de choisir les thèmes de ses recherches, plutôt que riche mais contrainte dans ses choix. » Ce bel acte de foi du recteur d'une université des pays baltes, participant à la 53^e conférence des recteurs européens sur l'avenir de la recherche universitaire, les 8 et 9 juin à Trondheim (Norvège), illustre parfaitement le dilemme auquel tous ses collègues, à l'Est comme à l'Ouest, sont aujourd'hui confrontés. Que devient en effet la « liberté académique » lorsque la pression de la demande, politique, sociale et économique, se fait de plus en plus forte ?

Dans l'histoire universitaire, analyse Emil Spjøtvoll, recteur de l'université de Trondheim, le savoir a d'abord été objet de transmission. Il devient ensuite une matière en expansion, les « avancées de la recherche » repoussant sans cesse ses limites ; en un troisième temps, il devient un capital immatériel, une ressource économique fondamentale pour la compétitivité des pays ou des entreprises. « On pourrait croire que les universités se trouvent aujourd'hui dans une situation idéale, note Emil Spjøtvoll. Leur activité centrale est en effet devenue celle de l'ensemble de la société. Pourtant, cette évolution a son revers : le savoir jouant un rôle essentiel, il doit être géré. Les politiciens souhaitent que leurs investissements soient rentables, qu'ils produisent des résultats tangibles ; de nouvelles demandes voient le jour et les universités se trouvent confrontées à de fortes contraintes extérieures. »

Heidi Diggelmann, présidente de la Fondation nationale suisse pour la science, a calculé que le financement de la recherche fondamentale stagne dans toute l'Europe depuis le début des années 1990. Le budget global de recherche et développement (R&D)

Réunis en Norvège, près de 200 recteurs européens ont exprimé leur dilemme entre résistance et adaptation

est pourtant à la hausse, mais celle-ci ne profite qu'aux programmes de recherche appliquée. Au point que la recherche fondamentale ne représenterait plus que 9 % à 19 % des budgets publics de la recherche, selon les pays, remarque André Oosterlinck, recteur de l'Université catholique de Louvain. A l'exception notable de... la France (26,5 %).

« Le problème est que ce glissement vers la recherche appliquée a eu lieu sans débat public », déplore Heidi Diggelmann. Au-delà de l'austérité budgétaire, qui a poussé les gouvernements à ne financer que les projets prouvant leur « utilité » à court ou moyen terme, le principal facteur de cette évolution est la part croissante des programmes cadres de la Commission européenne dans le financement de la R&D européenne. Or les cinq programmes adoptés depuis les

années 1980 ont tous été « limités à la recherche développement et à l'innovation, déterminés par l'existence immédiate d'un marché », souligne la Conférence des présidents d'université française dans une récente réaction à un document de la Commission sur la création d'un « espace européen de la recherche ».

CONTRATS AVEC L'INDUSTRIE

Ainsi, la crainte manifestée par les universitaires ne tient pas tant à un risque de « privatisation » de la recherche, conséquence d'un recours aux contrats avec l'industrie pour pallier la diminution des financements publics - ceux-ci restent en effet largement majoritaires dans tous les pays européens - qu'à un risque d'orientation de la recherche, par les financements publics eux-mêmes, vers des projets à court terme. A ce stade, en effet, la distinction à opérer ne doit plus être faite entre recherche « fondamentale » et « appliquée », estime François Peccoud, président de l'université de technologie de Compiègne, mais entre recherche à court terme - « où l'on veut mettre au point des outils et procédés permettant d'obtenir ou d'éviter un résultat connu à l'avance » - et à long terme - « où l'on prend le risque de ne pas savoir à l'avance ce que l'on

va découvrir ».

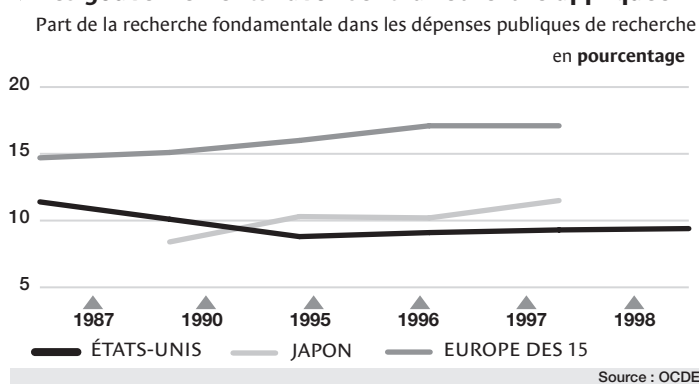
Face à cette mutation, bien des responsables universitaires présents à Trondheim se contentaient d'en appeler aux principes de la liberté académique et de l'autonomie du chercheur ; d'autres, plus pragmatiques, se faisaient fort de juger au coup par coup des limites à établir et surtout des bénéfices à en obtenir. « Si nous ne nous occupons pas d'organiser notre présence sur le marché, c'est le marché qui s'occupera de nous », faisait remarquer le recteur d'une université espagnole.

L'université de Trondheim a par exemple mis au point une stratégie élaborée, basée sur la « création de valeur ». Faisant fi de la division en facultés traditionnelles, l'université a été restructurée selon une série de séquences qui, partant chacune de plusieurs disciplines fondamentales, par exemple la biologie et la technologie, mène à des champs de connaissances (dans notre exemple biotechnologies et énergie), puis à des innovations (production et services dans le domaine des ressources maritimes) et enfin à des applications dans des start-up et des entreprises existantes.

Les chercheurs sont également mobilisés sur des projets pluridisciplinaires particuliers, comme par exemple la production de fraises transgéniques : au-delà des biotechnologies mises en œuvre, économistes et sociologues vont étudier l'impact de l'innovation sur la chaîne de valeur agricole et sur les producteurs, ainsi que sur son acceptabilité morale et sociale pour les consommateurs. « Plutôt que de devenir de simples sous-traitants de l'industrie, les universités doivent savoir intéresser, y compris au sens financier du terme, la société et les entreprises à des problématiques complexes, qu'elles seules ont les capacités d'éclairer », conclut François Peccoud.

Antoine Reverchon

Les gouvernements favorisent la recherche appliquée



La réglementation du commerce électronique continue de diviser Européens et Américains

Le commerce électronique a beau être mondial, les règles qui le régissent sont toujours loin d'être globales. Alors que l'on pensait les positions européenne et américaine sur la voie de la convergence, deux annonces ont montré ces dernières semaines qu'il restait du chemin à faire. La première est du domaine fiscal. Le 7 juin, la Commission européenne a rendu publique une proposition visant à modifier le régime de TVA applicable aux services fournis par voie électronique. Ce texte a suscité une levée de boucliers de l'autre côté de l'Atlantique. Jusqu'à présent, ces services (téléchargements de logiciels, fournitures d'information, par exemple) étaient soumis à TVA pour les fournisseurs européens, mais ne l'étaient pas pour

les fournisseurs américains. Ce qui créait une distorsion de concurrence. La proposition prévoit donc que ces services soient soumis à TVA en fonction de la situation fiscale du pays où réside le destinataire du service. C'est-à-dire qu'ils seraient taxés au sein de l'Union, même si le fournisseur n'est pas européen, et qu'en revanche les fournisseurs européens n'auraient pas à payer de taxes pour des livraisons de services dans des pays où celles-ci ne sont pas exigées, comme les Etats-Unis. « Cette disposition, non nécessaire et unilatérale, est prématurée », s'est indigné David Aaron, ancien sous-secrétaire d'Etat au commerce des Etats-Unis et actuellement senior adviser au cabinet d'avocats Dorsey and Whitney, lors d'un débat organisé le

15 juin à Paris par l'Association des journalistes économiques et financiers (AJEF). Tout en reconnaissant que, à l'intérieur même des Etats-Unis, « tous les gouvernements d'Etat veulent que le commerce électronique soit taxé », ce qui n'est pas le cas actuellement, il souhaite néanmoins que, en ce qui concerne la livraison internationale de services, le sujet soit débattu dans le cadre de l'OCDE, pour éviter la multiplication d'actions unilatérales.

FICHIERS NOMINATIFS

Consensus, Francis Lorentz, président de la mission interministérielle pour le commerce électronique, a relativisé le débat : cette affaire ne concerne qu'une toute petite fraction des transactions électroniques, a-t-il tenu à rappeler, puisque la TVA n'a pas d'impact sur les transactions entre entreprises, qui constituent 80 % des transactions d'une part, et que cette proposition ne concerne qu'une fraction des 20 % restants, à savoir les services de biens im-

matériels, d'autre part. Autre sujet de polémique : le respect des données individuelles. Une directive européenne prévoit que les fichiers nominatifs ne peuvent pas être exportés vers des entreprises situées dans des pays qui n'ont pas mis en place des garanties suffisantes pour protéger les individus contre l'utilisation abusive de ces fichiers. Pour y parvenir, le gouvernement américain a jusqu'à présent exhorté les entreprises à mettre en place des codes de bonne conduite. Mais de nombreux exemples ont récemment montré que cette autorégulation n'était pas suffisante, poussant même, le 12 juin, la Federal Trade Commission à demander au Congrès américain de légiférer. « Il y aura peut-être une certaine dose de législation l'an prochain. Mais les Américains ont peur de voir le gouvernement interférer avec leur vie privée », rétorque David Aaron. Une façon d'entrouvrir la porte.

A. K.

Conservatoire National des Arts et Métiers
INSTITUT DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES, SOCIALES ET TECHNIQUES DE L'ORGANISATION

Vous souhaitez développer votre expertise sur les marchés porteurs de l'organisation et du consulting
L'IESTO - CNAM vous propose le
Diplôme d'Études Supérieures des Techniques de l'Organisation (DESTO)

Homologué niveau I (3^{ème} cycle) de l'Enseignement Supérieur

CNAM - IESTO
292, rue St Martin
75 003 - PARIS
01 40 27 25 08
e-mail : iesto@cnam.fr

- Formule continue : 1 an à temps plein dont 4 à 6 mois de mission en entreprise
- Formule discontinu adaptée à votre projet personnel et professionnel
- Niveau d'accès : Bac +4
- ou Bac +2 avec expérience professionnelle significative
- Possibilités de financement

REUNIONS D'INFORMATION
(débouchés, programmes, conditions d'admission, financement)
les jeudis 22 juin et 6 juillet de 18 à 20 heures
Rez-de-Chaussée 55, rue de Turbigo - 75003 PARIS
Métro Arts et Métiers

UNIVERSITÉ PARIS-SUD XI
FACULTÉ JEAN MONNET

NOUVEAU
Préparation à l'ensemble des UV du DECF (1)
Couplée à
Un Diplôme Universitaire d'audit financier
(1) Une Préparation modulaire au DECF est possible

La Faculté Jean Monnet propose cette double formation sur 10 mois à partir d'octobre 2000. Une première sélection aura lieu en Juillet 2000.

Public concerné
Toute personne ayant un DPECF, un BTS ou un diplôme BAC + 2 au moins, et prête à s'investir dans une formation exigeante.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :
Département de la formation Permanente
Tél. : 01.40.91.18.20 - Fax : 01.40.91.18.24

Persuadée que la lutte contre la précarité et l'exclusion doit se mener sur le terrain et entre partenaires sociaux, la CFDT Poitou-Charentes a réuni, à La Rochelle, des acteurs européens de la négociation territoriale.

La confrontation des expériences a mis en lumière la difficulté de faire se rencontrer syndicats, patronat et interlocuteurs locaux

Le dialogue social pour l'emploi local en est à ses balbutiements

LA ROCHELLE
de notre envoyée spéciale
Convaincus que l'échelon local constitue un niveau pertinent pour lutter contre l'exclusion professionnelle et la précarité de l'emploi, une vingtaine d'acteurs de terrain, venus d'Europe, se sont réunis fin mai à La Rochelle pour témoigner sur des expériences de ce type. Ce séminaire, qui rassemblait des syndicalistes et des consultants allemands, belges, français et italiens, marquait une étape du projet Dialogue social et nouveaux emplois (Disne), initié voici deux ans par l'Union régionale interprofessionnelle (URI) CFDT Poitou-Charentes, dans le cadre du programme européen Leonardo. Objectif : promouvoir le dialogue social territorial en

faveur de l'emploi, en définissant des « bonnes pratiques » et aider au transfert d'expériences.

L'idée implicite de ce projet est que, face à la faiblesse des politiques publiques dans la lutte contre l'exclusion et la précarité, ce domaine doit être investi par les partenaires sociaux. « C'est sur le territoire, hors de l'entreprise, que se trouvent les exclus. Si le syndicat ne veut pas devenir corporatiste, il doit s'ouvrir sur l'extérieur », a insisté France Joubert, secrétaire général de l'URI Poitou-Charentes.

Mais, a souligné Bernard Quintreau, de l'URI, « cette vision est loin d'être partagée par tous ». La composition du réseau Disne en atteste : aucun patron n'y participe, à l'exception de la Fédération régionale des syndicats d'exploitants

agricoles de Poitou-Charentes et de la Chambre des métiers. En France, côté syndicats, on ne trouve que l'URI CFDT. Au niveau européen, personne. « Ce sujet n'est pas du tout dans les préoccupations des syndicats [de salariés et d'employeurs] européens », a confirmé Yves Monteillet, consultant, qui suit le projet Disne.

Ce manque d'intérêt vient en partie du fait que le territoire, qu'il s'agisse de la région, du département, du bassin d'emploi, etc., n'est pas, du moins en France – mais ce n'est pas le cas en Italie, par exemple – le niveau habituel de la négociation collective. Celle-ci s'est en effet construite, y compris juridiquement, au niveau de l'entreprise, des branches professionnelles ou bien, sur le plan national, à l'échelon interprofessionnel. Pour-

tant, l'idée de « quatrième niveau » a des adeptes. C'est le cas de l'URI CFDT Poitou-Charentes, qui, depuis une dizaine d'années, avec divers partenaires tels que le conseil régional, a monté une série d'initiatives : entreprises d'insertion, gestion prévisionnelle des emplois sur le port de La Rochelle par exemple, groupements d'employeurs en milieu rural et dans l'artisanat, etc.

En Allemagne, certains ont tenté cette démarche, mais le pari est difficile. « Nos projets ont été mis en place dans des PME qui n'ont pas d'instance de représentation du personnel », a indiqué Kurt Barthelmeh, responsable d'un organisme de formation proche du syndicat allemand DGB. « Nous les avons lancés grâce au bon vouloir des patrons qui en espéraient un avantage concurrentiel. Cela veut dire que le transfert de ces expériences restera bloqué tant que les partenaires sociaux ne s'attelleront pas au sujet. »

Plusieurs initiatives ont été présentées à La Rochelle, comme celle mise en place dans le Palatinat de l'ouest, en Allemagne, par Arbeit und Leben, une association qui réunit des représentants du syndicat DGB et de l'enseignement public professionnel. Inspirée d'un modèle danois, cette formule, qui a déjà été expérimentée en France, consiste à remplacer par des chômeurs préalablement formés des salariés partis en formation. Cette action visait les entreprises artisanales, qui reçoivent souvent à envoyer leur personnel en formation.

Si les participants à la rencontre de La Rochelle adhèrent à la philosophie de Disne, en revanche, les approches diffèrent parfois. Ainsi, certains syndicats ont plus l'habitude d'agir auprès des chômeurs que d'autres. C'est le cas en Allemagne et en Belgique, où une grande proportion de demandeurs d'emploi reste affiliée aux syndicats.

Et pour cause : ceux-ci gèrent en partie le versement des allocations chômage.

Au cours des débats, certains points de désaccord sont apparus. Ainsi, faut-il élargir le dialogue social territorial à d'autres partenaires que les syndicats et le patronat ? Pour la CFDT Poitou-Charentes, cela ne fait aucun doute. En revanche, Jean-Paul Deliège, conseiller à l'interrégionale wallonne de la Fédération générale des travailleurs belges (FGTB), chargé du secteur emploi et formation depuis vingt ans, estime qu'une telle ouverture pose le problème de la « représentativité » de ces nouveaux interlocuteurs. N'y a-t-il pas un risque d'« exploitation politique » de leurs positions, si celles-ci s'avèrent différentes de celles des partenaires sociaux traditionnels ?

Autre point de désaccord : les nouvelles formes d'emploi, que la CFDT souhaite promouvoir, comme le modèle français des groupements d'employeurs (GE), actuellement expérimentés en Belgique. Mais à l'heure où certains économistes parlent du retour du plein emploi et où des entreprises connaissent des pénuries de personnel, pourquoi favoriser des formes atypiques d'emploi ? « Nous sommes, a martelé Jean-Paul Deliège, dans un climat qui rétablit un rapport de force très favorable » pour imposer des contrats de travail classiques, à durée indéterminée. Un discours qui concerne surtout les grandes entreprises, lui a-t-on retourné.

Le projet Disne devrait se poursuivre par l'expérimentation des groupements d'employeurs en Italie et de la rotation des postes en Poitou-Charentes. Des séminaires de sensibilisation à la démarche du dialogue social territorial devraient également être organisés.

Philippe Ricard

Francine Aizcovic

L'expérience amère du DGB allemand contre la précarité

FRANCFORT

de notre correspondant

Sur le papier, l'idée était séduisante. L'Agence de prestations de services Ammerland, du nom d'une commune de Basse-Saxe où est née l'expérience, faisait même figure d'initiative pilote dans le monde syndical allemand. Son principe était simple : il s'agissait d'employer des aides ménagères à plein temps, afin de les faire bénéficier d'une couverture sociale complète. En temps normal, ces femmes auraient multiplié les petits boulots, sans pouvoir faire valoir leurs droits.

Créée en mai 1997, l'agence était directement soutenue par l'organisme de formation Arbeit und Leben (Travail et Vie), elle-même adossée à la fédération syndicale allemande DGB et aux écoles d'éducatrices populaires. Ces puissants soutiens n'auraient néanmoins pas suffi.

En effet, après deux ans et demi d'existence, l'agence a dû fermer, en décembre dernier. Le Land de Basse-Saxe a décidé de ne plus la subventionner. La région a estimé qu'il n'était pas

dans ses compétences de financer à long terme de tels projets, et qu'il revenait à l'Etat fédéral de prendre ses responsabilités. Cette décision a entraîné l'interruption des subventions européennes. Un double coup dur pour l'agence Ammerland.

CONCURRENCER LE TRAVAIL AU NOIR

« 70 % de nos revenus dépendaient des pouvoirs publics et du syndicat, le reste provenant de la vente de nos prestations. Or il était difficile d'augmenter nos tarifs. Il fallait rester compétitif, vis-à-vis des travailleurs au noir, en particulier », explique Reni Veenhuis, qui fut, en tant que salariée d'Arbeit und Leben, la directrice de l'agence. Cette économiste de formation « regrette profondément une telle issue, car nous avons montré que l'expérience pouvait fonctionner, à condition d'être soutenue ».

Depuis sa création, l'agence aura permis à une quarantaine de femmes de trouver un emploi stable, tout en bénéficiant d'une couverture sociale convenable. « Les trois quarts de ces personnes étaient des mères célibataires, dépen-

dantes de l'aide sociale, souvent chômeuses de longue durée, ou qui ne pointaient même plus, par découragement », indique Reni Veenhuis. Dans cette région frontalière des Pays-Bas, la taux de chômage n'est pas des plus dramatiques, mais « le chômage de longue durée est très élevé chez les femmes qui ont du mal à se convertir après le déclin industriel », dit une syndicaliste locale.

Pourtant, Reni Veenhuis n'a pas perdu tout espoir. S'il paraît peu probable que les subventions reprennent, elle espère que l'expérience fera avancer la discussion sur ce type d'activités dans une Allemagne qui hésite à les soutenir. « Le gouvernement social-démocrate avait promis de les promouvoir, mais on attend toujours des actes », dit-elle. Depuis l'échec, l'ancienne cheville ouvrière du projet est au chômage. Quant aux femmes autrefois employées par l'agence, elles continuent en général d'offrir leurs services aux habitants d'Ammerland. Mais, désormais, elles le feraient au noir.

Philippe Ricard

Un « Permis pour l'emploi » offert aux chômeurs wallons

BRUXELLES

correspondance

Une aide-soignante au chômage, Séverine Decuire avait peu d'illusions quant à ses chances de trouver un emploi. Habitant Moyen, un village de la province du Luxembourg belge, en Wallonie, elle souffrait d'un handicap considérable : elle ne possédait pas le permis de conduire. Or, sans celui-ci, inutile de songer à décrocher un travail dans cette zone rurale que les transports publics ont quasiment désertée : Arlon, la petite capitale régionale, située à 32 kilomètres de Moyen, est à peu près inaccessible sans voiture.

Séverine retrouve l'espoir lorsqu'elle est informée de l'existence du projet ForCa (Formation à la conduite automobile) qu'organisent les deux grands syndicats belges, la FGTB (socialiste) et la CSC (chrétienne). Les responsables locaux des deux organisations ont lancé un projet d'apprentissage du code de la route, suivi d'une aide pratique à la conduite sur un terrain privé. Le demandeur d'emploi acquitte 250 francs français pour vingt heures de cours. Une aubaine, dans une région où un tiers des 11 000 demandeurs d'emploi ne possède pas le permis et est incapable de se payer une auto-école. Après avoir obtenu son permis de conduire, Séverine a été embauchée dans une entreprise de nettoyage. « Sans le permis, je serais toujours chez moi, à ne rien faire », confie-t-elle.

Beaucoup de jeunes ruraux wallons n'ont pas encore eu cette chance et risquent du coup d'être privés de leurs indemnités de chômage. En principe illimitées dans le temps, celles-ci peuvent être supprimées si le chômeur refuse un emploi réputé « convenable », situé à moins de 25 kilomètres de son domicile. « Or, matériellement, des gens ne peuvent tout simplement pas se rendre au boulot ! », explique Anne Binet, qui dirige, à Arlon, le Centre d'éducation permanente de la FGTB. Elle a été l'une

Deux syndicats ont convaincu la région et le patronat de développer une formation gratuite à la conduite

des initiatrices de ces formations syndicales d'un nouveau type, auxquelles elle a ensuite tenté d'associer les pouvoirs publics régionaux. Car si le Forem, l'agence wallonne pour l'emploi, organisait des formations pour l'obtention du permis poids lourds, il ne s'occupait pas des chômeurs désireux d'obtenir le permis automobile.

Anne Binet imagine donc un développement de la solution ForCa, qui permettrait tout à la fois d'améliorer son fonctionnement et de réduire l'investissement financier du demandeur d'emploi. Une demande de convention est introduite auprès du Forem. Dans un premier temps, elle se heurte à un veto patronal.

« Bien avant cette initiative syndicale, la Fédération des auto-écoles de Belgique avait adressé au ministre fédéral des transports un projet visant à la création d'un permis de conduire social pour les demandeurs d'emploi », explique André Jacob, qui dirige, à Libramont, l'auto-école des Ardennes. Les syndicats ont volontairement omis d'évoquer cette initiative lorsqu'ils ont réclamé des subventions publiques. « Craignant un manque à gagner, les petits patrons décidèrent donc de demander, eux aussi, leur part de subvention publique... »

Le dossier des syndicats risquait de s'enliser. Il est débouqué grâce à l'intervention du Comité subrégional de l'emploi, organisme paritaire qui ramène tout le monde à la négociation et fait démarrer, en octobre 1999, une expérience dont le montage et le suivi sont assurés

par le Forem. Ce projet, baptisé Permis pour l'emploi, cible les chômeurs de moins de 25 ans, faiblement diplômés. Financé par le budget emploi et formation de la région wallonne, il devrait offrir, d'ici à la fin de l'an 2000, une préparation au permis incluant 12 heures de théorie en auto-école et 22 heures de pratique. Le tout pour un coût quasiment nul.

Un premier bilan ? « Il est trop tôt pour le dresser, une dizaine de personnes seulement ayant jusqu'ici bénéficié de la formation complète », explique André-Marie Goffin, le directeur du Forem à Arlon. Je note que les patrons ont toujours les mêmes appréhensions, mais resteront présents dans le projet tant que nous y serons. »

Pour André Jacob, la collaboration entre syndicats, patrons et Forem est « assez probante ». Un doute subsiste toutefois, du côté patronal, sur le succès possible du projet, compte tenu du faible niveau des chômeurs visés. « La partie théorique reste difficile à appréhender, et certains jeunes souffrent par exemple de carences dans la prise de notes », affirme le directeur de l'auto-école des Ardennes, qui juge toutefois les efforts des syndicats louables. La ForCa tente, en effet, par une véritable remise à niveau d'une trentaine d'heures, d'offrir une préparation optimale aux candidats.

Du côté du gouvernement régional, on suit l'affaire avec intérêt, mais avec le souci évident de ne pas crispier davantage le patronat d'un secteur qui, en l'espace de quelques années, a subi une hausse de la TVA (de 6 % à 21 %) et l'application d'une nouvelle convention collective qui a fait grimper les salaires de 15 %. Un patronat qui affirme toutefois que, si le projet-pilote en cours échoue, il réintroduira le projet de permis social. Avec le risque que son coût élimine de la course au permis la plupart des demandeurs d'emploi...

Jean-Pierre Stroobants

Une voix syndicale discordante

Avec ses positions plutôt radicales, Jean-Paul Deliège a dû se sentir un peu isolé à La Rochelle. La volonté de la CFDT Poitou-Charentes de développer de nouvelles formes d'emploi dans cette région ne correspond pas vraiment aux idées de ce militant de la Fédération générale des travailleurs belges (FGTB), syndicat positionné « à la gauche du Parti socialiste » belge, au pouvoir au sein d'une coalition avec les libéraux et les Verts.

« La FGTB ne sera jamais un laboratoire social », explique Jean-Paul Deliège, conseiller au service d'études de l'interrégionale wallonne de la FGTB, chargé du secteur emploi et formation depuis vingt ans. Quitte à passer pour « ringard », il martèle que ce que la FGTB défend, c'est le contrat à durée indéterminée (CDI) à temps plein, dans la cadre de conventions collectives. « Nous savons bien que

le temps partiel existe, que l'intérim explose, etc. Mais pour nous, c'est le CDI temps plein que doit défendre un mouvement syndical fort tel qu'il est en Belgique. » C'est l'une des « convictions fortes » de ce diplômé en sciences économiques, qui a « toujours refusé d'entrer dans l'administration ou dans un cabinet ministériel », préférant continuer à se consacrer à l'action syndicale.


En revanche, il est parfaitement en phase avec une autre activité du programme Disne : la promotion du dialogue social territorial. Une forme de concertation que la Belgique pratique depuis la régionalisation progressivement mise en place dans différents domaines, notamment l'emploi et la formation. Sous l'impulsion du mouvement syndical, des structures paritaires régionales, tel le Forem, où Jean-Paul Deliège siège en Wallonie, ont été mises en place. Mais ce dialogue social territorial a des limites : il ne vise que la concerta-

tion, et pas la mise en œuvre d'initiatives. Ce qui n'empêche pas la FGTB de s'impliquer dans des projets concrets, comme la création du Funoc à Louvain, une université ouverte aux personnes défavorisées, lancée en association avec le syndicat chrétien CSC.

Mais ces actions ne se font « sûrement pas avec les patrons. Ce sont des initiatives sociales qui n'intéressent pas le patronat. Je ne crois pas du tout à l'entreprise citoyenne ». L'autre limite de ce dialogue social renvoie à la tradition belge du consensus, symbolisée par le gouvernement de coalition. Ainsi, lorsque l'avis des partenaires sociaux est sollicité par le gouvernement régional sur un projet, « il y a une sorte d'alliance naturelle entre le patronat et les syndicats pour d'abord défendre la région avant de voir s'il s'agit d'un bon projet ».

F. A.

Sur Cadres Online, mettez votre carrière en valeur.




ÉVALUER VOS COMPÉTENCES, CONNAÎTRE TOUTE L'ACTUALITÉ DES RECRUTEURS, ESTIMER VOTRE SALAIRE, VOUS SITUER PAR RAPPORT AU MARCHÉ ET BIEN SÛR MULTIPLIER VOS CONTACTS AVEC LES ENTREPRISES QUI RECRUTENT, C'EST CE QUE VOUS PROPOSE CADRES ONLINE EN METTANT À VOTRE DISPOSITION DES INFORMATIONS PERTINENTES POUR VOS RECHERCHES.

2

1

3



CONNECTEZ-VOUS À VOTRE CARRIÈRE
www.cadresonline.com

LE SOCIAL DANS L'UNION

par Francis Kessler

Vers une protection sociale européenne ?

Les traités organisant l'Union européenne sont clairs : la « sécurité » ne fait pas partie des domaines de compétence de l'Union ; elle reste l'apanage de chaque Etat membre. Aussi, en l'état actuel du droit, il ne peut y avoir un régime unique de sécurité sociale en Europe. Celle-ci n'est pourtant pas absente du droit social européen. Afin de faciliter la libre circulation des personnes au sein de l'espace communautaire, il a été imaginé un mécanisme de coordination des règles nationales de sécurité sociale.

Cette coordination permet de gommer les effets de la « territorialité des règles de sécurité sociale » au profit des « travailleurs migrants ». Les règles traditionnelles de sécurité sociale, qui conduisent à ce que les prestations ne peuvent être versées que sur le territoire de l'Etat dans lequel elles ont été « acquises » par le paiement de cotisations ou le versement d'impôts, tout comme celles qui prohibent leur « exportation », cèdent à quatre grands principes.

Le droit communautaire met d'abord en œuvre l'égalité de traitement entre nationaux et non-nationaux pour l'acquisition et le versement des droits à la sécurité sociale. Il impose, de plus, la loi du lieu d'emploi afin d'éviter d'interminables conflits de compétence entre institutions nationales. La « totalisation » des périodes d'assurance ou de résidence dans les divers pays européens conduit ensuite à ce que chaque période cotisée, dans n'importe quel pays, est validée aux fins de calcul et d'attribution des prestations. Dernier principe : la possibilité d'« exporter » des prestations acquises dans un Etat vers un autre Etat. Ainsi, le touriste soigné en Grèce est remboursé des dépenses de santé au même taux que dans l'Etat de son affiliation. De même, l'émigrant qui « rentre au pays », après une vie de labeur dans un ou plusieurs pays membres de l'UE, se voit verser dans son pays natal une pension acquise dans l'Etat d'emploi.

Cet acquis social est important et unique au monde. Il a conduit à une collaboration des Etats membres, particulièrement au sein de la commission administrative chargée de la gestion concrète du mécanisme de coordination. Une réflexion plus générale sur la protection sociale est apparue suite à l'Acte unique européen et au souci de la Commission Delors de promouvoir le social. Ainsi, se sont développées, dans les années 90, des discussions sur la convergence des systèmes de sécurité sociale. Il en est résulté d'autres coopérations entre les Etats membres, notamment par l'instauration d'un système d'échange d'informations sur les régimes nationaux de sécurité sociale.

Dans les années 90 se sont développées des discussions sur la convergence des systèmes de sécurité sociale. Encouragée par le succès de la coopération intergouvernementale autour du thème de l'emploi, la Commission a, en 1999, lancé l'idée d'une coopération renforcée entre les Etats

réuni en mars les chefs d'Etat et de gouvernement, a confirmé et légitimé l'activité de ce groupe de travail intergouvernemental.

Ce processus surprend par sa rapidité et par l'implication directe et forte du Conseil européen, l'instance politique européenne la plus importante. Ces deux faits soulignent la place nouvelle de la politique de protection sociale : elle doit, selon les termes mêmes des conclusions de la conférence de Lisbonne, « constituer le troisième élément d'un triangle formé par ailleurs de la politique macro-économique et de la politique de l'emploi ». Le groupe, rebaptisé « à haut niveau sur la protection sociale », a retenu deux tâches prioritaires parmi les quatre proposées initialement par la Commission : « promouvoir l'inclusion sociale » et « assurer la viabilité et la pérennité des régimes de retraite ». Ces thèmes sont, sans doute aucun, de première importance pour tous les Etats membres. Mais ils posent certainement problème. L'exclusion sociale (ou l'inclusion sociale) touche, par nature, de multiples domaines allant du revenu à l'intégration politique en passant par l'emploi, les conditions de vie, le logement, la consommation, le crédit, etc.

Le groupe à haut niveau va devoir établir une série de paramètres et d'indicateurs permettant de comparer les résultats obtenus par les politiques nationales, d'en dégager les meilleures pratiques. Ces dernières devront à leur tour servir de moyen pour structurer des programmes nationaux que les Etats membres seront alors tenus d'élaborer. Cette tâche est évidemment des plus complexes et nécessite des investigations lourdes, sauf à se contenter d'un travail très superficiel. Elle dépasse également le cadre traditionnel de la sécurité sociale. Néanmoins cette démarche peut déboucher sur des normes communautaires harmonisées. Rappelons, en effet, que l'article 137 du traité d'Amsterdam permet au Conseil d'adopter des mesures destinées à encourager la coopération entre Etats membres afin de lutter contre l'exclusion sociale.

Ce groupe de haut niveau va également examiner les stratégies des réformes nationales récentes en matière de pensions de retraite. Il devra dégager des « objectifs fondamentaux des régimes de pension ». La coopération prendra en ce domaine la forme d'échange d'expériences. Y figureront des éléments aussi hétérogènes que des propositions pour inciter les salariés à rester sur le marché du travail après l'âge normal de la retraite ou encore des réflexions sur l'importance excessive des coûts pour les finances publiques des avantages fiscaux consentis aux retraités dites « du second pilier » par capitalisation. Mais le produit de ces analyses va-t-il être mis en œuvre par la suite ? Et comment ? Nul ne le sait : la réforme des pensions reste du domaine des Etats. Il est en revanche certain que la présidence française de l'Union européenne, qui démarre le 1^{er} juillet, va être jugée sur sa capacité à produire des synthèses pertinentes et à animer la discussion dans les domaines retenus. Lourde responsabilité : un enlèvement des débats risque de remettre en cause le souffle nouveau dont bénéficie la protection sociale.

Francis Kessler est maître de conférences à l'université Paris-I - Panthéon-Sorbonne.

Les directeurs des ressources humaines confiants dans la généralisation de « l'esprit start-up »

Renversement de situation. Après des années de spleen, les directeurs des ressources humaines (DRH) auraient aujourd'hui le moral au plus haut. Telle est l'une des conclusions de l'étude IBM-Le Monde « Quelle place pour l'homme dans l'entreprise de demain ? », réalisée par l'IFOP. La tâche des DRH, s'est, il est vrai, profondément modifiée.

La pénurie de personnels qualifiés succède à nouveau à une décennie de cadres en surnombre. Après avoir été chargés d'exécuter des plans sociaux, les DRH se doivent au contraire aujourd'hui d'utiliser tous les moyens possibles pour détecter, recruter, fidéliser le personnel de l'entreprise. La mission est plus noble et plus enthousiasmante.

D'autant que pour parvenir à cet objectif, il leur faut relever un autre défi, celui de savoir créer un nouveau modèle de gestion des ressources humaines qui soit en phase avec les aspirations d'un personnel dont les exigences évoluent profondément. Car les jeunes générations ont les start-up pour modèles. Les DRH, même s'ils appartiennent à un grand groupe, se doivent donc d'offrir le même type d'environnement, de gestion des ressources humaines. « Encore une fois les start-up sont précurseurs de la nouvelle réalité économique », commentent les auteurs de l'étude.

Ces conclusions ne sont pas propres aux entreprises françaises. L'échantillon de DRH interrogés comprenait d'ailleurs une majorité de non-français. « Il n'y avait pas de différence entre les francophones et les autres », affirme Hélène Valade, directrice du département Opinion publique de l'IFOP. Mobiles, les futures générations hésiteront de moins en moins à quitter une entreprise

Pour attirer les meilleures recrues, les DRH estiment devoir offrir à chacun un statut et une rémunération à la carte, fonction des résultats

pour une autre qui leur offrirait un travail plus intéressant ou plus amusant. « Les jeunes salariés sont très opportunistes ; ils considèrent qu'ils apportent quelque chose à l'entreprise, pour une mission donnée. Une fois celle-ci achevée, ils recommenceront ailleurs, ce qui transforme le rapport à l'entreprise. »

La mode serait donc désormais au « fun-management », d'où le stress est banni. Les jeunes n'ont que faire des « cultures d'entreprises » et des « plans de carrière ». Ce qu'ils veulent, c'est réussir vite. 81 % des DRH interrogés estiment ainsi que la rémunération sera de plus en plus basée sur l'intéressement, qu'il s'agisse de primes ou de prise de participation au capital de l'entreprise.

GESTION INDIVIDUALISÉE

Pour retenir les talents, outre la rémunération, c'est en fait toute la gestion des ressources humaines qui doit être individualisée. Ne serait-ce que pour parvenir à faire coexister des gens d'âge différent, de compétences diverses, quant à l'utilisation des nouvelles technologies en particulier. Mais aussi pour proposer des solutions adaptées au rythme de travail de chacun. Pour plus des trois quarts des DRH interrogés, un salarié, dans vingt ans, souhaitera avant tout trouver un équilibre entre sa vie professionnelle et sa vie privée. « La vie professionnelle et la vie privée s'interpénètrent. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication atténuent les frontières entre ces deux univers. On se fait plaisir en travaillant », commente Hélène Valade.

Face à de telles aspirations, le management hiérarchique pyramidal n'est évidemment plus de mise. « On passe d'un manage-

ment vertical et autoritaire à un management horizontal et démocratique. » Les compétences d'un salarié de grand groupe doivent être mieux prises en compte, quel que soit son titre. La responsabilisation devient un maître-mot. Et la participation n'est pas que financière ! « Dans les start-up, les décisions se prennent lors de discussions à la machine à café entre le PDG et le stagiaire », déclare le patron d'une start-up interrogée par l'IFOP.

On comprend donc qu'une minorité de DRH (18 %) estime souhaitable le maintien d'un PDG à la tête de l'entreprise dans 20 ans. Ils sont majoritaires (58 %) à estimer que cette direction devrait être collégiale, associant les principaux dirigeants de l'entreprise, dont, bien sûr, le responsable des ressources humaines !

Les technologies, longtemps ressenties comme une menace, deviennent au contraire une opportunité. Les DRH semblent considérer que l'automatisation n'ira pas plus loin. 4 % seulement des personnes interrogées estiment en effet que des robots remplaceront des hommes et des femmes dans l'entreprise, alors que 60 % pensent au contraire que le personnel deviendra une ressource-clef, indispensable à la réussite des firmes. Les nouvelles technologies pourront en revanche faciliter (quand elles ne l'imposeront pas) la mise en place de nouveaux modes de management. On a vu dans quelle mesure elles pouvaient assouplir la gestion du temps de travail. Le courrier électronique, les intranets remettent aussi en cause les circuits de communication traditionnels, bousculant les hiérarchies, d'autant plus rapidement que ce sont souvent les plus jeunes qui les maîtrisent le mieux.

Annie Kahn

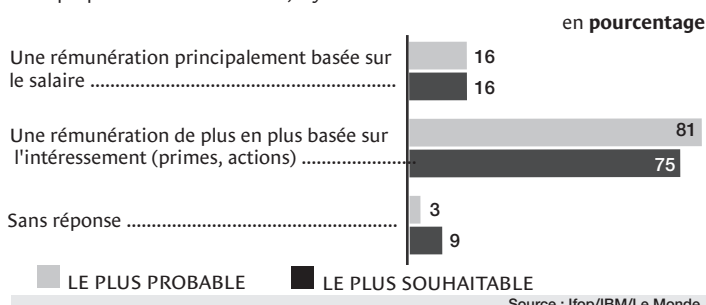
Une méthodologie originale

L'enquête IFOP « Quelle place pour l'homme dans l'entreprise de demain ? » s'est déroulée en deux phases. La première, qualitative, réalisée pour Canaveral, a réuni les 9 et 10 mai deux groupes de dirigeants. Le premier était constitué de directeurs de ressources humaines d'entreprises traditionnelles, le second de dirigeants de start-up. Les informations recueillies ont servi de base à la rédaction d'un questionnaire utilisé dans la seconde phase.

Celle-ci, quantitative, réalisée pour IBM et Le Monde, est basée sur les réponses d'un échantillon de 521 responsables de ressources humaines. Le questionnaire a été distribué à l'occasion du récent « 8^e congrès mondial de gestion des ressources humaines », tenu au Palais des congrès à Paris, et de la e-HR Access Conférence organisée par IBM au CNIT. Le questionnaire était rédigé en deux langues pour recueillir les réponses des participants de toutes nationalités. Ceux-ci devaient le remplir et le déposer dans une urne.

Une rémunération de plus en plus liée aux résultats

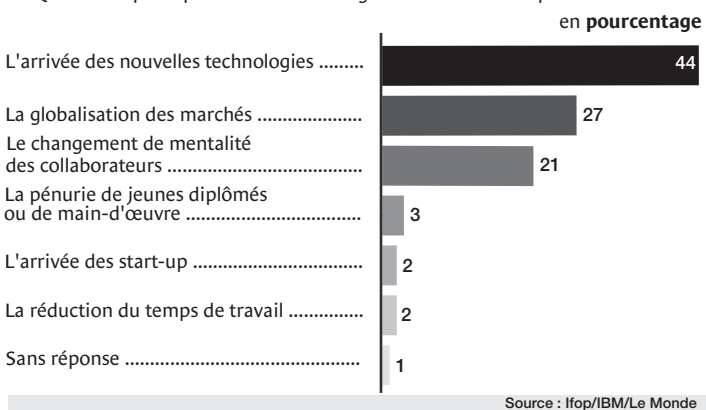
A propos de la rémunération, il y aura dans 20 ans...



■ D'après les DRH, l'individualisation devrait devenir la règle. Mais les performances jugées seront aussi celles d'une équipe, le management par projet prenant le pas sur la gestion verticale.

Le bouleversement des nouvelles technologies

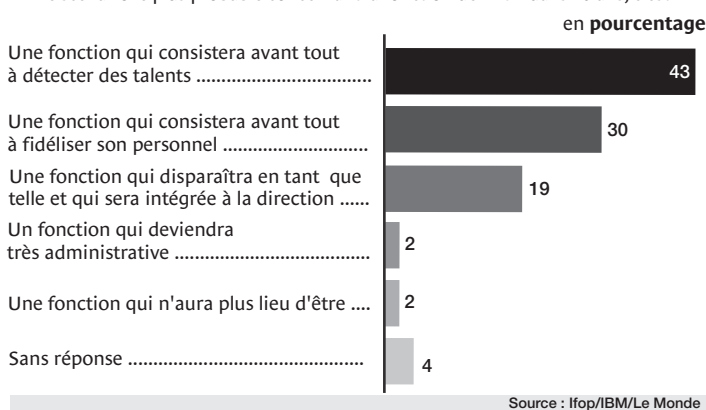
Quelle est la principale raison des changements dans l'entreprise ?



■ Loin devant la globalisation, Internet apparaît comme un changement majeur dans la mesure où il révolutionne les hiérarchies, rapproche vie privée et vie professionnelle, accélère toutes les décisions.

Détecter et fidéliser les talents

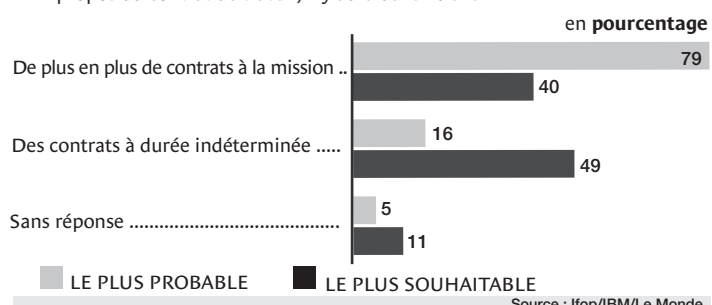
Le scénario le plus probable concernant la fonction de DRH dans 20 ans, c'est...



■ Les DRH voient leur rôle renforcé dans les vingt ans à venir. Il faut néanmoins s'interroger sur la nature conjoncturelle de leur réponse. Et s'ils pratiquaient simplement la méthode Coué ?

La fin des contrats à durée indéterminée

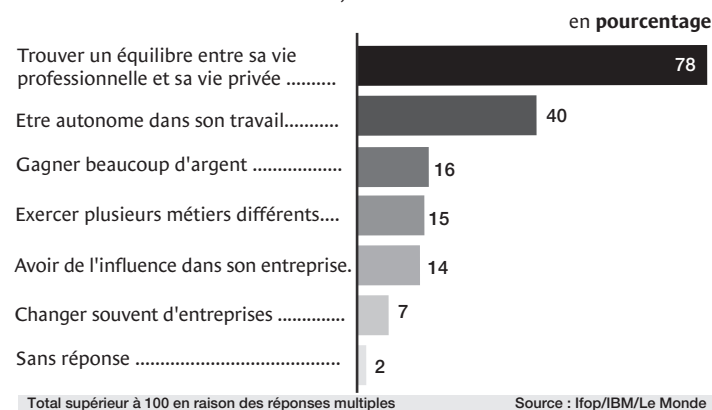
A propos du contrat de travail, il y aura dans 20 ans...



■ Les francophones se démarquent ici des autres répondants. Ils ne sont que 36 % à estimer que l'augmentation des contrats à la mission est souhaitable, contre 61 % pour les autres nationalités.

Vie professionnelle et vie privée se mélangent

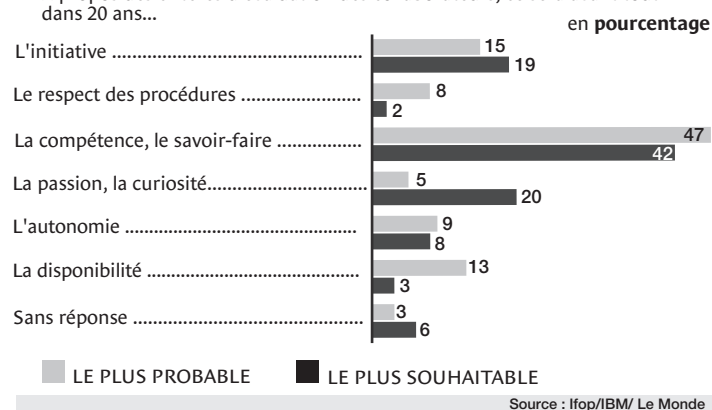
Les attentes d'un salarié dans 20 ans, ce sera avant tout...



■ Cet équilibre ne proviendrait pas d'une plus grande attention accordée à la vie privée, estiment les auteurs de l'étude, mais plutôt d'une interpénétration plus grande de ces deux sphères.

La passion sous-évaluée

A propos des critères d'évaluation des collaborateurs, ce sera avant tout dans 20 ans...

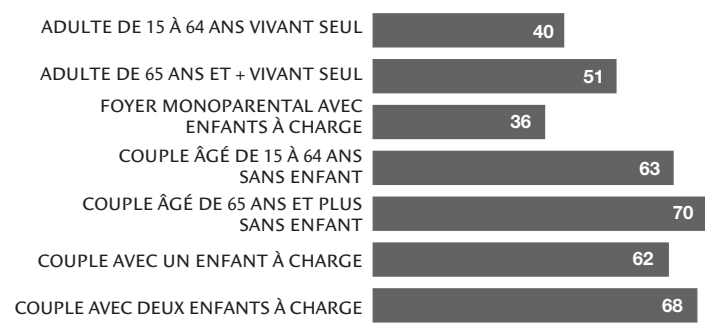


■ Etonnant constat. La prise en compte de la « passion », souhaitée par 20 % des DRH, ne leur semble pas un scénario probable. Un certain pessimisme, sur ce point, qui tranche avec le reste de l'étude.

EUROPE

Une majorité de ménages possèdent leur logement

Pourcentage de propriétaires selon la situation sociale des ménages



Source : Eurostat-Panel européen des ménages 1996

■ **60 % DES MÉNAGES** de l'Union européenne étaient, en 1996, propriétaires de leur logement, contre 45 % en 1970.

■ **AUJOURD'HUI**, le nombre de propriétaires atteint plus de 50 % des ménages en France, au Danemark, aux Pays-Bas et en Autriche, et même plus de 75 % en Irlande, en Grèce, en Espagne et en Italie. Il n'y a guère qu'en Allemagne que les ménages locataires restent majoritaires.

■ **L'ACCESSION** à la propriété dépend fortement de la situation sociale. Les deux tiers des couples de l'Union (mariés ou vivant en concubinage, avec ou sans enfants), mais un tiers seulement des foyers monoparentaux sont propriétaires de leur logement. Les personnes âgées (de plus de 65 ans) vivant seules ont moins de chances (51 %) d'être propriétaires que les couples de la même classe d'âge (70 %).

FLASH APEC / « LE MONDE »

Les recrutements des cadres en hausse dans toute la France

Perspectives de l'emploi cadre par région pour 2000, en pourcentage



Source : APEC

■ **LES ENTREPRISES** envisageant d'accroître leur effectif cadre sont, dans toutes les régions de l'Hexagone, plus nombreuses que celles comptant le réduire.

■ **NÉANMOINS**, si, dans leur ensemble, les recrutements de cadres sont en hausse, la tendance est plutôt à la stabilité des effectifs. Ainsi, cette année, 71 % des entreprises françaises prévoient de maintenir stable leur effectif cadre, 25 % envisagent de l'accroître et 4 % comptent le diminuer.

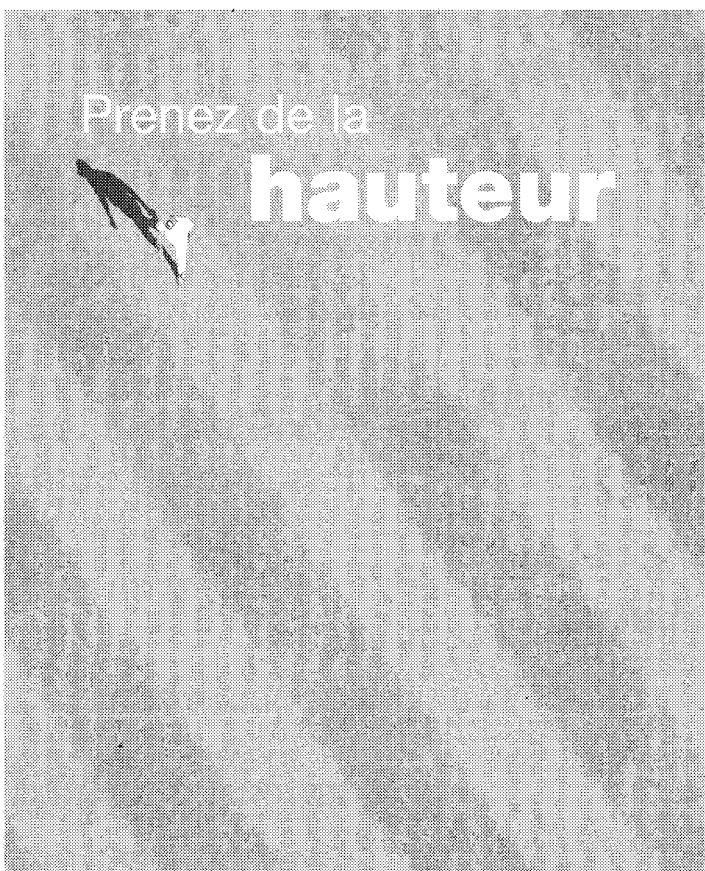
■ **EN 1993**, année la plus noire pour l'emploi des cadres, l'effectif des cadres était en hausse dans 15 % seulement des entreprises, et en baisse dans 12 % des établissements.

AGENDA

● **ASSURANCES.** Si le rôle des marchés financiers dans la croissance économique est connu, celui du marché des assurances et de la gestion des risques est peu souvent étudié. « Assurance et développement » est le thème du colloque qui se déroulera à l'université Paris-IX - Dauphine le 22 juin, avec des intervenants provenant également de pays en transition ou en voie de développement. Renseignements : 01-44-05-43-16.

● **EUROPE.** Les performances de l'économie européenne sont-elles la preuve d'un basculement des entreprises dans les promesses de la nouvelle économie ? Un colloque organisé par le Cepii au Sénat, le 23 juin à Paris, posera la question de l'ampleur des changements intervenus dans l'environnement des entreprises européennes ces dernières années. Renseignements : 01-53-68-55-46.

● **VILLE.** Comment les grandes agglomérations peuvent-elles gérer ou infléchir le cours de la mondialisation ? L'association Métropolis, qui regroupe certaines des plus grandes villes du monde, organise le 23 juin à Paris un colloque sur le thème « Les grandes métropoles, acteurs de la mondialisation ». Renseignements : 01-53-85-66-45.



Les indicateurs sociaux internationaux « Le Monde » / Eurostat

	UE 15	EURO 11	ALLEMAGNE	BELGIQUE	ESPAGNE	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	ROY.-UNI	E.-U.	JAPON
ÉVOLUTION DE L'EMPLOI AU 3^e TRIMESTRE 1999 (en % sur un an)	1,4	1,5	0,1	1,0 (2 ^e trim.)	4,7	N. D.	1,3	N. D.	1,1	1,5	-0,6
Dont emploi salarié.....	1,7	1,9	N. D.	1,2	7,1	2	2,3	2,9	1,1	2,2	-0,4
Dont emploi à temps partiel.....	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	8,1	N. D.	8	2,8	2,1	1	N. D.
TAUX D'EMPLOI 1999 (en %)											
Hommes + femmes (15-64 ans)....	61 (1998)	60	65	59	52	60	53	71	70	64 (1998)	N. D.
Hommes + femmes (50-64 ans)....	48 (1998)	45	48	39	43	47	38	50	60	N. D.	N. D.
DURÉE DE TRAVAIL SALARIÉ À TEMPS PLEIN 1998 (h/semaine)	40,5	39,7	40,1 (1999)	38,4 (1999)	40,7	39,6	38,5	39	43,6 (1999)	N. D.	N. D.
ÉVOLUTION DU COÛT DU TRAVAIL (en % sur un an) 1999	4 ^e trim.	4 ^e trim.	4 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.	4 ^e trim.	4 ^e trim.	4 ^e trim.	1 ^{er} trim. 2000	1 ^{er} trim. 2000	
	+3	+2,4	+2,4	+2,8	+1,7	+3,7	+0,5	+2	+6,8	+4,6	N. D.
TAUX DE CHÔMAGE AVRIL 2000 (en %)							janv. 00	mars 00	fév. 00		
Hommes + femmes....	8,5	9,2	8,4	8,5	14,1	10	11,2	2,9	6	3,9	4,8
Moins de 25 ans.....	16,4	17,2	9,1	23,1	26,4	20,4	31,8	5,9	13,4	9,3	8,4
PART DU CHÔMAGE DE PLUS D'UN AN 1999 (en %)	49 (1998)	49	52	61	46	39	62	44	30	8 (1998)	N. D.

N. D. : non disponible

Pour plus d'informations : <http://www.europa.eu.int/comm/eurostat>

Le marché du travail français

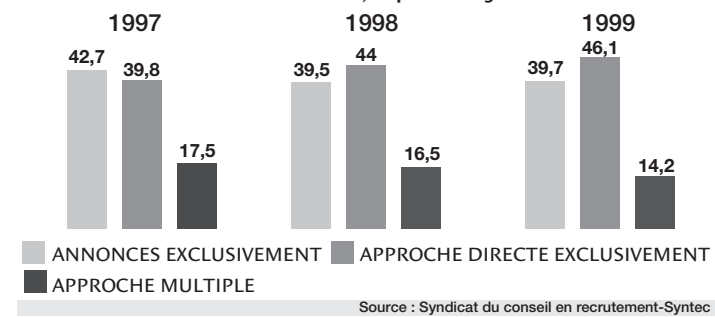
	DERNIER MOIS CONNU	VARIATION SUR UN AN
TAUX DE CHÔMAGE DES JEUNES	18,8 % (avril)	-3,4
PART DU CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE	37 % (avril)	-2
EMPLOIS PRÉCAIRES (en milliers) :		
CDD.....	892	-1,5 %*
INTÉRIM.....	446	+8,2 %*
APPRENTIS.....	276	+7,3 %*
CONTRATS AIDÉS.....	424	+4,4 %*
SALAIRE NET MÉDIAN (en francs constants)		
Femmes.....	6 933 (janv.)	+2,7 %*
Hommes.....	8 614 (janv.)	+0,6 %*
SMIC (en francs)		
Horaire.....	40,72 (oct.)	+1,2 %
Mensuel.....	6 882 (oct.)	+1,2 %
NOMBRE D'ALLOCATAIRES DU REVENU MINIMUM D'INSERTION (en milliers)	1 137,4 (juin)**	+2,3 %***

* variation sur dix mois (janv. 99/mars 98) ** chiffres semestriels *** variation sur six mois Sources : Insee, Dares, CNAF

FLASH SYNTEC RECRUTEMENT / « LE MONDE »

La recherche de candidats par approche directe se développe

Evolution des méthodes de recrutement, en pourcentage



Source : Syndicat du conseil en recrutement-Syntec

■ **LES RECHERCHES** effectuées par les membres du Syndicat du conseil en recrutement Syntec se sont chiffrées à plus de 10 000, soit une progression de 19 % par rapport à 1998 et de 33 % par rapport à 1997.

■ **LA PART** des missions réalisées par approche directe est en progression constante et représente aujourd'hui près de la moitié de l'ensemble des recherches. Les petites annonces sont encore utilisées dans plus de 50 % des missions.

■ **DANS UNE PÉRIODE** de relative pénurie, si la recherche de candidats plutôt généralistes ou de jeunes diplômés, continue à être réalisée par insertion d'annonces, la recherche d'experts pointus nécessite souvent le recours à d'autres méthodes.

L'électronique révolutionne l'insertion professionnelle des déficients visuels

Bien qu'aveugle de naissance, Stéphanie Legendre est chef de projet à Disneyland Paris où elle a conçu et mis en place les cartes en relief et en braille du parc à thème. Elle y enseigne l'anglais dans le cadre de la formation continue et travaille à l'amélioration de l'accueil des visiteurs déficients visuels. C'est l'ordinateur et la synthèse vocale qui lui ont permis de suivre un cursus universitaire jusqu'au DESS et d'éviter ainsi de se trouver cantonnée dans un emploi de standardiste, comme le prouve son témoignage publié dans l'ouvrage *Les Aveugles au travail* (sous la direction de Philippe Chazal, Le Cherche-Midi, 1999, 150 F, 22,87 €).

Car on proposait, en général, ce que l'on appelle des « emplois protégés », c'est-à-dire masseur-kinésithérapeute, standardiste, accordeur de pianos ou vannier aux 15 000 aveugles et aux 100 000 malvoyants en âge de travailler. Ce qui ne représente pas une grande quantité de postes et, surtout, ce qui ne correspond pas aux talents et aux goûts du plus grand nombre.

« Les aveugles et les malvoyants s'insèrent bien dans le monde du travail », explique Claire-Noëlle Piriou, du Centre national français de liaison pour la réadaptation des handicapés (CNRH). *Ils ne souffrent pas d'un handicap de communication, mais de difficultés d'accès à l'information - notamment écrite - qu'il est possible de compenser par des aides techniques faisant appel au développement des autres sens que sont le toucher et l'audition.*

En effet, l'électronique a permis d'adapter pour les déficients visuels des outils capables de les mettre pratiquement à égalité avec les voyants. « Il existe des terminaux braille qui se branchent sur le PC, raconte Arnaud Hiegel, PDG de Handilog et président du Syndicat professionnel pour l'aide à la déficience visuelle. Une zone remplacée à la fois l'écran et le clavier et

La technique permet aux aveugles et mal-voyants de pallier leur handicap. Reste aux employeurs à recruter ces salariés très coûteux

un logiciel adapté à Word ou Excel permet de « lire » des bases de données et de communiquer par messagerie classique. On peut aussi équiper le poste de travail d'un scanner qui restituera les textes imprimés sous forme braille ou vocale. Car il est également possible d'installer des logiciels qui feront de la synthèse vocale, très appréciée bien qu'elle pose un problème de voisinage et n'autorise pas de contrôle de l'orthographe. Il existe encore des loupes électroniques dans lesquelles une caméra vidéo affiche le texte à l'écran en énormes caractères. L'équipement d'un poste de travail coûte environ 100 000 francs, formation comprise. »

C'est là que le bât blesse les employeurs éventuels des handicapés visuels. Outre la gêne qu'ils éprouvent devant la perspective d'adapter l'entreprise et ses procédures à ces salariés particuliers, les directeurs des ressources humaines et les médecins du travail redoutent des surcoûts domageables pour les comptes de l'entreprise.

LOGICIELS INCOMPATIBLES

Or, depuis 1987, l'Agefiph (fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) collecte les contributions des entreprises privées de plus de vingt salariés qui ne remplissent pas l'obligation légale d'employer 6 % d'handicapés. Les sommes ainsi recueillies permettent d'aider au financement des aménagements des

postes de travail et à la formation de leurs utilisateurs. En 1998, l'Agefiph a traité 2 922 dossiers pour 149 millions de francs, dont environ la moitié concernait des handicapés visuels.

Certes, tout n'est pas encore techniquement parfait. La multiplication des logiciels et leurs incompatibilités interdisent, dans un certain nombre de cas, la restitution de textes ou d'illustrations. Internet est accessible en principe, mais avec les mêmes impossibilités de reconnaissance entre systèmes. Reste aussi que l'usage de ces équipements suppose une qualification qui exige des aveugles et des malvoyants un effort considérable.

Il n'empêche : ces systèmes leur ouvrent l'accès à des emplois de très haut niveau, et même décisionnels. Ici, un aveugle est spécialiste d'un réseau informatique dédié aux compagnies aériennes ; là, un malvoyant est devenu responsable de la qualité à France Télécom.

Claire-Noëlle Piriou décrit le cheminement nécessaire à cette

révolution : « Pour qu'un homme atteint de rétinopathie et titulaire d'un DESS de gestion puisse quitter son poste de standardiste et devenir directeur adjoint d'un hôtel du groupe Accor de la région parisienne, il a fallu étudier ses contacts avec les salariés comme ses déplacements, raconte-t-elle. Tous les problèmes ont été réglés, car il a été équipé avec un système bimodal d'agrandissement des lettres et vocal grâce auquel il consulte son courrier et les documents dactylographiés. Une seule difficulté subsistait pour la consultation des dossiers « papiers » confidentiels des salariés de l'hôtel, qui sont enfermés dans une armoire blindée. S'il est confirmé dans son poste, il suffira de scanner les documents et de les enregistrer sur un CD-Rom. »

Pour parvenir à ce succès, encore faut-il que l'employeur ait été convaincu que le déficient visuel devient un salarié comme un autre si les difficultés créées par son handicap ont été identifiées et traitées.

Alain Faujas

UNIVERSITÉ PARIS-SUD XI
FACULTÉ JEAN MONNET

NOUVEAU
Préparation à l'ensemble des UV du DECF (1)
Couplée à
Un Diplôme Universitaire d'audit financier
(1) Une Préparation modulaire au DECF est possible

La Faculté Jean Monnet propose cette double formation sur 10 mois à partir d'octobre 2000. Une première sélection aura lieu en Juillet 2000.

Public concerné
 Toute personne ayant un DPECF, un BTS ou un diplôme BAC + 2 au moins, et prête à s'investir dans une formation exigeante.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :
 Département de la formation Permanente
 Tél. : 01.40.91.18.20 - Fax : 01.40.91.18.24